

Legislative Assembly
Province of New Brunswick



Assemblée législative
Province du Nouveau-Brunswick

JOURNAL OF DEBATES - JOURNAL DES DÉBATS (HANSARD)

Daily Sitting 26
Wednesday, May 14, 2025

First Session
61st legislature

Honourable Francine Landry
Speaker

Jour de séance 26
le mercredi 14 mai 2025

Première session
61^e législature

Présidence de
l'honorable Francine Landry

CONTENTS / TABLE DES MATIÈRES

Introduction of Guests / Présentation d'invités.....	1
Statements of Condolence and Congratulation / Déclarations de condoléances et de félicitations	3
Introduction of Guests / Présentation d'invités.....	8
Point of Order / Rappel au Règlement.....	9
Introduction of Guests / Présentation d'invités.....	9
Statements by Members / Déclarations de députés.....	9
Questions orales / Oral Questions.....	14
Personnel infirmier / Nurses	14
Tobacco / Tabac.....	23
Environnement / Environment.....	25
Alcoholic Beverages / Boissons alcooliques	28
Statements by Ministers / Déclarations de ministres	30
Petition 10 / Pétition 10.....	34
Rapports de comités / Committee Reports.....	35
Avis de motion / Notices of Motion.....	35
Notice of Opposition Members' Business / Avis d'affaires émanant de l'opposition.....	36
Government Motions for the Ordering of the Business of the House / Motions ministérielles relatives aux travaux de la Chambre	36
Third Reading / Troisième lecture	37
Debate on Second Reading of Bill 20 / Débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi 20	37
Debate on Proposed Amendment to Motion for Second Reading of Bill 12 / Débat sur l'amendement proposé de la motion portant deuxième lecture du projet de loi 12	53
Proposed Amendment Defeated / Rejet de l'amendement proposé.....	58
Second Reading / Deuxième lecture	58
Débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi 33 / Debate on Second Reading of Bill 33	58
Point of Order / Rappel au Règlement.....	74
Point of Order / Rappel au Règlement.....	77
Point of Order / Rappel au Règlement.....	78
Debate on Second Reading of Bill 21 / Débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi 21	138
Point of Order / Rappel au Règlement.....	157
Point of Order / Rappel au Règlement.....	167
Deuxième lecture / Second Reading	168
Debate on Second Reading of Bill 23 / Débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi 23	168

LIST OF MEMBERS BY CONSTITUENCY

First Session of the 61st Legislative Assembly, 2024-2025

Speaker: Hon. Francine Landry

Deputy Speakers: Guy Arseneault and Benoît Bourque

Constituencies	Party	Members
Albert-Riverview	PC	Sherry Wilson
Arcadia-Butternut Valley-Maple Hills	PC	Don Monahan
Bathurst	L	Hon. René Legacy
Beausoleil—Grand-Bouctouche—Kent	L	Benoît Bourque
Belle-Baie—Belledune	L	Marco LeBlanc
Caraquet	L	Hon. Isabelle Thériault
Carleton-Victoria	PC	Margaret Johnson
Carleton-York	PC	Richard Ames
Champdoré-Irishtown	L	Hon. Lyne Chantal Boudreau
Dieppe-Memramcook	L	Natacha Vautour
Edmundston—Vallée-des-Rivières	L	Hon. Jean-Claude D'Amours
Fredericton-Grand Lake	PC	Kris Austin
Fredericton Lincoln	G	David Coon
Fredericton North	L	Hon. Luke Randall
Fredericton South-Silverwood	L	Hon. Susan Holt
Fredericton-York	PC	Ryan Cullins
Fundy-The Isles-Saint John Lorneville	PC	Ian Lee
Grand Falls—Vallée-des-Rivières—Saint-Quentin	L	Hon. Chuck Chiasson
Hampton-Fundy-St. Martins	L	Hon. John Herron
Hanwell-New Maryland	L	Hon. Cindy Miles
Hautes-Terres—Nepisiguit	L	Luc Robichaud
Kent North	L	Hon. Pat Finnigan
Kings Centre	PC	Bill Oliver
Madawaska Les Lacs-Edmundston	L	Hon. Francine Landry
Miramichi Bay-Neguac	L	Sam Johnston
Miramichi East	PC	Michelle Conroy
Miramichi West		Vacant
Moncton Centre	L	Hon. Rob McKee, K.C.
Moncton East	L	Alexandre Cédric Doucet
Moncton Northwest	L	Tania Sodhi
Moncton South	L	Hon. Claire Johnson
Oromocto-Sunbury	PC	Mary E. Wilson
Quispamsis	L	Hon. Aaron Kennedy
Restigouche East	L	Guy Arseneault
Restigouche West	L	Hon. Gilles LePage
Riverview	PC	Rob Weir
Rothesay	L	Hon. Alyson Townsend
Saint Croix	PC	Kathy Bockus
Saint John East	PC	Glen Savoie
Saint John Harbour	L	Hon. David Hickey
Saint John Portland-Simonds	L	Hon. John Dornan
Saint John West-Lancaster	L	Kate Elman Wilcott
Shediac Bay-Dieppe	L	Hon. Robert Gauvin
Shediac—Cap-Acadie	L	Jacques LeBlanc
Shippagan-Les-Îles	L	Éric Mallet
Sussex-Three Rivers	PC	Tammy Scott-Wallace
Tantramar	G	Megan Mitton
Tracadie	L	Hon. Keith Chiasson
Woodstock-Hartland	PC	Bill Hogan

(G) Green Party of New Brunswick

(L) Liberal Party of New Brunswick

(PC) Progressive Conservative Party of New Brunswick

CIRCONSCRIPTIONS

Première session de la 61^e législature, 2024-2025
Présidente : L'hon. Francine Landry
Vice-présidents : Guy Arseneault et Benoît Bourque

Circonscription	Parti	Parlementaires
Albert-Riverview	PC	Sherry Wilson
Arcadia-Butternut Valley-Maple Hills	PC	Don Monahan
Baie-de-Miramichi—Neguac	L	Sam Johnston
Baie-de-Shediac—Dieppe	L	L'hon. Robert Gauvin
Bathurst	L	L'hon. René Legacy
Beausoleil—Grand-Bouctouche—Kent	L	Benoît Bourque
Belle-Baie—Belledune	L	Marco LeBlanc
Caraquet	L	L'hon. Isabelle Thériault
Carleton-Victoria	PC	Margaret Johnson
Carleton-York	PC	Richard Ames
Champdoré-Irishtown	L	L'hon. Lyne Chantal Boudreau
Dieppe-Memramcook	L	Natacha Vautour
Edmundston—Vallée-des-Rivières	L	L'hon. Jean-Claude D'Amours
Fredericton-Grand Lake	PC	Kris Austin
Fredericton-Lincoln	PV	David Coon
Fredericton-Nord	L	L'hon. Luke Randall
Fredericton-Sud—Silverwood	L	L'hon. Susan Holt
Fredericton-York	PC	Ryan Cullins
Fundy-The Isles-Saint John Lorneville	PC	Ian Lee
Grand-Sault—Vallée-des-Rivières—Saint-Quentin	L	L'hon. Chuck Chiasson
Hampton-Fundy-St. Martins	L	L'hon. John Herron
Hanwell-New Maryland	L	L'hon. Cindy Miles
Hautes-Terres—Nepisiguit	L	Luc Robichaud
Kent-Nord	L	L'hon. Pat Finnigan
Kings-Centre	PC	Bill Oliver
Madawaska-Les-Lacs—Edmundston	L	L'hon. Francine Landry
Miramichi-Est	PC	Michelle Conroy
Miramichi-Ouest		Vacant
Moncton-Centre	L	L'hon. Rob McKee, c.r.
Moncton-Est	L	Alexandre Cédric Doucet
Moncton-Nord-Ouest	L	Tania Sodhi
Moncton-Sud	L	L'hon. Claire Johnson
Oromocto-Sunbury	PC	Mary E. Wilson
Quispamsis	L	L'hon. Aaron Kennedy
Restigouche-Est	L	Guy Arseneault
Restigouche-Ouest	L	Hon. Gilles LePage
Riverview	PC	Rob Weir
Rothsay	L	L'hon. Alyson Townsend
Saint John-Est	PC	Glen Savoie
Saint John Harbour	L	L'hon. David Hickey
Saint John-Ouest—Lancaster	L	Kate Elman Wilcott
Saint John Portland-Simonds	L	L'hon. John Dornan
Sainte-Croix	PC	Kathy Bockus
Shediac—Cap-Acadie	L	Jacques LeBlanc
Shippagan-Les-Îles	L	Éric Mallet
Sussex-Three Rivers	PC	Tammy Scott-Wallace
Tantramar	PV	Megan Mitton
Tracadie	L	L'hon. Keith Chiasson
Woodstock-Hartland	PC	Bill Hogan

(L) *Parti libéral du Nouveau-Brunswick*
(PC) *Parti progressiste-conservateur du Nouveau-Brunswick*
(PV) *Parti vert du Nouveau-Brunswick*

CABINET

Hon. / l'hon. Susan Holt	Premier, President of the Executive Council, Minister responsible for Official Languages / première ministre, présidente du Conseil exécutif, ministre responsable des Langues officielles
Hon. / l'hon. René Legacy	Deputy Premier, Minister of Finance and Treasury Board, Minister responsible for Energy, Minister responsible for the <i>Right to Information and Protection of Privacy Act</i> / vice-premier ministre, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, ministre responsable de l'Énergie, ministre responsable de la <i>Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée</i>
Hon. / l'hon. Rob McKee, K.C. / c.r.	Minister of Justice, Attorney General, Minister responsible for Addictions and Mental Health Services / ministre de la Justice, procureur général, ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances
Hon. / l'hon. John Dornan	Minister of Health / ministre de la Santé
Hon. / l'hon. Claire Johnson	Minister of Education and Early Childhood Development / ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
Hon. / l'hon. Keith Chiasson	Minister of Indigenous Affairs / ministre des Affaires autochtones
Hon. / l'hon. Cindy Miles	Minister of Social Development, Minister responsible for the Economic and Social Inclusion Corporation / ministre du Développement social, ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale
Hon. / l'hon. Chuck Chiasson	Minister of Transportation and Infrastructure / ministre des Transports et de l'Infrastructure
Hon. / l'hon. Gilles LePage	Minister of Environment and Climate Change, Minister responsible for the Regional Development Corporation / ministre de l'Environnement et du Changement climatique, ministre responsable de la Société de développement régional
Hon. / l'hon. Aaron Kennedy	Minister of Local Government, Minister responsible for Service New Brunswick / ministre des Gouvernements locaux, ministre responsable de Services Nouveau-Brunswick
Hon. / l'hon. Isabelle Thériault	Minister of Tourism, Heritage and Culture / ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture

Hon. / l'hon. Robert Gauvin	Minister of Public Safety, Minister responsible for la Francophonie / ministre de la Sécurité publique, ministre responsable de la Francophonie
Hon. / l'hon. Alyson Townsend	Minister of Post-Secondary Education, Training and Labour, Minister responsible for the Research and Productivity Council, Minister responsible for the <i>Regulatory Accountability and Reporting Act</i> / ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, ministre responsable du Conseil de la recherche et de la productivité, ministre responsable de la <i>Loi sur la responsabilisation et la présentation de rapports en matière de réglementation</i>
Hon. / l'hon. John Herron	Minister of Natural Resources / ministre des Ressources naturelles
Hon. / l'hon. Pat Finnigan	Minister of Agriculture, Aquaculture and Fisheries / ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches
Hon. / l'hon. Lyne Chantal Boudreau	Minister responsible for Seniors, Minister responsible for Women's Equality / ministre responsable des Aînés, ministre responsable de l'Égalité des femmes
Hon. / l'hon. Jean-Claude D'Amours	Minister of Intergovernmental Affairs, Acting Minister of Post-Secondary Education, Training and Labour, Minister responsible for Immigration, Minister responsible for Military Affairs / ministre des Affaires intergouvernementales, ministre de l'Éducation, de la Formation et du Travail par intérim, ministre responsable de l'Immigration, ministre responsable des Affaires militaires
Hon. / l'hon. David Hickey	Minister responsible for the New Brunswick Housing Corporation / ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick
Hon. / l'hon. Luke Randall	Minister responsible for Opportunities NB, Minister responsible for Economic Development and Small Business, Minister responsible for NB Liquor and Cannabis NB / ministre responsable d'Opportunités NB, ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, ministre responsable d'Alcool NB et de Cannabis NB

[Translation / Traduction]

Daily Sitting 26
Assembly Chamber,
Wednesday, May 14, 2025.

Jour de séance 26
Chambre de l'Assemblée législative
le mercredi 14 mai 2025

10:01

(The House met at 10:01 a.m., with **Hon. Ms. Landry**, the Speaker, in the chair.

(La séance est ouverte à 10 h 1 sous la présidence de **l'hon. M^{me} Landry**.

Prayers.)

Prière.)

Introduction of Guests / Présentation d'invités

Présentation d'invités / Introduction of Guests

Mr. Hogan: Thank you very much, Madam Speaker. It's my pleasure this morning to rise in the House to welcome the Canadian Cancer Society staff and volunteers who are here and who held a breakfast this morning to raise awareness of cancer in our province, to advocate for early detection, and to talk about the tobacco settlement that New Brunswick will receive.

M. Hogan : Merci beaucoup, Madame la présidente. J'ai le plaisir ce matin de prendre la parole à la Chambre pour souhaiter la bienvenue au personnel et aux bénévoles de la Société canadienne du cancer qui sont présents et qui ont organisé un petit-déjeuner ce matin pour sensibiliser les gens au cancer dans notre province, pour promouvoir le dépistage précoce et pour parler de ce que le Nouveau-Brunswick recevra dans le cadre du règlement lié au tabac.

In the gallery today, we have with us the following people: Dr. Stuart Edmonds, Executive Vice-President, Mission, Research and Advocacy; Kelly Wilson Cull, Director of Advocacy; Heather Mulligan, Senior Manager of Advocacy, Atlantic Canada and Strategic Initiatives; Lana Randell, Advocacy Manager, Atlantic, Canadian Cancer Society; Cynthia Dunlap, Regional Director, Leadership Giving, Canadian Cancer Society; Jill Russell, Manager of Supporter Engagement, Canadian Cancer Society; Dan Fowlie, Supporter Engagement Campaign Specialist; Isabelle Allain-Labelle, a patient and caregiver advocacy volunteer; Heather Hogan, a patient advocacy volunteer; Hardy Cameron, an advocacy volunteer; and Alex Warman, an advocacy volunteer. I'm not sure whether I have left anybody out. If I have, I apologize.

Les personnes suivantes sont présentes dans les tribunes aujourd'hui : Stuart Edmonds, vice-président principal, Mission, recherche et défense de l'intérêt public ; Kelly Wilson Cull, directrice de la défense de l'intérêt public ; Heather Mulligan, gestionnaire principale de la défense de l'intérêt public, Canada atlantique et Initiatives stratégiques ; Lana Randell, gestionnaire de la défense de l'intérêt public, Atlantique, Société canadienne du cancer ; Cynthia Dunlap, directrice régionale, Dons exemplaires, Société canadienne du cancer ; Jill Russell, gestionnaire de l'engagement des sympathisants, Société canadienne du cancer ; Dan Fowlie, spécialiste des campagnes d'engagement des sympathisants ; Isabelle Allain-Labelle, bénévole pour la défense de l'intérêt des patients et des aidants ; Heather Hogan, bénévole pour la défense de l'intérêt des patients ; Hardy Cameron, bénévole pour la défense de l'intérêt public ; Alex Warman, bénévole pour la défense de l'intérêt public. Je ne sais pas si j'ai oublié quelqu'un. Si c'est le cas, je m'en excuse.

10:05

I welcome you to the people's House. I hope that you enjoy the proceedings that you're here to watch this

Je vous souhaite la bienvenue à la Chambre du peuple. J'espère que vous apprécierez les débats auxquels vous êtes venus assister ce matin. Ils sont parfois un

morning. It does get a little fiery at times, so sit back and enjoy. Welcome to the people's House.

Hon. Mr. Dornan: Madam Speaker, may I change my position?

Madam Speaker: Yes.

Hon. Mr. Dornan: Madam Speaker, I missed not only the prayer but also the opportunity to introduce our guests today. Earlier this morning, the New Brunswick chapter of the Canadian Cancer Society hosted a breakfast that was very well attended by members of our party and both opposition parties. It was a very challenging address. We heard from a cancer survivor. We also heard from the chapter president about the many challenges. I have to say that, clearly, these are surmountable challenges—surmountable. Some of them will take more work than others, but all of them are reasonable to put before us. I won't introduce everybody again. The member opposite has done a very good job of recognizing those folks.

Sadly, cancer will impact every New Brunswick family over the course of their lifetimes. I heard a statistic today that was quite alarming. Two out of five people will experience cancer. That's almost one in three. We will all feel that. What is important is the work being done by the Canadian Cancer Society to not only treat cancer but also prevent it. We had a discussion about how the worst spent health care dollar is the one spent on the treatment of disease. The Canadian Cancer Society promotes evaluation and prevention, and I am together with it on that, as are the members of this House.

Thank you to each of you for your efforts in reducing the burden of cancer and improving the quality of life for all our residents who are affected by this disease. Money spent today will save us innumerable monies in the future. We are treating people today. We are preventing cancer today in order to help our children and grandchildren experience better quality of life and lower costs, frankly. Welcome to the people's House. Thank you for being with us today. We are in arms with you. Thank you.

peu enflammés, alors asseyez-vous et profitez-en. Bienvenue à la Chambre du peuple.

L'hon. M. Dornan : Madame la présidente, puis-je changer de siège?

La présidente : Oui.

L'hon. M. Dornan : Madame la présidente, j'ai manqué non seulement la prière, mais aussi l'occasion de présenter nos invités aujourd'hui. Plus tôt ce matin, la section du Nouveau-Brunswick de la Société canadienne du cancer a organisé un petit-déjeuner auquel les membres de notre parti et des deux partis d'opposition ont assisté en grand nombre. Le discours a été très stimulant. Nous avons entendu le témoignage d'une personne survivante du cancer. Le président de la section nous a également parlé des nombreux défis à relever. Je dois dire qu'il s'agit clairement de défis surmontables — surmontables. Certains d'entre eux nécessiteront plus de travail que d'autres, mais ils valent tous la peine que nous les relevions. Je ne vais pas présenter de nouveau tout le monde. Le député d'en face a fait un très bon travail en énumérant les personnes présentes.

Malheureusement, le cancer touchera toutes les familles du Nouveau-Brunswick durant le cours de leur existence. J'ai entendu aujourd'hui une statistique assez alarmante. Deux personnes sur cinq seront atteintes d'un cancer. C'est presque une personne sur trois. Nous en ressentirons tous les effets. Ce qui est important, c'est le travail effectué par la Société canadienne du cancer pour non seulement traiter le cancer, mais aussi le prévenir. Nous avons discuté du fait que le dollar le plus mal dépensé dans le domaine de la santé est celui qui est consacré au traitement de la maladie. La Société canadienne du cancer fait la promotion de l'évaluation et de la prévention, et je suis tout à fait d'accord avec elle sur cette question, tout comme l'ensemble des parlementaires.

Je remercie chacun d'entre vous de vos efforts visant à réduire le fardeau du cancer et à améliorer la qualité de vie de tous nos gens touchés par cette maladie. L'argent dépensé aujourd'hui nous permettra d'économiser d'incalculables sommes dans l'avenir. Nous traitons les gens aujourd'hui. Nous prévenons le cancer aujourd'hui afin, franchement, d'aider nos enfants et nos petits-enfants à bénéficier d'une meilleure qualité de vie tout en ayant moins de coûts à supporter. Bienvenue à la Chambre du peuple. Merci

d'être avec nous aujourd'hui. Nous sommes à vos côtés. Merci.

M^{me} Mitton : Merci, Madame la présidente.

I want to join my colleagues in extending warm greetings to the staff and volunteers from the Canadian Cancer Society who are here at the Legislature this morning as part of their advocacy efforts. I won't read out all their names again, but I want to thank them for being here today.

Merci pour votre travail acharné et merci d'être ici aujourd'hui. J'ai hâte de vous rencontrer, plus tard aujourd'hui.

Also, I want to mention that, today, I will introduce a motion on job-protected leave, which is something that the Canadian Cancer Society has been advocating for.

J'invite tous mes collègues à accueillir nos invités.

Please join me in welcoming the Canadian Cancer Society staff and volunteers to the Legislature. Thank you, Madam Speaker.

La présidente : Bienvenue.

Welcome.

**Statements of Condolence and Congratulation /
Déclarations de condoléances et de félicitations**

Ms. Wilcott: Madam Speaker, may I have a few extra moments?

Madam Speaker: Yes.

Ms. Wilcott: Last week, I attended the funeral of Dennis Brooks, a true community champion in the Fundy Heights neighbourhood of Saint John West. Today, I bring condolences from the province to his family and friends.

Dennis had a diverse and fulfilling life. A skilled cabinetmaker and carpenter by trade, he founded Brooks Restoration, where he applied his talents to a range of projects, from restoring churches to undertaking home renovations. Although he had the chance to become a master cabinetmaker, he declined

Ms. Mitton: Thank you, Madam Speaker.

Je me joins à mes collègues pour saluer chaleureusement le personnel et les bénévoles de la Société canadienne du cancer qui sont présents à l'Assemblée législative ce matin dans le cadre de leurs efforts de sensibilisation. Je ne vais pas relire tous leurs noms, mais je tiens à les remercier d'être présents aujourd'hui.

Thank you for your hard work and for being here today. I am looking forward to meeting with you later today.

Je tiens également à mentionner que, aujourd'hui, je présenterai une motion sur le congé avec protection de l'emploi, une mesure que la Société canadienne du cancer préconise.

I invite all my colleagues to welcome our guests.

Veillez vous joindre à moi pour accueillir à l'Assemblée législative le personnel et les bénévoles de la Société canadienne du cancer. Merci, Madame la présidente.

Madam Speaker: Welcome.

Bienvenue.

**Déclarations de condoléances et de félicitations /
Statements of Condolence and Congratulation**

M^{me} Wilcott : Madame la présidente, puis-je avoir quelques instants supplémentaires?

La présidente : Oui.

M^{me} Wilcott : La semaine dernière, j'ai assisté aux funérailles de Dennis Brooks, un véritable champion communautaire dans le quartier Fundy Heights de Saint John-Ouest. Aujourd'hui, je présente les condoléances de la province à sa famille et à ses amis.

Dennis a eu une vie diversifiée et épanouissante. Ébéniste et menuisier de métier et de talent, il a fondé Brooks Restoration, où il a mis son savoir-faire au service de divers projets, allant de la restauration d'églises à la rénovation de maisons. Bien qu'il ait eu la possibilité de devenir maître ébéniste, il l'a écartée

the opportunity so he could continue offering his services to those in need without charge. He was a generous man who always wanted to help others.

10:10

Many Saint Johners would remember calling CFBC radio in the 1970s to request that Dennis play their favourite song. He also had an entrepreneurial spirit and ran Memory Lane, an antique store in Sussex. Dennis had a lifelong love of cars, especially his father's Rover 3500S. It was more than just a vehicle. It held cherished memories and was the car he learned to drive in. The Rover was later sold, but Dennis and his father eventually reclaimed it and embarked on a journey to restore it together.

Above all else, Dennis cherished his children and grandchildren, and he loved creating special memories with them. We extend our sincere condolences to Dennis's mother, Marion, his wife, the beloved teacher Ann, and all his family, friends, and loved ones. May you rest easy, Dennis. Thank you.

Ms. Scott-Wallace: Thank you, Madam Speaker. Bill Miller had so much heart for his Petitediac community, especially the young people who lived in it. On April 21, he passed away at the age of 87, leaving behind a special legacy as a founder of the Petitediac Boys & Girls Club. As a diehard Maple Leafs fan, Bill loved hockey at all levels. He was heavily involved in minor hockey for many years and spent endless hours at the rink. He was a member of the Kiwanis Club of Petitediac and the Petitediac Baptist Church, and he volunteered with many other organizations.

Gardening, dancing, and travelling were Bill's favourite things outside of his love for local stock car and NASCAR races. While he stayed plenty busy, he was even a chinchilla farmer. Bill was always on call to help anyone who needed him.

The community will miss Bill Miller, as will his three children, Kim, Wanda, and Roger, his grandchildren, his great-grandchildren, and others who loved him. He was predeceased by his precious wife, Helen. Please

afin de pouvoir continuer à offrir gratuitement ses services aux personnes dans le besoin. C'était un homme généreux qui voulait toujours aider les autres.

Bien des gens de Saint John se souviennent d'avoir appelé au poste de radio CFBC dans les années 1970 pour demander à Dennis de faire jouer leur chanson préférée. Il avait également l'esprit d'entreprise et dirigeait Memory Lane, un magasin d'antiquités à Sussex. Dennis a toujours aimé les voitures, en particulier la Rover 3500S de son père. C'était plus qu'un simple véhicule. Elle renfermait des souvenirs précieux et c'est au volant de cette voiture qu'il a appris à conduire. La Rover a été vendue par la suite, mais Dennis et son père l'ont récupérée et ont entrepris de la restaurer ensemble.

Par-dessus tout, Dennis chérissait ses enfants et ses petits-enfants, et il aimait créer des souvenirs spéciaux avec eux. Nous présentons nos sincères condoléances à la mère de Dennis, Marion, à son épouse, la bien-aimée enseignante Ann, ainsi qu'à toute sa famille, à ses amis et à ses proches. Repose en paix, Dennis. Merci.

M^{me} Scott-Wallace : Merci, Madame la présidente. Bill Miller avait beaucoup à coeur sa collectivité de Petitediac, en particulier les jeunes qui y vivaient. Le 21 avril, il est décédé à l'âge de 87 ans, laissant derrière lui un héritage spécial en tant que fondateur du Petitediac Boys & Girls Club. Fan inconditionnel des Maple Leafs, Bill adorait le hockey à tous les niveaux. Il a participé activement au hockey mineur pendant de nombreuses années et a passé d'innombrables heures à la patinoire. Il était membre du Kiwanis Club of Petitediac et de l'église baptiste de Petitediac, et il a fait du bénévolat pour de nombreux autres organismes.

Le jardinage, la danse et les voyages étaient les activités préférées de Bill, en dehors de son amour pour les courses locales de stock-cars et de NASCAR. Constamment très occupé, il a même été éleveur de chinchillas. Bill était toujours prêt à aider ceux qui avaient besoin de lui.

Bill Miller manquera à la communauté, ainsi qu'à ses trois enfants, Kim, Wanda et Roger, à ses petits-enfants, à ses arrière-petits-enfants et à tous ceux qui l'aimaient. Sa précieuse épouse, Helen, l'a précédé dans la tombe. Veuillez vous joindre à moi pour rendre

join me in remembering Bill Miller and his contributions to his community. Thank you.

Mr. Monahan: Madam Speaker, it is with deep respect and heartfelt sorrow that I recognize the passing of a cherished member of the New Brunswick community, Mr. George Robert Chown, who left us on Monday, May 5, at the Sussex Health Centre.

Born in Prescott Hill, New Brunswick, Mr. Chown devoted his life to his family, his faith, and the land he so dearly loved. George was a lifelong farmer and woodsman, professions that speak to his enduring work ethic, his resilience, and his connection to the natural world. For nearly 55 years, George shared his life with his beloved wife, Sherrill, building a life rooted in love, commitment, and community.

Mr. Chown was not only a hard-working man of the land but also a man of deep faith. As a dedicated member and deacon of the Collina United Baptist Church, George exemplified what it means to live with purpose and integrity. His devotion to the Lord was evident in both his words and deeds, and he carried that faith with him even through the most difficult health challenges. May George's memory be a blessing.

Mr. Doucet : Merci, Madame la présidente. Je me lève à la Chambre aujourd'hui pour féliciter Hadrien Gayap, qui a défendu la semaine dernière sa thèse de maîtrise devant un jury. Sa thèse porte sur l'utilisation de l'intelligence artificielle pour aider à la détection du cancer au poumon. En plus d'être un étudiant accompli, M. Gayap a récemment obtenu sa résidence permanente.

Moncton-Est est fière de pouvoir compter sur ce jeune homme qui se consacre énormément à sa collectivité, notamment auprès de la section locale des Chevaliers de Colomb. J'ai l'heureuse chance de croiser M. Gayap chaque quatrième dimanche, au Centre Père-Patrice-LeBlanc, au déjeuner communautaire.

J'invite mes collègues parlementaires à se joindre à moi afin de féliciter M. Gayap pour toutes ses réalisations. Il est une excellente représentation de la réussite de l'immigration au Nouveau-Brunswick. Nous sommes chanceux d'avoir parmi nous des gens comme lui qui oeuvrent dans les domaines

hommage à Bill Miller et à sa contribution à la collectivité. Merci.

M. Monahan : Madame la présidente, c'est avec un profond respect et une grande tristesse que je souligne le décès d'un membre chéri de la communauté du Nouveau-Brunswick, M. George Robert Chown, qui nous a quittés le lundi 5 mai, au Centre de santé de Sussex.

Né à Prescott Hill au Nouveau-Brunswick, M. Chown a consacré sa vie à sa famille, à sa foi et à la terre qu'il aimait tant. Il a été toute sa vie agriculteur et forestier, professions qui témoignent de son indéfectible éthique du travail, de sa résilience et de son attachement à la nature. Pendant près de 55 ans, il a partagé sa vie avec son épouse bien-aimée, Sherrill, construisant une vie ancrée dans l'amour, l'engagement et la communauté.

M. Chown n'était pas seulement un homme de la terre qui travaillait dur, mais il était aussi un homme profondément croyant. En tant que membre dévoué et diacre de l'église baptiste unie de Collina, il était un exemple de ce que signifie vivre dans l'intégrité en se donnant un but dans la vie. Sa dévotion au Seigneur était évidente tant dans ses paroles que dans ses actes, et il a gardé en lui une telle foi même à travers les défis de santé les plus difficiles. Que la mémoire de George soit une bénédiction.

Mr. Doucet: Thank you, Madam Speaker. I rise in the House today to congratulate Hadrien Gayap, who defended his master's thesis last week. His thesis was on the use of artificial intelligence to help in the detection of lung cancer. In addition to being an accomplished student, Mr. Gayap has recently obtained his permanent residency.

Moncton East is proud to be able to count on this young man who gives a lot to his community, especially to the Knights of Columbus local council. I'm very fortunate to see Mr. Gayap at the Centre Père-Patrice-LeBlanc community breakfast every fourth Sunday.

I invite my fellow members to join me in congratulating Mr. Gayap on all his accomplishments. He is an excellent example of successful immigration to New Brunswick. We are fortunate to have with us people like him who work in key areas like artificial intelligence and who are involved in their community. Thank you.

primordiaux comme l'intelligence artificielle et qui s'engagent dans leur collectivité. Merci.

Ms. Bockus: Thank you, Madam Speaker. Today, I rise to pay tribute to a very special woman in Saint Andrews. Debby Lord is retiring after 20 years as the director of the St Andrews Community Youth Activity Centre, a space dedicated to the needs and interests of young people between the ages of 12 and 18. To celebrate her retirement and the incredible contributions she has made to young people and to the community, a community barbeque will be held May 23 from 6 p.m. to 8 p.m. at the youth centre.

In true Debby fashion, she has asked that, instead of gifts, donations be made to the St. Andrews Creative Playground at Vincent Massey Elementary School, if you are able. Thank you, Debby, on behalf of the hundreds and hundreds of kids who have come through the youth centre doors and benefited from your kindness and love over the past 20 years. Thank you, Madam Speaker.

10:15

Mr. Coon: Madam Speaker, I'd like to congratulate the St. Thomas University students who graduated yesterday and wish them the very best as they enter this next chapter of their lives. Two of our own pages, Tyler Dupuis and Dhruv Manish, were among those who received their degrees at St. Thomas University's convocation yesterday. Charley Goldrich, a Bachelor of Social Work graduate from Amherst, Nova Scotia, gave a heartfelt and inspiring valedictorian speech. Among the honorary degree recipients was Ilkay Silk, a giant of New Brunswick's theatre world. A number of students and professors were honoured for their impressive individual achievements as well, including Gavin Woodward who was awarded the most prestigious and highest award a student can receive, the Governor General's Medal.

Madam Speaker, I invite all members to join me in congratulating our pages and all of St. Thomas University's graduating class, the class of 2025.

Mr. J. LeBlanc: Thank you, Madam Speaker. Today, I am proud to rise and congratulate Melody Landry on the remarkable success that she has achieved through her Filipino-Canadian takeout restaurant and

M^{me} Bockus : Merci, Madame la présidente. Aujourd'hui, je prends la parole pour rendre hommage à une femme très spéciale de Saint Andrews. Debby Lord prend sa retraite après 20 années en tant que directrice du St Andrews Community Youth Activity Centre, un centre consacré aux besoins et aux intérêts des jeunes âgés de 12 à 18 ans. Pour célébrer sa retraite et la contribution incroyable qu'elle a apportée aux jeunes et à la collectivité, un barbecue communautaire sera organisé le 23 mai, de 18 h à 20 h, au centre d'activités jeunesse.

Fidèle à son habitude, Debby a demandé que, au lieu d'offrir des cadeaux, l'on fasse des dons au terrain de jeux créatif de Saint Andrews à la Vincent Massey Elementary School, si l'on en a la possibilité. Merci, Debby, au nom des centaines et des centaines d'enfants qui ont franchi les portes du centre jeunesse et qui ont bénéficié de votre gentillesse et de votre amour au cours des 20 dernières années. Merci, Madame la présidente.

M. Coon : Madame la présidente, j'aimerais féliciter les étudiants de la St. Thomas University qui ont reçu leur diplôme hier et leur souhaiter le meilleur pour le prochain chapitre de leur vie. Deux de nos pages, Tyler Dupuis et Dhruv Manish, étaient parmi ceux qui ont reçu leur diplôme lors de la cérémonie de collation des grades de l'université. Charley Goldrich, titulaire d'un baccalauréat en travail social et originaire d'Amherst, en Nouvelle-Écosse, a prononcé un discours sincère et inspirant en tant que major de promotion. Ilkay Silk, un géant du théâtre au Nouveau-Brunswick, a été l'un des récipiendaires d'un diplôme honorifique. Un certain nombre d'étudiants et de professeurs ont également été honorés pour leurs réalisations individuelles impressionnantes, notamment Gavin Woodward qui a reçu la plus haute et la plus prestigieuse distinction qu'un étudiant puisse recevoir, la Médaille du Gouverneur général.

Madame la présidente, j'invite tous les parlementaires à se joindre à moi pour féliciter nos pages et tous les finissants de 2025 de la St. Thomas University.

M. J. LeBlanc : Merci, Madame la présidente. Aujourd'hui, je suis fier de féliciter Melody Landry pour le succès remarquable qu'elle a connu grâce à son restaurant de mets à emporter philippino-canadien et à

international grocery store in the heart of downtown Shediac. Through her business, SARAP takeout and grocery, Melody has brought the rich flavours and culture of the Philippines to New Brunswick, creating a space where everyone can enjoy delicious Filipino cuisine and grocery items. Her dedication to her community and her passion for sharing her heritage have not only enriched the local food scene but have also contributed to the vibrant diversity of our province. This success story is an inspiring example of entrepreneurship and community building, and it highlights the positive impact that small businesses can achieve in our economy and society. Please join me in congratulating Melody Landry and her family on her well-deserved success, and I wish them continued prosperity in the years to come. Thank you.

Mr. Weir: Thank you, Madam Speaker. I'd like to take a moment to shine a spotlight on Riverview's future leaders, our youth. The Youth Appreciation Awards recognize outstanding Grade 12 students who have made meaningful impacts in sports, arts, community service, and academics. These young individuals are the pillars of tomorrow, demonstrating passion, dedication, and excellence in everything they do. From the field to the classroom and from creative pursuits to community involvement, these students have shown what leadership and commitment look like. Their efforts remind us of the bright future ahead, one shaped by the aspirations and hard work of young minds determined to make a difference.

Congratulations to all the recipients for their extraordinary achievements. Let us continue to support and uplift our youth as they chart their paths, knowing that they will lead our province with vision and purpose. Riverview is very proud of you. Thank you, Madam Speaker.

Ms. Mitton: Madam Speaker, I rise today to offer my congratulations to Heather Patterson on receiving the King Charles III Coronation Medal. Heather is the President of the Sackville Food Bank. She began volunteering there in 2015. Two years later, she stepped into the role of president. Under Heather's guidance, the food bank navigated the challenges of the COVID-19 pandemic and has responded to the steep rise in demand due to food insecurity. She has worked tirelessly to ensure that no one in our community goes without food or support, all the while

son épicerie internationale situés au coeur du centre-ville de Shediac. Grâce à son entreprise de mets à emporter et d'épicerie, SARAP, Melody a apporté la richesse des saveurs et de la culture des Philippines au Nouveau-Brunswick, en créant un espace où tout le monde peut profiter des délices de la cuisine et des articles d'épicerie philippins. Son dévouement à sa collectivité et sa passion pour le partage de son héritage ont non seulement enrichi la scène alimentaire locale, mais ont également contribué à la diversité vibrante de notre province. Une telle réussite est un exemple inspirant d'esprit d'entreprise et d'esprit de communauté, et elle met en lumière l'effet positif que les petites entreprises peuvent avoir sur notre économie et notre société. Je vous invite à vous joindre à moi pour féliciter Melody Landry et sa famille pour leur succès bien mérité, et je leur souhaite de continuer à prospérer dans les années à venir. Merci.

M. Weir : Merci, Madame la présidente. J'aimerais prendre un moment pour braquer les projecteurs sur les futurs leaders de Riverview, nos jeunes. Les Youth Appreciation Awards récompensent des élèves exceptionnels de 12^e année qui ont eu une incidence significative dans le domaine des sports, des arts, du service communautaire et des études. Ces jeunes sont les piliers de demain, car ils font preuve de passion, de dévouement et d'excellence dans tout ce qu'ils font. Du terrain à la salle de classe, des activités créatives à l'engagement communautaire, ces élèves ont montré à quoi ressemblent le leadership et l'engagement. Leurs efforts nous rappellent le brillant avenir qui nous attend, un avenir façonné par les aspirations et le travail acharné de jeunes esprits déterminés à faire changer les choses.

Félicitations à tous les lauréats pour leurs réalisations extraordinaires. Continuons à soutenir et à encourager nos jeunes alors qu'ils tracent leur chemin, sachant qu'ils dirigeront notre province avec vision et détermination. Riverview est très fière de vous. Merci, Madame la présidente.

M^{me} Mitton : Madame la présidente, je prends la parole aujourd'hui pour féliciter Heather Patterson qui a reçu la Médaille du couronnement du roi Charles III. Heather est la présidente de la Sackville Food Bank. Elle a commencé à y faire du bénévolat en 2015. Deux ans plus tard, elle est devenue présidente. Sous la direction de Heather, la banque alimentaire a relevé les défis liés à la pandémie de COVID-19 et a répondu à la forte augmentation de la demande due à l'insécurité alimentaire. Elle a travaillé sans relâche pour s'assurer que personne dans notre collectivité n'est privé de

pointing to the root causes of hunger and advocating for systemic change and solutions to poverty.

Please join me in recognizing and thanking Heather for her years of service, for the many lives she has touched in Tantramar, and for the incredible impact she continues to make each and every day.

M^{me} Vautour : Madame la présidente, nous soulignons aujourd'hui, avec une immense fierté, un exploit exceptionnel. L'École Abbey-Landry, à Memramcook, devient la troisième école au monde à recevoir la plus haute distinction du modèle de l'école communautaire entrepreneuriale consciente. Je dois dire que, parmi les trois écoles en question, deux sont situées au Nouveau-Brunswick.

Le moment est d'autant plus spécial pour moi, car j'ai eu le privilège de faire partie de l'équipe au début de ce mouvement. Le fait de voir jusqu'où cette école est allée depuis mon départ me remplit de fierté. La reconnaissance en question témoigne d'un engagement collectif profond, d'une équipe éducative mobilisée, de jeunes pleinement dévoués à leurs apprentissages et d'une communauté unie autour d'une vision inspirante de l'éducation.

10:20

L'École Abbey-Landry fait officiellement partie d'un réseau mondial d'écoles qui partagent les mêmes valeurs de conscience, d'innovation et de collaboration. Félicitations à toute l'équipe. Vous portez haut les couleurs de l'éducation au Nouveau-Brunswick.

Madam Speaker: Do we have unanimous consent to revert to Introduction of Guests?

Hon. Members: Agreed.

Introduction of Guests / Présentation d'invités

Hon. Mr. Randall: Thank you, Madam Speaker. I just want to express to the House how excited I am to have a group here from Cuffman Street Elementary School, a new school in Fredericton North. It is so exciting to be here as its MLA. I just want to highlight the commitment of our government to supporting teachers in schools and getting more teachers into the schools. I really want to highlight the work that these

nourriture ou de soutien, tout en mettant en évidence les causes profondes de la faim et en plaidant pour un changement systémique et des solutions à la pauvreté.

Joignez-vous à moi pour saluer et remercier Heather pour ses années de service, pour les nombreuses vies qu'elle a touchées à Tantramar et pour l'incidence incroyable qu'elle continue d'avoir chaque jour.

Ms. Vautour: Madam Speaker, it is with great pride that we are recognizing an exceptional achievement today. École Abbey-Landry in Memramcook is the third school in the world to receive the highest honour awarded to a conscious entrepreneurial community school. I must add that two of the three schools are in New Brunswick.

This occasion is even more special for me because I had the privilege of being a part of the team when this movement began. Seeing how far this school has come since I left fills me with pride. This recognition is a testament to a strong collective commitment, an engaged education team, young people fully dedicated to learning, and a community united around an inspirational vision of education.

École Abbey-Landry is officially part of a world network of schools that share the same values of awareness, innovation, and cooperation. Congratulations to the whole team. You are great representatives of education in New Brunswick.

La présidente : Avons-nous le consentement unanime pour revenir à la présentation d'invités?

Des voix : Oui.

Présentation d'invités / Introduction of Guests

L'hon. M. Randall : Merci, Madame la présidente. Je tiens simplement à dire à la Chambre à quel point je suis content d'accueillir un groupe de la Cuffman Street Elementary School, une nouvelle école de Fredericton-Nord. Il est très excitant d'être à la Chambre en tant que leur député. Je tiens juste à souligner l'engagement de notre gouvernement à soutenir les enseignants dans les écoles et à y augmenter le nombre d'enseignants. Je tiens vraiment

kids are doing to help support our community in the schools.

Point of Order / Rappel au Règlement

Madam Speaker: State your point of order.

Mr. Savoie: Well, Madam Speaker, if the minister is going to get into government accomplishments and priorities in Introduction of Guests, that's not what it's supposed to be for. He is supposed to simply invite the guests, welcome them to the House, express how glad he is to have them here, and sit down. He's not to talk about government priorities. Thank you.

Mr. M. LeBlanc: Madam Speaker, I think the minister introduced the guests in the gallery. He was not interrupted by members opposite. They didn't rise at the time that they should have. I don't think that's a point of order.

Madam Speaker: I want to remind members that introductions of guests should be short and should introduce the people you have in the gallery. Thank you, member.

Introduction of Guests / Présentation d'invités

Hon. Mr. Randall: Thank you, Madam Speaker. At the pleasure of the House, I want to give one more shout-out, if I may. I just want to recognize my friend Marchelle, who helped pull this group together and was able to bring this group of students over to watch us work for New Brunswickers here in the House. The students are getting to see the process that happens here. Thank you so much to all the people who made this happen and to the students from my constituency. I look forward to having more of a conversation later today. Thank you so much, Madam Speaker.

Statements by Members / Déclarations de députés

Mr. Austin: Thank you, Madam Speaker. I went to an online thesaurus and searched for synonyms of the word "cut". There are lots of synonyms for "cut", but I didn't see any of the ones used by the Holt government as it carries out its cuts. There's no sign of "targeted", "redeployed", "transformational", or "redirected". The thesaurus provided synonyms such

à souligner le travail que les élèves accomplissent pour aider notre collectivité dans les écoles.

Rappel au Règlement / Point of Order

La présidente : Exposez votre rappel au Règlement.

M. Savoie : Eh bien, Madame la présidente, si le ministre veut parler des réalisations et des priorités du gouvernement lors de la période de présentation d'invités, je lui dirai que ce n'est pas ce à quoi cette période est censée servir. Le ministre est censé se contenter d'accueillir les invités, de leur souhaiter la bienvenue à la Chambre, de leur dire à quel point il est content qu'ils soient ici, puis de se rasseoir. Il n'a pas à parler des priorités du gouvernement. Merci.

M. M. LeBlanc : Madame la présidente, je crois que le ministre a présenté les invités à la tribune. Il n'a pas été interrompu par les parlementaires d'en face. Ceux-ci ne se sont pas levés au moment où ils auraient dû le faire. Je ne pense pas qu'il y ait matière à un rappel au Règlement.

La présidente : Je tiens à rappeler aux parlementaires que les présentations des invités doivent être brèves et qu'elles doivent consister à présenter les personnes présentes dans la tribune. Merci, Monsieur le député.

Présentation d'invités / Introduction of Guests

L'hon. M. Randall : Merci, Madame la présidente. S'il plaît à la Chambre, j'aimerais saluer quelqu'un d'autre. Je tiens à rendre hommage à mon amie Marchelle, qui a aidé à réunir le groupe d'élèves en question et qui a pu l'emmener ici afin qu'il nous voie travailler à la Chambre pour les gens du Nouveau-Brunswick. Les élèves peuvent voir le processus qui se déroule ici. Je remercie beaucoup toutes les personnes qui ont rendu une telle visite possible et les élèves de ma circonscription. J'ai hâte d'avoir une conversation plus approfondie plus tard dans la journée. Merci beaucoup, Madame la présidente.

Déclarations de députés / Statements by Members

M. Austin : Merci, Madame la présidente. J'ai consulté un dictionnaire en ligne et j'ai cherché des synonymes du mot « réduit ». Il y a beaucoup de synonymes pour « réduit », mais je n'ai trouvé aucun de ceux utilisés par le gouvernement Holt pour effectuer ses réductions. Il n'y a aucune trace de « ciblé », de « redéployé », de « transformationnel »

as “diminished”, “reduced”, and “slashed”. These all fit well when describing the Holt government’s cuts to libraries in schools.

The literacy support that students enjoy through librarians and library workers has been “reduced” to zero. Their literacy support has been “diminished” to nothing. The connection between students, librarians, and books has been “slashed”. There are no more librarians to help with literacy.

I hope this has been educational for the Premier and her ministers. Madam Speaker, a cut is still a cut.

Ms. Mitton: Madam Speaker, tomorrow we will debate the member for Fredericton Lincoln’s bill, Bill 19, *An Act Respecting the Right to a Healthy Environment*. Where a right to a healthy environment has been recognized in law, it has contributed to cleaner air, safer drinking water, and reduced greenhouse gas emissions.

I know that members of this House have heard from their constituents who support this bill, including some who have worked on this citizen-led bill for over 10 years. The Premier has said that, on a non-binding motion unrelated to a Cabinet decision or platform promise, everyone will have the opportunity to vote in the way their constituents would want them to.

Today, I’d like to challenge the Premier and the Leader of the Official Opposition to let their caucuses have a free vote on whether or not they support this bill in principle at second reading tomorrow afternoon. Thank you, Madam Speaker.

M. Mallet: Madame la présidente, dans la circonscription de Shippagan-Les-Îles, les pêches ne sont pas simplement un secteur économique, elles sont le coeur de nos collectivités. Des familles entières travaillent dans le secteur depuis des générations et leur savoir-faire contribue fièrement à l’identité du Nouveau-Brunswick.

ou de « réorienté ». Le dictionnaire a fourni des synonymes tels que « diminué », « comprimé » et « sabré ». Ces synonymes conviennent parfaitement pour décrire les coupes opérées par le gouvernement Holt dans les bibliothèques scolaires.

Le soutien à la littératie dont bénéficient les élèves par l’intermédiaire des bibliothécaires et des préposés de bibliothèque a été « diminué » à zéro. Leur soutien en matière de littératie a été « réduit » à néant. Le lien entre les élèves, les bibliothécaires et les livres a été « sabré ». Il n’y a plus de bibliothécaires pour favoriser la littératie.

J’espère que mon intervention a été instructive pour la première ministre et ses ministres. Madame la présidente. Une réduction reste une réduction.

M^{me} Mitton : Madame la présidente, demain, nous débattons du projet de loi du député de Fredericton-Lincoln, le projet de loi 19, *Loi concernant le droit à un environnement sain*. Lorsque le droit à un environnement sain a été reconnu par la loi, cela a contribué à assainir l’air, à rendre l’eau potable plus sûre et à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Je sais que les parlementaires ont entendu les gens de leur circonscription qui appuient le projet de loi, y compris certains d’entre eux qui travaillent depuis plus de 10 ans sur une telle mesure législative émanant de la population. La première ministre a déclaré que, sur une motion non contraignante et non liée à une décision du Cabinet ou à une promesse électorale, chacun aura la possibilité de voter comme ses électeurs le souhaiteraient.

Aujourd’hui, j’aimerais mettre au défi la première ministre et le chef de l’opposition officielle de laisser les membres de leur caucus voter librement en appuyant ou non le principe du projet de loi à l’étape de la deuxième lecture demain après-midi. Merci, Madame la présidente.

Mr. Mallet: Madam Speaker, in the riding of Shippagan-Les-Îles, the fisheries are not just an economic sector; they are at the heart of our communities. Entire families have worked in the sector for generations, and their expertise makes a great contribution to New Brunswick’s identity.

10:25

Voilà la raison pour laquelle je me réjouis des efforts déployés par notre gouvernement en vue d'ouvrir de nouveaux marchés pour les produits de la mer et pour les produits agroalimentaires de notre province.

Le ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches a récemment représenté notre province au Salon international de l'alimentation, à Toronto, ainsi qu'au prestigieux salon Seafood Expo Global, à Barcelone.

Soutenir nos pêcheurs équivaut à investir dans l'avenir de nos collectivités côtières. En connectant nos producteurs à des acheteurs venant de partout dans le monde, nous contribuons à bâtir une économie plus résiliente, plus concurrentielle et mieux préparée aux défis de demain. Merci, Madame la présidente.

Ms. M. Wilson: Thank you, Madam Speaker. Have you seen the latest headline? "Centralized teams serving vulnerable students to be disbanded". As the saying goes, twice might be a coincidence, but three times is a trend. Targeting vulnerable New Brunswickers has become a trend, with the Holt government cutting \$1 million from food banks, cutting \$47 million from child welfare, cutting school literacy support for students, and, now, cutting support for vulnerable students. The Holt government is cutting a \$4-million promise to seniors. It is cutting funding for pharmacy clinics for people with diabetes, asthma, and other chronic health issues. It is cutting funding for Chimo. This is a bad time to be a vulnerable New Brunswicker of any age. If the Holt government doesn't change its approach, it will only get worse.

Ms. Sodhi: Thank you, Madam Speaker. This week marks National Nursing Week, and I want to extend heartfelt congratulations and sincere gratitude to all nurses across New Brunswick. Nurses are the foundation of our health care and long-term care systems, providing care with skill, compassion, and commitment every single day.

In recognition of their vital role, our government is delivering to eligible nurses a second \$5 000 retention payment that will be tied to a one-year return of service agreement. This follows the \$10 000 bonus issued last

That's why I welcome our government's efforts to open new markets for seafood and agri-food products from our province.

The Minister of Agriculture, Aquaculture and Fisheries recently represented our province at the Salon international de l'alimentation in Toronto and the prestigious Seafood Expo Global in Barcelona.

Supporting our fishers is investing in the future of our coastal communities. By connecting our producers with buyers from around the world, we are helping to build an economy that is more resilient, more competitive, and better prepared for the challenges of tomorrow. Thank you, Madam Speaker.

M^{me} M. Wilson : Merci, Madame la présidente. Avez-vous vu la dernière manchette? Les équipes centralisées au service des élèves vulnérables vont être démantelées. Comme le dit l'adage, deux fois c'est peut-être une coïncidence, mais trois fois c'est une tendance. Cibler les personnes vulnérables du Nouveau-Brunswick est devenu une tendance, le gouvernement Holt ayant réduit le budget des banques alimentaires de 1 million, celui de la protection des enfants de 47 millions, l'aide à la littératie dans les écoles et, maintenant, l'aide aux élèves vulnérables. Le gouvernement Holt renie une promesse de 4 millions aux personnes âgées. Il réduit le financement des cliniques pharmaceutiques pour les personnes souffrant de diabète, d'asthme ou d'autres problèmes de santé chroniques. Il réduit le financement de Chimo. Ce n'est pas le moment d'être une personne vulnérable au Nouveau-Brunswick, quel que soit son âge. Si le gouvernement Holt ne change pas d'approche, cela ne fera qu'empirer.

M^{me} Sodhi : Merci, Madame la présidente. La Semaine nationale des soins infirmiers a actuellement cours, et je tiens à féliciter chaleureusement et à remercier sincèrement tout le personnel infirmier du Nouveau-Brunswick. Le personnel infirmier est à la base de nos systèmes de soins de santé et de soins de longue durée, prodiguant des soins avec compétence, compassion et engagement tous les jours.

En reconnaissance de leur rôle essentiel, notre gouvernement offre aux membres admissibles du personnel infirmier une deuxième prime de maintien en poste de 5 000 \$ qui sera liée à une entente de

year. This initiative reflects our respect, our appreciation, and our continued efforts to stabilize our health care workforce and improve working conditions. To every nurse in our province, happy Nursing Week. Thank you for everything you do.

Ms. Bockus: Thank you, Madam Speaker. It seems a sad reality that New Brunswickers might expect to keep learning about the unintended consequences of the reckless approach of the Holt government. A former colleague of mine called it the “ready, fire, aim” approach to doing things. At the beginning of April, this approach first revealed itself in education with the “flip-flop” approach to testing air quality in only some schools. Thank you, CBC. It was a Holt government flip-flop for the better.

In Health, are they or aren't they redeploying nurses? The Premier says yes, the minister says yes, but the head of the union says no. One thing is certain. It is bad for morale, and what's bad for morale is bad for health care. In Social Development, cutting \$47 million from child welfare has caused the Child and Youth Advocate to step in. Clearly, the Holt government needs to change its approach. Thank you, Madam Speaker.

M. M. LeBlanc : Madame la présidente, au cours des quatre dernières années, sous l'ancien gouvernement, l'assiette fiscale du Nouveau-Brunswick a explosé, connaissant une croissance de plus de 43 %. Rien que l'an dernier, plus de 30 % des habitations ont subi une augmentation de plus de 10 % de leur évaluation foncière, alors que la moitié des propriétaires de la province ont dû être protégés par le mécanisme de protection contre les hausses marquées, afin d'éviter des augmentations démesurées de leur facture.

Dans un contexte où le coût de la vie ne cesse d'augmenter, la hausse des évaluations, sans mesure concrète de la part du gouvernement précédent, a lourdement pénalisé les familles, les personnes âgées et les propriétaires dans toutes les régions du Nouveau-Brunswick.

Nous avons promis aux gens du Nouveau-Brunswick que nous agirions, et, grâce au projet de loi 22, nous posons un premier geste important vers une véritable

service d'un an. La mesure fait suite à la prime de 10 000 \$ versée l'année dernière. Une telle initiative témoigne de notre respect, de notre reconnaissance et de nos efforts continus pour stabiliser notre personnel dans le secteur de la santé et améliorer les conditions de travail. À tous les membres du personnel infirmier de la province, je souhaite une bonne Semaine des soins infirmiers. Merci de tout ce que vous faites.

M^{me} Bockus : Merci, Madame la présidente. Il semble que ce soit une triste réalité que les gens du Nouveau-Brunswick doivent s'attendre à continuer d'apprendre les conséquences imprévues de l'approche imprudente du gouvernement Holt. L'un de mes anciens collègues l'appelait l'approche « tirez d'abord, visez ensuite ». Au début d'avril, cette approche s'est révélée pour la première fois dans le domaine de l'éducation avec la démarche « volte-face » consistant à tester la qualité de l'air dans certaines écoles seulement. Merci, CBC. Il s'agissait d'une volte-face du gouvernement Holt pour le mieux.

À Santé, redéploie-t-on, oui ou non, le personnel infirmier? La première ministre dit oui, le ministre dit oui, mais la personne en tête du syndicat dit non. Une chose est sûre. C'est mauvais pour le moral, et ce qui est mauvais pour le moral est mauvais pour les soins de santé. À Développement social, la réduction de 47 millions du budget de la protection des enfants a poussé le défenseur des enfants et des jeunes à intervenir. Il est clair que le gouvernement Holt doit changer d'approche. Merci, Madame la présidente.

Mr. M. LeBlanc: Madam Speaker, in the past four years, under the former government, New Brunswick's tax base exploded, growing by more than 43%. Last year alone, over 30% of homes were subjected to an increase of over 10% on their property assessments, while half of the property owners in the province had to be protected by the spike protection mechanism to avoid excessive increases in their bills.

At a time when the cost of living is continually rising, the increase in assessments, without concrete action from the previous government, has heavily penalized families, seniors, and property owners throughout New Brunswick.

We promised New Brunswickers that we would act, and, with Bill 22, we are taking a significant first step

réforme de la fiscalité foncière. Merci, Madame la présidente.

10:30

Mr. Monahan: Madam Speaker, yesterday, in this House, the Premier dared not rise to respond to her own words of late last week. It's as though the Premier is trying to pretend last week was just a bad dream and never happened. Let me refresh the Premier's memory. This is from a May 9 CBC story:

Some nurses will be asked to move into different parts of the health system, according to the premier, in a bid to address issues with hospital waits and primary care access.

This is from the same story, quoting the Health Minister:

Health Minister John Dornan said no one would be laid off as a result of what he called a "redeployment" of resources.

That was last week. This week we heard a totally different story from the Health Minister and the Premier, who has fallen silent. It's not a good look, Madam Speaker.

Ms. Wilcott: Madam Speaker, today I rise to speak on the work our government does every single day to keep New Brunswickers healthy, safe, and supported. Last summer and fall, my colleagues in the House and I visited the doorsteps, community halls, and public spaces in our ridings, where we heard first-hand from teachers, nurses, parents, patients, and even students. Nurses and teachers told us about the subpar resourcing, the lack of staff, the focus being moved away from those who needed it the most, and the suggestion that they move to another province if they weren't happy. They asked us to help them fix the system, but they didn't only ask for help. They shared their expertise and their problem-solving skills, and they provided us with real-world solutions—more nurses on the floors and a focus on patients in health, more teachers in the classroom and a focus on students and learning. Madam Speaker, we heard them, and we

toward true property tax reform. Thank you, Madam Speaker.

M. Monahan : Madame la présidente, hier, à la Chambre, la première ministre n'a pas osé se lever pour répondre de ses propres paroles de la fin de la semaine dernière. C'est comme si la première ministre essayait de prétendre que la semaine dernière était juste un mauvais rêve et qu'elle n'avait jamais eu lieu. Permettez-moi de rafraîchir la mémoire de la première ministre. Voici un extrait d'un reportage de la chaîne CBC daté du 9 mai :

Selon la première ministre, certains membres du personnel infirmier se verront demander de se déplacer vers différents secteurs du système de soins de santé afin de résoudre les problèmes d'attente dans les hôpitaux et d'accès aux soins de santé primaires.

Ce qui suit est tiré du même reportage, citant le ministre de la Santé :

Le ministre de la Santé, John Dornan, a déclaré que personne ne serait licencié à la suite de ce qu'il a appelé un « redéploiement » des ressources.

C'était la semaine dernière. Cette semaine, nous avons entendu une histoire totalement différente de la part du ministre de la Santé et de la première ministre, laquelle est demeurée silencieuse. Cela ne regarde pas bien, Madame la présidente.

M^{me} Wilcott : Madame la présidente, je prends la parole aujourd'hui au sujet du travail que notre gouvernement accomplit chaque jour pour garder les gens du Nouveau-Brunswick en santé, en sécurité et soutenus. L'été et l'automne derniers, mes collègues parlementaires et moi-même, nous nous sommes rendus sur le pas des portes, dans les salles communautaires et dans les endroits publics de notre circonscription, où nous avons entendu directement des enseignants, des membres du personnel infirmier, des parents, des patients et même des élèves. Les membres du personnel infirmier et enseignant nous ont parlé des ressources insuffisantes, du manque de personnel, du fait que l'accent n'est pas mis sur ceux qui en ont le plus besoin et de la suggestion de déménager dans une autre province s'ils ne sont pas satisfaits. Ils nous ont demandé de les aider à réparer le système, mais ils ne se sont pas contentés de demander de l'aide. Ils ont apporté leur expertise et leurs compétences en matière de résolution de

have acted on it. We continue to listen to New Brunswickers and—

Mr. Weir: Thank you, Madam Speaker. The Holt government is not delivering transformative government. It is delivering demoralizing government. The Holt government has demoralized teachers. It has demoralized nurses. It has demoralized child welfare workers. The Holt government's reckless "ready, fire, aim" approach to doing things has been felt across the largest departments. Health, Education, and Social Development are the most closely connected to the people of our province. When the Holt government treats frontline people with reckless disregard, it does a disservice to all New Brunswickers. We had better hope that it's not too late for the Premier to take a turn for the positive. We had better hope that she treats New Brunswick teachers, nurses, and child welfare workers with more consideration and respect in the future. Thank you, Madam Speaker.

La présidente : Avant de commencer la période des questions, j'aimerais rappeler aux parlementaires que, lorsqu'on s'adresse à un collègue à la Chambre, on utilise le nom de sa circonscription ou de son ministère. Merci.

Questions orales / Oral Questions

Personnel infirmier / Nurses

M. Savoie : Merci beaucoup, Madame la présidente. Bonjour à vous.

Nurses, or RNs, perform community health or public health functions outside of the hospital envelope, Madam Speaker. They provide preventative care. They provide education programs. They go into schools. They provide vaccines and vaccine programs and nutrition programs. They work with kids and new moms. They work in Extra-Mural. They work in mental health and addiction programs. We're now into

problèmes, et ils nous ont fourni des solutions concrètes : plus de personnel infirmier sur le terrain et une attention particulière sur les patients en bonne santé, ainsi que plus d'enseignants dans les salles de classe et une attention particulière sur les élèves et l'apprentissage. Madame la présidente, nous les avons entendus et nous avons agi en conséquence. Nous continuons à écouter les gens du Nouveau-Brunswick et...

M. Weir : Merci, Madame la présidente. Le gouvernement Holt n'est pas un gouvernement transformationnel. Il est un gouvernement démoralisant. Le gouvernement Holt a démoralisé le personnel enseignant. Il a démoralisé le personnel infirmier. Il a démoralisé les travailleurs de la protection de l'enfance. Les effets de l'approche imprudente du gouvernement Holt pour faire les choses, l'approche « tirez d'abord, visez ensuite », ont été ressentis dans les plus grands ministères. Santé, Éducation et Développement social sont les plus étroitement liés à la population de notre province. Lorsque le gouvernement Holt traite les personnes de première ligne avec un mépris insouciant, il ne rend pas service à l'ensemble des gens du Nouveau-Brunswick. Nous ferions mieux d'espérer qu'il n'est pas trop tard pour que la première ministre prenne un virage positif. Nous ferions mieux d'espérer qu'elle traite le personnel enseignant, le personnel infirmier et les travailleurs de la protection de l'enfance du Nouveau-Brunswick avec plus de considération et de respect dans l'avenir. Merci, Madame la présidente.

Madam Speaker: Before I begin question period, I would like to remind members to use the name of their colleagues' riding or department when addressing them in the House. Thank you.

Oral Questions / Questions orales

Nurses / Personnel infirmier

Mr. Savoie: Thank you very much, Madam Speaker. Good morning.

Le personnel infirmier, ou personnel infirmier immatriculé, exerce des fonctions dans le domaine de la santé communautaire ou de la santé publique en dehors du milieu hospitalier, Madame la présidente. Il fournit des soins préventifs. Il assure la prestation de programmes de formation. Il va dans les écoles. Il administre des vaccins et assure la prestation de programmes de vaccination et de nutrition. Il travaille

day three of no answers and no clarity on what is happening with these public health nurses, Madam Speaker. The least the government could do, in Nurses Week, is to provide clarity for the nurses' future. Please, for the sake of these affected nurses, tell them the scope of the impact on them, on their patients, and on community health in general. So, the question is this: How many RNs are you going to replace with LPNs? That could be for the minister or the Premier. One of them, please, answer this question.

Hon. Ms. Holt: Thank you very much, Madam Speaker. Thank you to the member opposite for the question. As my colleagues have already stated, nurses are critical to the functioning of our health care system. I think that if you ask any New Brunswicker today, they would say the health care system isn't working the way that they would like it to. Too many New Brunswickers cannot access the care they want when they need it. They're waiting in emergency rooms. They're waiting for primary care. They're making really difficult decisions.

10:35

In an ideal world, if we had all of the money and all of the people, then we would have every possible position in the health care spectrum filled. But right now, we have a health care crisis, and we have to follow the advice of the experts who say to start with the front lines, to provide that primary care in the community. That's why our government has made it a priority to address primary care and get every New Brunswicker attached to a collaborative care clinic and family health team in their community.

Now, we're looking at our hospitals, we're looking at our nursing resources, and we're working in

auprès des enfants et des nouvelles mères. Il travaille au sein du Programme extra-mural. Il participe à la prestation de programmes de santé mentale et de traitement des dépendances. Nous en sommes maintenant au troisième jour sans réponse ni précision sur la situation du personnel infirmier de la santé publique, Madame la présidente. Le moins que le gouvernement puisse faire, à l'occasion de la Semaine des soins infirmiers, c'est apporter des précisions quant à l'avenir du personnel infirmier. Dans l'intérêt du personnel infirmier concerné, ayez l'obligeance de lui dire quelle sera l'ampleur des effets avec lesquels il devra composer, des effets sur ses patients et des effets sur la santé communautaire en général. Voici donc la question : Combien de membres du personnel infirmier immatriculé remplacerez-vous par des infirmières ou des infirmiers auxiliaires autorisés? La question pourrait s'adresser au ministre ou à la première ministre. Que l'un d'entre eux ait l'obligeance d'y répondre.

L'hon. M^{me} Holt : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je remercie le député d'en face de la question. Comme mes collègues l'ont déjà dit, le personnel infirmier joue un rôle essentiel au fonctionnement de notre système de santé. Je pense que si vous posiez la question à n'importe quelle personne du Nouveau-Brunswick aujourd'hui, elle vous dirait que le système de santé ne fonctionne pas comme elle le souhaiterait. Trop de personnes du Nouveau-Brunswick n'ont pas accès aux soins qu'elles veulent quand elles en ont besoin. Elles attendent dans les urgences. Elles attendent des soins primaires. Elles prennent des décisions très difficiles.

Dans un monde idéal, si nous avions tout l'argent et toutes les personnes nécessaires, tous les postes dans le continuum de soins seraient occupés. À l'heure actuelle toutefois, nous sommes aux prises avec une crise de soins de santé et nous devons suivre les conseils des experts, qui disent qu'il faut commencer par les premières lignes, afin de fournir des soins primaires au sein des collectivités. Voilà pourquoi notre gouvernement s'est fixé comme priorité de s'occuper des soins primaires et de faire en sorte que chaque personne du Nouveau-Brunswick soit prise en charge par une clinique où la prestation de soins se fait en collaboration et par une équipe de santé familiale dans sa collectivité.

En ce moment, nous examinons la situation dans nos hôpitaux, nous examinons nos ressources infirmières

collaboration with nurses to determine the best way to deploy—

Mr. Savoie: Well, I appreciate the Premier getting on her feet and answering, and I appreciate that it was an answer. It wasn't the answer. In terms of working with the nurses, that's a hard no, Madam Speaker. Absolutely not. The government is not working with nurses. So, I asked very clearly: What is the scope? We know that public health nurses are stressed. They're feeling disrespected. They're anxious. The reason I am asking these questions is to give clarity to the nurses. They are afraid to approach government. They are afraid to work with their union. They are not getting answers, so they are coming to us, the official opposition.

We have a role to play here. Our role is to push the government members, to help them do the things they need to do. Nobody is saying that health care is perfect or that it doesn't need to change, but it needs to be done with nurses. So, this is a good start. Can the Premier or the minister give us the scope in terms of the nurses these changes are going to impact?

Hon. Ms. Holt: Thank you very much, Madam Speaker. I'm happy to expand because a minute wasn't enough time to provide more detail. We are absolutely hearing from nurses and talking to nurses on the ground, as well as other health care professionals and members of the union, to work collectively on this, which is why the scope hasn't been finalized. We're looking across the entire health care system. We're looking at every possible way that we can serve New Brunswickers in order to improve.

I'd like to challenge the member opposite if he believes that things should remain the way they are, if he is satisfied with the health care services in New Brunswick, and if he thinks that we should just keep the status quo. Our government does not believe that. We believe that we can do better, but it's going to take a different approach than that of the government that

et nous travaillons en collaboration avec le personnel infirmier pour déterminer la meilleure façon d'affecter...

M. Savoie : Je remercie la première ministre d'avoir pris la parole pour répondre et d'avoir bien fourni une réponse. Il ne s'agissait pas de la réponse à la question. En ce qui concerne la collaboration avec le personnel infirmier, Madame la présidente, la réponse est un non catégorique. Il n'y en a absolument pas. Le gouvernement ne collabore pas avec le personnel infirmier. J'ai donc posé une question très claire : Quelle sera l'ampleur des effets? Nous savons que le personnel infirmier de la santé publique est stressé. Il ne se sent pas respecté. Il est anxieux. Je pose de telles questions pour permettre au personnel infirmier d'y voir plus clair. Il a peur de s'adresser au gouvernement. Il a peur de travailler avec son syndicat. Puisqu'il n'obtient pas de réponses, il s'adresse à nous, l'opposition officielle.

Nous avons ici un rôle à jouer. Notre rôle est d'exercer une pression sur les parlementaires du côté du gouvernement, de les aider à faire ce qu'ils doivent faire. Personne ne dit que les soins de santé sont parfaits ni qu'aucun changement ne s'impose, mais il faut travailler avec le personnel infirmier. Il s'agit donc d'un bon début. La première ministre ou le ministre nous diraient-ils quelle sera l'ampleur de l'incidence des changements pour ce qui est des membres du personnel infirmier concernés?

L'hon. M^{me} Holt : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je suis contente de parler davantage de la question, car une minute n'a pas suffi pour donner de plus amples détails. Les membres du personnel infirmier communiquent certainement avec nous, et nous discutons avec eux sur le terrain, ainsi qu'avec d'autres professionnels de la santé et membres du syndicat, afin de collaborer à la question, ce qui explique pourquoi la portée n'a pas encore été déterminée. Nous examinons la situation dans l'ensemble du système de soins de santé. Nous examinons tous les moyens possibles de servir les gens du Nouveau-Brunswick afin d'améliorer la situation.

J'aimerais demander au député d'en face s'il croit que les choses devraient rester telles qu'elles sont, s'il est satisfait des services de soins de santé au Nouveau-Brunswick et s'il pense que nous devrions simplement maintenir le statu quo. Notre gouvernement n'est pas de cet avis. Nous croyons que nous pouvons faire mieux, mais il faudra adopter une approche différente de celle du gouvernement qui a dit aux infirmières et

told nurses to move to Alberta. It's going to take conversations on the ground, hard conversations.

I want to thank the nurses who have been reaching out to me, sending me Facebook messages and emails expressing their perspectives. We're going to continue to have those conversations and work with them to figure this out so that New Brunswickers get better access to health care.

Mr. Savoie: There's a minute worth of nothing, Madam Speaker, and they're clapping for it.

Nurses are so unhappy—so unhappy—that they are talking about not taking the \$5 000 that this government is offering them, with strings attached, and quitting. They are that dissatisfied. They have buyer's remorse. They are not happy with this government. So, when it comes to the Facebook messages the Premier is talking about, I don't know how old they are, but they can't be recent. It can't be what nurses are saying now, because they are saying exactly the opposite.

We are trying to get answers for nurses about what is happening, and all we are getting is talking points. The Premier obviously doesn't listen to nurses. She didn't listen to me, because I just said that I recognize that changes need to take place. We're trying to tell the government members that they're doing it wrong. We're trying to tell them that they need to include nurses and that it is not happening. The RHAs are not talking to nurses. The government is not talking to nurses. Will the government change its approach and engage nurses—

Hon. Ms. Holt: Thank you, Madam Speaker. I'm happy to clarify this for the member opposite because we have received messages from nurses as recently as a few hours ago. We are having regular conversations, daily conversations, with nurses in our communities, in the communities of every one of my members. This is not a problem that we are going to solve rapidly. We're not going to come out and say here is the

aux infirmiers de déménager en Alberta. Il faudra des discussions sur le terrain, des discussions difficiles.

Je tiens à remercier les infirmières et les infirmiers qui communiquent avec moi, qui m'envoient des messages sur Facebook ainsi que des courriels pour me faire part de leur point de vue. Nous continuerons d'avoir des discussions du genre et de travailler avec eux pour trouver une solution afin que les gens du Nouveau-Brunswick aient un meilleur accès aux soins de santé.

M. Savoie : On a parlé inutilement pendant une minute, Madame la présidente, et les gens d'en face applaudissent de tels propos.

Les membres du personnel infirmier sont si mécontents — si mécontents — qu'ils soulèvent la possibilité de refuser les 5 000 \$ que leur offre le gouvernement, une somme assortie de certaines conditions, et de démissionner. Voilà l'ampleur de leur insatisfaction. Ils regrettent leur choix. Ils ne sont pas satisfaits du gouvernement. Par conséquent, pour ce qui est des messages sur Facebook dont parle la première ministre, je ne sais pas quand ils ont été envoyés, mais ils ne l'ont certainement pas été récemment. Il ne peut s'agir de ce que les membres du personnel infirmier disent en ce moment, car ceux-ci disent exactement le contraire.

Nous cherchons à obtenir des réponses pour le personnel infirmier à propos de la situation, mais nous n'avons droit qu'à la lecture de notes d'allocution. De toute évidence, la première ministre n'écoute pas le personnel infirmier. Elle ne m'a pas écouté, car je viens de dire que je reconnais que des changements sont nécessaires. Nous essayons de faire comprendre aux parlementaires du côté du gouvernement qu'ils font fausse route. Nous essayons de leur faire comprendre qu'ils doivent travailler avec le personnel infirmier, mais qu'ils ne le font pas. Les RRS ne communiquent pas avec le personnel infirmier. Le gouvernement ne communique pas avec le personnel infirmier. Le gouvernement changera-t-il d'approche et nouera-t-il un dialogue avec le personnel infirmier...

L'hon. M^{me} Holt : Merci, Madame la présidente. Je suis contente de fournir au député d'en face des précisions sur la question, car nous avons reçu des messages de membres du personnel infirmier il y a à peine quelques heures. Nous avons des discussions régulièrement, au quotidien, avec des membres du personnel infirmier dans nos collectivités, dans la collectivité de chacun de nos parlementaires. Il ne

solution without doing exactly what we are doing now, working with the health authorities, working with the union, and working with the nurses. And I want to reassure them because the member opposite is fearmongering. He's making things worse and trying to drive down morale when this is absolutely a challenging situation. It is. Change is hard, and I cannot tell everyone that we're going to keep the system exactly as it is, with everyone in exactly the same jobs, because we do not want exactly the same results.

We are asking our nurses to do what they're doing now: Help us identify the problems; speak up and keep sending those messages and emails. It's collectively, with them, that we're going to find the best way to serve them—

10:40

Mr. Savoie: I would love to thank the Premier, Madam Speaker, for saying that I am fearmongering when I am fighting for nurses. If that's what she calls fearmongering... If bringing out the facts of what's happening...

The government members said: Oh, yes, these redeployments are happening. Then, yesterday, all of a sudden, the minister said: No, they're not happening. Do you know what? When I started bringing out some facts about what's happening, they changed their tune. Oh, workforce redeployments. Adjustments or redeployments. When I asked them yesterday about the IV team being cut, they said: Oh, yes, that's happening. Now we find out that the entire employee team of RNs has been told to go elsewhere and has been replaced by LPNs. This is exactly what nurses have been telling us is happening. Can the minister or, in this case, the Premier, who's getting on her feet today, please confirm that RNs have been—not “will be”—adjusted in the workforce, redeployed, reassigned, or even cut out of the employees in health care?

Hon. Ms. Holt: Madam Speaker, the way that the member posed the question makes the answer very

s'agit pas d'un problème que nous résoudrons rapidement. Nous ne présenterons pas une solution sans faire exactement ce que nous faisons actuellement, à savoir travailler avec les régies de la santé, le syndicat et le personnel infirmier. Par ailleurs, je tiens à rassurer les gens, car le député d'en face cherche à semer la peur. Il aggrave la situation et cherche à saper le moral des gens alors que la situation est vraiment difficile. Elle est difficile. Le changement est difficile, et je ne peux dire à tout le monde que nous maintiendrons le système tel qu'il est et que chaque personne continuera d'occuper exactement les mêmes fonctions, car nous ne voulons pas obtenir exactement les mêmes résultats.

Nous demandons à notre personnel infirmier de faire ce qu'il fait déjà : Aidez-nous à cerner les problèmes, exprimez-vous et continuez à envoyer des messages et des courriels. C'est collectivement, avec le personnel infirmier, que nous trouverons la meilleure façon de les servir...

M. Savoie : Madame la présidente, j'aimerais remercier la première ministre d'avoir dit que je sème la peur lorsque je défends le personnel infirmier. Si c'est ce qu'elle appelle semer la peur... Si présenter les faits liés à la situation actuelle...

Les parlementaires du côté du gouvernement ont dit : Ah, oui, des réaffectations ont lieu. Puis, hier, soudainement, le ministre a dit : Non, aucune réaffectation n'a eu lieu. Savez-vous quoi? Lorsque j'ai commencé à présenter des faits, les gens d'en face ont changé de discours. Ah, la réaffectation d'effectifs. Réaménagement ou réaffectation. Lorsque je les ai interrogés hier sur l'élimination de l'équipe de soins intraveineux, ils ont répondu : Oui, la mesure a été prise. Nous apprenons maintenant que l'on a ordonné à toute l'équipe de personnel infirmier immatriculé d'aller ailleurs et qu'elle a été remplacée par du personnel infirmier auxiliaire autorisé. Voilà exactement ce que le personnel infirmier nous a dit à propos de la situation. Le ministre ou, dans ce cas-ci, la première ministre, puisqu'elle prend aujourd'hui la parole, confirmerait-elle que des membres du personnel infirmier immatriculé ont été touchés — pas qu'ils « seront » touchés — par un réaménagement des effectifs, un redéploiement, une réaffectation, voire des suppressions de postes dans le secteur de la santé?

L'hon. M^{me} Holt : Madame la présidente, le député d'en face a posé la question d'une façon qui rend la

easy. This is something that has been done in the past. It was done under the government that he was a part of six months ago, so maybe it's something that he's familiar with. I will say that I'm pleased to hear the change, because this was a government that attacked nurses, told them to move away, and couldn't get a deal signed with them. I am pleased to see that the member has changed positions to fight for nurses, but now he's referencing things that were done months ago under his government and his government's budget.

We are taking a different tack. We are now working with nurses, their union, and their health authorities to find the best way to improve their working conditions. If you listen to nurses and what they're telling us, you will hear that they're asking for help on the ground. They need colleagues in the building, the same way teachers do. They're asking for their colleagues to come and support them in the most critical areas. So instead of making immediate decisions, we are talking with the nurses, the experts, and the unions to figure out the solution collectively.

Mr. Savoie: They are absolutely not doing that, Madam Speaker. What the Premier is saying is not what is happening on the ground. That is why the unions are coming to us, Madam Speaker. The Premier said: Oh, that's what they did. That's a weak answer. The government members know they're in trouble. When they feel that they're losing, that's what they turn to, but I have something here, and I really want to see how they're going to address it.

If you dial 506 623-6139, you get the Miramichi hospital employee health line. It will go to voicemail because there's nobody there to man it. This is the exact message that you get:

Hi, you've reached employee health at the Miramichi hospital. Due to a workforce adjustment, the RN position has been eliminated from staff health, and, in the next few weeks, an LPN will be replacing me. If, in the meantime, you have any questions or need help

réponse très facile. Une telle mesure a déjà été prise dans le passé. Elle a été prise pendant le mandat du gouvernement dont le député d'en face faisait partie il y a six mois ; il s'agit donc peut-être d'une mesure qu'il connaît bien. Je vais dire que je suis contente de constater un changement d'avis, puisqu'il s'agissait d'un gouvernement qui s'attaquait aux membres du personnel infirmier, qui leur a dit d'aller s'installer ailleurs et qui n'arrivait pas à signer une entente avec eux. Je suis contente de constater que le député a changé d'avis et se bat pour le personnel infirmier, mais il parle maintenant de mesures prises il y a des mois, pendant le mandat du gouvernement dont il faisait partie et au titre du budget déposé par celui-ci.

Nous adoptons une approche différente. Nous travaillons maintenant avec le personnel infirmier, son syndicat et ses régies de la santé pour trouver la meilleure façon d'améliorer les conditions de travail. Si vous écoutez les membres du personnel infirmier et ce qu'ils nous disent, vous entendrez qu'ils demandent de l'aide sur le terrain. Ils ont besoin de collègues sur place, tout comme le personnel enseignant. Ils demandent que leurs collègues viennent les aider dans les domaines les plus essentiels. Ainsi, au lieu de prendre immédiatement des décisions, nous discutons avec le personnel infirmier, les experts et les syndicats pour trouver une solution ensemble.

M. Savoie : Les parlementaires du côté du gouvernement ne font absolument pas ce dont il est question, Madame la présidente. Ce dont parle la première ministre ne correspond pas à ce qui se passe sur le terrain. Voilà pourquoi les syndicats communiquent avec nous, Madame la présidente. La première ministre a dit : Eh bien, voilà ce que l'ancien gouvernement a fait. Il s'agit d'une réponse insatisfaisante. Les parlementaires du côté du gouvernement savent qu'ils éprouvent des difficultés. Ils adoptent une telle approche lorsqu'ils ont l'impression de perdre, mais j'ai des renseignements ici et je veux vraiment savoir quelle sera leur réponse.

Si l'on compose le 506 623-6139, on rejoint le service de santé des employés de l'hôpital de Miramichi. Puisqu'il n'y a personne pour répondre au téléphone, les appels sont reçus par une boîte vocale. Voici le message exact que l'on entend :

Bonjour. Vous avez joint le service de santé des employés de l'hôpital de Miramichi. En raison d'un réaménagement d'effectifs, le poste d'infirmière immatriculée a été éliminé du service de santé du personnel, et, au cours des prochaines semaines, un

with anything, you can call 1 833 978-2580 and select number 1, or you can email occupationalhealth@HorizonNB.ca. Thank—

Hon. Ms. Holt: Thank you very much, Madam Speaker. It's unfortunate that the member ran out of time and wasn't able to ask a question with that example, but I think it drives home the challenge. In all our hospitals, we have nurses whom we are asking to move to the front lines. We're leveraging LPNs to their full scope. We are looking at the best way to serve New Brunswickers and to improve the working conditions of nurses. That's something that is hard work and requires change. Is the best use of that registered nurse to serve New Brunswickers on a helpline, or can we get them to help us decrease wait times in ERs and deliver better primary care to New Brunswickers? Those are the conversations we're having. Those are the hard decisions that we have to work through collectively, from a position of respect.

I think it's interesting that he mentioned working with the unions. I think that we have a really good relationship with the nursing union, something that we hadn't seen in six years. This afternoon, you can ask the nursing union members whether that continues to be the case.

Mr. Savoie: Madam Speaker, the government members have gone from saying that, yes, this is happening, to saying that, no, this isn't happening, to saying that this will happen. Now, we're proving that it has been happening. Letters have been sent during their tenure in government.

10:45

What is going to happen to this employee? We don't know. Is she going to be redeployed? Will she be laid off? Will she go into retirement? Will she have to quit because her job is being taken away from her?

What we are trying to say is that the Premier is now admitting that we have nurses with a particular skill set

membre du personnel infirmier auxiliaire autorisé me remplacera. Entre-temps, si vous avez des questions ou avez besoin d'aide, vous pouvez composer le 1 833 978-2580 et appuyer sur le 1 ou envoyer un courriel à occupationalhealth@HorizonNB.ca. Merci... [Traduction.]

L'hon. M^{me} Holt : Merci beaucoup, Madame la présidente. Il est malheureux que le député d'en face ait manqué de temps et qu'il n'ait pas eu l'occasion de poser une question au sujet de son exemple, mais je pense que celui-ci met en évidence la difficulté. Nous demandons à des membres du personnel infirmier dans tous nos hôpitaux de se déplacer en première ligne. Nous veillons à ce que le personnel infirmier auxiliaire autorisé utilise l'éventail complet de ses compétences. Nous envisageons les meilleures façons de servir les gens du Nouveau-Brunswick et d'améliorer les conditions de travail du personnel infirmier. Cela nécessite du travail acharné et des changements. Est-il préférable que l'infirmière concernée serve les gens du Nouveau-Brunswick au moyen d'une ligne d'aide téléphonique, ou pouvons-nous faire en sorte qu'elle nous aide à réduire les temps d'attente dans les urgences et à fournir de meilleurs soins primaires aux gens du Nouveau-Brunswick? Voilà les conversations que nous avons. Voilà les décisions difficiles que nous devons prendre ensemble en faisant preuve de respect.

À mon avis, il est intéressant que le député d'en face mentionne le travail avec les syndicats. Je pense que nous avons une très bonne relation avec le Syndicat des infirmières et infirmiers, une chose que nous n'avions pas vue depuis six ans. Cet après-midi, vous pourrez demander aux membres du Syndicat des infirmières et infirmiers si c'est encore le cas.

M. Savoie : Madame la présidente, les parlementaires du côté du gouvernement ont commencé par dire que, oui, la situation se produisait, ils ont ensuite dit que, non, elle ne se produisait pas et ils ont ensuite dit que oui, la situation se produirait. Nous prouvons maintenant qu'elle se produit. Des lettres ont été envoyées depuis le début de leur mandat.

Qu'arrivera-t-il à l'employée concernée? Nous ne le savons pas. Sera-t-elle réaffectée? Sera-t-elle mise à pied? Prendra-t-elle sa retraite? Devra-t-elle laisser son emploi parce qu'on le lui enlève?

Ce que nous essayons de dire, c'est que la première ministre admet maintenant que des membres de notre

whom we now need to do something different. It's causing chaos in the system. The nurses are not prepared for it. It's that "ready, fire, aim" philosophy that we've been hearing and seeing with teachers and social development. It doesn't matter. The Premier is going on with talking point after talking point after talking point. The nurses want action. Give them a concrete answer. You will not change anything until you talk to them first.

Hon. Ms. Holt: Thank you, Madam Speaker. I think it's interesting that the "ready, fire, aim" philosophy came from Mr. Flemming. We see where that got him.

I want to make this really clear because it's really important. It's really important we make sure nurses understand we are not doing anything without them. We are at the "ready" stage, not at the "fire" or "aim" stage. We are engaging with nurses, with the department, and with their unions to figure out how we can best use them, how we can support them and their colleagues who are asking for more support, and how we can create the working conditions that retain nurses.

The members opposite talk about "fire and aim", and they want to fearmonger about something that is really scary. When the health care system is changing and when nursing jobs are changing or are about to change and we are asking you to work with us to figure it out, there is uncertainty. That uncertainty is difficult. I want to acknowledge that. What we're trying to do is create the best conditions for nurses and the best services for New Brunswickers.

Mr. Savoie: Well, guess what. You're failing—failing. The IV team is gone. Employee health is gone. I said this, and I've been saying it for days: You're going to replace RNs with LPNs. The Premier said: No. Here it is. It's happening. It has already happened. It's already impacting our health care system. Nurses

personnel infirmier ayant des compétences particulières doivent maintenant exercer des fonctions différentes. Cela sème le chaos dans le système. Le personnel infirmier n'y est pas préparé. Il s'agit de la même approche consistant à tirer et à viser ensuite que nous constatons en ce qui concerne le personnel enseignant et le développement social. Cela importe peu. La première ministre ne s'en tient qu'à ses notes d'allocutions. Le personnel infirmier veut que l'on agisse. Donnez-lui une réponse concrète. Vous ne changerez rien si vous ne commencez pas par lui parler.

L'hon. M^{me} Holt : Merci, Madame la présidente. Je pense qu'il est intéressant que l'approche consistant à tirer et à viser ensuite vienne de M. Flemming. Nous constatons où elle l'a mené.

Je veux rendre la situation vraiment claire, puisqu'elle est très importante. Il est très important que nous veillions à ce que le personnel infirmier comprenne que nous ne prenons aucune mesure sans son apport. Nous sommes à l'étape de la préparation ; il n'est pas encore le temps de tirer ni de viser. Nous discutons avec le personnel infirmier, le ministère et leurs syndicats pour déterminer comment tirer le meilleur parti de nos ressources infirmières, les façons dont nous pouvons les appuyer et appuyer leurs collègues qui demandent plus de soutien et les façons dont nous pouvons créer des conditions de travail qui favorisent le maintien en poste du personnel infirmier.

Les députés d'en face parlent de tirer et de viser ensuite et veulent semer la peur au sujet d'une situation vraiment effrayante. Lorsque des changements s'opèrent au sein du système de santé, que les emplois en soins infirmiers font l'objet de changements ou sont sur le point d'en faire l'objet et que nous vous demandons de travailler avec nous pour régler la situation, il y a de l'incertitude. Il est difficile de composer avec cette incertitude. Je tiens à le souligner. Ce que nous essayons de faire, c'est créer les meilleures conditions possibles pour le personnel infirmier et fournir les meilleurs services possibles aux gens du Nouveau-Brunswick.

M. Savoie : Eh bien, devinez quoi. Vous échouez — vous échouez. L'équipe de soins intraveineux a été éliminée. Le service de santé des employés a été éliminé. Je le dis depuis des jours : Vous remplacerez des membres du personnel infirmier immatriculé par des membres du personnel infirmier auxiliaire autorisé. La première ministre a dit : Non. Voici la situation. Elle se produit. Elle s'est déjà produite. Elle

have been anxious and stressed because of the failure of this government. I'm doing my job.

(Interjections.)

Mr. Savoie: House Leader, you can wait your turn. At the end of the day, this government has a responsibility to nurses. The Premier can get up with all the rhetoric that she wants to use. All we're asking is for her to stop doing what she is doing, for this government to reset so that nurses are engaged, nurses can feel at ease that their jobs aren't being cut, and nurses can have that certainty. That's our responsibility as the opposition. It is their responsibility to listen and do what they need to do.

Hon. Ms. Holt: Thank you very much, Madam Speaker. I think that, at the core, we're actually on the same page. Because—

(Interjections.)

Hon. Ms. Holt: Well, I just heard it from the member opposite. We need to change the system. The member opposite has acknowledged that. Nobody is satisfied with the results that we're getting. We need to do this very carefully. We can't go full steam ahead without engaging on the ground, which we've seen happen in the past. That is why the conversation about how best to use nurses in this province is just starting to happen now.

We're in that "ready" phase. We're starting the conversation with nurses, with the health authorities, and with the unions. I think that's something that we all want to do together. We don't want to make rash decisions that affect broad swaths of employees without engaging them in the solutions and ensuring together that the ultimate goals of delivering better health services to New Brunswickers and better working conditions for nurses are achieved. I think we can do that if we work across the aisle and acknowledge that we all share those goals and that we are here at the "ready" stage, ready to work together on the "aim".

a déjà une incidence sur notre système de soins de santé. Le personnel infirmier est stressé et inquiet en raison de l'échec du gouvernement actuel. Je fais mon travail.

(Exclamations.)

M. Savoie : Monsieur le leader parlementaire, vous pouvez attendre votre tour. Au bout du compte, le gouvernement actuel a une responsabilité envers le personnel infirmier. La première ministre a beau se lever et multiplier à sa guise les effets de rhétorique. Tout ce que nous demandons, c'est qu'elle arrête de faire ce qu'elle fait et que le gouvernement actuel reparte à zéro pour que les membres du personnel infirmier participent au processus, qu'ils n'aient pas peur que leur poste soit éliminé et qu'ils puissent être certains qu'il ne le sera pas. Voilà notre responsabilité en tant qu'opposition. Le gouvernement a la responsabilité d'écouter et de faire ce qu'il doit faire.

L'hon. M^{me} Holt : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je pense que, au fond, nous sommes en fait sur la même longueur d'onde. Parce que...

(Exclamations.)

L'hon. M^{me} Holt : Eh bien, je viens d'entendre le député d'en face parler de la question. Nous devons changer le système. Le député d'en face l'a reconnu. Personne n'est satisfait des résultats que nous obtenons. Nous devons procéder avec grande prudence. Nous ne pouvons pas aller de l'avant à toute vapeur sans consulter les gens sur le terrain, comme nous l'avons constaté dans le passé. Voilà pourquoi la discussion sur la façon de tirer le meilleur parti de nos ressources infirmières dans la province ne fait que s'amorcer.

Nous sommes à l'étape de la préparation. Nous entamons la discussion avec le personnel infirmier, les régies de la santé et les syndicats. Je pense que nous voulons tous le faire ensemble. Nous ne voulons pas prendre des décisions irréfléchies qui auraient une incidence sur une grande partie du personnel sans que celui-ci participe à la recherche de solutions ni veiller ensemble à ce que les objectifs ultimes soient atteints, c'est-à-dire fournir de meilleurs services de santé aux gens du Nouveau-Brunswick et de meilleures conditions de travail au personnel infirmier. Je pense que nous pouvons y arriver si, de part et d'autre de la Chambre, nous travaillons ensemble et reconnaissons que nous avons les mêmes objectifs, que nous sommes

à l'étape de la préparation et que nous sommes prêts à travailler ensemble à l'étape « viser ».

Tobacco / Tabac

Mr. Hogan: Thank you, Madam Speaker. I certainly hope that this government doesn't follow the lead of the Liberal government in Newfoundland.

My question is for the Minister of Health. The New Brunswick government will receive \$614 million over about 20 years from the tobacco lawsuit settlement. I believe the first part is about \$157 million this year. The devastating health consequences and health care costs from tobacco are at the origin of the reason New Brunswick filed the lawsuit against the tobacco industry in the first place. Tobacco remains the leading preventable cause of disease and death in New Brunswick from cancer, heart disease, emphysema, and other health effects. Now, high rates of youth vaping present an extraordinary new issue. Will the minister allocate substantial funding from the tobacco settlement to enhance the province's tobacco control strategy?

10:50

Hon. Mr. Dornan: Madam Speaker, to the members opposite, I would like to clarify what has happened with the IV therapy team. What would happen with an IV team is something that has been under negotiation through the collective agreement, through the union, and through the members. There are no IV teams at the Dumont, the City Hospital, or the Fredericton hospital. We're just doing what is consistent across New Brunswick.

Members of that IV team were sent to our phlebotomy services that do specimen collection—they are still employed—and there is now an increased scope of practice for the nurses who work in the clinical units. We now have a specialized IV therapy group that tackles the very difficult IV access—the central access—so care has actually improved. We've done it under the collective agreement, and we have done it in cooperation with nurses.

Tabac / Tobacco

M. Hogan : Merci, Madame la présidente. J'espère certainement que le gouvernement ne suivra pas l'exemple du gouvernement libéral de Terre-Neuve.

Ma question s'adresse au ministre de la Santé. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick recevra 614 millions de dollars sur une période d'environ 20 ans au titre du règlement découlant de la poursuite contre des industries de tabac. Je crois que la première partie de la somme est d'environ 157 millions de dollars cette année. En raison des conséquences dévastatrices du tabac sur la santé et des coûts élevés des soins de santé, le Nouveau-Brunswick a d'emblée intenté des poursuites contre l'industrie du tabac. Le tabac reste la principale cause évitable au Nouveau-Brunswick de maladie et de décès en raison notamment de cancer, de maladies cardiaques et d'emphysème. Or, les taux élevés de vapotage chez les jeunes posent un nouvel enjeu colossal. Le ministre affectera-t-il les sommes considérables provenant du règlement découlant de poursuites judiciaires contre des industries de tabac afin d'améliorer la stratégie provinciale de lutte contre le tabagisme?

L'hon. M. Dornan : Madame la présidente, je voudrais apporter des précisions aux députés d'en face concernant les mesures qui ont été prises à l'égard de l'équipe du service de perfusion. Tout ce qui concerne les mesures prises à l'égard d'une équipe de perfusion a fait l'objet de négociations au titre de la convention collective, négociations menées par l'intermédiaire du syndicat et de ses membres. Il n'y a pas d'équipe de perfusion à l'hôpital Dumont, à la City Hospital ni à l'hôpital de Fredericton. Nous faisons simplement preuve de cohérence dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick.

Les membres de l'équipe de perfusion ont été déployés dans nos services de phlébotomie qui effectuent des prélèvements — ils y sont toujours employés — et le personnel infirmier qui travaille dans les unités de soins cliniques dispose maintenant d'un champ d'exercice élargi. Nous disposons maintenant d'une équipe spécialisée en soins intraveineux, laquelle s'occupe de la très difficile tâche d'établir l'accès intraveineux — la voie centrale — ; les soins se sont donc améliorés. Nous l'avons fait aux termes de la

Now, there's a second issue, and that's with the community health nurses. We have not done anything. We are still working with—

Mr. Hogan: Madam Speaker, I can appreciate that the minister wants to talk about a question that was asked 5 minutes or 10 minutes ago, but I asked a very serious question about the \$614 million that this province is going to receive from the tobacco companies in a lawsuit settlement. I asked about what the minister plans on doing with it because my fear is that this government is going to put it in General Revenue, just like the Liberal government in Newfoundland.

My question was this: What is this government, this Minister of Health, planning on doing with the money that we're going to be receiving from the tobacco lawsuit settlement?

Hon. Mr. Dornan: Madam Speaker, I don't mean to diminish the member opposite's question. I will get to that.

The second phase of what we are doing with our public health nurses... Nobody has been impacted yet. We are talking to our nurses. We are respecting the collective agreement. Horizon will communicate with those nurses and with us before anything happens.

With regard to the money that has been granted to this province, we are currently looking at what we're going to do with that money. We saw a very good guest here today who talked about the consequences of cancer and how to prevent cancer. We are working with our Minister of Finance and other people on how best to deploy the money that we will collect through this settlement. So, there is no decision yet, but thank you for your advice.

Mr. Hogan: Madam Speaker, expert health organizations such as the Canadian Cancer Society, the New Brunswick Heart and Stroke Foundation, NB Lung, and the New Brunswick Medical Society have all urged the government to allocate a significant portion of the tobacco settlement proceeds toward strengthening initiatives that will reduce smoking and

convention collective, et nous l'avons fait en collaboration avec le personnel infirmier.

Un deuxième enjeu se pose, soit celui des infirmières en santé communautaire. Nous n'avons rien fait. Nous travaillons toujours avec...

M. Hogan : Madame la présidente, je comprends que le ministre veuille répondre à une question qui a été posée il y a 5 ou 10 minutes, mais j'ai posé une question très sérieuse sur les 614 millions de dollars que la province recevra des compagnies de tabac au titre d'un règlement découlant de poursuites judiciaires. J'ai demandé au ministre ce qu'il comptait faire de cette somme, car je crains que le gouvernement ne verse celle-ci dans les recettes générales, comme l'a fait le gouvernement libéral de Terre-Neuve.

Ma question était la suivante : Que prévoient faire le gouvernement et son ministre de la Santé avec l'argent que nous recevrons au titre du règlement découlant de poursuites judiciaires contre des compagnies de tabac?

L'hon. M. Dornan : Madame la présidente, je ne veux pas minimiser la question du député d'en face. Je vais y répondre.

La deuxième phase de ce que nous faisons avec notre personnel infirmier de santé publique... Personne n'a encore été touché. Nous parlons à notre personnel infirmier. Nous respectons la convention collective. Le réseau Horizon communiquera avec les membres du personnel infirmier concernés et avec nous avant qu'une mesure ne soit prise.

En ce qui concerne l'argent qui a été versé à la province, nous examinons actuellement l'usage que nous en ferons. Nous avons reçu aujourd'hui la visite d'une très bonne personne qui a parlé des conséquences du cancer et des moyens de le prévenir. Nous travaillons avec notre ministre des Finances et d'autres personnes sur la meilleure façon d'affecter l'argent que nous recevrons au titre du règlement. Aucune décision n'a donc encore été prise, mais je vous remercie de vos conseils.

M. Hogan : Madame la présidente, des organismes experts en matière de santé tels que la Société canadienne du cancer, la Fondation des maladies du cœur du Nouveau-Brunswick, Poumon NB et la Société médicale du Nouveau-Brunswick ont tous exhorté le gouvernement à affecter une part importante de l'argent provenant de poursuites judiciaires contre

youth vaping in the province. If tobacco use is reduced, that will prevent disease, reduce health care costs, and perhaps stop the need for transferring nurses.

Will the minister heed the advice of these expert health organizations? Will the minister take action and use the new funds from the tobacco settlement to do more to reduce smoking and youth vaping in New Brunswick? I understand that he says a decision hasn't been made, but he is certainly in a key position to influence a good decision.

Hon. Mr. Dornan: Madam Speaker, to the member opposite, first, thank you for the confidence. Second, it's not only tobacco but also inhaled substances such as vape products, inhaled cannabis products, and cigarettes. We are very aggressive in advancing an agenda that decreases access for our youth now and as they get older. We're working on that with our trusted partners, such as the Cancer Society, Heart and Stroke, and others.

That said, we are on the same page. We want to reduce access. We want to reduce smoking. We want to reduce the use of any inhaled substances. We are going to be working with these trusted partners to accomplish that. I do appreciate your advice on what we do and how we will fund those initiatives. We take that under good advisement. Thank you.

Environnement / Environment

M. Coon : Merci, Madame la présidente.

New Brunswickers, surprisingly, have no legal right to a healthy environment, as a number of provinces and territories in this country do. Madam Speaker, that is why the health and well-being of New Brunswickers, particularly children, continue to be affected by environmental contaminants and degradation. Traditional environmental legislation, such as the *Clean Air Act*, *Clean Water Act*, and *Clean*

des compagnies de tabac au renforcement des initiatives visant à réduire le tabagisme et le vapotage chez les jeunes dans la province. La réduction du tabagisme permettra de prévenir les maladies, de réduire les coûts des soins de santé et, peut-être, de mettre fin à la nécessité de réaffecter du personnel infirmier.

Le ministre tiendra-t-il compte des conseils des organismes experts en matière de santé? Le ministre prendra-t-il des mesures et utilisera-t-il les nouveaux fonds provenant du règlement de poursuites judiciaires contre des compagnies de tabac afin de réduire davantage le tabagisme et le vapotage chez les jeunes au Nouveau-Brunswick? Je comprends que le ministre dise qu'aucune décision n'a été prise, mais il est certainement dans une position clé pour influencer une bonne décision.

L'hon. M. Dornan : Madame la présidente, premièrement, je remercie le député d'en face de la confiance qu'il m'accorde. Deuxièmement, la question ne se limite pas qu'au tabac, mais porte aussi sur des substances inhalées telles que les produits de vapotage, les produits de cannabis inhalés et les cigarettes. Nous sommes très déterminés à faire avancer un programme visant à réduire l'accès à ces produits pour nos jeunes d'aujourd'hui et à mesure qu'ils vieillissent. Nous agissons à cet égard avec nos partenaires de confiance, tels que la Société du cancer, la Fondation des maladies du coeur, entre autres.

Cela dit, nous sommes sur la même longueur d'onde. Nous voulons réduire l'accès. Nous voulons réduire le tabagisme. Nous voulons réduire l'utilisation de toutes les substances inhalées. Nous travaillerons avec nos partenaires de confiance pour y parvenir. Je suis bien reconnaissant de vos conseils, qui portent aussi bien sur ce que nous faisons que sur la manière dont nous finançons les initiatives en question. Nous prenons bonne note de ces conseils. Merci.

Environment / Environnement

Mr. Coon: Thank you, Madam Speaker.

Étonnamment, aucun texte de loi ne garantit aux gens du Nouveau-Brunswick le droit à un environnement sain, comme c'est le cas dans un certain nombre de provinces et de territoires au pays. Madame la présidente, c'est pourquoi les polluants et la dégradation de l'environnement continuent d'avoir une incidence sur la santé et le bien-être des gens du Nouveau-Brunswick, surtout pour ce qui est des

Environment Act, is absolutely essential, but it is not sufficient.

10:55

We need a substantive right to a healthy environment entrenched in legislation along with the procedural rights necessary to enforce it. My Bill 19, which will soon be debated at second reading, provides an opportunity for this Legislature to provide that right. The evidence is clear. Where a right to a healthy environment has been recognized in law, it has made a difference. Does the Environment Minister agree that New Brunswickers should have the legal right to healthy air to breathe and safe—

L'hon. M. LePage : Merci, Madame la présidente. Je pense qu'il est clair que chaque personne au Nouveau-Brunswick mérite de l'air sain et de l'eau saine. La première ministre m'a confié un mandat en ce sens.

Le gouvernement précédent a négligé le dossier pendant plusieurs années. Notre gouvernement veut s'y attaquer. D'ici à 2026, mon objectif est de veiller à la révision de la *Loi sur l'assainissement de l'air* et de la *Loi sur l'assainissement de l'eau*. C'est ce que nous ferons. Au cours des prochains mois, nous entamerons le processus de révision avec les parties prenantes et avec les gens sur le terrain qui ont un impact direct et avec la population du Nouveau-Brunswick. Voilà le dossier auquel nous nous attaquons.

Je vous remercie de la question. Nous avons hâte de débattre du projet de loi à l'étape de la deuxième lecture. Merci.

Mr. Coon: Thank you, Madam Speaker. Bill 19, *An Act Respecting the Right to a Healthy Environment*, proposes to entrench the substantive right to a healthy environment in law, which we do not have, along with a number of procedural rights to ensure citizens can enforce that substantive right. To help counter voter cynicism, the Premier has said in the past that MLAs on the government benches will have the opportunity to vote in the way their constituents want them to as long as that vote is unrelated to Cabinet decisions or their platform promises. The vote at second reading of the bill is on whether or not you agree with it in principle so that it can be sent to the committee stage

enfants. Les mesures législatives traditionnelles, comme la *Loi sur l'assainissement de l'air*, la *Loi sur l'assainissement de l'eau* et la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*, sont absolument essentielles, mais elles sont insuffisantes.

Il nous faut faire inscrire dans une mesure législative le droit fondamental à un environnement sain ainsi que les droits procéduraux nécessaires à l'application de celle-ci. Mon projet de loi 19, qui fera bientôt l'objet d'un débat à l'étape de la deuxième lecture, procure une occasion à l'Assemblée législative d'instituer un tel droit. Les faits sont éloquentes. Dans les endroits où le droit à un environnement sain a été reconnu par une loi, cela a changé la donne. Le ministre de l'Environnement convient-il que la loi devrait reconnaître le droit des gens du Nouveau-Brunswick à un air pur à respirer et à une eau salubre...

Hon. Mr. LePage: Thank you, Madam Speaker. I think it is clear that every New Brunswicker deserves clean air and clean water. The Premier gave me a mandate with this in mind.

The previous government ignored the file for years. Our government wants to tackle it. My goal is to ensure the *Clean Air Act* and the *Clean Water Act* are reviewed by 2026. That's what we will do. Over the next few months, we will start the review process with stakeholders, people on the ground who have a direct impact, and New Brunswickers. That is the file we will tackle.

Thank you for the question. We are looking forward to debating the bill at second reading. Thank you.

M. Coon : Merci, Madame la présidente. Le projet de loi 19, la *Loi concernant le droit à un environnement sain*, propose que soit inscrit dans une loi le droit substantiel à un environnement sain, ce dont nous ne disposons pas, et que soient établis un certain nombre de droits procéduraux pour assurer le respect de ce droit fondamental. Par le passé, la première ministre a dit, pour contrer le cynisme de l'électorat, que les parlementaires du côté du gouvernement auront la possibilité de voter selon la volonté des personnes de leur circonscription, pourvu que le vote ne soit pas lié à des décisions du Cabinet ni à des promesses de leur plateforme électorale. Le vote à l'étape de la deuxième

where its provisions can be reviewed in detail and amendments can be presented. Will the Premier allow a free vote on Bill 19 in second reading and let her MLAs vote based on their constituents' wishes?

Hon. Ms. Holt: My apologies, Madam Speaker. I was in a discussion with my colleague, but I think I understand that the question is on whether we're going to allow members to vote as they see fit and participate in the debate at second reading. That is how it works over here. If it's not a matter from the platform and not a matter of something we committed to to get elected, members can vote as they and their constituents, the people who elected them to be their voice, see fit.

M. Coon : Merci, Madame la présidente.

You know, Canadians have long been protected by substantive rights under the Charter, such as the right to life, the right to liberty, and the right to security of the person. I haven't heard anyone suggest that there is any overreach associated with those rights. What we don't have is a substantive right to air quality that doesn't cause, for example, brain damage in children, or a right to water quality that doesn't create intellectual disabilities in children. Madam Speaker, these rights have been available for the past 30 years to Canadians living in Ontario. We're not breaking new ground here. On an issue as important as children's health, I'm pleased to hear the Premier confirm that MLAs can vote according to what they believe is in the interest of their constituents. My question is this: Does the Premier herself support the principle that New Brunswickers should have a substantive legal right to a healthy environment, and will she vote accordingly?

Hon. Ms. Holt: Thank you, Madam Speaker, and thank you for the question. We've had some

lecture du projet de loi sert à savoir si vous êtes d'accord en principe avec l'objet de la mesure législative, de sorte que cette dernière puisse passer à l'étape de l'étude en comité, étape pendant laquelle un examen minutieux des dispositions de la mesure sera réalisé et des amendements de celles-ci pourront être présentés. La première ministre permettra-t-elle la tenue d'un vote libre à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi 19 et permettra-t-elle aux parlementaires de son gouvernement de voter en fonction de la volonté des personnes de leur circonscription?

L'hon. M^{me} Holt : Toutes mes excuses, Madame la présidente. J'étais en discussion avec mon collègue, mais je pense avoir compris que la question est de savoir si nous permettrons aux parlementaires de voter comme bon leur semble et de participer au débat à la deuxième étape de lecture. C'est ainsi que les choses fonctionnent ici. S'il n'est pas question d'un élément de notre plateforme ni d'un engagement que nous avons pris pour être élus, les parlementaires peuvent voter comme bon leur semble ou selon la volonté des personnes de leur circonscription, soit les personnes qui les ont élus pour les représenter.

Mr. Coon: Thank you, Madam Speaker.

Vous savez, les gens du Canada sont protégés depuis longtemps par les droits fondamentaux inscrits dans la Charte, dont le droit à la vie, le droit à la liberté et le droit à la sécurité de sa personne. Je n'ai entendu personne émettre l'idée que ces droits donnaient lieu à quelque excès de pouvoir que ce soit. Ce qui fait défaut, c'est un droit fondamental à une qualité de l'air qui ne cause pas, par exemple, de dommage cérébral chez les enfants, ou un droit à une qualité de l'eau qui n'entraîne pas de déficiences intellectuelles chez les enfants. Madame la présidente, les gens du Canada qui vivent en Ontario disposent de tels droits depuis 30 ans. Nous ne faisons rien de nouveau, ici. Je suis content d'entendre la première ministre confirmer que, à l'égard d'une question aussi importante que celle de la santé des enfants, les parlementaires ont la possibilité de voter en fonction de ce qui, selon eux, sert le mieux les intérêts des personnes de leur circonscription. Ma question est la suivante : La première ministre, elle-même, soutient-elle le principe selon lequel les gens du Nouveau-Brunswick devraient avoir un droit juridique substantiel à un environnement sain et votera-t-elle en conséquence?

L'hon. M^{me} Holt : Merci, Madame la présidente, et merci au député de la question. Nous avons eu

conversations about this bill, and we absolutely agree. We're very supportive of it in the original form in which it came to us from the stakeholders, a passionate group of New Brunswickers who want to see that right to a healthy environment enshrined in this building. It's something our team has been working on with the folks who draft legislation, and we are looking at the examples you gave us on what's happening in Ontario, the federal government, and other provinces to try to find the best path forward to put forward the strongest legislation that we can that is in the interest of protecting clean air, clean water, and a clean environment for all New Brunswickers. It's something that we've prioritized, as the minister said. It's the mandate we gave him to make sure that New Brunswickers have that clean water and air they deserve and that we have the legislation that supports those rights and protections for the future.

quelques discussions à l'égard du projet de loi, et nous sommes parfaitement d'accord. Nous l'appuyons tout à fait dans la forme originale dans laquelle il nous a été présenté par les parties prenantes, soit un groupe dévoué de gens du Nouveau-Brunswick qui veulent que, dans le présent édifice, le droit à un environnement sain se fasse inscrire dans une loi. Il s'agit d'une mesure sur laquelle travaille notre équipe en collaboration avec les gens qui rédigent les lois, et nous examinons les exemples que vous nous avez donnés à l'égard des mesures prises en Ontario et de celles prises par le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces en vue de trouver la meilleure voie à suivre pour que nous présentions les mesures législatives les plus solides possibles dans l'intérêt de protéger l'air pur, l'eau propre et un environnement sain pour tous les gens du Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'une question à laquelle nous accordons la priorité, comme l'a dit le ministre. C'est le mandat que nous lui avons donné afin de veiller à ce que les gens du Nouveau-Brunswick aient accès à l'eau propre et l'air pur qu'ils méritent et que nous ayons les mesures législatives en place pour encadrer dans l'avenir les droits et protections à cet égard.

11:00

Alcoholic Beverages / Boissons alcooliques

Ms. Bockus: Thank you, Madam Speaker. It was reported on Tuesday that NB Liquor's profit for the final quarter of the 2024-25 fiscal year took a 15.1% year-over-year hit despite sales rising slightly. Profits fell from \$35.8 million to \$30.4 million. Cannabis NB also saw its profits drop from \$4.9 million to \$4.7 million.

I believe that New Brunswick taxpayers, the ultimate board of directors, will have a few questions. Sales are up but profits are down. What is causing this? This is the first quarter under the control of the Holt government. What has changed? We know there is American liquor sitting in a warehouse somewhere, gathering dust. Will the minister provide a dollar figure for how much money taxpayers have sitting in a warehouse? All we are seeking is a dollar figure. Thank you.

Hon. Mr. Randall: I really want to thank the member opposite for giving me the opportunity to answer the questions regarding the financials of ANBL and CNB. As I'm sure the House and the member opposite know

Boissons alcooliques / Alcoholic Beverages

M^{me} Bockus : Merci, Madame la présidente. Il a été signalé mardi que, en glissement annuel, les profits d'Alcool NB pour le dernier trimestre de l'exercice financier 2024-2025 ont chuté de 15,1 % malgré une légère hausse des ventes. Les profits enregistrés sont passés de 35,8 millions à 30,4 millions de dollars. Cannabis NB a aussi vu ses profits passer de 4,9 millions à 4,7 millions de dollars.

Je crois que les contribuables du Nouveau-Brunswick, le conseil d'administration suprême, auront quelques questions. Les ventes sont en hausse, mais les profits, eux, sont en baisse. Qu'est-ce qui explique la situation? Il s'agit du premier trimestre où la gestion relève du gouvernement Holt. Qu'est-ce qui a changé? Nous savons que de l'alcool américain dort dans un entrepôt, quelque part. Le ministre chiffrera-t-il la valeur de l'argent des contribuables qui se trouve en entrepôt? Tout ce que nous cherchons à savoir, c'est un chiffre. Merci.

L'hon. M. Randall : Je tiens vraiment à remercier la députée d'en face de me donner l'occasion de répondre aux questions à propos des finances d'ANBL et de CNB. Comme les parlementaires et la députée

from the budget process, the Galileo project, a transformative project to modernize ANBL, is under way. The previously budgeted expenses to implement the Galileo project are leading to the reduction in overall gross profit.

I will note that with the backdrop of wild changes in expectations around alcohol, including the news about tariffs and the move to remove U.S. alcohol from shelves, I am especially proud of the ANBL team for delivering sales growth. I am truly proud that we have been able to deliver with this tumultuous world around us. Thank you so much, Madam Speaker.

Ms. Bockus: Thank you, Madam Speaker. I didn't hear an answer to my question. Can you provide a dollar figure for how much money taxpayers have tied up in American liquor sitting in a warehouse?

Hon. Mr. Randall: I really want to thank the member opposite for that question. Providing an exact number would be difficult. ANBL is not purchasing U.S. liquor at this time. We put a full stop to that. That was announced months ago. At this time, ANBL is working hard to ensure that the money that was sitting on the shelves is working through our channel partners so that we can be sure we fulfill our responsibility to New Brunswick taxpayers. We are responsible to the people of New Brunswick and the vendors that are bringing local products to New Brunswick. We want to create the space and the capital to better support local products on New Brunswick shelves. I thank the member opposite for the question.

Ms. Bockus: Madam Speaker, to the minister, you must know how much money you spent for that American liquor that was sitting on shelves. How much is there? Thank you.

Hon. Mr. Randall: I want to thank the member opposite for the question. At this moment, inventory is fluctuating, as it does in any business. The number of

d'en face le savent, j'en suis sûr, en raison du processus du budget, le projet Galileo, un projet transformateur visant la modernisation d'ANBL, est en cours. Les dépenses précédemment prévues au budget pour la mise en oeuvre du projet Galileo constituent la principale cause de la réduction de la marge bénéficiaire brute globale.

Je soulignerai que, étant donné les attentes liées aux boissons alcoolisées qui fluctuent grandement, en raison notamment de l'annonce de l'imposition de droits de douane et de la décision visant le retrait de l'alcool américain des étalages, je suis particulièrement fier de l'équipe d'ANBL d'avoir enregistré une hausse des ventes. Je suis vraiment fier que nous ayons été en mesure d'atteindre les objectifs dans le contexte mouvementé dans lequel nous évoluons. Merci beaucoup, Madame la présidente.

M^{me} Bockus : Merci, Madame la présidente. Je n'ai pas entendu de réponse à ma question. Pouvez-vous chiffrer la valeur de l'argent des contribuables qui a été consacré à de l'alcool américain qui se trouve dans un entrepôt?

L'hon. M. Randall : Je tiens vraiment à remercier la députée d'en face de la question. Il serait difficile de fournir un nombre exact. ANBL n'achète pas d'alcool des États-Unis en ce moment. Nous avons mis fin aux achats en question. On en a fait l'annonce il y a des mois. En ce moment, ANBL déploie beaucoup d'efforts pour veiller à ce que, par l'intermédiaire de nos partenaires intermédiaires, l'argent qui a été consacré aux marchandises dormant sur les étalages serve à quelque chose, de sorte que nous puissions nous acquitter de notre responsabilité à l'égard des contribuables du Nouveau-Brunswick. Nous sommes responsables envers les gens du Nouveau-Brunswick et les commerçants qui fournissent des produits locaux au Nouveau-Brunswick. Nous voulons créer l'espace et générer le capital nécessaires pour mieux soutenir la présence de produits locaux sur les étalages néo-brunswickois. Je remercie la députée d'en face de la question.

M^{me} Bockus : Madame la présidente, ce que je dirais au ministre, c'est que vous devez savoir combien d'argent a été dépensé pour acheter l'alcool américain qui se trouvait sur les étalages. Quelle en est la quantité? Merci.

L'hon. M. Randall : Je veux remercier la députée d'en face de la question. En ce moment, la quantité de marchandise varie, comme c'est le cas dans toute

sales that occurred yesterday may not be reflected today. What I can tell you is that when we first suggested that we would need to pull U.S. alcohol from the shelves and would stop purchasing from the United States, we started at \$14 million, give or take. Over the period of a month, that number was reduced to just over \$4 million. We look forward to being able to distribute that remaining inventory through our channel partners. We want to respect New Brunswickers and respect their investment and trust in this government. Thank you, member opposite, for the question.

La présidente : La période des questions est maintenant terminée.

11:05

Statements by Ministers / Déclarations de ministres

Hon. Mr. Randall: Thank you, Madam Speaker. I am pleased to recognize a remarkable New Brunswick success story, one that has helped protect critical infrastructure around the world for more than 30 years. Fredericton-based LuminUltra is a global leader in applied molecular diagnosis. Its technology helps companies in the water, food, and energy sectors detect and respond to invisible biological threats, keeping vital systems safe, efficient, and reliable.

Its latest innovation, a web-based platform called Relay, further advances this mission. Relay simplifies testing by helping users calculate results and collaborate seamlessly, providing the insights needed to take decisive action with confidence. During a recent visit to LuminUltra, I saw first-hand the global impact of this homegrown business. Its continued international expansion is strengthening its competitive edge and, most importantly, getting these critical testing tools to more industries around the world.

To support this growth, Opportunities New Brunswick is providing up to \$50 000 in financial assistance for innovation and productivity improvements, along with \$25 000 in market development support. This support

entreprise. Le nombre de ventes réalisées hier n'est peut-être pas reflété aujourd'hui. Ce que je peux vous dire, c'est que lorsque nous avons d'abord formulé l'idée que nous devions procéder au retrait de l'alcool américain des étagères et que nous mettrions fin aux achats aux États-Unis, l'estimation initiale s'élevait à environ 14 millions de dollars. En l'espace d'un mois, le chiffre a été réduit pour s'établir à un peu plus de 4 millions de dollars. Nous espérons bien être en mesure d'écouler les marchandises restantes grâce à nos partenaires intermédiaires. Nous voulons faire preuve de respect à l'égard des gens du Nouveau-Brunswick, leur investissement et leur confiance envers le gouvernement actuel. Je remercie la députée d'en face de la question.

Madam Speaker: Question period is now over.

Déclarations de ministres / Statements by Ministers

L'hon. M. Randall : Merci, Madame la présidente. J'ai le plaisir de saluer une remarquable réussite du Nouveau-Brunswick, à savoir une entreprise qui, depuis plus de 30 ans, aide à protéger des infrastructures essentielles dans le monde entier. LuminUltra, une entreprise de Fredericton, est un chef de file mondial dans le domaine du diagnostic moléculaire appliqué. Sa technologie aide les entreprises des secteurs de l'eau, de l'alimentation et de l'énergie à détecter les menaces biologiques invisibles et à y répondre, afin que les systèmes vitaux restent sûrs, efficaces et fiables.

La dernière innovation de LuminUltra, une plateforme en ligne appelée Relay, fait progresser une telle mission. Relay simplifie les tests en aidant les utilisateurs à calculer les résultats et à collaborer de manière harmonieuse, en fournissant les renseignements nécessaires pour prendre des mesures décisives en toute confiance. Lors d'une récente visite à LuminUltra, j'ai pu constater personnellement l'incidence mondiale de cette entreprise locale. Son expansion internationale continue renforce son avantage concurrentiel et, plus important encore, met de tels outils de test essentiels à la disposition d'un plus grand nombre d'industries dans le monde.

Pour soutenir une telle croissance, Opportunités Nouveau-Brunswick offre une aide financière pouvant aller jusqu'à 50 000 \$ pour l'innovation et l'amélioration de la productivité, ainsi qu'un soutien

will help LuminUltra to further improve operations, enhance customer service, and extend into new markets. We are so proud to support LuminUltra's innovation and growth, strengthening New Brunswick's position in the global marketplace and creating more high-value export opportunities. Thank you, Madam Speaker.

Ms. M. Wilson: Thank you, Madam Speaker. I am quite proud to stand up and respond to this statement today. I had a career spanning 20 years where I dealt with local independent business owners, and one of them was the owner of LuminUltra. When I started that career in 1998, I walked into the office in downtown Fredericton and met two gentlemen. One was the founder, Phil Whalen. In 1995, he invented this process with Jim Cairns, a microbiologist from Toronto, and Phil's son, Patrick, who was 15 years old at the time.

The company opened in 2003. There were four employees at the time: Phil Whalen, Patrick Whalen, Phil's wife Dolores, and Chuck Gaulton, who was their accountant. It was Chuck and Phil whom I met in the very beginning. They were wonderful men. I met with them every year for a few years, and then Dolores retired from teaching and started working in the office as well. From there, I built a wonderful friendship with Dolores as well as Phil and Patrick. It really was a wonderful time for me. I saw Chuck on a regular basis as well. Sadly, Phil passed away in 2009. From there, his son, Patrick, took over. Sadly, we lost Chuck three months ago. They were wonderful men.

I look back to their humble beginnings, which are very common for so many local independent businesses. The business has absolutely exploded. Of course, we now have Patrick at the helm. I wish I had more time to talk about this amazing company. Thank you for supporting it.

Mr. Coon: Madam Speaker, it's a pleasure to rise to respond to the minister's statement on LuminUltra, and I thank him for it. It is an incredible local company that has done so well. In 2014, when I was first elected, the business was in my riding. Back then, I certainly met Pat Whalen, Dolores, and some of the other folks involved. They were just going through the beginning

au développement des marchés d'une valeur de 25 000 \$. Une telle aide permettra à LuminUltra d'améliorer encore davantage ses opérations et son service à la clientèle et de pénétrer de nouveaux marchés. Nous sommes très fiers de soutenir l'innovation et la croissance de LuminUltra, de renforcer la position du Nouveau-Brunswick sur le marché mondial et de créer davantage de possibilités d'exportation de grande valeur. Merci, Madame la présidente.

M^{me} M. Wilson : Merci, Madame la présidente. Je suis très fière de répondre à une telle déclaration aujourd'hui. Pendant 20 ans, j'ai travaillé avec des propriétaires d'entreprises locales indépendantes, et l'un d'entre eux était le propriétaire de LuminUltra. Lorsque j'ai commencé une telle carrière en 1998, je suis entrée dans le bureau du centre-ville de Fredericton et j'ai rencontré deux messieurs. L'un d'eux était le fondateur, Phil Whalen. En 1995, il a inventé le procédé en question avec Jim Cairns, un microbiologiste de Toronto, et son propre fils, Patrick, qui avait 15 ans à l'époque.

La compagnie a ouvert ses portes en 2003. Elle comptait alors quatre employés : Phil Whalen, Patrick Whalen, Dolores, la femme de Phil, et Chuck Gaulton, leur comptable. C'est Chuck et Phil que j'ai rencontrés au tout début. C'étaient des hommes merveilleux. Je les ai rencontrés chaque année pendant quelques années, puis Dolores a pris sa retraite de l'enseignement et a commencé à travailler au bureau elle aussi. À partir de là, j'ai noué une merveilleuse amitié avec Dolores ainsi qu'avec Phil et Patrick. Ce fut vraiment une période merveilleuse pour moi. Je voyais aussi Chuck régulièrement. Malheureusement, Phil est décédé en 2009. Son fils, Patrick, a pris la relève. Malheureusement, nous avons perdu Chuck il y a trois mois. C'étaient des hommes merveilleux.

Je me souviens des débuts modestes de l'entreprise, comme c'est souvent le cas pour tant d'entreprises locales indépendantes. L'entreprise a absolument explosé. Bien sûr, nous avons maintenant Patrick à la barre. J'aimerais avoir plus de temps pour parler de cette compagnie extraordinaire. Merci de la soutenir.

M. Coon : Madame la présidente, c'est un plaisir de répondre à la déclaration du ministre sur LuminUltra, et je l'en remercie. Il s'agit d'une compagnie locale incroyable qui a extraordinairement réussi. En 2014, lorsque j'ai été élu pour la première fois, l'entreprise se trouvait dans ma circonscription. À l'époque, j'ai assurément rencontré Pat Whalen, Dolores et d'autres

of a very rapid growth period. Now, of course, as they have expanded, they moved out and are across the river on the Royal Road.

LuminUltra is a wonderful example of how our economy can be diversified away from the extractive industries to utilize creativity and innovation and really exploit the opportunities in the bioeconomy. I know Pat Whalen was on the board of BioNB for quite a while, advocating for exactly that. There are so many opportunities that way, Madam Speaker. It really is part of the future path for our economic development in this province. I am looking forward to Opportunities New Brunswick continuing its support to grow the bioeconomy and seeing more and more businesses like LuminUltra thrive in this province. Thank you, Madam Speaker.

L'hon. M^{me} Boudreau : Madame la présidente, du 8 au 10 mai, j'ai eu l'occasion de me joindre à un groupe de plus de 200 personnes rassemblées à Moncton pour discuter des enjeux liés au vieillissement de la population et échanger sur les idées quant à la manière dont nous pouvons mieux soutenir nos personnes âgées francophones.

11:10

It was an opportunity to share with stakeholders the key concerns that reflect the diversity of factors that impact our seniors, including ageism, 2SLGBTQIA+ communities, immigration, the housing crisis, the job market, and many others.

Comme son nom l'indique, l'événement portait également sur les défis propres aux communautés francophones de notre province, incluant l'isolement des personnes âgées vivant au sein des communautés francophones minoritaires ainsi que la pluralité et la diversité des collectivités francophones de la province.

I am committed to making visible the invisible. This means listening and amplifying our voices while making them central to our actions. That's why my mandate is guided by this simple but powerful idea: nothing about us without us.

personnes concernées. Ils n'étaient qu'au début d'une période de croissance très rapide. Aujourd'hui, bien sûr, en raison de l'expansion qu'ils ont connue, ils ont déménagé et se trouvent de l'autre côté du fleuve, sur le chemin Royal.

LuminUltra est un merveilleux exemple de la manière dont notre économie peut être diversifiée en s'éloignant des industries extractives pour utiliser la créativité et l'innovation et exploiter réellement les avantages de la bioéconomie. Je sais que Pat Whalen a siégé au conseil d'administration de BioNB pendant assez longtemps, plaidant précisément en ce sens. Il y a tellement de possibilités à cet égard, Madame la présidente. Cela fait vraiment partie de la voie de l'avenir de notre développement économique dans la province. J'espère voir Opportunités Nouveau-Brunswick continuer à soutenir la croissance de la bioéconomie et voir de plus en plus d'entreprises comme LuminUltra prospérer dans la province. Merci, Madame la présidente.

Hon. Ms. Boudreau: Madam Speaker, from May 8 to 10, I had the opportunity to join a group of over 200 people who gathered in Moncton to discuss issues related to the aging population and exchange ideas about how we can better support our Francophone seniors.

C'était l'occasion de partager avec les parties prenantes les principales préoccupations qui reflètent la diversité des facteurs ayant une incidence sur nos personnes âgées, notamment l'âgisme, les communautés 2ELGBTQIA+, l'immigration, la crise du logement, le marché de l'emploi, et bien d'autres encore.

As its name suggests, the event was also about the challenges unique to the Francophone communities in our province, including the loneliness of seniors living in minority Francophone communities and the plurality and diversity of Francophone communities in the province.

Je m'engage à rendre visible l'invisible. Cela signifie écouter et amplifier nos voix tout en les plaçant au coeur de nos actions. C'est pourquoi mon mandat est guidé par cette idée simple mais puissante : rien pour nous sans nous.

En tant que ministre responsable des Aînés, mais aussi en tant que frère francophone, je sais à quel point il est crucial pour nos personnes âgées francophones de vieillir dans un environnement respectueux de leur langue, de leur culture et de leur identité. Le vieillissement en français au Nouveau-Brunswick est une question de droits linguistiques et de dignité.

Madame la présidente, chaque personne âgée mérite de vieillir dans la dignité et le respect. Ensemble, nous devons proposer des solutions adaptées et démanteler les obstacles avec lesquels sont aux prises les personnes âgées. Merci, Madame la présidente.

Ms. Bockus: Thank you, Madam Speaker. I commend the minister on her work and her interest in seniors and for meeting with a number of seniors' groups. Seniors are kind of a passion for me. We must look at seniors all across our province. Many of them are living in isolation. I am pleased to see that the minister is committed to "making visible the invisible". I commend her on her mandate, "nothing about us without us".

The nursing home without walls program, which is also committed to making the invisible visible, has really expanded across our province in the past year and a half. It allows seniors to stay in their homes longer, which is what they want, for the most part. They want to stay in their own homes as long as possible. It's a wonderful program, and I want to thank everyone involved in its operation. I hope the minister continues to support this program, its expansion, and, especially, the proposal to expand the meals on wheels program to seniors who do not receive services from Social Development. I believe in what the minister said: "every senior deserves to age with dignity and respect." Thank you, Madam Speaker.

M^{me} Mitton : Merci, Madame la présidente. Merci à la ministre de souligner l'événement États généraux sur le vieillissement en français. J'ai moi aussi eu la chance d'y participer. Le vendredi, j'ai assisté à un atelier dirigé par Norma Dubé. J'ai participé avec plaisir à cet atelier, qui avait pour thème le vieillissement au féminin. L'un des éléments mentionnés est que les femmes âgées peuvent devenir davantage invisibles dans notre société. Il faut lutter

As Minister responsible for Seniors, but also as a proud Francophone, I know how crucial it is for our Francophone seniors to age in an environment that respects their language, culture, and identity. Aging in French in New Brunswick is a matter of language rights and dignity.

Madam Speaker, every senior deserves to age in dignity and respect. Together, we must bring forward tailored solutions and break down the barriers seniors face. Thank you, Madam Speaker.

M^{me} Bockus : Merci, Madame la présidente. Je félicite la ministre pour son travail et l'intérêt qu'elle porte aux personnes âgées et pour avoir rencontré un certain nombre de groupes de personnes âgées. Les personnes âgées sont une sorte de passion pour moi. Nous devons considérer la situation des personnes âgées dans toute la province. Nombre d'entre elles vivent dans l'isolement. Je suis contente de constater que la ministre s'est engagée à « rendre visible l'invisible ». Je la félicite pour son mandat, « rien pour nous sans nous ».

Le programme Foyers de soins sans murs, qui vise également à rendre visible ce qui est invisible, s'est réellement développé dans toute la province au cours de l'année et demie qui vient de s'écouler. Il permet aux personnes âgées de rester chez elles plus longtemps, ce qu'elles souhaitent pour la plupart. Elles veulent rester chez elles le plus longtemps possible. C'est un programme merveilleux et je tiens à remercier toutes les personnes qui participent à son fonctionnement. J'espère que la ministre continuera à soutenir ce programme, son expansion et, en particulier, la proposition d'étendre le programme Meals on Wheels aux personnes âgées qui ne reçoivent pas de services de Développement social. Je crois en ce que la ministre a dit : « chaque personne âgée mérite de vieillir dans la dignité et le respect ». Merci, Madame la présidente.

Ms. Mitton: Thank you, Madam Speaker. Thank you to the minister for recognizing the event on aging in French. I also had the chance to attend it. On Friday, I attended a workshop led by Norma Dubé. I was pleased to attend this workshop on women's aging. One of the things that was mentioned is that senior women may become more invisible in our society. This phenomenon must be opposed. There are ways to do so.

contre le phénomène. Des moyens peuvent être pris pour y arriver.

Nous pouvons, entre autres, adopter une politique nationale genrée sur le vieillissement, mener de la recherche intersectionnelle, renforcer les compétences des professionnels, ainsi que faire des interventions ciblées et en mesurer les effets et les résultats pour nous assurer d'avoir cette lentille sur le genre quand il est question de vieillissement. Il faut aussi une lentille par rapport à la langue pour vieillir en français. Il faut respecter les droits des personnes âgées, mais aussi tenir compte des droits linguistiques.

Je tiens également à mentionner que le taux de pauvreté chez les femmes dans les régions rurales francophones continue de croître de façon disproportionnée. Il faut faire une analyse intersectionnelle pour créer des politiques afin de répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables, comme les femmes âgées.

11:15

Merci à Norma Dubé et à toutes les personnes qui ont organisé la conférence. Les organisateurs ont effectué un travail vraiment impressionnant, et j'espère que nous verrons des résultats et la mise en oeuvre de politiques dans notre province. Merci, Madame la présidente.

Petition 10 / Pétition 10

Mr. Coon: Thank you, Madam Speaker. I stand today to table the names of 264 Cuffman Street school students. That's a brand new school in Fredericton, and these students are the first students in that school, which I visited just the other day. In this petition, they are requesting that the government review the spending reallocation in New Brunswick's school districts. The petition reads as follows:

We, the students of Cuffman Street Elementary, petition the Provincial Government of New Brunswick to make sure that schools in our district keep our librarians.

A library is a place for students to learn, grow and discover. It teaches us about the world we live in and sparks our imagination. It is a garden that needs to be

For instance, we can adopt a national gender policy on aging, do intersectional research, strengthen professionals' skills, and make targeted interventions and measure the effects and results to ensure that we have this lens on gender with respect to aging. A language lens on aging in French is needed, too. Seniors' rights must be respected, but language rights must also be taken into account.

I also want to mention that the poverty rate for women in rural Francophone regions keeps growing disproportionately. An intersectional analysis must be done to create policies to meet the needs of the most vulnerable people, such as senior women.

Thank you to Norma Dubé and everyone who organized the conference. The organizers did a really impressive job, and I hope that we will see the results and the implementation of policies in our province. Thank you, Madam Speaker.

Pétition 10 / Petition 10

M. Coon : Merci, Madame la présidente. Je prends la parole aujourd'hui pour déposer les noms de 264 élèves de la Cuffman Street School. Il s'agit d'une toute nouvelle école à Fredericton, et ces élèves sont les premiers de cette école, que j'ai visitée il y a à peine quelques jours. Dans la présente pétition, ils demandent au gouvernement de revoir la réaffectation des dépenses dans les districts scolaires du Nouveau-Brunswick. La pétition se lit comme suit :

Nous, les élèves de la Cuffman Street Elementary, demandons au gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick de s'assurer que les écoles de notre district conservent leurs bibliothécaires.

Une bibliothèque est un lieu d'apprentissage, de développement et de découverte pour les élèves. Elle nous apprend à connaître le monde dans lequel nous vivons et stimule notre imagination. C'est un jardin qui a besoin d'être entretenu et aimé pour nourrir les

tended to and loved for it to nourish others. You are missing the high cost of what you are trying to save.

We demand that our elected officials keep our librarians in the schools and help us create a brighter future for the students of ASD-W.

I agree with this petition, and I have attached my signature.

Merci, Madame la présidente.

Rapports de comités / Committee Reports

(**M^{me} Vautour**, à titre de présidente du Comité permanent de la politique économique, présente le cinquième rapport du comité et fait rapport des projets de loi 8, *Loi concernant la Loi sur l'attribution de grades universitaires*, et 13, *Loi concernant la Loi sur l'indemnisation des pompiers et la Loi sur les accidents du travail*, sans amendement, et du projet de loi 7, *Loi concernant les soins infirmiers itinérants*, dans sa forme amendée.)

Madam Speaker, pursuant to Standing Rule 78.1, put the question on the motion deemed to be before the House that the report be concurred in, and the motion was carried.)

Avis de motion / Notices of Motion

M^{me} Mitton donne avis de motion 32 portant que, le jeudi 29 mai 2025, appuyée par **M. Coon**, elle proposera ce qui suit :

attendu que les personnes du Nouveau-Brunswick atteintes d'une maladie grave, comme le cancer, ne devraient pas avoir à choisir entre un traitement qui pourrait leur sauver la vie et la sécurité d'emploi ;

attendu que la durée actuelle du congé avec protection de l'emploi au Nouveau-Brunswick ne suffit pas à couvrir la période moyenne de traitement et de rétablissement liée à de nombreux types de cancers fréquents, laquelle période peut durer plus de 36 semaines ;

attendu que le gouvernement fédéral a prolongé la période couverte par les prestations de maladie de l'assurance-emploi en la faisant passer à 26 semaines, mais que des travailleurs du Nouveau-Brunswick risquent de perdre leur emploi si le congé avec

autres. Vous n'avez pas conscience du coût élevé des économies que vous essayez de faire.

Nous demandons à nos élus de maintenir nos bibliothécaires dans les écoles et de nous aider à créer un avenir meilleur pour les élèves du district scolaire Anglophone West.

J'appuie cette pétition et j'y ai apposé ma signature.

Thank you, Madam Speaker.

Committee Reports / Rapports de comités

(**Ms. Vautour**, as Chair, submitted the fifth report of the Standing Committee on Economic Policy and reported Bills 8, *An Act Respecting the Degree Granting Act*, and 13, *An Act Respecting the Firefighters' Compensation Act and the Workers' Compensation Act*, as agreed to and Bill 7, *An Act Respecting Travel Nurses*, as amended.)

La présidente, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.)

Notices of Motion / Avis de motion

Ms. Mitton gave notice of Motion 32 for Thursday, May 29, 2025, to be seconded by **Mr. Coon**, as follows:

WHEREAS New Brunswickers facing serious illnesses, such as cancer, should not have to choose between seeking life-saving treatment and job security;

WHEREAS the current length of job-protected leave in New Brunswick is insufficient to cover the average treatment and recovery period for many common cancers, which can last over 36 weeks;

WHEREAS the federal government has extended the EI sickness benefit to 26 weeks, yet New Brunswick workers risk losing their jobs if provincial job protection is not extended accordingly;

protection de l'emploi prévu dans la province n'est pas prolongé en conséquence ;

WHEREAS other provinces, including Nova Scotia, Prince Edward Island, Newfoundland and Labrador, Manitoba, and Ontario, have extended job-protected leave to at least 26 weeks, aligning with the federal EI sickness benefit;

WHEREAS 85% of New Brunswickers support extending job-protected leave to 26 weeks;

WHEREAS extending job protection would ensure New Brunswick workers can focus on recovery without the fear of losing employment;

BE IT THEREFORE RESOLVED that the Legislative Assembly urge the government to introduce legislation extending unpaid job-protected leave for serious illness from the current 5 days to 26 weeks.

11:20

Notice of Opposition Members' Business / Avis d'affaires émanant de l'opposition

Mr. Oliver: Thank you, Madam Speaker. Tomorrow, the opposition will bring forward for debate and finish up Motion 7, the silage wrap motion, Motion 15, and Motion 17.

M^{me} Mitton : Merci, Madame la présidente. Je donne avis à la Chambre que, demain, nous débattons le projet de loi 19, *Loi concernant le droit à un environnement sain*.

I give notice that we will debate Bill 19, *An Act Respecting the Right to a Healthy Environment*, tomorrow. Thank you, Madam Speaker.

Government Motions for the Ordering of the Business of the House / Motions ministérielles relatives aux travaux de la Chambre

Mr. M. LeBlanc: Thank you, Madam Speaker. The intention of government today is that we begin with

attendu que d'autres provinces, y compris la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve-et-Labrador, le Manitoba et l'Ontario, ont prolongé le congé avec protection de l'emploi en le faisant passer à au moins 26 semaines, ce qui équivaut à la période couverte par les prestations de maladie de l'assurance-emploi du gouvernement fédéral ;

attendu que 85 % des gens du Nouveau-Brunswick sont favorables à la prolongation du congé avec protection de l'emploi pour le faire passer à 26 semaines ;

attendu que la prolongation de la protection de l'emploi permettrait aux travailleurs du Nouveau-Brunswick de se concentrer sur leur rétablissement sans craindre de perdre leur emploi ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à présenter un projet de loi visant à prolonger le congé sans solde avec protection de l'emploi en cas de maladie grave, lequel est actuellement de 5 jours, pour le faire passer à 26 semaines.

Avis d'affaires émanant de l'opposition / Notice of Opposition Members' Business

M. Oliver : Merci, Madame la présidente. Demain, l'opposition soumettra au débat et terminera la motion 7, sur les enveloppes d'ensilage, la motion 15 et la motion 17.

Ms. Mitton: Thank you, Madam Speaker. I give notice to the House that, tomorrow, we will be debating Bill 19, *An Act Respecting the Right to a Healthy Environment*.

Je donne avis que nous débattons demain du projet de loi 19, *Loi concernant le droit à un environnement sain*. Merci, Madame la présidente.

Motions ministérielles relatives aux travaux de la Chambre / Government Motions for the Ordering of the Business of the House

M. M. LeBlanc : Merci, Madame la présidente. L'intention du gouvernement aujourd'hui est de

third reading of Bill 14, following which we will move to second reading of Bills 20, 12, 33, 21, 23, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 22, 24, and 35. All bills that progress through second reading today will stand referred to the Standing Committee on Economic Policy.

Remove the last one.

Third Reading / Troisième lecture

(Bill 14, *An Act to Amend the Fair Registration Practices in Regulated Professions Act*, was read a third time and passed.)

Debate on Second Reading of Bill 20 / Débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi 20

Mr. Austin, after the Speaker called for continuation of the debate on second reading of Bill 20, *Special Appropriation Act 2025*: Thank you, Madam Speaker. Just to finish up on Bill 20, *Special Appropriation Act 2025*, I spoke yesterday about the importance of fiscal responsibility and ensuring that responsible governments balance the need for service delivery with the future of our province. In the discussion on that yesterday, we talked about the amount of money that's being requested with this special appropriation. It is above and beyond the deficit that was projected here in the budget just a few months ago.

When we talk about \$217 million and we break that down by department, we're looking, again... We talked yesterday about General Government and how that category just seems to be an endless pit of unknowns about where the money will be spent and how it will be allocated. Obviously, we get our annual budgets, but the real practical breakdown of each of those dollar amounts and how it will give better service delivery to New Brunswickers is what really needs to be debated and understood.

11:25

I think what's missing in this discussion is a genuine breakdown of what government is asking us to approve. If my little girl came to me and said she needed \$20, if I, as a father, had any brains at all, I

commencer par la troisième lecture du projet de loi 14 ; après quoi, nous passerons à la deuxième lecture des projets de loi 20, 12, 33, 21, 23, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 22, 24 et 35. Tous les projets de loi qui franchiront l'étape de la deuxième lecture aujourd'hui seront renvoyés au Comité permanent de la politique économique.

Retirez le dernier.

Troisième lecture / Third Reading

(Le projet de loi 14, *Loi modifiant la Loi sur les pratiques d'inscription équitables dans les professions réglementées*, est lu une troisième fois et adopté.)

Débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi 20 / Debate on Second Reading of Bill 20

M. Austin, à l'appel de la reprise du débat sur la deuxième lecture du projet de loi 20, *Loi spéciale de 2025 portant affectation de crédits* : Merci, Madame la présidente. Simplement pour terminer l'étude du projet de loi 20, *Loi spéciale de 2025 portant affectation de crédits*, j'ai parlé hier de l'importance de la responsabilité financière et de la nécessité pour les gouvernements responsables de trouver un équilibre entre la nécessité de fournir des services et l'avenir de notre province. Au cours de la discussion d'hier sur le sujet, nous avons parlé de la somme d'argent demandée dans le cadre de l'affectation spéciale de crédits en question. Elle est supérieure au déficit prévu dans le budget il y a quelques mois à peine.

Lorsque nous considérons les 217 millions et que nous les répartissons par ministère, nous voyons, encore une fois... Nous avons parlé hier du Gouvernement général et du fait qu'une telle rubrique semble être un puits sans fond d'inconnues quant à l'endroit où l'argent sera dépensé et à la façon dont il sera réparti. Évidemment, nous avons nos budgets annuels, mais la véritable ventilation pratique de chacun des montants et la façon dont ils permettront d'offrir de meilleurs services aux gens du Nouveau-Brunswick sont ce qui doit vraiment être débattu et compris.

Je pense que ce qui manque dans une telle discussion, c'est une véritable analyse de ce que le gouvernement nous demande d'approuver. Si ma petite fille venait me voir et me disait qu'elle avait besoin de 20 \$, si

would say: Well, dear, what do you need the \$20 for? Is the \$20 for candy? Is the \$20 for a sports fee at your school? Is the \$20 to go out and light a fire for your campfire? I would ask what the \$20 is for. The same principle should apply here. The government members are coming to us as members of this Legislature and saying: Oh, we need almost \$218 million more. The members opposite already have us in a deficit of \$599 million. Now they are adding to that again.

It's like the child asking for \$20. The government members aren't really going to tell us what the money is for but expect us to say: Oh, well, if you need an extra \$218 million, why not? Of course we are not going to do that. We need to understand where this money is going and what programs it will be allocated to. If government were to come out and say that it needed this money and give us a somewhat itemized idea of certain programs the money would go to, then we could debate that.

Truthfully, I think it would probably be even better for government. If the government members really believe in the need for this money and the programs and service delivery it will support, then they should be able to defend that and simply say: Here is where the money will go. Here is how it will be allocated. Here is why we need to do this. Then, as an opposition, we could say: Look, we agree with these programs. We think they are worthy. Or we could say that we don't agree with those programs and that we think they should not be put in place or that they should be eliminated or whatever. That's where this debate happens. However, when any specific information on the spending is absent, we have no choice but to vote against that bill.

I just want to take a brief moment, though, because sometimes we get too caught up in big numbers. When you talk about billions of dollars, you lose most people. I know I sometimes have a hard time just wrapping my head around the amount of money that we are talking about. To put it into perspective, when it comes to New Brunswick's debt—I said this yesterday, and I'm going to repeat it today—we, as the previous government, both in a minority and in a

j'avais un peu de jugeote en tant que père, je lui dirais : Ma chérie, pourquoi as-tu besoin de ces 20 \$? Pour acheter des bonbons? Est-ce que les 20 \$ serviront à payer les frais de sport à ton école? Est-ce que les 20 \$ te permettront d'aller allumer un feu à ton feu de camp? Je demanderais à quoi serviraient les 20 \$. Le même principe devrait s'appliquer ici. Les parlementaires du côté du gouvernement viennent nous voir, nous, en tant que parlementaires, et nous disent : Oh, nous avons besoin de près de 218 millions supplémentaires. Les parlementaires d'en face nous ont déjà infligé un déficit de 599 millions. Et voilà qu'ils en rajoutent encore.

C'est comme l'enfant qui demande 20 \$. Les parlementaires du côté du gouvernement ne vont pas vraiment nous dire à quoi servira l'argent, mais ils s'attendent à ce que nous disions : Oh, eh bien, si vous avez besoin de 218 millions supplémentaires, pourquoi pas? Bien sûr, nous n'allons pas faire cela. Nous devons comprendre où ira cet argent et à quels programmes il sera affecté. Si le gouvernement disait qu'il a besoin de cet argent et qu'il nous donnait une idée quelque peu détaillée des programmes auxquels il serait affecté, nous pourrions en débattre.

En vérité, je pense que ce serait probablement encore mieux pour le gouvernement. Si les parlementaires du côté du gouvernement sont vraiment convaincus de la nécessité de l'argent en question ainsi que des programmes et services qu'il soutiendra, ils devraient être en mesure de défendre leur position et de dire simplement : Voici où ira l'argent. Voici comment il sera affecté. Voici pourquoi nous devons agir ainsi. En tant qu'opposition, nous pourrions alors dire : Écoutez, nous approuvons de tels programmes. Nous pensons qu'ils sont valables. Ou bien nous pourrions dire que nous n'approuvons pas ces programmes et que nous pensons qu'ils ne devraient pas être mis en place ou qu'ils devraient être éliminés ou quoi que ce soit d'autre. C'est là que le débat aurait lieu. Toutefois, en l'absence de renseignements précis sur les dépenses, nous n'avons d'autre choix que de voter contre le projet de loi.

Je voudrais juste prendre un bref instant, parce que nous nous laissons parfois trop emporter par les gros chiffres. Lorsque nous parlons de milliards de dollars, nous perdons la plupart des gens. Je sais que j'ai parfois du mal rien qu'à me faire une idée de la somme d'argent dont nous parlons. Pour mettre les choses en perspective, en ce qui concerne la dette du Nouveau-Brunswick — je l'ai dit hier, et je vais le répéter aujourd'hui —, nous, le gouvernement précédent, à la

majority, spent six years getting the books in order. We knew that it was paramount to do so because not getting the books in order would surely have driven us to economic ruin. We knew it. Books and economic reports were given. Credit rating agencies were raising flags in 2016 and 2017 leading up to the 2018 election. We had a lot of discussions about what the future of New Brunswick would look like if we didn't get our books in order.

Despite his faults, nobody in this province, or this country, I might add, would say that the previous Premier was not an absolutely sound fiscal manager. We, as a team, supported that fiscally responsible way of governing. I remember there were reports written out West that said that, in terms of fiscal responsibility, whatever New Brunswick was doing, other provinces in Canada should do as well. We saved New Brunswick from economic ruin with the fiscal choices we made. Make no mistake about it.

Now we have red flags 2.0 with what the government is proposing for not only this year but also subsequent years. Now we are looking at deficit after deficit after deficit. The debt load just continues to balloon and grow. At some point, somebody down the road will have to do something because of the current government's decisions to either raise taxes or dramatically cut services. When I say "dramatically cut services", I'm not talking about a pothole not getting filled. I'm talking about this: What clinic in New Brunswick do you want to lose? What four clinics in New Brunswick do you want to lose because we just can't afford them anymore? How many schools should we amalgamate because we can't afford to keep them operational anymore? How many more bus shortages are we going to have because we can't afford buses and bus drivers?

11:30

Economic uncertainty directly impacts service delivery. Yesterday, I said that we have to be careful with what we do today because we do not know what's going to happen tomorrow. Let's be honest here, folks.

fois quand nous avons été minoritaires et majoritaires, avons passé six ans à mettre de l'ordre dans les comptes. Nous savions qu'il était primordial de le faire parce que ne pas mettre de l'ordre dans les comptes nous aurait certainement conduits à la ruine. Nous le savions. Les livres et les rapports économiques ont été remis. Les agences de notation ont donné l'alerte en 2016 et en 2017, avant les élections de 2018. Nous avons eu de nombreuses discussions sur ce que serait l'avenir du Nouveau-Brunswick si nous ne mettions pas de l'ordre dans nos comptes.

Malgré ses défauts, personne dans la province, ou d'ailleurs au pays, ne dirait que le premier ministre précédent n'était pas un gestionnaire financier absolument rigoureux. L'équipe que nous formions a soutenu une telle manière de gouverner, qui était responsable sur le plan financier. Je me souviens que des rapports ont été rédigés dans l'Ouest qui disaient que, sur le plan de la responsabilité financière, ce que faisait le Nouveau-Brunswick, les autres provinces du Canada devraient le faire aussi. Nous avons sauvé le Nouveau-Brunswick de la ruine grâce aux choix financiers que nous avons faits. Ne vous y trompez pas.

Aujourd'hui, nous avons des drapeaux rouges 2.0 en raison de ce que le gouvernement propose non seulement pour cette année mais aussi pour les années suivantes. Nous assistons maintenant à une succession de déficits, les uns après les autres. Le poids de la dette ne cesse de s'alourdir. À un moment donné, quelqu'un devra faire quelque chose à cause des décisions du gouvernement actuel d'augmenter le fardeau fiscal ou de réduire considérablement les services. Quand je dis « réduire considérablement les services », je ne parle pas d'un nid-de-poule qui n'est pas comblé. Je parle de ceci : Quelle clinique du Nouveau-Brunswick voulons-nous perdre? Quelles sont les quatre cliniques du Nouveau-Brunswick que nous voulons perdre parce que nous n'avons tout simplement plus les moyens de les garder? Combien d'écoles devrions-nous fusionner parce que nous n'avons plus les moyens de les maintenir en activité? Combien d'autres pénuries d'autobus allons-nous connaître parce que nous n'avons pas les moyens de payer les autobus et les conducteurs?

L'incertitude économique a un effet direct sur la prestation de services. Hier, j'ai dit que nous devons faire attention à ce que nous faisons aujourd'hui parce que nous ne savons pas ce qui va se passer demain.

We are a very small province in the country of Canada. On a grander scale, we are a very small jurisdiction in North America. Yesterday, I said that our GDP is on the bottom row of what we produce as a province.

We have the refinery in Saint John, which plays a massive role directly and indirectly through the jobs it creates and the exports it produces. It creates a huge portion of the GDP for New Brunswick. Now we have our federal Liberal counterparts who are, again, talking about regurgitating the carbon tax. This would put more strain not only on the refinery, the jobs, and the economy of New Brunswick but also on all of us as taxpayers.

We can't control what happens tomorrow. What happens if a global conflict breaks out and, all of a sudden, the shipments of oil from the Middle East, which... I mean, we have all the oil we need here anyway. Why we're shipping it in from the Middle East is mind-blowing in and of itself. What if, all of a sudden, that breaks down? What if a global event takes place and puts New Brunswick, along with other economies, up against a wall? Well, if we continue down this road, we won't have a buffer. We will no longer have an area or comfort zone to be able to mitigate these global effects that we can't change and that we didn't start. That's why you have to be fiscally sound every single year that you bring forth a budget. You have to live within your means.

To put it into perspective, when we talk about the overall debt that New Brunswick has, there is a servicing of that debt. It's no different than interest on a credit card. Probably all of us in this room have a credit card. Surely we know how it works. If we are in this room and we're legislators, we should have an idea of how a credit card works. You take the card, you make your purchase, and if you don't pay that card off within 21 days—at least for most cards—then you are going to accumulate interest on that purchase that you made.

Well, New Brunswick is no different. New Brunswick pays for things that it frankly cannot afford. New Brunswick is borrowing more money, much as we do

Soyons honnêtes, tout le monde. Nous sommes une toute petite province du Canada. À plus grande échelle, nous sommes une toute petite administration en Amérique du Nord. Hier, j'ai dit que notre PIB était au dernier rang quant à ce que nous produisons en tant que province.

Nous avons la raffinerie de Saint John, qui joue un rôle massif, directement et indirectement, par les emplois qu'elle crée et les exportations qu'elle produit. Elle représente une part très importante du PIB du Nouveau-Brunswick. Et voilà que nos homologues libéraux fédéraux parlent de nouveau de régurgiter la taxe sur le carbone. Cela augmenterait la pression non seulement sur la raffinerie, les emplois et l'économie du Nouveau-Brunswick, mais aussi sur nous tous en tant que contribuables.

Nous ne pouvons pas contrôler ce qui se passera demain. Que se passera-t-il si un conflit mondial éclate et que, tout à coup, les livraisons de pétrole en provenance du Moyen-Orient, qui... Nous avons tout le pétrole dont nous avons besoin ici de toute façon. Le fait que nous le fassions venir du Moyen-Orient est en soi stupéfiant. Que se passerait-il si, tout d'un coup, tout cela tombait en panne? Et si un événement mondial se produisait et mettait le Nouveau-Brunswick, ainsi que d'autres économies, au pied du mur? Eh bien, si nous continuons dans une telle voie, nous serons sans protection. Nous n'aurons plus de coussin ou d'amortisseur pour atténuer de tels effets mondiaux que nous ne pouvons pas changer et dont nous ne sommes pas à l'origine. C'est la raison pour laquelle nous devons être financièrement responsables chaque année où nous présentons un budget. Il faut vivre selon ses moyens.

Pour mettre les choses en perspective, lorsque nous considérons la dette globale du Nouveau-Brunswick, il y a le service de cette dette. Ce n'est pas différent des intérêts sur une carte de crédit. Nous avons probablement tous dans cette salle une carte de crédit. Nous savons certainement comment elle fonctionne. Si nous sommes dans cette salle et que nous sommes des législateurs, nous devrions avoir une idée du fonctionnement d'une carte de crédit. Vous prenez la carte, vous faites votre achat, et si vous ne payez pas la carte dans les 21 jours — du moins dans le cas de la plupart des cartes —, vous accumulerez des intérêts sur votre achat.

Eh bien, c'est la même chose pour le Nouveau-Brunswick. Le Nouveau-Brunswick paie pour des choses qu'il ne peut franchement pas se permettre. Le

with a MasterCard or a Visa. At some point, we have to service that debt. Interest accumulates on that debt that we accumulate as a province. We then have to pay for it.

Just so the people who may be watching or who get wind of this discussion can understand, the servicing of the debt in New Brunswick—just talking about the interest—is right around \$614 million. To put that in perspective, on a daily basis, almost \$2 million is for nothing other than interest payments. Now, to every New Brunswicker out there, I ask this: What could you or the government do with \$2 million per day? With \$2 million per day, how many more doctors could we hire? We had a debate about nurses. How many more nurses could we hire? How many more teachers could we put in classrooms? How could we bump up everybody's pay to keep them working and keep recruitment and retention in effect?

We are paying almost \$2 million per day to global banks. We're paying it to somewhere out there that doesn't deliver services to the people of New Brunswick. That's why we, as Conservatives, get our knickers in a knot when we talk about deficits and debts. We have the fiscal minds to know that these things cost money. It's not just that service delivery costs money today. It's the fact that we are eventually going to pay interest on this debt that does not go to service delivery. That's almost \$2 million per day—poof—out of taxpayers' wallets. That's who is paying for it.

You know, I chuckle to myself when I hear government members talk about free programs or free this and free that. My parents taught me at a young age that there is nothing free in life. I can promise you that, for any program that has the word "free" attached to it, somebody is paying for it. I can tell you who is paying for it. You are paying for it, Madam Speaker. I am paying for it. All the members of this House are paying for it. Every taxpayer in this province is paying for those "free" services.

Nouveau-Brunswick emprunte plus d'argent, comme nous le faisons avec une Mastercard ou une Visa. À un moment donné, nous devons assurer le service d'une telle dette. Les intérêts s'accumulent sur la dette que nous accumulons en tant que province. Nous devons alors payer pour cela.

Pour que les gens qui nous regardent ou qui ont vent de notre discussion puissent comprendre, le service de la dette au Nouveau-Brunswick — nous ne parlons ici que des intérêts — est d'environ 614 millions. Pour mettre un tel chiffre en perspective, sur une base quotidienne, près de 2 millions ne servent à rien d'autre qu'au paiement des intérêts. Je pose la question suivante à tous les gens du Nouveau-Brunswick : Que pourriez-vous faire ou que pourrait faire le gouvernement avec 2 millions par jour? Avec 2 millions par jour, combien de médecins supplémentaires pourrions-nous recruter? Nous avons eu un débat sur le personnel infirmier. Combien d'infirmières supplémentaires pourrions-nous recruter? Combien d'enseignants supplémentaires pourrions-nous mettre dans les salles de classe? Comment pourrions-nous augmenter le salaire de chacun pour qu'il continue à travailler et que le recrutement et le maintien en poste soient efficaces?

Nous versons près de 2 millions par jour aux banques mondiales. Nous les versons à des organismes qui ne fournissent pas de services à la population du Nouveau-Brunswick. C'est pourquoi nous, Conservateurs, nous nous énervons lorsqu'il est question de déficit et de dette. Nous avons une mentalité suffisamment responsable sur le plan financier pour savoir que de telles choses coûtent de l'argent. Ce n'est pas seulement que la prestation de services coûte de l'argent aujourd'hui. C'est le fait que nous allons finir par payer des intérêts sur une telle dette qui ne serviront pas à la prestation de services. Cela représente près de 2 millions par jour prélevés — pouf — dans le portefeuille des contribuables. C'est le contribuable qui paie.

Vous savez, je m'esclaffe lorsque j'entends les parlementaires du côté du gouvernement parler de programmes gratuits ou de telle ou telle chose qui est gratuite. Mes parents m'ont appris très tôt qu'il n'y a rien de gratuit dans la vie. Je peux vous garantir que, pour tout programme dit « gratuit », il y a quelqu'un qui paie. Je peux vous dire qui paie. C'est vous qui payez, Madame la présidente. Je paie pour cela. Tous les parlementaires paient pour cela. Tous les

contribuables de la province paient pour de tels services « gratuits ».

11:35

We have to ask ourselves: As a government, as a society, and as a province, what do we think is reasonable to provide to the people of New Brunswick? Obviously, we've talked about health care. We've talked about education. People want to drive on roads and not have to replace the front end of their car every three months. That's service delivery, and we all have to collectively accept that these are things we have to pay into. It's when you get into all the fringe programs and all this stuff with special interest groups that we sometimes feel the political pressure.

In the time I've been in politics, I have found that, usually, the loudest voice in the room doesn't reflect the majority of the people out there. You have to be able to govern in such a way that you recognize that and ask yourself: What will benefit the whole of New Brunswick? How do we all benefit from this program, this service delivery, or whatever it is so that we don't kick the ball down the road to further debt, debt payments, and interest payments?

That's what we're paying today, just in interest payments—\$614 million this year, just in interest. I can tell you, if you have a MasterCard and all you pay on it is the interest and you don't pay the principal down, guess what happens. It just continues to collect down the road, and the interest payments grow. When you add deficits to the overall debt, as this government is doing, and interest rates go up, which they very well could with the uncertainty of the global economy, that \$614 million could be \$700 million next year. The year after that, it could be \$800 million. The way these guys are spending, it could be over \$1 billion in interest payments that we're going to pay in years down the road.

Government is about making choices. It's about saying: Here's the pie I have. How many ways can I slice that pie to make sure that everybody gets a little piece and that services are delivered to New Brunswickers? You can't bake a pie and then steal a pie from your neighbour and not expect that your

Nous devons nous poser la question : En tant que gouvernement, en tant que société et en tant que province, que pensons-nous qu'il est raisonnable de fournir à la population du Nouveau-Brunswick? Évidemment, nous avons parlé des soins de santé. Nous avons parlé de l'éducation. Les gens veulent rouler sur les routes sans avoir à remplacer l'avant de leur voiture tous les trois mois. Il s'agit de services à dispenser, et nous devons tous accepter collectivement que ce sont là des choses pour lesquelles nous devons payer. C'est lorsqu'il est question de tous les programmes marginaux et de tous les services à des groupes d'intérêts particuliers que nous ressentons parfois la pression politique.

Depuis que je fais de la politique, j'ai constaté qu'en général, la voix la plus forte dans la salle ne reflète pas la majorité des gens. Il faut être capable de gouverner d'une manière qui tienne compte d'un tel fait et de se poser la question suivante : Qu'est-ce qui profitera à l'ensemble du Nouveau-Brunswick? Comment pouvons-nous tous bénéficier d'un tel programme, d'un tel service ou de quoi que ce soit d'autre afin de ne pas nous engager sur la voie de l'endettement, du remboursement de la dette et du paiement des intérêts?

C'est ce que nous payons aujourd'hui, rien qu'en intérêts — 614 millions cette année, rien qu'en intérêts. Si vous avez une carte Mastercard et que vous ne payez que les intérêts sans rembourser le principal, devinez ce qui se passe. L'argent continue de s'accumuler et les paiements d'intérêts augmentent. Lorsqu'on ajoute des déficits à la dette globale, comme le fait le gouvernement actuel, et que les taux d'intérêt augmentent, ce qui est fort possible compte tenu de l'incertitude de l'économie mondiale, les 614 millions pourraient atteindre 700 millions l'année prochaine. L'année d'après, ce pourrait être 800 millions. Au rythme où ces gens dépensent, cela pourrait représenter plus de 1 milliard en paiements d'intérêts que nous devons payer dans les années à venir.

Gouverner, c'est faire des choix. Il s'agit de dire : Voici la tarte que j'ai. De combien de façons puis-je la couper pour que tout le monde en ait une petite part et que les services soient fournis aux gens du Nouveau-Brunswick? On ne peut pas faire cuire une tarte et aller voler ensuite celle de son voisin sans s'attendre à ce

neighbour is going to want some compensation for your theft. At some point, we are stealing from taxpayers by continuing to reach into their pockets or by burdening them with unnecessary debt so that eventually we'll say: Oh no, no, no, no, we're not raising your taxes. No, no, we're not going to raise your taxes—not yet. At some point you're going to have to. You're going to have to raise taxes. It's the only way you can service the debt and pay for the services that you're going to have down the road. It's revenue through taxation coming in. It's service delivery going out. These are decisions that have to be made.

I don't care. I will say with great pride that we spent six years making those decisions in a responsible, thought-out way that ensured that services were delivered. We also saw a huge boom in this province over that period of time. New Brunswick was growing at an incredible pace. I think it has now kind of slowed down a little bit, but we saw the revenue coming in, and we saw the markets... Again, there was a lot of uncertainty and fluctuation, but New Brunswick was doing exceptionally well. We saw it not only in balanced books but also in the surpluses.

We were spending the money. I know the government, which was then in opposition, gave us a hard time and said: You're not spending enough money. You're never spending enough money for Liberals. However, we were spending money. We were spending money because we had money to spend. The money was coming in. However, I'm telling you that if we hadn't had the money to spend, we wouldn't have been spending it. We were too responsible to put that on the backs of taxpayers down the road. We knew that we had to deliver service in a responsible way.

That's not what we're getting from this government. That's why it's racking up a \$600-million budget deficit. Now it's asking for another \$218 million. What more? We have a few more weeks. Are we going to see another appropriation bill, another couple of hundred million to add onto that deficit? How much more are we going to pay in interest, ladies and gentlemen? How much more do you folks want taxpayers to pay in interest? Is it \$3 million, \$4 million—

que ce dernier demande une compensation pour un tel vol. À un moment donné, nous volons les contribuables en continuant à puiser dans leurs poches ou en les accablant de dettes inutiles, de sorte que nous finissons par dire : Oh non, non, non, non, nous n'augmenterons pas votre fardeau fiscal. Non, non, nous n'augmenterons pas votre fardeau fiscal, pas encore. À un moment donné, il vous faudra le faire. Vous devrez augmenter le fardeau fiscal. C'est le seul moyen d'assurer le service de la dette et de payer les services qu'il vous faudra dispenser dans l'avenir. Les recettes fiscales entrent. Elles ressortent sous la forme de prestation de services. Ce sont des décisions qui doivent être prises.

Peu importe. Je dirai avec beaucoup de fierté que nous avons passé six années à prendre de telles décisions de manière responsable et réfléchie, en veillant à ce que les services soient fournis. Nous avons également assisté à un énorme boom dans la province au cours de cette période. Le Nouveau-Brunswick se développait à un rythme incroyable. Je pense que le rythme s'est maintenant un peu ralenti, mais nous avons vu les recettes entrer, et nous avons vu les marchés... Encore une fois, il y avait beaucoup d'incertitude et de fluctuations, mais le Nouveau-Brunswick se portait exceptionnellement bien. Nous l'avons vu non seulement dans les comptes équilibrés, mais aussi dans les excédents.

Nous dépensions l'argent. Le gouvernement, qui était alors l'opposition, nous a donné du fil à retordre et nous a dit : Vous ne dépensez pas assez d'argent. Pour les Libéraux, on ne dépense jamais assez. Pourtant, nous dépensions de l'argent. Nous dépensions de l'argent parce que nous avions de l'argent à dépenser. L'argent entrait. Je vous dis toutefois que si nous n'avions pas eu d'argent à dépenser, nous ne l'aurions pas dépensé. Nous étions trop responsables pour faire porter le fardeau aux contribuables ultérieurement. Nous savions que nous devions fournir des services de manière responsable.

Ce n'est pas ce que nous voyons de la part du gouvernement actuel. Il accumule un déficit budgétaire de 600 millions. Il demande maintenant 218 millions supplémentaires. Qu'y aura-t-il de plus? Il nous reste quelques semaines. Verrons-nous un autre projet de loi portant affectation de crédits, quelques centaines de millions de plus pour ajouter au déficit? Combien d'intérêts paierons-nous encore en plus, Mesdames et Messieurs? Combien voulez-vous

11:40

Mr. Arseneault: Thank you, Madam Speaker, and thank you for giving me the opportunity to speak on Bill 20. It's a bill that has to do with a lot of procedures. I know that, yesterday, our Government House Leader spoke about it a little bit and mentioned that we're not doing anything differently from other governments. He pointed out, and I just want to reiterate, that we have the same bill as Bill 86 from March 29, 2022. It was signed by the Honourable Ernie Steeves. That was an appropriations bill. What government was that? Well, you know. That was \$316 million. That was the same procedure. The same thing happened in 2024. We have another one here signed by Ernie Steeves for \$434 million—just like that. I am sure if you look back, you will see that the Gallant government did the same thing. This is the way that procedures work in the House. There are certain procedures that we follow.

The other thing that should be noted... I agree that you shouldn't spend money that you don't have. I heard that yesterday. I heard a lot of comments about that, and I heard it again today. I heard about fiscal responsibility, living within your means, and this and that.

I should explain a little bit about what the appropriation bill is because I don't feel that there is clarity and transparency on what this bill is. This money was spent in an election year, okay? It's a little different in an election year. I can appreciate that there is some confusion on it, but appropriation bills are for money that has already been spent. We're not talking about the future. All the speeches that we've heard about the future and this and that... This is money that has already been spent. We can't take it back. That money that was spent was mostly spent by the previous government because it was an election year. Every government does that every year. I just want to mention that.

The other thing that was mentioned was that this is a big number—\$217 million. It's a large amount of

que les contribuables paient encore en intérêts? Est-ce 3 millions, 4 millions...

M. Arseneault : Merci, Madame la présidente, et merci de me donner l'occasion de parler du projet de loi 20. C'est un projet de loi qui porte sur un grand nombre de processus. Je sais que, hier, notre leader parlementaire du gouvernement en a parlé un peu et a mentionné que nous ne faisons rien de différent des autres gouvernements. Il a souligné, et je tiens à le répéter, que nous avons le même projet de loi que le projet de loi 86 du 29 mars 2022. Ce dernier a été signé par l'hon. Ernie Steeves. Il s'agissait d'un projet de loi portant affectation de crédits. De quel gouvernement venait-il? Eh bien, vous le savez. Il s'agissait de 316 millions. C'était le même processus. La même chose s'est produite en 2024. Nous avons un autre projet de loi ici, signé par Ernie Steeves, pour 434 millions — exactement comme cela. Je suis sûr que si vous revenez en arrière, vous verrez que le gouvernement Gallant a fait la même chose. C'est ainsi que les processus fonctionnent à la Chambre. Nous suivons certains processus.

L'autre chose à noter... Je suis d'accord pour dire qu'il ne faut pas dépenser l'argent que l'on n'a pas. C'est ce que j'ai entendu hier. J'ai entendu de nombreuses observations à ce sujet, et j'en ai encore entendu aujourd'hui. J'ai entendu parler de responsabilité financière, de la nécessité de vivre selon ses moyens, et de tout le reste.

Je devrais expliquer un peu ce qu'est le projet de loi portant affectation de crédits, car je n'ai pas l'impression qu'il est compris avec clarté et limpidité. L'argent en question a été dépensé au cours d'une année électorale, n'est-ce pas? C'est un peu différent lors d'une année électorale. Je peux comprendre qu'il y ait une certaine confusion à ce sujet, mais les projets de loi portant affectation de crédits concernent l'argent qui a déjà été dépensé. Il ne s'agit pas de l'avenir. Tous les discours que nous avons entendus sur l'avenir et sur ceci et cela... Il s'agit d'argent qui a déjà été dépensé. Nous ne pouvons pas le reprendre. Cet argent qui a été dépensé l'a été principalement par le gouvernement précédent, étant donné qu'il s'agissait d'une année électorale. C'est ce que font tous les gouvernements chaque année. Je tiens simplement à le mentionner.

L'autre chose qui a été mentionnée, c'est qu'il s'agit d'un chiffre important — 217 millions. C'est une

money. Listening to the opposition members speak about the bill, I agree with them. We want to know some details. I'd like to know how much money was spent in General Government. I'd like to know what it was spent on. I'm curious, too.

However, there's a process for that. You're saying that it should be here, but you understand the process. That's why we want to send it to committee. When you get to committee, the minister, along with his staff, is going to be there with the details. When you get to General Government, you'll ask some specific questions. Then you will find out.

Do you know what? In that committee, you're going to find out that pretty much all of it—the majority, not all of it—is your previous spending that you were aware of. You will say: Aha. It was probably good spending and the right spending. Aha, you'll notice. Do you know what? We don't ask a lot of questions in committee, but you will also hear some of us asking some questions as well. We want to know. We'd like to know. That is the procedure.

If you are really sincere about what you were saying in these debates, and you want to know where that money went, not where it's going... It's not a matter of going. There are other bills for that. That's when you need some details. If you really want to know the details, I ask you to send it to committee. You've had enough discussion.

You've made the point that you're concerned about the process. Do you know what other thing you can look at? If you don't like this process anymore, maybe there's a way to change it. Maybe use this as an opportunity to change it. It might not be in this committee, but make a private member's bill or use opposition days. There are things like that. Maybe discuss having one of the committees take it on.

In all sincerity and in the spirit of collaboration, clarity—which you have mentioned many times—and fiscal responsibility, I say let's send it to committee right now. Maybe have one more speaker to just rebut what I've said if I've said something wrong, but I think I've been non-partisan. I just wanted to explain the

somme importante. J'ai écouté les parlementaires de l'opposition parler du projet de loi et je suis d'accord avec eux. Nous voulons connaître certains détails. J'aimerais savoir combien d'argent a été dépensé sous Gouvernement général. J'aimerais savoir à quoi cet argent a servi. Je suis curieux moi aussi.

Cependant, il y a un processus pour cela. Vous dites que cela devrait être ici, mais vous comprenez le processus. C'est pourquoi nous voulons renvoyer le projet de loi en comité. Lorsque nous serons en comité, le ministre, ainsi que son personnel, seront présents pour nous donner les détails. Lorsque nous en serons à Gouvernement général, vous poserez des questions spécifiques. Vous saurez alors ce qu'il en est.

Vous savez quoi? Lors de l'étude en comité, vous découvrirez que la quasi-totalité des dépenses en question — la majorité, mais pas toutes — sont vos dépenses antérieures dont vous étiez au courant. Vous direz : Ah, il s'agissait probablement de bonnes dépenses et de dépenses appropriées. Ah, vous remarquerez. Vous savez quoi? Nous ne posons pas beaucoup de questions en comité, mais vous entendrez certains d'entre nous en poser également. Nous voulons savoir. Nous aimerions savoir. Tel est le processus.

Si vous êtes vraiment sincères dans ce que vous avez dit lors des présents débats et que vous voulez savoir où est allé l'argent, et non pas où il ira... Ce n'est pas une question d'aller. Il y a d'autres projets de loi pour cela. C'est quand on a besoin de détails. Si vous voulez vraiment connaître les détails, je vous demande de renvoyer le projet de loi en comité. Vous avez eu assez de discussions.

Vous avez signalé votre préoccupation à l'égard du processus. Savez-vous sur quoi d'autre vous pouvez vous pencher? Si vous n'aimez plus ce processus, il y a peut-être un moyen de le changer. Vous pourriez profiter de l'occasion pour le modifier. Ce ne sera peut-être pas au sein du comité, mais élaborer un projet de loi d'initiative parlementaire ou utilisez les journées de l'opposition. Il y a des choses comme ça. Il y aurait peut-être à envisager que l'un des comités s'en charge.

En toute sincérité et dans un esprit de collaboration, de clarté — dont vous avez fait mention à maintes reprises — et de responsabilité financière, je dis qu'il faut renvoyer le projet de loi en comité dès maintenant. Un autre de vos intervenants pourra peut-être se charger de réfuter ce que j'ai dit si j'ai dit quelque

system because I know you want to know, and we want to know as well.

I ask you to reconsider these long debates because there are a number of other bills. Just looking at them quickly, I'd say there are another 10 or 12 bills. I'm sure some of them will interest you. We had a very interesting bill that came up and went to committee last night. The honourable member who just spoke had a lot of questions about firefighters' compensation and things of that nature. He had good questions. I learned a lot from them.

11:45

I would like to learn about this. I'm not learning any details, and you're not learning any details. Let's get the details out. Let's go to committee. I ask you to send this to committee so that we can get on with more of the work that is on the agenda and that will benefit New Brunswickers. I know you want to benefit New Brunswickers. Thank you, Madam Speaker.

Merci beaucoup. *Wela'lin.*

Ms. Scott-Wallace: Thank you so much, Madam Speaker. I appreciate the opportunity to talk about this bill as well. I heard the member opposite. He was talking about this procedure and how this bill is just kind of a regular thing we do. We have always done it. Every government does it. What are we so worried about? It's not a big deal.

Well, this bill is a big deal. It's a very big deal. We, as a government, spent six years trying to get us to a place where there is a brighter future for our children. This is something that we are... I think it's time that a lot of questions were asked. Looking at the \$600-million deficit, I think we see very clearly, from the outset, that we are going to have to pay very close attention to the way money is spent by this government. This isn't a rubber stamp factory. It truly isn't. The members on the other side of the room need to be accountable for the money they spend. I agree with the member opposite when he says we need to get to committee and look at details. I serve on that committee with a lot

chose de faux, mais je pense avoir été impartial. Je voulais simplement expliquer le système parce que je sais que vous voulez savoir et que nous voulons savoir aussi.

Je vous demande de reconsidérer les longs débats parce qu'il y a un certain nombre d'autres projets de loi. Au premier coup d'oeil, je dirais qu'il y en a encore 10 ou 12. Je suis sûr que certains d'entre eux vous intéresseront. Un projet de loi très intéressant a été présenté et renvoyé en comité hier soir. Le député qui vient de prendre la parole avait beaucoup de questions sur l'indemnisation des pompiers et d'autres sujets du genre. Il a posé de bonnes questions. Elles m'ont beaucoup appris.

J'aimerais en savoir plus sur le sujet. Je n'apprends aucun détail et vous n'apprenez aucun détail non plus. Obtenons les détails. Allons en comité. Je vous demande de renvoyer le projet de loi en comité afin que nous puissions poursuivre les travaux qui sont inscrits à l'ordre du jour et qui profiteront aux gens du Nouveau-Brunswick. Je sais que vous avez à coeur les intérêts des gens du Nouveau-Brunswick. Merci, Madame la présidente.

Thank you very much. *Wela'lin.*

M^{me} Scott-Wallace : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je suis contente d'avoir l'occasion de parler à mon tour du projet de loi. J'ai entendu le député d'en face. Il parlait du processus et du fait que le projet de loi en question est tout simplement quelque chose que nous faisons régulièrement. Nous l'avons toujours fait. Tous les gouvernements le font. Pourquoi sommes-nous si inquiets? Il n'y a pas à en faire grand cas.

Eh bien, il faut faire grand cas du présent projet de loi. Il faut en faire très grand cas. En tant que gouvernement, nous avons passé six ans à essayer d'en arriver à pouvoir assurer un avenir meilleur à nos enfants. Il s'agit d'une réalisation dont nous sommes... Je pense qu'il est temps de poser de nombreuses questions. Compte tenu du déficit de 600 millions, je pense que nous voyons très clairement, dès le départ, que nous devons être très attentifs à la manière dont l'argent est dépensé par le gouvernement actuel. La Chambre n'est pas une machine à apposer son tampon. Vraiment pas. Les parlementaires d'en face doivent rendre compte de l'argent qu'ils dépensent. Je suis d'accord avec le

of pride, and I'm very happy to sort through the details of this bill.

Again, this bill is routine. What is the big deal? Well, it's a very big deal. The Liberals like to say that we did this same thing while we were in government. Well, we did the same thing, but we only overspent once we were in a position to do so. We balanced budgets for six years. That may seem like a small thing, but I was taught, as I think most of us in the room were, that you can't spend what you don't have. I look at this. Sometimes, as I'm sitting here, I think of how we are known as Conservatives and as being fiscally prudent, and we are very proud of that.

Then, sometimes I think about when I am browsing Winners and I want to buy new planters and want to buy... I mean, I don't want to put paint on the old ones. I want to refresh things every year. Sometimes those items go on the credit card. You see what happens when you spend that way. It is a lot of fun. There's not one of us in this room who doesn't enjoy spending money. It's easy. It's fun. However, we spend beyond our means. This is something that I think New Brunswickers... We are seeing food banks busier than they have ever been. We are seeing reductions in programs. In my riding, we are seeing that some of the sports teams have fewer registrations than before because parents seriously cannot make ends meet.

Instead of being a rubber stamp factory, when we are sitting here, we need to take the time, know the details, and know what we are missing. I look at this. We have talked a lot about this \$600-million deficit. Yes, we talk about it a lot on this side because it is pretty devastating to us to look at New Brunswickers six months into this government and say we have a \$600-million deficit. We made a lot of tough decisions along the way when we were in government. Six months later, we have this \$600-million deficit. We hear this government say we probably can't expect that it will ever have a balanced budget. Then, simply like this, we are just expected to say: Let's give it another \$218 million. It's small stuff. It's not a big deal. Let's

député d'en face lorsqu'il dit que nous devons nous rendre en comité et examiner les détails. C'est avec beaucoup de fierté que je siége au comité en question, et je suis très contente de pouvoir examiner les détails du projet de loi.

Encore une fois, le projet de loi n'est que de la routine. Quel est le problème? Eh bien, c'est un très gros problème. Les Libéraux aiment à dire que nous avons fait la même chose lorsque nous étions au gouvernement. Eh bien, nous avons fait la même chose, mais nous n'avons dépassé notre budget qu'une fois que nous avons été en mesure de le faire. Nous avons équilibré les budgets pendant six ans. Cela peut sembler anodin, mais on m'a appris, comme à la plupart d'entre nous dans cette salle, que l'on ne peut pas dépenser ce que l'on n'a pas. Je regarde cela. Parfois, alors que je siége ici, je pense à notre réputation de conservateurs et de prudents sur le plan financier, et nous en sommes très fiers.

Puis, je pense parfois au moment où je navigue chez Winners et que je veux acheter de nouvelles jardinières et que je veux acheter... En fait, je ne veux pas peindre les vieilles jardinières. Je veux rafraîchir les choses chaque année. Parfois, les articles sont portés sur la carte de crédit. Vous voyez ce qui se passe lorsqu'on dépense d'une telle manière. C'est très amusant. Il n'y a pas un seul d'entre nous dans cette salle qui n'aime pas dépenser de l'argent. C'est facile. C'est agréable. Cependant, nous dépensons au-delà de nos moyens. C'est quelque chose que, je pense, les gens du Nouveau-Brunswick... Les banques alimentaires n'ont jamais été aussi fréquentées. Nous voyons des réductions dans les programmes. Dans ma circonscription, nous constatons que certaines équipes sportives ont moins d'inscriptions qu'auparavant parce que les parents n'arrivent vraiment pas à joindre les deux bouts.

Au lieu d'être une machine à tamponner, lorsque nous siégeons à la Chambre, nous devons prendre le temps, connaître les détails et savoir ce qui nous manque. Je regarde la situation. Nous avons beaucoup parlé du déficit de 600 millions. Oui, nous en parlons beaucoup de ce côté-ci, car il est assez dévastateur pour nous de dire aux gens du Nouveau-Brunswick six mois après l'arrivée du gouvernement actuel que nous avons un déficit de 600 millions. Nous avons pris beaucoup de décisions difficiles lorsque nous étions au gouvernement. Six mois plus tard, nous avons un déficit de 600 millions. Nous entendons le gouvernement actuel dire qu'il ne faut probablement pas s'attendre à ce qu'il ait un jour un budget équilibré.

write the cheque for that and rubber-stamp the thing with no questions asked.

11:50

We are on this road to a billion dollars. We've been saying it for a bit. When I hear that, I think it sounds like an old country song, where, if you play it backward, you are going to get your food banks, libraries, and IV teams back. I don't think that is what's going to happen.

As we consider this special appropriation Act, I think we have to look at the big picture here and how easily we say yes. The government members have the power here. They will say yes to this after it goes through. They make the decision, of course, because they are in government. Our job in opposition is to continue to question. I do not believe the average New Brunswick family spends money like this or that easily. We have to be prudent and considerate.

I spent some time with a successful business person before I was elected. I spent some time doing some writing for him, we will say. He always said that if you don't watch the pennies, every penny... If you are not watching those pennies, you will never be able to afford the bigger things. You are going to fall into a hole. That is what has happened year after year after year. For six years, we balanced the books. That is important because, without saving those pennies and watching those dollars, we would never be in a position where we can invest in New Brunswickers, services, and the things New Brunswickers need and deserve. However, we can't just throw money away.

I look at things. I look at this bill and the allocations that are outlined in it. General Government has \$101.9 million. Again, we are not entirely sure what that is. The Department of Health, I know, has \$25 million. Yes, as the member opposite said, this is money that has already been spent. This money is being requested to cover what's already been spent on

Et voilà que l'on attend de nous que nous disions simplement : Donnons-lui 218 millions de plus. Ce n'est pas grand-chose. Ce n'est pas énorme. Faisons le chèque et apposons notre tampon sans poser de questions.

Nous sommes sur la voie du milliard de dollars. C'est ce que nous disons depuis un certain temps. Quand j'entends une telle chose, je me dis que c'est comme une vieille chanson country qui nous permettra, si on la joue à l'envers, de retrouver nos banques alimentaires, nos bibliothèques et nos équipes de thérapie intraveineuse. Je ne pense pas que ce soit ce qui va se passer.

Alors que nous examinons le présent projet de loi spéciale portant affectation de crédits, je pense que nous devons considérer la situation dans son ensemble et la facilité avec laquelle nous disons oui. Les parlementaires du côté du gouvernement ont le pouvoir. Ils diront oui au projet de loi une fois qu'il aura suivi le processus. Ils prennent la décision, bien sûr, parce qu'ils sont au gouvernement. Notre travail dans l'opposition est de continuer à poser des questions. Je ne crois pas que la famille moyenne du Nouveau-Brunswick dépense son argent ainsi ou à ce point facilement. Nous devons être prudents et réfléchis.

J'ai passé du temps avec un homme d'affaires prospère avant d'être élue. J'ai passé du temps à faire du travail d'écriture pour lui, en quelque sorte. Il disait toujours que, si on ne surveille pas ses sous, chaque sou... Si on ne surveille pas ses sous, on ne pourra jamais se permettre les choses plus importantes. On finit par tomber dans un trou. C'est ce qui s'est passé année après année. Pendant six ans, nous avons équilibré les comptes. C'est important parce que, sans économiser les sous et surveiller les dollars, nous ne serions jamais en mesure d'investir dans les gens du Nouveau-Brunswick, dans les services et dans les choses dont les gens du Nouveau-Brunswick ont besoin et qu'ils méritent. Cependant, nous ne pouvons pas simplement jeter l'argent par les fenêtres.

Je regarde le tout. Je regarde le projet de loi et les affectations qui y sont indiquées. Il y a 101,9 millions à Gouvernement général. Encore une fois, nous ne savons pas tout à fait ce que cela représente. Je sais que le ministère de la Santé dispose de 25 millions. Oui, comme l'a dit le député d'en face, il s'agit d'argent qui a déjà été dépensé. Cet argent est

bills. When I look at the Department of Health and see \$25 million, I am very, very sure that money was not spent to reopen the ER in my riding 24-7. I am very much looking forward to hearing more about where that money was spent.

We look at the Department of Transportation and Infrastructure and see \$6 million. In that budget, it is big money, but in my little riding, my goodness, I wish that \$6 million... It would have gone a long way. We are sitting here with several covered bridges that are so underweight that farmers can't even get to the other side to access their fields this spring in order to work their fields and feed New Brunswickers. Obviously, that money didn't go there. I do know that for sure. I know the money didn't go to the steel bridge in downtown Sussex, where it is located right beside the fire department. This is a busy downtown bridge. I know the DTI money didn't go there. I am very, very anxious to learn more about where this money was used.

We know how New Brunswickers work because we are New Brunswickers. When we get within these four walls, we can't ever forget that, at the heart of it all, we are New Brunswickers and we are spending New Brunswickers' money. That is something we need to take so very seriously.

We know we are not going to go out to a restaurant with our family and eat steaks every night. We are not going to do that. However, maybe we have nuggets some nights. Maybe we eat Kraft Dinner, a potato and a porkchop, or whatever is on sale at the grocery store. When you do that, you get to the point where, maybe on a Saturday night, you can afford to go and have a steak. However, you can't have it every night, or it is going to go on the credit card, and you are not going to be able to pay that bill. Then, you're going to be in a situation that you just can't crawl out of. We on this side of the room worry so much that New Brunswickers are being put in a position that they cannot crawl out of. I think we maybe just have to reconnect with the heart of it all, which is New Brunswickers, the way they are struggling, and the way that we have to be responsible for our spending.

demandé pour couvrir des factures déjà payées. Lorsque je vois 25 millions pour le ministère de la Santé, je suis vraiment sûre que cet argent n'a pas été dépensé pour rouvrir les urgences de ma circonscription 24 h sur 24, 7 jours sur 7. J'ai vraiment hâte d'en savoir plus sur la façon dont cet argent a été dépensé.

Il y a 6 millions pour le ministère des Transports et de l'Infrastructure. Dans le budget en question, c'est beaucoup d'argent, mais dans ma petite circonscription, mon doux, j'aurais aimé que ces 6 millions... Ils auraient été très utiles. Pendant que nous siégeons ici, plusieurs ponts couverts sont à ce point en limitation de poids ce printemps que les agriculteurs ne peuvent même pas les franchir pour accéder à leurs champs afin d'y faire leurs travaux agricoles et nourrir les gens du Nouveau-Brunswick. De toute évidence, l'argent n'a pas été utilisé à une telle fin. Je le sais avec certitude. Je sais que l'argent n'est pas allé au pont d'acier du centre-ville de Sussex, situé juste à côté du service d'incendie. Il s'agit d'un pont très fréquenté du centre-ville. Je sais que l'argent du MTI n'a pas été utilisé à une telle fin. J'ai vraiment très hâte d'en savoir plus sur l'utilisation de cet argent.

Nous savons comment les gens du Nouveau-Brunswick travaillent parce que nous sommes des gens du Nouveau-Brunswick. Lorsque nous sommes entre ces quatre murs, nous ne pouvons jamais oublier que, fondamentalement, nous sommes des gens du Nouveau-Brunswick et nous dépensons l'argent des gens du Nouveau-Brunswick. C'est un fait que nous devons prendre très au sérieux.

Nous savons que nous n'irons pas au restaurant tous les soirs avec notre famille pour manger des steaks. Nous ne ferons pas une telle chose. Toutefois, nous mangerons peut-être des croquettes certains soirs. Peut-être mangerons-nous du macaroni au fromage Kraft, une pomme de terre et une côtelette de porc, ou quoi que ce soit qui est en vente à l'épicerie. Quand on agit de la sorte, on en arrive au point où, peut-être un samedi soir, on peut se permettre d'aller manger un steak. On ne peut toutefois pas en manger tous les soirs, sinon cela irait sur la carte de crédit et on ne serait pas en mesure de payer la facture. On se retrouverait alors dans une situation dont on ne pourrait pas se sortir. De ce côté-ci de la salle, nous craignons tellement que les gens du Nouveau-Brunswick soient mis dans une situation dont ils ne pourraient pas se sortir. Je pense que nous devons peut-être renouer avec le cœur de tout cela, à savoir les gens du Nouveau-Brunswick, la façon dont ils se

débatent et la façon dont nous devons être responsables de nos dépenses.

11:55

As a former tourism minister, I obviously have great affection for our provincial parks. However, yesterday, I saw that the minister announced a 25% decrease in fees for our parks. That is exciting. I, myself, am a camper, and I love to spend time at our campgrounds, but what continued to run through my head is that 25%... As exciting as that is to hear as a user, how are we going to fund... Our parks do not make money. Many of our parks are being very fiscally responsible as well. They've done so much work over the years to be more self-sufficient and to be not only self-sufficient but also successful. However, that means we don't have people showing up with just a little pup tent anymore. People are rolling in with these big rigs, and they require increased amperage and paved roads in our parks. Times have changed. In order to make these investments, we need revenue.

I worry about the decisions that this government makes and what its members are thinking in terms of the money that is being spent. I know that, in the government members' minds, perhaps we've talked about this bill too long, but I think we have to continue to question. I think that, as these bills come before us, we don't know what is to come and whether, as my colleague said, we're going to see another one. I predict that, soon enough, we're going to be at that billion-dollar mark. When our future depends on it, as it does, and when New Brunswickers have had enough of not being able to afford to live, then I think it would explain why we on this side of the aisle are passionate about this request for \$218 million more than what has already been budgeted.

I wonder too, and as I said in main estimates... Wouldn't it have been nice to have been able to ask these questions in main estimates? That's when the books are opened up and we're able to talk about these kinds of details, but we didn't see this bill prior to that. This is a bill that we're seeing now and that we're trying to make sense of. We're trying to figure out why General Government gets \$102 million more, the Department of Health gets \$25 million more, the Department of Justice and Public Safety gets \$5 million more, the Department of Natural Resources

En tant qu'ancienne ministre du Tourisme, j'ai évidemment une grande affection pour nos parcs provinciaux. Or, hier, j'ai vu que la ministre a annoncé une baisse de 25 % des droits d'entrée dans nos parcs. C'est enthousiasmant. Je suis moi-même une campeuse et j'aime passer du temps dans nos terrains de camping, mais ce qui m'a accaparé l'esprit, c'est que 25 %... Aussi excitante qu'une telle annonce puisse être pour un utilisateur, comment financerons-nous... Nos parcs ne font pas d'argent. Beaucoup de nos parcs sont également très responsables sur le plan financier. Ils ont fait tellement d'efforts au fil des ans pour devenir non seulement plus autonomes, mais aussi performants. Cela signifie cependant que les gens n'arrivent plus avec une minitente. Les gens arrivent dans de grosses caravanes, qui ont besoin de plus d'ampérage et de chemins pavés dans nos parcs. Les temps ont changé. Pour réaliser de tels investissements, nous avons besoin de recettes.

Je m'inquiète des décisions prises par le gouvernement actuel et de ce que ses membres pensent à propos de l'argent qui est dépensé. Je sais que, dans l'esprit des parlementaires du côté du gouvernement, nous avons peut-être parlé du projet de loi trop longtemps, mais je pense que nous devons continuer à nous interroger. Je pense que, alors que de tels projets de loi nous sont présentés, nous ne savons pas ce qui va venir et si, comme l'a dit mon collègue, nous allons en voir un autre. Je prédis qu'assez rapidement, nous allons atteindre le cap du milliard. Le fait que notre avenir soit en jeu, ce qui est bien le cas, et que les gens du Nouveau-Brunswick en aient assez de ne pas avoir les moyens de vivre explique pourquoi, je pense, de ce côté-ci de la Chambre, nous sommes obsédés par une telle demande de 218 millions de plus que ce qui a déjà été prévu au budget.

Je m'interroge également, et comme je l'ai dit lors de l'étude des prévisions budgétaires... N'aurait-il pas été bien de pouvoir poser de telles questions lors de l'étude des prévisions budgétaires? C'est à ce moment-là que les livres sont ouverts et que nous sommes en mesure de parler de détails du genre, mais nous n'avons pas vu le présent projet de loi avant. C'est un projet de loi que nous voyons maintenant et que nous essayons de comprendre. Nous essayons de comprendre pourquoi la rubrique Gouvernement général obtient 102 millions de plus, le ministère de la

and Energy Development needs \$23 million more to pay its bills, the Department of Social Development gets \$57 million, and DTI gets \$6 million. These are not minor corrections or routine adjustments, as my colleagues have pointed out. We have a duty and a responsibility to question, analyze, and demand accountability for these sums. I think it is an expectation that New Brunswickers have of us. We don't like seeing these—

Madam Speaker: Thank you, member. It being noon, the House is now in recess until 1 p.m.

(The House recessed at 11:59 a.m.)

The House resumed at 1 p.m.)

13:00

La présidente : Bonjour.

Good afternoon.

Veillez vous asseoir.

We are resuming the debate on Bill 20.

Ms. Scott-Wallace: Well, thank you, Madam Speaker. I am happy to continue talking about Bill 20, the special appropriations Act. Over the past couple of days, we've heard a lot about how, at the end of the day, it's so important to hold government, any government, to account when it comes to spending. It's important that we're not just rubber-stamping things. What is another \$218 million at the end of the day? We'll just kind of tag that on there for things that cost more than anticipated.

We will get a chance to look further at these details in public accounts, and I'm happy that I serve on that committee so I can hear some of those details. You can't blame us for wanting the answers and for taking the time to say: Let's take a second here and look at what's really being asked.

Santé obtient 25 millions de plus, le ministère de la Justice et de la Sécurité publique obtient 5 millions de plus, le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie a besoin de 23 millions de plus pour payer ses factures, le ministère du Développement social obtient 57 millions et le MTI obtient 6 millions. Il ne s'agit pas de corrections mineures ou d'ajustements de routine, comme l'ont signalé mes collègues. Nous avons le devoir et la responsabilité de remettre en question et d'analyser de telles sommes et de demander des comptes à leur sujet. Je pense que c'est ce que les gens du Nouveau-Brunswick attendent de nous. Nous n'aimons pas voir de tels...

La présidente : Merci, Madame la députée. Comme il est midi, la Chambre suspend ses travaux jusqu'à 13 h.

(La séance est levée à 11 h 59.)

La séance reprend à 13 h.)

Madam Speaker: Good afternoon.

Bon après-midi.

Please be seated.

Nous reprenons le débat sur le projet de loi 20.

M^{me} Scott-Wallace : Merci, Madame la présidente. Je suis contente de continuer à parler du projet de loi 20, la loi spéciale portant affectation de crédits. Ces derniers jours, nous avons beaucoup entendu dire qu'il est très important, finalement, de demander des comptes au gouvernement, quel qu'il soit, lorsqu'il s'agit de dépenses. Il est important que nous ne nous contentions pas d'approuver les choses. Qu'est-ce que 218 millions de plus au bout du compte? Nous nous contenterons d'ajouter une telle somme aux dépenses qui ont coûté plus cher que prévu.

Nous aurons l'occasion de nous pencher sur les détails au Comité des comptes publics, et je suis contente de faire partie de ce comité, de sorte que je pourrai entendre certains de ces détails. Vous ne pouvez pas nous blâmer de vouloir des réponses et de prendre le temps de dire : Prenons un moment et examinons ce qui est réellement demandé.

Again, this is a government that has already gone \$600 million into debt. This is above and beyond that. We worry when it comes to fiscal responsibility and where New Brunswickers are right now with their own pocketbooks. Their bank accounts are low, in overdraft, or worse. People expect us to ask these questions. Who knows? We'll probably ask them absolutely every time because the track has only been six months but, so far, the record is not good from what we have seen, Madam Speaker.

It's important that we have further conversations. Everyone is faced with... Every chance I get, I talk about the Sussex ER not being open in the evenings. I have been hearing about ambulance service not being adequate. That is terrifying in that we're spending more money. The Liberals are spending more money, but what do we have to show for it? I'm looking at my community not only without overnight ER hours but also without an adequate ambulance response. That is a very scary situation.

We are afraid of what is happening. As I said earlier, anyone can spend money. It is a lot of fun. We know that finances aren't exactly the Liberals' strength. It doesn't appear that the Liberals will ever hesitate to spend. We want to make sure that New Brunswickers know what they are getting from the decisions that are being made related to their money.

Madam Speaker, I certainly look forward to more questions related to this bill and what it means. We know that our children's and grandchildren's futures depend on it. We will see this in economic policy. Thank you.

Mr. M. LeBlanc: Madam Speaker, I'd like to move the adjournment of the debate on Bill 20 so we can continue with the rest of the agenda for today.

(**Madam Speaker** put the question, and the motion was carried.)

Encore une fois, nous sommes devant un gouvernement qui s'est déjà endetté de 600 millions. Cela va encore plus loin. La responsabilité financière nous préoccupe et nous nous inquiétons de la situation actuelle des gens du Nouveau-Brunswick en ce qui concerne leur propre portefeuille. Leurs comptes bancaires sont bas, à découvert, ou pire encore. Les gens s'attendent à ce que nous posions de telles questions. Qui sait? Nous les poserons probablement à chaque fois sans exception, car même si cela ne fait que six mois, d'après ce que nous avons vu, le bilan n'est pas bon jusqu'à présent, Madame la présidente.

Il est important que nous poursuivions les conversations. Tout le monde est aux prises avec... Chaque fois que j'en ai l'occasion, je parle du fait que l'urgence de Sussex n'est pas ouverte le soir. J'ai entendu dire que les services d'ambulance n'étaient pas adéquats. C'est terrifiant, car nous dépensons plus d'argent. Les Libéraux dépensent plus d'argent, mais qu'avons-nous en retour? Je vois ma collectivité non seulement sans service d'urgence de nuit, mais aussi sans service d'ambulance adéquat. C'est une situation très effrayante.

Nous avons peur de ce qui se passe. Comme je l'ai dit plus tôt, tout le monde peut dépenser de l'argent. C'est très amusant. On sait que la responsabilité financière n'est pas tout à fait le fort des Libéraux. Il semble que les Libéraux n'hésiteront jamais à dépenser. Nous voulons nous assurer que les gens du Nouveau-Brunswick savent ce qu'ils obtiennent des décisions qui sont prises concernant leur argent.

Madame la présidente, j'ai hâte que soient posées d'autres questions sur le projet de loi et ce qu'il signifie. Nous savons que l'avenir de nos enfants et petits-enfants en dépend. Nous verrons cela au Comité de la politique économique. Merci.

M. M. LeBlanc : Madame la présidente, j'aimerais proposer l'ajournement du débat sur le projet de loi 20 afin que nous puissions poursuivre le reste de l'ordre du jour d'aujourd'hui.

(**La présidente** met la question aux voix ; la motion est adoptée.)

13:05

Debate on Proposed Amendment to Motion for Second Reading of Bill 12 / Débat sur l'amendement proposé de la motion portant deuxième lecture du projet de loi 12

Madam Speaker: I recognize the minister for Arcadia-Butternut Valley-Maple Hills, who had the floor.

Mr. Monahan, after the Speaker called for continuation of the debate on the proposed amendment to Bill 12, *An Act to Repeal the Pension Plan Sustainability and Transfer Act*: Thank you, Madam Speaker. I'm not the minister yet, but hopefully someday, when we form government, I will be.

Madam Speaker: I'm sorry.

Mr. Monahan: It's okay. It's foreboding. It's foreboding. It's all right.

Madam Speaker: I'm sorry about that.

Mr. Monahan: I love the title, but it's okay. I'm just the MLA for now.

Thank you, Madam Speaker. I'm going to pick up where I left off on Bill 12, which is a very important bill and one that we need to take into serious consideration for New Brunswickers and for taxpayers, to whom we are ultimately responsible.

These pensions were created in a period when the average retiree drew a pension for only 10 to 15 years. That is no longer the case. Therefore, these pension plans weren't originally designed to pay retirees for as long as people live now. The health system is much more adept and in tune with retirees. Obviously, our life expectancy is increasing. When these original plans were created, they suited the means at that point. However, times have changed, and, as with any government, business, or organization, you have to adapt to the times and the financial pressures that encompass you.

This bill also seeks to alleviate the sins past governments committed in failing to fully fund public sector pension plans. In the 70s and 80s, governments

Débat sur l'amendement proposé de la motion portant deuxième lecture du projet de loi 12 / Debate on Proposed Amendment to Motion for Second Reading of Bill 12

La présidente : Je donne la parole au ministre d'Arcadia-Butternut Valley-Maple Hills.

M. Monahan, à l'appel de la reprise du débat sur l'amendement proposé du projet de loi 12, *Loi abrogeant la Loi sur la pérennité et le transfert de régimes de pension* : Merci, Madame la présidente. Je ne suis pas encore ministre, mais j'espère qu'un jour, lorsque nous formerons le gouvernement, je le serai.

La présidente : Je suis désolée.

M. Monahan : Ce n'est rien. C'est prémonitoire. C'est prémonitoire. Ce n'est rien.

La présidente : Je suis désolée.

M. Monahan : J'adore le titre, mais ce n'est pas grave. Je ne suis que le député pour l'instant.

Merci, Madame la présidente. Je vais reprendre là où je me suis arrêté sur le projet de loi 12, qui est un projet de loi très important et que nous devons prendre sérieusement en considération pour les gens du Nouveau-Brunswick et les contribuables, envers qui nous sommes ultimement responsables.

Les pensions ont été créées à une époque où le retraité moyen ne touchait une telle allocation que pendant 10 à 15 ans. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Les régimes de pension n'ont donc pas été conçus à l'origine pour payer les retraités aussi longtemps que les gens vivent de nos jours. Le système de soins de santé est beaucoup plus efficace et en phase avec les retraités. Il est évident que notre espérance de vie augmente. Lorsque ces régimes ont été créés, ils convenaient aux moyens du moment. Les temps ont changé, toutefois, et comme pour tout gouvernement, toute entreprise ou tout organisme, il faut s'adapter à l'époque et aux pressions financières qui s'exercent sur nous.

Le projet de loi vise également à atténuer les erreurs commises par les gouvernements précédents du fait de ne pas avoir financé intégralement les régimes de

would take a holiday on funding pensions because they were already fully funded. By the late 90s, these plans were in deficit and required \$1 billion in extra government funding to keep them afloat during the 2000s. The plans could not fund themselves because the contributions were not keeping up with the payouts. Ultimately, that's the largest issue with this type of program.

At the end of the day, everyone else in the marketplace has a regular pension plan, or they invest in their own pension plan through RSPs, TFSA's, and so on. Nothing is guaranteed. Everything depends on market conditions. We feel the shared risk program provides equal opportunity for all taxpayers and all constituents in the province, as it is with the other government-funded organizations and pension plans in the province. It's not unique. It's not that we are singling out one set of citizens in this province to receive a pension plan or that we are trying to revamp the entire process. We're trying to make sure that they also get a fair deal. In 2025, this is what the government can afford, ascertain, and deliver based on other contracts and other pension plans currently in place in this province. It's not that this government is trying to reinvent the wheel. However, we are just trying to make sure we use a broad stroke to make sure that everyone is treated equally. I think that's important.

How are we going to explain this to New Brunswickers in the future? We put them into a shared risk program, but then another government got elected, so we put them back into a better program. Meanwhile, all the other taxpaying people in the province and people who pay into pension plans stayed in the pension plan they had because the government members didn't really campaign on that promise, and the government members didn't want to upset the apple cart on that issue. I don't think that's fair, Madam Speaker. I think everyone in this province needs to be treated equally with regard to pension plans in this province. We are not going to extend that to everyone in the province, so why are we going to try to redefine it for a select few? That's where I see the issue.

pension du secteur public. Dans les années 70 et 80, les gouvernements interrompaient leur financement des pensions parce qu'elles étaient déjà entièrement financées. À la fin des années 90, les régimes étaient déficitaires et il a fallu 1 milliard de financement public supplémentaire pour les maintenir à flot au cours des années 2000. Les régimes ne pouvaient pas s'autofinancer parce que les cotisations ne suffisaient pas à couvrir les paiements. Il s'agit là, en fait, du principal problème d'un tel type de régime.

Au bout du compte, tous les autres travailleurs sur le marché ont un régime de pension ordinaire ou investissent dans leur propre régime par l'intermédiaire des REER, des CELI ou autres. Rien n'est garanti. Tout dépend des conditions du marché. Nous estimons que le programme à risque partagé offre des chances égales à tous les contribuables et à tous les administrés de la province, comme c'est le cas pour les autres organisations et régimes de pension financés par le gouvernement dans la province. Un tel programme n'est pas unique. Nous ne sommes pas en train d'isoler un groupe de gens de la province pour qu'ils obtiennent un régime de pension, ni d'essayer de remodeler l'ensemble du processus. Nous essayons de nous assurer qu'ils bénéficient également d'un traitement équitable. En 2025, c'est ce que le gouvernement peut se permettre, assurer et fournir sur la base d'autres contrats et d'autres régimes de pension actuellement en place dans la province. Le gouvernement n'essaie pas de réinventer la roue. Nous essayons simplement de nous assurer d'utiliser un large éventail de mesures pour que tout le monde soit traité de manière égale. Je pense que c'est important.

Comment expliquerons-nous la situation aux gens du Nouveau-Brunswick dans l'avenir? Nous avons placé des gens dans un programme à risque partagé, mais un autre gouvernement a été élu et nous les avons donc remplacés dans un meilleur programme. Pendant ce temps, tous les autres contribuables de la province et les personnes qui cotisent à un régime de pension sont restés dans le régime de pension qu'ils avaient parce que les parlementaires du côté du gouvernement n'ont pas vraiment fait campagne sur une telle promesse et n'ont pas voulu tout chambouler dans ce domaine. Je ne pense pas que ce soit juste, Madame la présidente. Je pense que tout le monde dans la province doit être traité de la même manière en ce qui concerne les régimes de pension. Nous n'étendrons pas un tel régime à tous les gens de la province, alors pourquoi essaierons-nous de le redéfinir pour quelques privilégiés? C'est là que je vois le problème.

This fund doesn't allow government to take pension-funding holidays. We can't dip into pension liabilities. The shared risk plan has pensions funded at 120% of their cost. They are highly secure. That's shared risk. There really is little to no risk. I think that's one of the major underlying issues when it comes to understanding shared risk plans. There is a lot of misinformation out there. People are being told one thing, but they're not taking the time to really unearth all of the facts and figures and properly ascertain and understand what they're really dealing with. It happens. There is a lot of false information out there. Shared risk is something that works, and it has been around for a long time.

13:10

In comparison, if we look at the five pension plans targeted by Bill 17, we see that they are funded at low rates, such as 78% in one case, 80% in another case, and 107% in two more. I think that clearly outlines the objectives and parameters around a shared risk plan. The risk is minimal, whereas defined pension plans are a big risk and are underfunded. They are just not good for New Brunswickers at the end of the day.

If I look back to when the Liberals won power in 2014, I see that they did not touch or reverse the shared risk pension plan introduced by the previous Progressive Conservative government. They were pleased to rally against changes, but they saw the value of said changes once they were in government. I fail to understand why it's the flip side in this case.

The agreement that ended in 2021... During the CUPE strike, what was signed on November 13, 2021, included a memorandum of agreement that said the terms and conditions of the new pension plans would be negotiated by June 30, 2022. Then, in February 2022, the deadline for CUPE 1253 was pushed forward to the end of August 2022. It was also assumed that pension plans put forward to CUPE would be shared risk. On June 15, 2022, CUPE presented a defined benefits plus program based in Ontario and known as CAAT, a four-letter term. This plan would also have been covered 70% by taxpayers

Le fonds ne permet pas au gouvernement de prendre un congé de cotisation au régime de pension. Nous ne pouvons pas puiser dans le passif des régimes de pension. Le régime à risque partagé finance les pensions à 120 % de leur coût. Ces pensions sont très sûres. C'est cela le risque partagé. Il n'y a que peu ou pas de risque. À mon avis, c'est l'un des principaux problèmes sous-jacents lorsqu'il s'agit de comprendre les régimes à risque partagé. Il y a beaucoup de désinformation. On dit aux gens une chose, mais ils ne prennent pas le temps de décortiquer tous les faits et chiffres et de bien vérifier et comprendre ce à quoi ils ont réellement affaire. C'est ce qui se passe. Il y a beaucoup de fausses informations qui circulent. Le partage du risque est un système qui fonctionne et qui existe depuis longtemps.

En comparaison, si nous considérons les cinq régimes de pension visés par le projet de loi 17, nous constatons qu'ils sont financés à des taux faibles, tels que 78 % dans un cas, 80 % dans un autre et 107 % dans deux autres. Je pense que cela met clairement en évidence les objectifs et les paramètres d'un régime à risque partagé. Le risque est minime, alors que les régimes de pension à prestations déterminées représentent un risque important et sont sous-financés. Ils ne sont tout simplement pas bons, tout compte fait, pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Lorsque les Libéraux ont pris le pouvoir en 2014, ils n'ont pas modifié ou annulé le régime de pension à risque partagé mis en place par le gouvernement progressiste-conservateur précédent. Ils s'étaient fait un plaisir de se rallier contre les changements, mais ils ont vu la valeur de ces changements une fois qu'ils ont été au pouvoir. Je ne comprends pas pourquoi c'est l'inverse qui s'applique dans le cas présent.

L'entente qui s'est terminée en 2021... Lors de la grève du SCFP, ce qui a été signé le 13 novembre 2021 comprenait un protocole d'entente qui disait que les modalités des nouveaux régimes de pension seraient négociées d'ici au 30 juin 2022. Puis, en février 2022, le délai pour le SCFP, section locale 1253, a été repoussé à la fin du mois d'août 2022. Il a également été présumé que les régimes de pension proposés au SCFP seraient à risque partagé. Le 15 juin 2022, le SCFP a présenté un régime à prestations déterminées « plus » basé en Ontario et connu sous le nom de CAAT, un terme à quatre lettres. Ce régime aurait également été couvert à 70 % par les contribuables et

and 30% by employers. Switching to the CAAT program would also cost \$1 billion.

Taxpayers can accept a 50-50 split because they want those who provide public services to be adequately compensated. Keep in mind, though, that 60% to 65% of New Brunswickers don't even have a pension. I think that puts everything in a clearer light. It illustrates that things were done properly and that this pension plan is fair. A shared risk plan is fair. Let's take in the fact that more than half of New Brunswickers don't have a pension, yet we are asking the government to fund an underfunded pension and give a select few in New Brunswick a better deal than the rest of New Brunswickers. If we say that out loud, it really doesn't seem right. It doesn't seem okay. I guess if I were part of that elite group, it would be nice for me, but it is a very small percentage of the province, and we need to keep that in mind.

Continuing, extensions on the discussion of the new pension plans went on until about November 2023, well past the deadline in the 2021 memorandum of agreement. One government proposal during this period was not responded to by CUPE for nearly seven months. Why was there a delay? Why would CUPE review, negotiate, talk, and not come back to the table for nearly seven months? Seven months is a long time, Madam Speaker. We have been in government for the past six. Seven months went by without CUPE coming back to the table or even countering with another solution. That leads to a lot of questions. There is no end in sight, only a dragging of the buck.

The government has an option of spending \$285 million on a plan that may require another \$50 million or \$100 million in five years, or it can put \$365 million into the plan and fix it for the future. I think that is the decision that was made because the pros and cons and dollars and cents were weighed. At the end of the day, the government is accountable and liable to the taxpayers in this province, and I believe government made the right choice. However, the new plan will add more than 2 500 people who currently don't have a pension plan or were ineligible for one.

à 30 % par les employeurs. Le passage au régime des CAAT coûterait en outre 1 milliard.

Les contribuables peuvent accepter un partage à parts égales parce qu'ils veulent que les personnes qui fournissent des services publics soient adéquatement rémunérées. Il ne faut cependant pas oublier que de 60 % à 65 % des gens du Nouveau-Brunswick n'ont même pas de pension. Je pense que cela met le tout dans une perspective plus claire. Cela montre que les choses ont été faites correctement et que le régime de pension en question est juste. Un régime à risque partagé est juste. En dépit du fait que plus de la moitié des gens du Nouveau-Brunswick n'ont pas de pension, nous demandons au gouvernement de financer un régime de pension sous-financé et d'accorder à quelques privilégiés du Nouveau-Brunswick un meilleur traitement qu'au reste des gens de la province. Si nous disons cela à haute voix, cela semble vraiment sonner faux. Cela ne semble pas correct. Je suppose que si je faisais partie d'un tel groupe d'élite, ce serait bien pour moi, mais il s'agit d'un très petit pourcentage de gens de la province, ce que nous devons garder à l'esprit.

Les discussions sur les nouveaux régimes de pension se sont prolongées jusqu'en novembre 2023 environ, bien au-delà de la date limite fixée dans le protocole d'entente de 2021. Au cours de cette période, le SCFP n'a pas répondu à l'une des propositions du gouvernement pendant près de sept mois. Pourquoi un tel délai? Pourquoi le SCFP examinerait-il, négocierait-il, discuterait-il et ne reviendrait-il pas à la table pendant près de sept mois? Sept mois, c'est long, Madame la présidente. Le gouvernement siège depuis six mois. Sept mois se sont écoulés sans que le SCFP ne revienne à la table ni ne propose une autre solution. Cela soulève de nombreuses questions. Il n'y a pas de fin en vue, on fait simplement traîner les choses.

Le gouvernement a le choix entre dépenser 285 millions pour un régime qui pourrait nécessiter 50 ou 100 millions supplémentaires dans cinq ans, ou investir 365 millions dans le régime et le réparer pour l'avenir. Je pense que telle est la décision qui a été prise parce que le pour et le contre ainsi que les dollars et les sous ont été pesés. Au bout du compte, le gouvernement est responsable et redevable envers les contribuables de la province, et je pense qu'il a fait le bon choix. Cependant, le nouveau régime intégrera plus de 2 500 personnes qui n'ont actuellement pas de régime de pension ou qui n'y avaient pas droit.

13:15

There was a silver lining in all this: saving money for taxpayers in New Brunswick. However, it was also in making sure that civil servants and the folks who work for this province and maintain the services that every New Brunswicker can utilize and enjoy have proper compensation, as I mentioned earlier, and that they have a fund that is properly funded by itself and not by constant injections from the entire province. Then, we added more people to it.

I'm really not sure why we had to go back and reopen this Pandora's box that was already settled. I understand that it was a campaign promise. Campaign promises can be made and broken. We've seen quite a few broken so far, but this one is a problematic one. The problem goes beyond this discussion of how this campaign promise will impact the overall profits and losses for the province for years to come if this is the way the government decides to move forward.

For current pensioners, the changes mean that their pensions will be more secure. In a day and age when there's a lot of uncertainty with regard to tariffs and other pressures, global pressures, people are looking for security. They're looking for stability, and that's exactly what was brought forward with this pension plan. For someone who has worked for 25 years and yet has another 5 to 10 years until retirement, very little will change. I'm not sure whether everyone was educated on this fact. Very little will change. For new employees, it means that, regardless of the performance of the government, they will have a pension when they retire because the government can't mess with it.

I don't know. If all these underlying facts really point to the fact that we already had a solution, then why are we going back to stir the pot? I wouldn't stir the pot. I would just move on to more important bills that we need to take care of in this province. I'm sure there are more pressing matters than dealing with something that has already been dealt with and that has all the proper objectives and reasons government decided to move forward.

Il y avait un objectif positif dans tout cela : économiser de l'argent pour les contribuables du Nouveau-Brunswick. Cependant, il s'agissait également de voir à ce que les fonctionnaires et les personnes qui travaillent pour la province et qui assurent les services que tous les gens du Nouveau-Brunswick peuvent utiliser et dont ils peuvent profiter soient correctement rémunérés, comme je l'ai mentionné plus tôt, et qu'ils disposent d'un fonds qui est adéquatement financé par lui-même et non par des injections constantes de la part de la province tout entière. Puis, nous avons ajouté d'autres personnes.

Je ne sais vraiment pas trop pourquoi nous avons dû revenir en arrière et rouvrir une telle boîte de Pandore qui ne posait plus problème. Je comprends qu'il s'agissait d'une promesse électorale. Les promesses électorales peuvent être rompues. Jusqu'à présent, nous en avons vu pas

Pour les retraités actuels, les changements signifient que leurs pensions seront plus sûres. À une époque où il y a beaucoup d'incertitude concernant les droits de douane et d'autres objets de tension, de tension mondiale, les gens recherchent la sécurité. Ils recherchent la stabilité, et c'est exactement ce qu'apportait un tel régime de pension. Pour quelqu'un qui a travaillé pendant 25 ans et qui a encore 5 à 10 ans à faire avant de prendre sa retraite, très peu de choses changeront. Je ne sais pas si tout le monde a été informé de ce fait. Très peu de choses changeront. Pour les nouveaux employés, cela signifie que, quel que soit le rendement du gouvernement, ils bénéficieront d'une pension lorsqu'ils prendront leur retraite, car le gouvernement ne peut pas y toucher.

Je ne sais pas. Si de tels faits sous-jacents dénotent tous réellement que nous avions déjà une solution, alors pourquoi revenons-nous en arrière pour changer les choses? Je ne rebrasserais pas tout cela. Je me contenterais de passer à des projets de loi plus importants dont nous devons nous occuper dans la province. Je suis sûr qu'il y a des questions plus urgentes que de s'occuper de quelque chose qui a déjà été traité et qui présente tous les objectifs et raisons d'être appropriés justifiant que le gouvernement ait décidé d'aller de l'avant.

A lot of other provinces in Canada have recognized the necessity of pension reform and going with the shared risk plan. Besides New Brunswick, a lot of other provinces have done so. It's really to the benefit of this province to leave it as it is. That's our strong feeling. Quebec did it. If we look at other provinces, Quebec is usually one of the last to do stuff when it comes to pensions because it's more concerned about the bigger picture of separation. We look at Ontario. It had many, many reform considerations as well.

In light of all this information, Madam Speaker, I think I've adequately presented my ideology in this regard, and I hope the House takes this into consideration. Thank you, Madam Speaker, for your time.

Proposed Amendment Defeated / Rejet de l'amendement proposé

(Madam Speaker, having read the proposed amendment, put the question, and the proposed amendment was defeated.)

Second Reading / Deuxième lecture

(Madam Speaker put the question, and Bill 12, *An Act to Repeal the Pension Plan Sustainability and Transfer Act*, was read a second time and referred to the Standing Committee on Economic Policy.)

13:20

Débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi 33 / Debate on Second Reading of Bill 33

L'hon. M. Kennedy, à l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 33, *Loi modifiant la Loi sur le financement communautaire*: Merci beaucoup, Madame la présidente. J'ai le grand plaisir de me lever pour parler du projet de loi 33 à l'étape de la deuxième lecture.

Madam Speaker, as you know, fiscal reform has been on the minds of municipalities in New Brunswick for quite some time. I know it is a file that the previous government broached. It has perhaps started us on a path that, for whatever reason, it was unable to finish. We are happy that we are able to move forward with

Beaucoup d'autres provinces canadiennes ont reconnu la nécessité de réformer les pensions et d'adopter le régime à risque partagé. Outre le Nouveau-Brunswick, beaucoup d'autres provinces l'ont fait. Il est vraiment dans l'intérêt de la province de laisser les choses telles qu'elles sont. C'est notre conviction profonde. Le Québec l'a fait. Dans l'ensemble des autres provinces, le Québec est généralement l'une des dernières à agir lorsqu'il s'agit de pensions parce qu'il est davantage préoccupé par la question plus globale de la séparation. Prenons l'exemple de l'Ontario. Elle s'est penchée sur de très nombreuses réformes également.

À la lumière de tels renseignements dans leur ensemble, Madame la présidente, je pense avoir présenté de manière adéquate mon point de vue sur le sujet, et j'espère que la Chambre en tiendra compte. Merci, Madame la présidente, pour le temps que vous m'avez accordé.

Rejet de l'amendement proposé / Proposed Amendment Defeated

(La présidente donne lecture de l'amendement proposé et met la question aux voix ; l'amendement proposé est rejeté.)

Deuxième lecture / Second Reading

(La présidente met la question aux voix ; le projet de loi 12, *Loi abrogeant la Loi sur la pérennité et le transfert de régimes de pension*, est lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent de la politique économique.)

Debate on Second Reading of Bill 33 / Débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi 33

Hon. Mr. Kennedy, after the Speaker called for second reading of Bill 33, *An Act to Amend the Community Funding Act*: Thank you very much, Madam Speaker. I am very pleased to rise to speak on second reading of Bill 33.

Madame la présidente, comme vous le savez, la réforme fiscale préoccupe les municipalités du Nouveau-Brunswick depuis pas mal de temps. Je sais que c'est un dossier sur lequel le gouvernement précédent s'est penché. Il nous a peut-être engagés sur une voie que, pour une raison ou pour une autre, il n'a

fiscal reform, which was a commitment that our government made during the election campaign last year. That commitment was to review the current funding model to ensure that it meets the needs of the new local governance structure that came into being on January 1, 2023.

Beyond the changes that came from local governance reform, local governments have been facing financial challenges for some time because of unprecedented growth in population, inflation, increases in the market value of properties, and ageing infrastructure. In the six months or so since I became Minister of Local Government and Minister responsible for Service New Brunswick, I have been travelling the province with our deputy minister and assistant deputy minister to talk to municipalities and regional service commissions and hear their concerns, the challenges, and the successes that have emanated from local governance reform.

It's human nature, I guess, to sometimes focus on the negative, but I think it's important that we focus on some of the successes as well. There is certainly tremendous work happening throughout our regional service commissions, the 12 regional service commissions throughout New Brunswick. At their core, they bring people together. That's what they do. People come together from different backgrounds and represent the different municipalities and the rural districts within their own individual regions. They come together to make good decisions for the people they represent. I appreciate the work they do.

Those folks who were elected in 2021 didn't sign up for local governance reform. The mayors certainly didn't realize that they were going to be added to RSCs that would have new social mandates placed upon them by the then government, but they have adapted to those challenges. I think they deserve a tremendous amount of credit from the people in this House and from the people of New Brunswick for the resilience they've shown in moving forward with these challenges. They also received an extra year on their mandate, which is, again, something else that they didn't sign up for. When you look back at the period

pas été en mesure de suivre jusqu'au bout. Nous sommes heureux de pouvoir aller de l'avant avec la réforme fiscale, conformément à l'engagement que notre gouvernement a pris durant la campagne électorale de l'année dernière. Cet engagement consistait à revoir le modèle de financement actuel afin de s'assurer qu'il répond aux besoins de la nouvelle structure de gouvernance locale qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Au-delà des changements découlant de la réforme de la gouvernance locale, les gouvernements locaux sont aux prises depuis un certain temps avec des défis financiers en raison d'une croissance démographique sans précédent, de l'inflation, de l'augmentation de la valeur marchande des propriétés et du vieillissement des infrastructures. Au cours des six mois environ qui se sont écoulés depuis que je suis devenu ministre des Gouvernements locaux et ministre responsable de Services Nouveau-Brunswick, j'ai parcouru la province avec notre sous-ministre et notre sous-ministre adjointe pour parler aux responsables des municipalités et des commissions de services régionaux et entendre leurs préoccupations, les défis et les réussites qui ont découlé de la réforme de la gouvernance locale.

Il est dans la nature humaine, je suppose, de se concentrer parfois sur les aspects négatifs, mais je pense qu'il importe que nous mettions également l'accent sur certaines des réussites. Il y a certainement un travail formidable qui se fait dans nos commissions de services régionaux, les 12 commissions de services régionaux du Nouveau-Brunswick. Essentiellement, elles rassemblent les gens. C'est ce qu'elles font. Les gens viennent d'horizons différents et représentent les différentes municipalités et les districts ruraux au sein de leurs régions respectives. Ils se réunissent afin de prendre de bonnes décisions pour les personnes qu'ils représentent. Je leur suis reconnaissant du travail qu'ils accomplissent.

Les personnes qui ont été élues en 2021 ne s'étaient pas engagées à une réforme de la gouvernance locale. Les maires n'étaient certainement pas conscients qu'ils allaient être ajoutés aux CSR qui se verraient confier de nouveaux mandats sociaux par le gouvernement de l'époque, mais ils se sont adaptés à de tels défis. Je pense qu'ils méritent une grande reconnaissance de la part des parlementaires et de la population du Nouveau-Brunswick pour la résilience dont ils ont fait preuve face à ces défis. Ils ont également bénéficié d'une année supplémentaire à leur mandat, ce qui, encore une fois, est une chose pour

prior to COVID-19 and the challenges that we faced when folks were elected in 2016, originally for a four-year term, you see that, if those people are still around, they actually ended up with two five-year terms. Of course, we will head into municipal elections across the province in May of next year.

We have been speaking with the municipal associations, Union of the Municipalities of New Brunswick (UMNB) and the Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB), and the municipal administrators. Certainly, we have been speaking with local governments, mayors, and councils on the ground across the province as well. We were happy to be in your region back in February, Madam Speaker, to meet with you and your constituents to see what it is that they are looking for from government.

I think this bill that we have brought forward, Bill 33, really shows that government is listening and is acting on those needs. Because we were willing to engage with our local governments and regional and rural partners, we have developed a funding model that we believe will ensure that municipalities are able to continue to thrive not only at the municipal level but also in the work that they do together as regional service commissions. Local governments have been asking for more funding, clearly, and we have been collaborating with them and looking at ways to implement comprehensive and fair fiscal reform.

13:25

I know we are talking about Bill 33, and I know people don't like it when we deviate from the bill, but the assessment freeze we have talked about for property assessments—the temporary change we will make in 2026—goes with fiscal reform. They are kind of like peanut butter and jam. They go together because I don't think we would be moving forward with the freeze on property assessments in 2026 if it were not for the fiscal reform bill, Bill 33, that we are talking about today and the huge influx of revenue that municipal governments will receive in 2026. It is a large number.

laquelle ils ne s'étaient pas engagés. Si l'on considère la période qui a précédé la pandémie de COVID-19 et les défis avec lesquels nous avons été aux prises lorsque les gens ont été élus en 2016, à l'origine pour un mandat de quatre ans, on constate que, si ces gens sont toujours là, ils ont en fait obtenu deux mandats de cinq ans. Bien entendu, les élections municipales auront lieu dans toute la province au mois de mai de l'année prochaine.

Nous nous sommes entretenus avec les associations municipales, l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick (UMNB) et l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB), ainsi qu'avec les administrateurs municipaux. Nous avons certes également discuté avec les gouvernements locaux, les maires et les conseils municipaux sur le terrain dans toute la province. Nous avons eu le plaisir de nous rendre dans votre région en février dernier, Madame la présidente, pour vous rencontrer, vous et les gens de votre circonscription, et voir ce que ceux-ci attendent du gouvernement.

Je pense que le projet de loi que nous avons présenté, le projet de loi 33, montre vraiment que le gouvernement est à l'écoute et qu'il agit en fonction des besoins. Parce que nous étions prêts à nous engager auprès de nos gouvernements locaux et nos partenaires régionaux et ruraux, nous avons mis au point un modèle de financement qui, selon nous, permettra aux municipalités de continuer à non seulement prospérer à l'échelle municipale, mais aussi à travailler efficacement collectivement en tant que commissions de services régionaux. Il est clair que les gouvernements locaux demandent plus de financement, et nous avons collaboré avec eux et cherché des moyens de mettre en oeuvre une réforme fiscale complète et équitable.

Je sais que nous parlons du projet de loi 33, et je sais que les gens n'aiment pas que nous nous écartions du projet de loi, mais le gel dont nous avons parlé à propos des évaluations foncières — le changement temporaire que nous ferons en 2026 — va de pair avec la réforme fiscale. C'est un peu comme le beurre d'arachide et la confiture. Ils vont ensemble parce que je ne pense pas que nous irions de l'avant avec le gel des évaluations foncières en 2026 sans le projet de loi sur la réforme fiscale, le projet de loi 33, dont nous parlons aujourd'hui et l'énorme afflux de recettes que

Il s'agit d'une somme élevée, Madame la présidente. En 2026, les gouvernements locaux recevront 138 millions de dollars, soit une augmentation de 63 millions de dollars par rapport à 2025.

That funding will grow to more than \$188 million by 2030. This is a significant, significant investment by this government in our municipal local governments, and I am proud to be the minister who is shepherding this bill through the House.

Le nouveau modèle de financement améliorera la péréquation et le modèle de financement des commissions de services régionaux et il fournira une aide financière pour le renouvellement et le remplacement des immobilisations des gouvernements locaux. Madame la présidente, des modifications doivent être apportées à la *Loi sur le financement communautaire* pour mettre en œuvre le nouveau modèle de financement.

When I talk about the increase of \$63 million from 2025 to 2026, that funding model breaks down as follows. The Fiscal Capacity Fund, which will be \$75 million, will replace the existing Community Funding Grant and consist of a new equalization fund designed to support local governments in need. Secondly, we have the Regional Services Support Fund, at \$18 million. This fund will be accessible to regional service commissions to help them implement their regional strategies. The fund can be used to supplement up to 50% of the total funding for activities outlined in their respective strategies. Finally, we have the Capital Renewal Fund, which will start at \$45 million in 2026. This is a new fund that will support the renewal and replacement of existing municipal infrastructure.

Pendant l'été, le ministère des Gouvernements locaux et ses fonctionnaires...

Officials from the department will speak with our local and regional partners about how much local governments will receive under the new groupings and funding models of the Capital Renewal Fund, the Regional Services Support Fund, and the Fiscal Capacity Fund.

les administrations municipales recevront en 2026. Le chiffre est important.

It is a lot of money, Madam Speaker. In 2026, local governments will receive \$138 million, which is a \$63-million increase compared to 2025.

Le financement passera à plus de 188 millions d'ici à 2030. Il s'agit d'un investissement très important du gouvernement actuel dans nos gouvernements locaux municipaux, et je suis fier d'être le ministre qui guide le cheminement du projet de loi à la Chambre.

The new funding model will enhance equalization and the funding model for regional service commissions, and it will provide financial assistance for capital renewal and replacement for local governments. Madam Speaker, the *Community Funding Act* must be amended to implement the new funding model.

En ce qui concerne l'augmentation de 63 millions de 2025 à 2026, un tel modèle de financement se répartit comme suit. Le Fonds de capacité fiscale, qui sera de 75 millions, remplacera l'actuelle Subvention de financement communautaire et consistera en un nouveau fonds de péréquation conçu pour soutenir les gouvernements locaux dans le besoin. Deuxièmement, il y a le Fonds d'aide aux services régionaux, doté de 18 millions. Ce fonds sera à la disposition des commissions de services régionaux pour les aider à mettre en œuvre leurs stratégies régionales. Il peut être utilisé pour compléter jusqu'à 50 % du financement total des activités décrites dans leurs stratégies respectives. Enfin, nous avons le Fonds de renouvellement des immobilisations, qui débutera à 45 millions en 2026. Il s'agit d'un nouveau fonds qui soutiendra le renouvellement et le remplacement des infrastructures municipales existantes.

During the summer, the Department of Local Government and its officials...

Des fonctionnaires du ministère discuteront avec nos partenaires locaux et régionaux des sommes que les gouvernements locaux recevront dans le cadre des nouveaux regroupements et modèles de financement du Fonds de renouvellement des immobilisations, du Fonds d'aide aux services régionaux et du Fonds de capacité fiscale.

The changes we are proposing will establish a new Fiscal Capacity Fund model for local governments in rural districts. We are bringing local governments together based on their service levels and revenue-raising capacity. We are taking a sensible look at this so that we are not comparing apples to bowling balls. We want to have municipalities that are grouped together so that it makes sense.

That will provide for the establishment, by regulation, of a new equalization formula. As we have committed to openness, transparency, fairness, and predictability as we move forward, municipalities will have a good idea and a good sense of how much money they can count on through those three funds when they move forward with their budgeting. We think it is important to ensure predictability for local governments, and that is why we will allocate the Fiscal Capacity Fund by using a four-year average, taking into account the variability caused by the phasing out of the core grant and equalization adjustments.

This is a change. We are going from what, many years ago, was called the unconditional grant, equalization, to this new and improved Fiscal Capacity Fund. We will also provide a mechanism to adjust the grant if the calculation exceeds the maximum amount in the fund. We are willing to make changes if they are required throughout this process.

These proposed changes will also separate the Regional Services Support Fund from the equalization grant to provide fixed annual funding and to allow regional service commissions to distribute the 50% funding requirement to the total funding request for all activities outlined in their regional strategies. I think it is important to underline that, because, as folks around the province have heard me say quite often over these past six months or so, our government believes that local decisions should be made locally. The people who are elected by the residents in their own individual municipalities are the best people to make the decisions that are in the best interests of the people they represent.

Les changements que nous proposons établiront un nouveau modèle de Fonds de capacité fiscale pour les gouvernements locaux dans les districts ruraux. Nous regroupons les gouvernements locaux en fonction de leurs niveaux de service et de leur capacité à générer des recettes. Nous examinons la question de manière prudente afin de ne pas comparer des pommes avec des boules de quilles. Nous voulons que les municipalités soient regroupées de manière sensée.

Cela permettra d'établir, par voie réglementaire, une nouvelle formule de péréquation. Comme nous nous sommes engagés à faire preuve d'ouverture, de transparence, d'équité et de prévisibilité à mesure que nous avançons, les municipalités auront une idée assez juste et assez précise de la somme sur laquelle elles pourront compter au titre des trois fonds mentionnés lorsqu'elles établiront leur budget. Nous pensons qu'il est important d'assurer la prévisibilité pour les gouvernements locaux, et c'est pourquoi nous répartirons le Fonds de capacité fiscale en utilisant une moyenne sur quatre ans, et cela en tenant compte de la variabilité causée par la suppression progressive de la subvention de base et des ajustements de péréquation.

Il s'agit d'un changement. Nous passons de ce que l'on appelait, il y a de nombreuses années, la subvention inconditionnelle, la péréquation, à un Fonds de capacité fiscale nouveau et amélioré. Nous prévoyons également un mécanisme permettant d'ajuster la subvention si le montant calculé dépasse le montant maximal du fonds. Nous sommes prêts à apporter des changements s'ils s'avèrent nécessaires tout au long du processus.

Les changements proposés sépareront également le Fonds d'aide aux services régionaux de la subvention de péréquation afin de fournir un financement annuel fixe et de permettre aux commissions de services régionaux de répartir l'exigence de financement de 50 % sur la demande de financement totale pour toutes les activités décrites dans leurs stratégies régionales. Je pense qu'il est important de le souligner, car, comme les gens de toute la province m'ont entendu dire assez souvent au cours des six derniers mois environ, notre gouvernement estime que les décisions locales devraient être prises localement. Les personnes élues par les gens de leur propre municipalité sont les mieux placées pour prendre les décisions qui sont dans l'intérêt supérieur des gens qu'elles représentent.

13:30

I think, at the core of the matter, when the previous government first moved forward with local governance reform and offered expanded mandates to the regional service commissions, it perhaps was a bit of a surprise and, at the time, was the cause of some consternation, which perhaps still exists in some areas. At the core of the matter, the previous government members' hearts were in the right place in terms of it making more sense for someone on the ground in Caraquet or St. Stephen to make a decision for the people in their area. It makes more sense for those people to make those decisions than for somebody in an office in Fredericton to make them. Those people know what their areas need, and, by moving forward with those mandated services, the previous government tried to make it easier for that to take place.

Certainly, throughout this process, as I mentioned off the top, we have recognized that there are some challenges. We're still working with the RSCs and the local governments to ensure that we're able to identify those challenges and help them in that regard.

The new capital renewal funding will be established to help local governments manage and maintain existing assets. That's something that we've heard throughout these consultations and discussions over the past six-plus months. Everybody in this House knows that municipalities, by law, cannot run deficits, but their deficits are within their infrastructure. That's why it's important to establish this capital renewal funding. Bill 33 will set out the purpose and structure of the fund as well as the payment schedule and the required details of the funding formula, eligibility, allocation, and reporting requirements to be established in regulation. I look forward to the work that our municipal partners and the associations and representatives of municipal governments will undertake this summer to help us flesh out regulations and the specifics and determine exactly how much each local government will receive once this bill is passed in the coming weeks. That is very important work. This bill and the work that accompanies it will not end simply because this bill is passed by this House. There is still a great deal of work that will be done and must be done in order to ensure that our municipalities are well served by it.

Je pense que, à la base de tout cela, lorsque le gouvernement précédent a entrepris la réforme de la gouvernance locale et a offert des mandats élargis aux commissions de services régionaux, cela a peut-être été un peu surprenant et, à l'époque, a peut-être suscité une certaine consternation, qui existe peut-être encore dans certaines régions. À la base de tout cela, les membres du gouvernement précédent avaient le cœur au bon endroit, car il était plus logique que quelqu'un sur le terrain, à Caraquet ou à St. Stephen, prenne une décision pour les gens de sa région. Il est plus logique que de telles personnes prennent de telles décisions plutôt que quelqu'un dans un bureau à Fredericton. Ces personnes savent ce dont leur région a besoin et, en allant de l'avant avec les services mandatés, le gouvernement précédent a essayé de faciliter les choses à cet égard.

Il est certain que tout au long du processus, comme je l'ai mentionné au départ, nous avons reconnu qu'il y avait des défis à relever. Nous continuons à travailler avec les CSR et les gouvernements locaux pour nous assurer que nous sommes en mesure de cerner ces défis et de les aider à cet égard.

Le nouveau Fonds de renouvellement des immobilisations sera instauré pour aider les gouvernements locaux à gérer et à entretenir les actifs existants. C'est quelque chose que nous avons entendu tout au long des consultations et des discussions tenues au cours des six derniers mois et plus. Tous les parlementaires savent que les municipalités, de par la loi, ne peuvent pas être déficitaires, mais que leurs déficits se situent au niveau de leurs infrastructures. C'est pourquoi il est important d'établir un tel Fonds de renouvellement des immobilisations. Le projet de loi 33 définira l'objectif et la structure du fonds, ainsi que le calendrier des paiements et les détails concernant la formule de financement, l'admissibilité, l'affectation et les exigences en matière de rapports, qui seront établis par voie réglementaire. Je me réjouis à l'avance du travail que nos partenaires municipaux ainsi que les associations et les représentants d'administrations municipales entreprendront cet été pour nous aider à mettre au point les règlements et les détails et à déterminer exactement la somme que chaque gouvernement local recevra une fois que le présent projet de loi aura été adopté dans les semaines à venir. Il s'agit là d'un travail très important. Le travail qui accompagne le projet de loi ne prendra pas fin simplement parce que celui-ci aura été adopté par la Chambre. Il y a encore beaucoup de travail qui sera

Starting in 2027, we will index the fiscal capacity funding, and, starting in 2031, we will index the capital renewal funding by means of a local government cost index, which will be capped at 5%. Starting in 2027, the fiscal capacity funding will be indexed using a new local government cost index, as I mentioned. This indexation will help the funding keep pace with inflationary pressures, but it will also be capped at 5% per year. The changes require the amount of each fund to be set by an order in council. A review of the Act will be reset to occur every five years, beginning in 2030 and will provide for regulation-making authority for requirements under each fund.

Madame la présidente, l'objectif est de mettre en place un modèle qui assurera la viabilité à long terme et l'équité pour les gouvernements locaux sans alourdir le fardeau des propriétaires qui sont déjà aux prises avec des problèmes d'abordabilité. Nous voulons nous assurer d'offrir les bonnes solutions et un modèle de financement équitable qui permet aux gouvernements locaux de fournir des services à la population du Nouveau-Brunswick.

I think it's important to recognize the work and the collaborative spirit that we received from the municipal associations and from local governments. Certainly, I would be remiss if I didn't thank the people in the Department of Local Government, across the river in Marysville Place, for the tremendous work they have done with Deputy Minister Charbel Awad and Assistant Deputy Minister Jennifer Wilkins, who are in charge of Local Government. When the new government and the new minister were put in place on November 2, they quickly sensed the urgency of this file from our new government's perspective. It's one of the two items at the top of my mandate letter. I'm so thankful and appreciative of the work they've done and the work they continue to do on behalf of the people of New Brunswick. There's an amazing team in the Department of Local Government. This has not been easy work.

fait et qui doit être fait pour s'assurer que nos municipalités sont bien servies à cet égard.

À partir de 2027, nous indexerons le Fonds de capacité fiscale et, à partir de 2031, nous indexerons le Fonds de renouvellement des immobilisations au moyen d'un indice des coûts des gouvernements locaux, qui sera plafonné à 5 %. À partir de 2027, le Fonds de capacité fiscale sera indexé au moyen d'un nouvel indice des coûts des gouvernements locaux, comme je l'ai mentionné. Cette indexation permettra un financement qui tient compte des pressions inflationnistes, mais elle sera également plafonnée à 5 % par année. Les modifications exigent que le montant de chaque fonds soit fixé par un décret en conseil. Une révision de la loi sera effectuée tous les cinq ans, à compter de 2030, et prévoira la prise de règlements en fonction des exigences de chaque fonds.

Madam Speaker, the goal is to implement a model that will ensure long-term sustainability and equity for local governments without increasing the burden on property owners who are already facing affordability problems. We want to provide the right solutions and an equitable funding model that enables local governments to provide services to New Brunswickers.

Je pense qu'il est important de reconnaître le travail et l'esprit de collaboration que nous avons constatés de la part des associations municipales et des gouvernements locaux. Je m'en voudrais certes de ne pas remercier les gens du ministère des Gouvernements locaux, de l'autre côté du fleuve, à la place Marysville, pour l'énorme travail qu'ils ont accompli avec le sous-ministre Charbel Awad et la sous-ministre adjointe Jennifer Wilkins, qui sont responsables de Gouvernements locaux. Lorsque le nouveau gouvernement et le nouveau ministre sont entrés en fonction le 2 novembre, ils ont rapidement senti l'urgence que revêtait un tel dossier du point de vue de la nouvelle administration que nous formions. Il s'agit de l'un des deux éléments qui figurent en tête de ma lettre de mandat. Je suis très reconnaissant et admiratif à l'égard du travail que les gens du ministère ont accompli et continuent d'accomplir au nom de la population du Nouveau-Brunswick. Le ministère des Gouvernements locaux dispose d'une équipe extraordinaire. Le travail n'a pas été facile.

13:35

Actually, I looked back between the periods of the Leafs game the other night. I was doing some research into the history of fiscal reform. I saw a media note that said: “In 2021, the Tory government pledged to have a suite of fiscal reforms in place to help the province’s cash-strapped municipalities by Jan. 1, 2025”. Well, Madam Speaker, that never happened. It is this government that’s going to ensure that our municipalities receive the funding they need. That will take effect on January 1, 2026.

I appreciate the work that the previous government did last year in terms of that initial step of setting up the working group and ensuring that this work began, but I’m also extremely happy and proud to stand here as the Minister of Local Government for the province with this group of amazing people on this side of the House who have helped us shepherd this through.

I know that municipal governments are excited about this. As we have heard in the debate on our assessment freeze bill, municipal governments are concerned with that. Again, it’s something that makes a difference if you parlay it with this. It certainly would have been outrageous for any government to say: Let’s just freeze assessments and not provide any assistance. Because we are doing these bills in tandem with one another, local governments stand to benefit. I know that they have recognized that and appreciated that throughout the process.

Madam Speaker, I will wrap up by saying, again, thank you to the elected folks within our local government structure, the 77 municipalities and the 12 rural districts that we have within our 12 regional service commissions. This has not been an easy lift, but we are proud that we are standing up for New Brunswickers by providing this additional \$63 million in funding for 2026.

Il ne s’agit pas d’une somme anodine, mais plutôt d’une somme importante. Il s’agit d’une hausse importante pour les gouvernements locaux.

En fait, l’autre soir, je suis revenu en arrière entre les périodes du match des Leafs. Je faisais des recherches sur l’histoire de la réforme fiscale. J’ai vu une note des médias qui disait : En 2021, le gouvernement conservateur s’est engagé à mettre en place avant le 1^{er} janvier 2025 une série de réformes fiscales pour aider les municipalités de la province à court d’argent. Eh bien, Madame la présidente, cela ne s’est jamais produit. C’est le gouvernement actuel qui veillera à ce que nos municipalités reçoivent le financement dont elles ont besoin. La mesure entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Je sais gré au gouvernement précédent du travail initial qu’il a accompli l’année dernière en mettant en place le groupe de travail et en veillant à ce que ce travail commence, mais je suis également extrêmement content et fier d’être ici, en tant que ministre des Gouvernements locaux de la province, avec un tel groupe de personnes extraordinaires de ce côté-ci de la Chambre qui nous ont aidés à mener à bien le projet.

Je sais que les administrations municipales sont enthousiastes à cet égard. Comme nous l’avons entendu lors du débat sur notre projet de loi sur le gel des évaluations, les administrations municipales sont préoccupées par une telle question. Encore une fois, c’est quelque chose qui change la donne si on l’associe à une telle autre mesure. Il aurait certainement été scandaleux pour un gouvernement de dire : Gelons simplement les évaluations et ne fournissons aucune aide. Parce que nous menons les deux projets de loi en parallèle, les gouvernements locaux en bénéficieront. Je sais qu’ils ont reconnu un tel fait et s’en sont montrés satisfaits tout au long du processus.

Madame la présidente, je terminerai en remerciant encore une fois les élus de notre structure gouvernementale locale, les 77 municipalités et les 12 districts ruraux qui font partie de nos 12 commissions de services régionaux. La tâche n’a pas été facile, mais nous sommes fiers de défendre les intérêts des gens du Nouveau-Brunswick en fournissant un tel financement supplémentaire de 63 millions pour 2026.

It’s not an insignificant sum; it’s a significant sum. It’s a significant increase for local governments.

I'm proud that this government was able to get that over the finish line. Thank you very much, Madam Speaker.

Madam Speaker: Thank you, minister.

Ms. Scott-Wallace: Well, thank you so much, Madam Speaker. I'm happy to speak on this bill today. I very much appreciated hearing the outline given by the minister. We all live in a municipality or a rural community. We all know how we got here. It has been years. Certainly, it was before the previous government. We know there were many challenges that municipalities faced. We heard those stories often from our mayors and representatives in these communities. They are the communities that we live in, so we know that there are a lot of challenges. We know that it's not easy work. We understand the minister when he says that it's not easy work and that his staff have done an immense amount of work on this bill.

As the official opposition, it is our duty to rigorously evaluate the legislation presented by the government, ensuring that it is comprehensive and transparent and that it genuinely serves the best interests of our communities. Today, we turn our attention to the proposed amendments to the *Community Funding Act*. While we acknowledge the intent behind these changes, we have several concerns and questions regarding the details of this bill, its implementation, and the potential impacts on our communities.

First, we must ask: What specific issues or challenges are these amendments to the *Community Funding Act* intended to address? Of course, these are very basic questions, but these questions and more will be discussed in economic policy. Earlier today, I said that I sit on that committee, and I very much look forward to dissecting this bill a bit more. How will the bill improve the current system of community funding? It is imperative that we understand the motivation behind these changes to ensure they're grounded in addressing genuine needs and are not arbitrary adjustments.

Je suis fier que le gouvernement actuel ait mené à bien un tel projet. Merci beaucoup, Madame la présidente.

La présidente : Merci, Monsieur le ministre.

M^{me} Scott-Wallace : Merci beaucoup, Madame la présidente. J'ai le plaisir de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi. J'ai trouvé très intéressant l'exposé du ministre. Nous vivons tous dans une municipalité ou une communauté rurale. Nous savons tous comment nous en sommes arrivés à une telle situation. Cela fait des années. C'était certainement avant le gouvernement précédent. Nous savons que les municipalités ont dû faire face à de nombreux défis. Nous avons souvent entendu des histoires à ce sujet de la part de nos maires et des représentants des collectivités. Ce sont les collectivités dans lesquelles nous vivons, de sorte que nous savons qu'il y a beaucoup de défis à relever. Nous savons que la tâche n'est pas facile. Nous comprenons le ministre lorsqu'il dit que la tâche n'est pas facile et que son personnel a accompli un travail considérable concernant le projet de loi.

En tant qu'opposition officielle, il est de notre devoir d'évaluer rigoureusement les mesures législatives présentées par le gouvernement, en veillant à ce qu'elles soient complètes et transparentes et qu'elles servent véritablement l'intérêt supérieur de nos collectivités. Aujourd'hui, nous nous penchons sur les modifications proposées de la *Loi sur le financement communautaire*. Même si nous saluons l'intention qui sous-tend ces modifications, nous avons plusieurs préoccupations et questions concernant les détails du projet de loi, sa mise en oeuvre et ses effets potentiels sur nos collectivités.

Tout d'abord, nous devons demander : Quels sont les problèmes ou défis spécifiques que de telles modifications de la *Loi sur le financement communautaire* sont censées résoudre? Il s'agit bien sûr de questions très fondamentales, mais ces questions et d'autres encore seront débattues au Comité de la politique économique. Plus tôt dans la journée, j'ai dit que je siégeais à ce comité, et j'ai très hâte d'analyser le projet de loi un peu plus en profondeur. Comment ce projet de loi améliorera-t-il le système actuel de financement communautaire? Il est impératif que nous comprenions ce qui motive de tels changements afin de nous assurer qu'ils répondent à des besoins réels et qu'ils ne constituent pas des ajustements arbitraires.

13:40

I really hope that things can be stripped down to the grassroots for the average New Brunswicker to understand their relevance to their small community or large community. I guess none of our communities in New Brunswick are incredibly large. There has been a lot of change and a lot of adjustment when it comes to our communities, and it is important that government members fully understand that the decision to repeal the definition of “provincial tax base” raises questions about its implications for the calculation of community grants. We need clarity on how this change will affect funding allocations and whether it could lead to disparities in the distribution of resources across different communities.

Furthermore, shifting the responsibility for determining municipal, rural community, and rural district tax bases to regulations, rather than specifying them in the Act, is concerning. This move could potentially reduce transparency and accountability. Hopefully, the minister will be able to explain the rationale behind these decisions and how they ensure fair and consistent application across all communities.

Consultations with local governments and community stakeholders are crucial in the drafting of such amendments. We know that this minister and the minister under the previous government spent an awful lot of time talking to communities about their needs, challenges, and concerns. We look forward to hearing a bit more about that level of engagement and, particularly, what consultations were conducted and what feedback was received. It’s vital that these voices are heard and considered in the legislative process to ensure the amendments reflect the diverse needs of our communities, Madam Speaker.

Transparency and fairness in the determination of the local government cost index are paramount. How does the government plan to achieve this? What criteria will the minister use to exercise discretion in determining tax bases or local government cost index values? How will this discretion be monitored? It is essential that we

J’espère vraiment que les choses peuvent être ramenées à l’essentiel pour que la personne moyenne du Nouveau-Brunswick comprenne leur pertinence pour sa petite ou sa grande collectivité. Je crois bien qu’aucune de nos collectivités au Nouveau-Brunswick n’est extraordinairement grande. Il y a eu beaucoup de changements et d’ajustements en ce qui concerne nos collectivités, et il importe que les parlementaires du côté du gouvernement comprennent bien que la décision d’abroger la définition d’« assiette fiscale provinciale » soulève des questions quant à ses implications pour le calcul des subventions communautaires. Nous avons besoin de clarté sur la manière dont un tel changement influencera les allocations de financement et sur le fait qu’il pourrait conduire ou non à des disparités dans la répartition des ressources entre les différentes collectivités.

En outre, le fait de transférer la responsabilité de déterminer les assiettes fiscales des municipalités, des communautés rurales et des districts ruraux à la réglementation plutôt que de les préciser dans la loi est préoccupant. Une telle modification pourrait potentiellement réduire la transparence et la responsabilité. Il est à espérer que le ministre sera en mesure d’expliquer les raisons de telles décisions et la manière dont elles garantissent une application équitable et cohérente dans toutes les collectivités.

Les consultations auprès des gouvernements locaux et des parties prenantes de la collectivité sont cruciales dans la rédaction de telles modifications. Nous savons que le présent ministre et le ministre du gouvernement précédent ont passé beaucoup de temps à discuter avec les collectivités de leurs besoins, de leurs défis et de leurs préoccupations. Nous sommes impatients d’en savoir un peu plus sur un tel niveau d’engagement et, en particulier, sur les consultations qui ont été menées et les observations qui ont été reçues. Il est essentiel que de telles voix soient entendues et prises en compte dans le processus législatif afin de garantir que les modifications reflètent les divers besoins de nos collectivités, Madame la présidente.

La transparence et l’équité dans la détermination de l’indice des coûts des gouvernements locaux sont primordiales. Comment le gouvernement compte-t-il y parvenir? Quels critères le ministre utilisera-t-il pour exercer son pouvoir discrétionnaire dans la détermination des assiettes fiscales ou des valeurs de l’indice des coûts des gouvernements locaux? Comment ce pouvoir discrétionnaire sera-t-il encadré?

avoid any potential for arbitrary decisions that could undermine the equity of funding allocations.

The removal of sections related to the computation of assessed value and community grant amounts raises concerns about the Act's impact on local government funding. We will be looking for clarity on how these changes will affect the financial stability and planning of our local governments. We know how important it is for local governments to be able to plan and to have the information so they can plan for their communities.

The introduction of new provisions for fiscal capacity funding and capital renewal grants is a step forward, but we need assurances that these resources will be allocated equitably. What safeguards are in place to ensure that all communities, particularly those with fewer resources, receive fair support? The removal of transitional grants could negatively impact communities that rely on them for financial stability. What measures are in place to mitigate these effects and ensure no community is left without necessary support during this transition?

Potential funding shortfalls arising from the repeal of sections 5 and 6 could jeopardize the financial health of local governments. We are wondering how the government plans to address these shortfalls and prevent negative consequences for community services. It's also crucial to consider how effectively the new definitions and funding mechanisms introduced in this bill will be communicated to all affected communities. We will talk in economic policy about what steps will be taken to ensure that community leaders and stakeholders are fully informed and prepared to adapt to the changes that are coming.

Again, there has been a lot of change in recent years. It has been really remarkable to see our communities step up when it comes to municipal reform. The need for municipal reform is something that has been talked

Il est essentiel que nous évitions tout risque de décisions arbitraires qui pourraient nuire à l'équité de l'affectation des fonds.

La suppression des articles relatifs au calcul du montant de l'évaluation et du montant de la subvention communautaire soulève des préoccupations quant à l'incidence de la loi sur le financement des gouvernements locaux. Nous chercherons à obtenir des éclaircissements sur la manière dont de tels changements influenceront la stabilité financière et la planification de nos gouvernements locaux. Nous savons à quel point il est important pour les gouvernements locaux de pouvoir planifier et de disposer des renseignements nécessaires pour planifier pour leurs collectivités.

L'instauration de nouvelles dispositions pour les fonds destinés à accroître la capacité fiscale et pour les subventions de renouvellement des immobilisations est un pas en avant, mais nous devons avoir l'assurance que de telles ressources seront allouées de manière équitable. Quelles sont les garanties mises en place pour s'assurer que toutes les collectivités, en particulier celles qui disposent de moins de ressources, bénéficient d'un soutien équitable? La suppression des subventions transitoires pourrait avoir un effet négatif sur les collectivités qui en dépendent pour leur stabilité financière. Quelles sont les mesures en place pour atténuer de tels effets et faire en sorte qu'aucune collectivité ne soit privée du soutien nécessaire pendant la période de transition?

Le manque de financement potentiel résultant de l'abrogation des articles 5 et 6 pourrait mettre en péril la santé financière des gouvernements locaux. Nous nous demandons comment le gouvernement prévoit remédier à une telle lacune et éviter les conséquences négatives pour les services communautaires. Il est également essentiel de se demander comment les nouvelles définitions et les nouveaux mécanismes de financement instaurés dans le projet de loi seront communiqués efficacement à toutes les collectivités concernées. Dans le cadre de l'étude au Comité de la politique économique, nous parlerons des mesures qui seront prises pour veiller à ce que les dirigeants communautaires et les parties prenantes soient pleinement informés et fin prêts à s'adapter aux changements qui s'annoncent.

Encore une fois, les choses ont beaucoup changé au cours des dernières années. Il est vraiment remarquable de voir nos collectivités se mobiliser en faveur de la réforme municipale. La nécessité d'une

about for decades, I will say, or at least many years. I think everyone understood that it needed to be done. It has been a long road and is one that will continue. There's no doubt about it.

13:45

The determination of groups of communities for funding purposes must be equitable and considerate of the unique needs of different regions. We will ask the minister about this and how he will ensure these determinations are fair and inclusive. With the removal of specific grant-computation sections, we must ensure that funding allocations remain transparent and accountable. We will look more into what mechanisms will be in place to review and adjust the funding formula if the desired outcomes are not achieved. We are looking at the level of flexibility. If there is any flexibility, I think that is something municipalities would very much like to know.

The amended Act must provide adequate support for capital projects, especially in under-resourced communities. I am wondering what criteria will be used to determine eligibility for capital renewal grants and how these criteria will be applied consistently to avoid any bias or favouritism. Of course, it is important to look at preventing potential conflicts of interest in the approval and funding of capital projects. What will the government do to ensure the process remains impartial and is focused on community needs? The administrative and financial implications of these amendments for local governments and regional service commissions must be carefully considered. What oversight mechanisms will be implemented to ensure the fair and effective administration of the new funding structures?

The centralization of power in the minister's office as a result of these amendments is a concern. That is always a concern. It is something that we will have to ask questions about, certainly, in the economic policy committee when we get there. How does the government plan to address potential overreach and ensure that local autonomy and decision-making are respected?

réforme municipale est un sujet dont on parle depuis des décennies, je dirais, ou du moins depuis de nombreuses années. Je pense que tout le monde a compris qu'il fallait une telle réforme. Le chemin a été long et il se poursuivra. Cela ne fait aucun doute.

Le regroupement des collectivités à des fins de financement doit être équitable et tenir compte des besoins uniques des différentes régions. Nous interrogerons le ministre à ce sujet et lui demanderons comment il s'assurera que les regroupements sont justes et inclusifs. Compte tenu de la suppression des articles spécifiques sur le calcul des subventions, nous devons nous assurer que les allocations de financement restent transparentes et responsables. Nous examinerons de plus près les mécanismes qui seront mis en place pour revoir et ajuster la formule de financement si les résultats souhaités ne sont pas atteints. Nous examinons le niveau de souplesse. S'il y a de la souplesse, je pense que c'est quelque chose que les municipalités aimeraient bien savoir.

La loi modifiée doit apporter un soutien approprié aux projets d'investissement, en particulier dans les collectivités qui manquent de ressources. Je me demande quels critères seront utilisés pour déterminer l'admissibilité aux subventions de renouvellement des immobilisations et comment ces critères seront appliqués de manière cohérente afin d'éviter tout parti pris ou favoritisme. Bien entendu, il est important de veiller à prévenir les conflits d'intérêts potentiels dans l'approbation et le financement des projets d'investissement. Que fera le gouvernement pour s'assurer que le processus reste impartial et axé sur les besoins des collectivités? Les répercussions administratives et financières des modifications pour les gouvernements locaux et les commissions de services régionaux doivent être soigneusement étudiées. Quels mécanismes de contrôle seront mis en oeuvre pour garantir une gestion équitable et efficace des nouvelles structures de financement?

La centralisation des pouvoirs au sein du cabinet du ministre conséquemment à de telles modifications est une préoccupation. C'est toujours une préoccupation. C'est un sujet sur lequel nous devons certainement poser des questions au moment de l'étude au Comité de la politique économique lorsque nous en serons à cette étape. Comment le gouvernement envisage-t-il de remédier à d'éventuels excès et de garantir le

We always have to look at how much reach the minister's office or the Premier's Office has, compared to the community. The whole point of municipal reform was to give more voice to local representation, so it is important that those conversations are taking place and that those boundaries are being respected and well understood. We must also consider the potential regulatory gaps that could arise from the removal of certain sections. What steps will be taken to ensure continuity and stability in community funding and infrastructure development?

Measuring the success of these amendments in achieving their intended objectives is crucial. For example, what provisions are in place to review and revise the amendments if they do not meet the intended goals? We know public confidence in new funding mechanisms is essential, primarily because there has been so much adjustment.

I have to take this opportunity to say that our municipal leaders have been outstanding. They have committed a lot of hours. They always commit a lot of hours, especially in relation to the reform. They have given a lot to help their communities understand the reforms. That includes everything from renaming their communities to understanding funding structures. There is a lot for them to consider. It is not as it was, once upon a time, when the mayor of a small town ran the small town. It is a bigger picture now, and there is so much to know. For the most part, these are volunteers, I will say, though they receive stipends, of course. The stipends are very minimal. The municipal leaders give so much to their communities. I just want to recognize them for that.

13:50

Supporting communities during the transition to the new funding system is very important, especially for those who may face initial challenges. We'll want to know that the supports to provide assistance and guidance during this period are there in the

respect de l'autonomie et de la prise de décision locales?

Nous devons toujours nous interroger sur l'étendue des pouvoirs du cabinet du ministre ou du Cabinet de la première ministre par rapport à ceux de la collectivité. Comme l'objectif global de la réforme municipale était de donner plus de voix à la représentation locale, il importe que de telles conversations aient lieu et que les limites à cet égard soient respectées et bien comprises. Nous devons également tenir compte des lacunes réglementaires potentielles qui pourraient résulter de la suppression de certains articles. Quelles mesures seront prises pour assurer la continuité et la stabilité du financement communautaire et du développement des infrastructures?

Il est essentiel de mesurer le succès des modifications proposées en regard de l'atteinte des objectifs. Par exemple, quelles sont les dispositions en place pour réexaminer et revoir ces modifications si elles n'atteignent pas les objectifs? Nous savons que la confiance de la population dans les nouveaux mécanismes de financement est essentielle, principalement en raison du grand nombre d'ajustements qui ont été apportés.

Je dois profiter de l'occasion pour dire que nos dirigeants municipaux ont été remarquables. Ils ont consacré beaucoup d'heures à une telle tâche. Ils y consacrent toujours beaucoup d'heures, surtout en ce qui concerne la réforme. Ils ont beaucoup donné pour aider leurs collectivités à comprendre les changements. Cela va du changement de nom de leurs collectivités à la compréhension des structures de financement. Il y a beaucoup de choses qu'ils doivent prendre en compte. La situation n'est plus la même qu'à l'époque où le maire d'une petite ville dirigeait la petite ville. Aujourd'hui, la situation est plus globale et il y a tant de choses à savoir. Pour la plupart, les dirigeants municipaux sont des bénévoles, je dirais, même s'ils reçoivent évidemment une rémunération. Cette rémunération est vraiment minime. Les dirigeants municipaux donnent beaucoup à leurs collectivités. Je tiens à les en remercier.

Il est très important de soutenir les collectivités pendant la transition vers le nouveau système de financement, en particulier celles qui pourraient rencontrer des difficultés initiales. Nous voulons être sûrs que le ministère dispose des moyens nécessaires

department. We need to know that, when municipalities make a phone call, somebody will be there to hear them—actually hear them—without a one-size-fits-all model. We know that our communities are all very different and that the dynamics within them are very, very different. It's important that they have the support they need. The long-term implications of these amendments to the structure and administration of community funding in New Brunswick must be thoroughly considered. We'll ask more about how they'll impact the diversity and inclusivity of funding allocations to various communities.

Allowing the minister to determine funding amounts and tax bases without specific legislative guidelines raises concerns about accountability and oversight. What is the rationale for this approach? How will it be managed to prevent any misuse of power?

Finally, we must ensure that the amendments do not lead to reduced funding or support for essential community services. What assurances can the minister provide to the people? This is something that's very important. It's very important that the changes lead to more efficient and effective management of community funding and infrastructure development. These are assurances that we expect the minister to give.

In closing, we urge the government to address some of the concerns I have outlined. Again, we will have many further questions in the economic policy committee. We're certainly hoping for not only clarity but also transparency when it comes to the questions that we'll have just to ensure that the amendments to the *Community Funding Act* truly serve the best interests of all New Brunswickers. Thank you.

M. Coon : Merci, Madame la présidente.

I'm happy to stand to speak on this bill, Bill 33, which has, I guess, in a way, been long awaited. Throughout the election campaign, in the first part of the campaign, the municipalities had us, as party leaders, engaged

pour fournir une assistance et des conseils pendant cette période. Nous devons savoir que, lorsque les responsables des municipalités passeront un coup de fil, quelqu'un sera là pour les écouter, les écouter réellement, sans imposer un modèle unique. Nous savons que nos collectivités sont toutes très différentes et que les dynamiques qui les animent sont très, très différentes. Il est important qu'elles bénéficient du soutien dont elles ont besoin. Les répercussions à long terme des modifications à la structure et à la gestion du financement communautaire au Nouveau-Brunswick doivent faire l'objet d'un examen approfondi. Nous poserons davantage de questions sur l'incidence qu'auront ces modifications sur la diversité et l'inclusivité des financements alloués aux diverses collectivités.

Permettre au ministre de déterminer les montants de financement et les assiettes fiscales sans lignes directrices législatives spécifiques soulève des inquiétudes quant à la responsabilité et au contrôle. Quelle est la raison d'être d'une telle approche? Comment sera-t-elle gérée pour éviter tout abus de pouvoir?

Enfin, nous devons veiller à ce que les modifications n'entraînent pas une réduction du financement ou du soutien des services communautaires essentiels. Quelles garanties le ministre peut-il donner à la population? C'est un élément très important. Il est très important que les changements conduisent à une gestion plus efficiente et plus efficace du financement communautaire et du développement des infrastructures. Nous attendons du ministre qu'il nous donne de telles garanties.

En conclusion, nous exhortons le gouvernement à répondre à certaines des préoccupations que j'ai exposées. Encore une fois, nous aurons beaucoup d'autres questions à poser au Comité de la politique économique. Nous espérons certainement obtenir non seulement de la clarté, mais aussi de la transparence dans les réponses aux questions que nous poserons dans le seul but de nous assurer que les modifications apportées à la *Loi sur le financement communautaire* servent vraiment l'intérêt supérieur de tous les gens du Nouveau-Brunswick. Merci.

Mr. Coon: Thank you, Madam Speaker.

J'ai le plaisir de prendre la parole au sujet du présent projet de loi, le projet de loi 33, qui était, je pense, d'une certaine manière, attendu depuis longtemps. Tout au long de la campagne électorale, dans la

intensively to speak about the fiscal framework for municipalities, given the local governance reform and the increased responsibilities municipalities have been given. I think we had at least four major events with all the party leaders. We had one in Saint John before the Saint John council, one in Moncton with the Moncton council, one in Fredericton with the Fredericton council, and then another large event in Moncton. I think the chamber of commerce organized it. Perhaps there were others that I'm forgetting.

At the time, it was very clear from the municipalities and the organizations that they were in need of \$200 million. That was their collective shortfall. What's being committed to here is far less than what is needed. It's \$138 million in 2026 for the next calendar year, and then, phased in over five years, it will reach not even \$200 million but \$188 million. It falls far short of the mark, and it doesn't really address in any meaningful way the resources required to deal with the municipalities' significantly expanded responsibilities. They provide economic development, tourism, promotion, regional transportation, and public safety. There are a lot of cost demands to deliver on those responsibilities that have been passed on to them as part of local government reform.

13:55

Beyond that, I know that, certainly in my city, Fredericton, the city council—the municipal government—has had to take on responsibilities that are really exclusively in the provincial jurisdiction, such as homelessness, health care recruitment, and housing, for example, because the former government ignored them. For the first time, really, in the absence of provincial government engagement for the past six years, the municipalities had to step up because these issues were in their faces. The lack of affordable housing, the lack of access to primary health care providers, and the dramatically increasing rate of homelessness are issues not only in our cities but also in other municipalities in the province where these hadn't ever been seen as issues before. St. Stephen is one that immediately comes to mind, but there are many more. Madam Speaker, we have essentially neglected these issues for at least the past six years, but, really, it has been more. Now the municipalities still seem to be expected to shoulder some of these

première partie de celle-ci, les municipalités nous ont fait participer intensivement, nous, les chefs de parti, à des discussions sur les cadres financiers municipaux, étant donné la réforme de la gouvernance locale et les responsabilités accrues qui leur ont été confiées. Je pense que nous avons eu au moins quatre rencontres importantes réunissant tous les chefs de parti. Nous en avons eu une à Saint John avec le conseil municipal de Saint John, une à Moncton avec le conseil municipal de Moncton, une à Fredericton avec le conseil municipal de Fredericton, puis une autre à Moncton. Je pense que c'est la chambre de commerce qui l'a organisée. Il y en a peut-être eu d'autres que j'oublie.

Les municipalités et les organismes ont clairement indiqué alors qu'ils avaient besoin de 200 millions. C'était leur manque à gagner collectif. L'engagement pris ici est bien inférieur à ce qui est nécessaire. Il est de 138 millions en 2026 pour l'année civile suivante, puis, progressivement sur cinq ans, la somme atteindra non pas 200 millions, mais 188 millions. C'est loin d'être suffisant et cela ne tient pas vraiment compte de manière significative des ressources nécessaires pour faire face aux responsabilités considérablement accrues des municipalités. Celles-ci gèrent le développement économique, le tourisme, la promotion, le transport régional et la sécurité publique. Les exigences en matière de coûts pour assumer ces responsabilités qui leur ont été transmises dans le cadre de la réforme de la gouvernance locale sont nombreuses.

Je sais en outre que dans ma ville, Fredericton, le conseil municipal, l'administration municipale, a certes dû assumer des responsabilités qui relèvent en réalité exclusivement de la compétence provinciale, comme l'itinérance, le recrutement dans le secteur de la santé et le logement, par exemple, parce que le gouvernement précédent les avait ignorées. Pour la première fois, réellement, en l'absence d'engagement de la part du gouvernement provincial au cours des six dernières années, les municipalités ont dû intervenir parce qu'elles étaient aux prises avec de tels problèmes. Le manque de logements abordables, le manque d'accès aux fournisseurs de soins de santé primaires et l'augmentation spectaculaire du nombre de personnes sans-abri sont des problèmes qui se posent non seulement dans nos grandes villes, mais aussi dans d'autres municipalités de la province où ils n'avaient jamais été perçus comme tels auparavant. St. Stephen en est une qui me vient immédiatement à l'esprit, mais il y en a beaucoup d'autres. Madame la

responsibilities when, for one, jurisdictionally, it's not their job, and, two, they don't have the fiscal means to properly do this.

(**Mr. Arseneault** took the chair as Deputy Speaker.)

This funding that's being committed to falls far short of the requirements and the responsibilities that the municipalities are told that they have to take on. The provincial government is once again, in a sense, neglecting its responsibilities.

Take the responsibility for regional transportation. It's inadequate to just have the regions put in place car rides for people who need to get to health care appointments. I mean, if you're someone who can't drive, can't afford a car, or even prefers to park it as much as possible, then say you live in Edmundston and you want to get to Campbellton on the bus, Mr. Deputy Speaker. I'm sure you know what's required. Or if you are in Campbellton and want to go to Edmundston, the other direction, you have to take the bus and circumnavigate our entire province. If you are in Campbellton, you have to take the bus through Bathurst, down to Moncton, then from Moncton to Fredericton and up the Saint John River Valley all the way to Edmundston, and there it stops. That's your trip. That takes a long time. Of course, the cost is incredible to go for what is, I don't know, an hour and a half or maybe a two-hour drive between Edmundston and Campbellton. It's just not acceptable to say that the municipalities, through the regional service commissions, are going to address public transportation.

The examples are numerous. People want to regionally use the horribly inadequate VIA Rail service to go from, say, Campbellton to Bathurst and back, to go from Rogersville to Moncton and back, or to go from Moncton to Sackville or Sackville to Moncton and back, which the member for Tantramar and I did the other day. It was extraordinary. It was terrible—terrible. It couldn't have been worse.

présidente, nous avons essentiellement négligé ces problèmes au cours des six dernières années au moins, mais en réalité, cela fait encore plus longtemps. De nos jours, il semble que l'on attende toujours des municipalités qu'elles assument certaines de ces responsabilités alors que, premièrement, sur le plan des compétences, ce n'est pas leur travail et que, deuxièmement, elles n'ont pas les moyens financiers de le faire correctement.

(**M. Arseneault** prend le fauteuil à titre de vice-président.)

Les fonds engagés sont loin de répondre aux exigences et aux responsabilités qu'on dit aux municipalités d'assumer. Le gouvernement provincial néglige une fois de plus, en quelque sorte, ses responsabilités.

Prenons la responsabilité des transports régionaux. Il est inadéquat que ce soit simplement les régions qui mettent en place des trajets en voiture pour les personnes qui doivent se rendre à des rendez-vous médicaux. Écoutez, si vous êtes quelqu'un qui ne peut pas conduire, qui n'a pas les moyens d'avoir une voiture ou même qui préfère l'utiliser le moins possible, disons que vous vivez à Edmundston et que vous voulez vous rendre à Campbellton en autobus, Monsieur le vice-président. Je suis sûr que vous savez ce qu'il faut faire. Ou si vous êtes à Campbellton et que vous voulez vous rendre à Edmundston, dans l'autre direction, vous devez prendre l'autobus et faire le tour complet de notre province. Si vous êtes à Campbellton, vous devez prendre l'autobus qui passe par Bathurst, va jusqu'à Moncton, puis va de Moncton à Fredericton et remonte tout le long de la vallée du fleuve Saint-Jean jusqu'à Edmundston, où il s'arrête. Voilà votre trajet. Cela prend beaucoup de temps. Bien sûr, le coût est incroyable pour ce qui représente, je ne sais trop, une heure et demie ou peut-être deux heures de route entre Edmundston et Campbellton. Il est tout simplement inacceptable de dire que les municipalités, par l'intermédiaire des commissions de services régionaux, vont s'occuper du transport collectif.

Les exemples sont nombreux. Les gens veulent utiliser à l'échelle régionale le service horriblement inadéquat de VIA Rail pour aller, disons, de Campbellton à Bathurst et revenir, pour aller de Rogersville à Moncton et revenir, ou pour aller de Moncton à Sackville ou de Sackville à Moncton et revenir, ce que la députée de Tantramar et moi-même avons fait

You know, we got on the train in Moncton, and it had to back up. I asked the VIA conductor: Why are we backing up? The conductor said: Well, the signal on the tracks is broken, so we can't get on the right tracks to get to Sackville. The train had to back up behind the previous signal and use that one because it was working. Some five minutes out, we weren't even out of Dieppe, Mr. Deputy Speaker. The train came to a stop, and they announced over the PA that the train would be stuck there for 30 minutes because CN was doing work on the tracks. Then, the conductor came by and said: Actually, it's going to be 45 minutes. Mr. Deputy Speaker, regional transportation is not very good.

Point of Order / Rappel au Règlement

Mr. Deputy Speaker: State your point, please.

Hon. Mr. McKee: I guess I've just been listening for the past few minutes, and I've heard a lot about trains, tracks, and different items. I haven't heard much in reference to municipal financing. Maybe the member is tying it all back, but I'd like for him to get to the bill quickly. A lot of time has been wasted over the past little while. I'd like to get to the point. Thank you very much.

Mr. Deputy Speaker: Yes, well—

Mr. Coon: Mr. Deputy Speaker, I would suggest that I am... Oh, you go ahead. You're the Deputy Speaker.

Mr. Deputy Speaker: I think there is a relationship, based on an answer in QP yesterday with regard to transportation being linked. I would ask the member to be considerate and to try to make that linkage to the bill a little tighter. Thank you.

14:00

Debate on Second Reading of Bill 33 / Débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi 33

Mr. Coon: Of course, Mr. Deputy Speaker. Thank you. I was simply pointing out that downloading

l'autre jour. C'était remarquable. C'était terrible, terrible. Cela n'aurait pas pu être pire.

Vous savez, nous sommes montés dans le train à Moncton et il a dû reculer. J'ai demandé au chef de train de VIA : Pourquoi recule-t-on? Le chef de train m'a répondu : Eh bien, le signal sur les voies est cassé, alors nous ne pouvons pas prendre les bonnes voies pour aller à Sackville. Le train a dû reculer jusqu'avant le signal précédent et utiliser celui-ci parce qu'il fonctionnait. Cinq minutes plus tard environ, nous n'étions même pas sortis de Dieppe, Monsieur le vice-président. Le train s'est arrêté et on a annoncé sur le haut-parleur que le train serait bloqué sur place pendant 30 minutes parce que le CN effectuait des travaux sur les voies. Puis, le chef de train est passé et a dit : En fait, il faudra attendre 45 minutes. Monsieur le vice-président, les transports régionaux ne sont pas très bons.

Rappel au Règlement / Point of Order

Le vice-président : Exposez votre rappel au Règlement, s'il vous plaît.

M. McKee : J'écoute depuis quelques minutes et j'ai beaucoup entendu parler de trains, de voies ferrées et de différents autres sujets. Je n'ai pas entendu grand-chose concernant le financement des municipalités. Peut-être le député relie-t-il tout cela, mais j'aimerais qu'il en vienne rapidement au projet de loi. Beaucoup de temps vient d'être perdu. J'aimerais qu'on en vienne au fait. Merci beaucoup.

Le vice-président : Oui, eh bien...

M. Coon : Monsieur le vice-président, je dirais que je suis... Oh, allez-y. Vous êtes le vice-président.

Le vice-président : Je pense qu'il y a un lien, sur la base d'une réponse donnée au cours de la période des questions d'hier au sujet d'un tel lien avec les transports. Je demande au député d'être compréhensif et d'essayer de resserrer un tel lien avec le projet de loi. Merci.

Débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi 33 / Debate on Second Reading of Bill 33

M. Coon : Bien sûr, Monsieur le vice-président. Merci. Je soulignais simplement que le fait de

additional responsibilities onto the backs of municipalities without providing the necessary funding is a problem. I was talking about the fact that \$138 million gradually phased in over five years to \$188 million falls far below their demands. That's without considering the additional responsibilities municipalities have been given under local government reform. That's the point.

I was giving the example of regional transportation and the actual needs there, Mr. Deputy Speaker. I will continue. However, I do take it as a bit of an affront, I have to say, when the member opposite says that my short time, 8 minutes and 40 seconds, is in any way comparable to what the official opposition has done to waste the time of this House on a single bill for the past day and a half. When you add up the incomes of all the people in this room and think about the work we could be doing while the puck is being ragged, I take offence to the idea that I have been wasting time in less than eight minutes.

I will continue. The other thing regarding municipalities that is not addressed in the bill at all is the need for a diversification of funding sources. Throughout the campaign, the party leaders emphasized over and over again that there would need to be a diversification of funding sources so that municipalities were not dependent on residential property taxes for something close to 80% of their revenue. However, there is not even a nod or a wink in the direction of how to diversify those funding sources in this bill. It is discouraging. That's for sure. I was expecting to see more, Mr. Deputy Speaker.

I will say that the "péréquation"... What is it called in English? It's not there. The funding formula to try to level out the costs for everybody has been changed. It looks as though it is for the better. That's a positive thing in this bill. The former formula was, one, incomprehensible and, two, unfair. The effort to create a fairer and more just equalization formula—there's the English term—is very positive. I hope it is as good as it sounds because it has been long awaited. Congrats. Kudos to the minister for making sure that is in the bill.

transférer des responsabilités additionnelles sur le dos des municipalités sans leur fournir le financement nécessaire constitue un problème. Je parlais du fait que la somme de 138 millions, qui sera accrue graduellement pendant cinq ans pour atteindre 188 millions de dollars, est bien en deçà des demandes des municipalités. Et c'est sans compter les responsabilités additionnelles que les municipalités se sont vu confier dans le cadre de la réforme de la gouvernance locale. C'est là tout le problème.

Je donnais l'exemple du transport régional et des besoins réels dans ce domaine, Monsieur le vice-président. Je poursuis. Je dois cependant mentionner que je prends cela comme un affront lorsque le député d'en face dit que le peu de temps dont je dispose, 8 minutes et 40 secondes, est de quelque manière comparable à ce que l'opposition officielle a fait pour gaspiller le temps de la Chambre sur un seul projet de loi au cours de la dernière journée et demie. Si j'additionne les revenus de toutes les personnes présentes dans cette salle et que je pense au travail que nous pourrions accomplir pendant qu'on tergiverse, je ne peux que m'offusquer à l'idée que j'aurais gaspillé du temps en moins de huit minutes.

Je poursuis. L'autre aspect concernant les municipalités qui n'est pas du tout abordé dans le projet de loi est la nécessité de diversifier les sources de financement. Tout au long de la campagne, les chefs de parti ont insisté à maintes reprises sur la nécessité de diversifier les sources de financement afin que les municipalités ne dépendent pas de l'impôt foncier résidentiel pour près de 80 % de leurs recettes. Or, le projet de loi ne contient pas la moindre allusion ou indication quant à la manière de diversifier les sources de financement. C'est décourageant. C'est certain. Je m'attendais à plus, Monsieur le vice-président.

Je dirai que la péréquation... Comment cela s'appelle-t-il en anglais? Elle n'existe pas. La formule de financement visant à équilibrer les coûts pour tout le monde a été modifiée. Il semble que ce soit pour le mieux. C'est un aspect positif du projet de loi. L'ancienne formule était, d'une part, incompréhensible et, d'autre part, injuste. L'effort visant à créer une formule de péréquation — « equalization formula » est le terme anglais — plus équitable et plus juste est très positif. J'espère qu'elle est aussi bonne qu'elle en a l'air, car elle était attendue depuis longtemps. Félicitations. Je félicite le ministre d'avoir veillé à ce qu'elle figure dans le projet de loi.

There is a memorandum of understanding from 2024 that governs all of this, as we know. It was signed with the Union of the Municipalities of New Brunswick and the Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick. I think everyone thought this would get the municipalities and provincial government on the same page.

There are five principles, including diversified revenue sources, which I just spoke on. There is also stable support for regional services, a fair equalization formula, strategic infrastructure investments, and a modernized property assessment system. Now, I would say this bill addresses a couple of these things but certainly not a majority of them. It really is an incomplete bill when it comes to addressing the needs that have been effectively articulated by the municipalities across this province.

14:05

Municipalities are the other level of government in New Brunswick. The relationship with them needs to be built so that it is a partnership, not a relationship similar to that of a mom or dad and their children, which is what it has been in the past. That is necessary. I would like to see... Maybe we can do this. When we get to the committee phase, we can make amendments. As was explained last night in a ruling by the Chair, it is possible to add a new provision to a bill as long as it is within the scope of the bill. I think that is a good doorway to walk through, to contemplate adding things to the bill that fit the scope but are currently missing.

Mr. Deputy Speaker, those are my comments on this bill. In a way, the bill doesn't meet the moment sufficiently. It is a step, and at least it is a step forward. Now, it is sometimes said that you shouldn't let the perfect get in the way of the good, but I am not sure we have even gotten to the good yet. I would say it is fair. It is fair, not good. If we can move it to good, then I think we will have achieved a lot.

I look forward to committee and to diving deeper into the details of this bill and into the implications for municipalities and, ultimately, of course, for our

Comme nous le savons, un protocole d'entente datant de 2024 régit tout cela. Il a été signé avec l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick et l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick. Je pense que tout le monde pensait qu'il mettrait les municipalités et le gouvernement provincial sur la même longueur d'onde.

Il y a cinq principes, y compris la diversification des sources de recettes, dont je viens de parler. Il y a également un soutien stable aux services régionaux, une formule de péréquation équitable, des investissements stratégiques dans les infrastructures et un système d'évaluation foncière modernisé. Je dirais que le projet de loi aborde quelques-unes de ces questions, mais certainement pas la majorité d'entre elles. Il s'agit vraiment d'un projet de loi incomplet quant à la réponse aux besoins qui ont été efficacement exprimés par les municipalités de la province.

Les municipalités constituent l'autre palier de gouvernement au Nouveau-Brunswick. La relation avec celles-ci doit être établie de manière à ce qu'il s'agisse d'un partenariat, et non d'une relation semblable à celle d'un père ou d'une mère avec ses enfants, comme cela a été le cas par le passé. C'est nécessaire. J'aimerais voir... Peut-être pouvons-nous faire ceci. Lorsque nous arriverons à l'étude en comité, nous pourrons apporter des amendements. Comme cela a été expliqué hier soir dans une décision de la présidence, il est possible d'ajouter une nouvelle disposition à un projet de loi, à condition qu'elle s'inscrive dans le champ d'application du projet de loi. Je pense qu'il s'agit là d'une bonne avenue pour envisager d'ajouter au projet de loi des éléments qui correspondent à son champ d'application mais qui en sont actuellement absents.

Monsieur le vice-président, telles étaient mes observations sur le projet de loi. D'une certaine manière, le projet de loi ne répond pas suffisamment aux besoins du moment. Il s'agit d'un pas, et au moins c'est un pas en avant. On dit parfois que le mieux est l'ennemi du bien, mais je ne suis pas sûr que nous ayons vraiment atteint le bien. Je dirais que le projet de loi est juste. Il est juste, mais il n'est pas bien. Si nous parvenons à le rendre bien, je pense que nous aurons beaucoup accompli.

J'ai hâte d'être au comité pour approfondir les détails du projet de loi et ses répercussions pour les municipalités et, ultimement, bien sûr, pour les gens

shared constituents in municipalities that we, as MLAs, all have. They are also constituents of municipal governments and municipal politicians.

Mr. Deputy Speaker, thank you for your patience. I will note that I spoke for 14 minutes and 31 seconds. Thank you.

Mr. Deputy Speaker: Thank you, member.

(**Mr. Deputy Speaker** put the question.)

(Interjections.)

Mr. Savoie: I would like to be able to speak on the bill if I can.

(Interjections.)

Mr. Deputy Speaker: There seems to be some confusion. I think it would be wise to recognize the Leader of the Official Opposition if he wants to speak. I think he has been following this debate, but I do recognize your point as well.

Mr. Savoie: Thank you very much, Mr. Deputy Speaker. It is good to be able to get on my feet and talk a little bit about this bill.

Now, Mr. Deputy Speaker, I have to establish a few things. We've had points of order where members of the government have tried to limit the debate by the opposition and how we want to treat bills. That is wrong. We have—

(Interjections.)

Mr. Savoie: I have been talking for 25 seconds—

Point of Order / Rappel au Règlement

Hon. Mr. McKee: He is not speaking on the bill. It is on municipal financing. I would like him to stick to the bill. Thank you.

Mr. Deputy Speaker: Thank you.

Mr. Savoie: Your legs are going to get a workout today, minister, because I am going to say what needs

des municipalités qui sont également les gens de nos circonscriptions, à nous, parlementaires. Ils sont également les administrés des gouvernements municipaux et des élus municipaux.

Monsieur le vice-président, merci de votre patience. Je note que j'ai parlé pendant 14 minutes et 31 secondes. Merci.

Le vice-président : Merci, Monsieur le député.

(**Le vice-président** met la question aux voix.)

(Exclamations.)

M. Savoie : J'aimerais pouvoir parler du projet de loi si je le peux.

(Exclamations.)

Le vice-président : Il semble y avoir une certaine confusion. Je pense qu'il serait sage de donner la parole au chef de l'opposition officielle s'il veut s'exprimer. Je pense qu'il a suivi le débat, mais je reconnais également votre point de vue.

M. Savoie : Merci beaucoup, Monsieur le vice-président. Je suis content de pouvoir me lever et parler un peu du projet de loi.

Monsieur le vice-président, je dois clarifier certaines choses. Nous avons eu des rappels au Règlement dans lesquels des parlementaires du côté du gouvernement ont essayé de limiter les interventions de l'opposition et la manière dont nous voulons traiter les projets de loi. Ce n'est pas correct. Nous avons...

(Exclamations.)

M. Savoie : Je parle depuis 25 secondes...

Rappel au Règlement / Point of Order

L'hon. M. McKee : Le député ne parle pas du projet de loi. Il s'agit de financement des municipalités. J'aimerais qu'il s'en tienne au projet de loi. Merci.

Le vice-président : Merci.

M. Savoie : Vos jambes vont être mises à rude épreuve aujourd'hui, Monsieur le ministre, parce que

to be said. You keep getting up. Go another 20 seconds, and then get up.

Mr. M. LeBlanc: He is directly attacking my colleague, the Minister of Justice and Attorney General. I think there should be decorum in this House, and the Leader of the Opposition knows better than that. I would like for you to ask him to retract those comments.

Mr. Deputy Speaker: I would like to remind the Leader of the Opposition to direct his comments through me to the House and not to the member directly. I would ask for you to continue and, again, remember that we are on Bill 33.

Debate on Second Reading of Bill 33 / Débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi 33

Mr. Savoie: Thank you very much, Mr. Deputy Speaker. You know, what is good for the goose is good for the gander. Through you to the Minister of Justice, his legs are going to get a workout today. This opposition has an opportunity to—

14:10

Point of Order / Rappel au Règlement

Mr. M. LeBlanc: For the member opposite to say that my colleague's legs are going to get a workout, what sort of threat is that? I believe the Leader of the Official Opposition knows better than that. For him to threaten the member is completely unacceptable in this House.

Mr. Deputy Speaker: Thank you. I think we are going to have to tone down the rhetoric. I'm asking both sides to consider their roles here and their positions in the House. We have a very important bill in front of us, a historic bill, in fact, I think. I think both sides have some positive things and some negative things to say about it. I think it's good that we have a healthy and wholesome debate. There's nothing wrong with that. I would ask the members who are speaking to direct their comments through the Speaker and to direct their comments to the debate that is before us. The House will be better served by that, and New Brunswickers will be better served as well. Thank you.

je vais dire ce qui doit être dit. Vous continuez à vous lever. Attendez encore 20 secondes, puis levez-vous.

M. M. LeBlanc : Le député attaque directement mon collègue, le ministre de la Justice et procureur général. Je pense qu'il devrait y avoir du décorum à la Chambre, et le chef de l'opposition le sait très bien. J'aimerais que vous lui demandiez de retirer ses propos.

Le vice-président : Je rappelle au chef de l'opposition qu'il doit adresser ses observations à la Chambre par mon entremise et non au député directement. Je vous demande de continuer et, encore une fois, de vous rappeler que nous discutons du projet de loi 33.

Débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi 33 / Debate on Second Reading of Bill 33

M. Savoie : Merci beaucoup, Monsieur le vice-président. Vous savez, ce qui est bon pour l'un est bon pour l'autre. Par votre entremise au ministre de la Justice, il va devoir faire travailler ses jambes aujourd'hui. L'opposition a l'occasion de...

Rappel au Règlement / Point of Order

M. M. LeBlanc : Quand le député d'en face dit que mon collègue va devoir faire travailler ses jambes, quel genre de menace fait-il là? Je crois que le chef de l'opposition officielle vaut mieux que cela. Qu'il menace le député est tout à fait inacceptable à la Chambre.

Le vice-président : Merci. Je pense que nous allons devoir modérer la rhétorique. Je demande aux deux parties de réfléchir à leur rôle et à leur position à la Chambre. Nous sommes saisis d'un projet de loi très important, un projet de loi historique, en fait, je pense. Je crois que les deux parties ont des choses positives et des choses négatives à dire sur le sujet. Je pense qu'il est bon que nous ayons un débat sain et équilibré. Il n'y a rien de mal à cela. Je demande aux parlementaires qui prennent la parole d'adresser leurs observations par l'entremise de la présidence et de les orienter vers le débat que nous avons. La Chambre sera mieux servie ainsi, et les gens du Nouveau-Brunswick seront mieux servis aussi. Merci.

Debate on Second Reading of Bill 33 / Débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi 33

Mr. Savoie: Thank you, Mr. Deputy Speaker. The government's insistence on trying to silence me is bordering on a point of privilege, so the government members might want to think really carefully before they decide to get up again.

(Interjections.)

Mr. Savoie: Mr. Deputy Speaker, the member might want to not chirp. Maybe he should show some decorum. He's the Government House Leader, and he should know better. Here we go. This is bordering on harassment and on a point of privilege in this House.

(Interjections.)

Mr. Savoie: Again, he wants to chirp, Mr. Deputy Speaker. He is not respecting decorum. He's interrupting me. He's being tedious with his repetition and in how he's approaching this.

Mr. Deputy Speaker: Start the debate, please.

Mr. Savoie: This is absolutely not acceptable. Now, at the end of the day, Mr. Deputy Speaker, this is an important bill. We will speak on it for as long as we feel we need to. That is the importance of this bill to the province.

Now, at the end of the day, the government has absolutely no encumbrance on us for how long we talk on a bill. We have a right to speak on it for as long as we feel we need to. That will certainly be what takes place here because, thanks to the actions of government, I'm going to make sure that I thoroughly go through every single line of this bill to make sure that it serves the best interests of the people of this province.

Mr. Deputy Speaker, this bill, *An Act to Amend the Community Funding Act*, only came into being because the former government had the courage and the foresight to embark on the structural reform of local governance in this province. Now, from memory, I think we started out with 340 local governments in the province. We reduced that to 77 local governments with 12 RSCs. That was a big change. There were a lot

Débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi 33 / Debate on Second Reading of Bill 33

M. Savoie : Merci, Monsieur le vice-président. Comme l'insistance du gouvernement à vouloir me réduire au silence frise la question de privilège, les parlementaires du côté du gouvernement devraient réfléchir sérieusement avant de décider de se lever de nouveau.

(Exclamations.)

M. Savoie : Monsieur le vice-président, le député devrait peut-être s'abstenir de gazouiller. Il devrait peut-être faire preuve d'un peu de décorum. Il est le leader parlementaire du gouvernement à la Chambre, et il devrait être plus avisé. C'est reparti. Cela frise le harcèlement et la question de privilège à la Chambre.

(Exclamations.)

M. Savoie : Encore une fois, le député veut gazouiller, Monsieur le vice-président. Il ne respecte pas le décorum. Il m'interrompt. Il est fastidieux avec ses répétitions et sa façon de se comporter.

Le vice-président : Commencez le débat, s'il vous plaît.

M. Savoie : C'est absolument inacceptable. En fait, Monsieur le vice-président, il s'agit d'un projet de loi important. Nous en parlerons aussi longtemps que nous le jugerons nécessaire. C'est dire l'importance de ce projet de loi pour la province.

En fin de compte, le gouvernement ne nous impose absolument aucune contrainte quant à la durée de nos observations sur un projet de loi. Nous avons le droit d'en parler aussi longtemps que nous le jugeons nécessaire. C'est certainement ce qui se passera dans le cas présent, car, grâce aux actions du gouvernement, je vais prendre le temps d'examiner minutieusement chaque ligne du projet de loi pour m'assurer qu'il sert au mieux les intérêts de la population de la province.

Monsieur le vice-président, le présent projet de loi, *Loi modifiant la Loi sur le financement communautaire*, n'a vu le jour que parce que le gouvernement précédent a eu le courage et la clairvoyance de s'engager dans la réforme structurelle de la gouvernance locale dans la province. De mémoire, je pense que nous avons commencé avec 340 gouvernements locaux dans la province. Nous

of areas in the province that had absolutely no representation whatsoever. At that time, the system we were working under was at least 60 years old, so things change.

Many times throughout that process, I'll say that special circumstances and special considerations were given to certain municipalities or certain regions. What you have is a system that has begun to fray. You don't have commonality. You don't have equality. You don't have fairness working through the system. What you have instead is a sort of patchwork of systems that you are trying to keep cobbled together and working for people. It was very, very clear that that wasn't the case, Mr. Deputy Speaker. What was clear was that it was time for the province to try to modernize and move forward with how it approached local governance.

At this point, how that related was that we went through a structural reform to get a fiscal reform. That's what this bill deals with. That structural reform was key. It had a lot of steps and a lot of issues to try to overcome. I believe my colleague, the member for Sussex-Three Rivers, said it well. The communities that were impacted by the changes of local governance reform did yeomen's work. They took up the mantle and said: Yes, this is hard, and change is difficult, but we're going to hold our breath and go through this.

We started to go through the process of local governance reform. There were people who were never under any sort of local governance structure at all. They had no idea about the roles and responsibilities. They had no idea how they were going to set up their councils. Luckily, we had a great team in Local Government that was there to support these new entities as they got off the ground and on their feet through the local governance reform.

14:15

We also did some other substantive things to RSCs. At one point, RSCs were quite simply for waste water

avons réduit ce nombre à 77 gouvernements locaux avec 12 CSR. Il s'agissait d'un grand changement. De nombreuses régions de la province n'étaient absolument pas représentées d'aucune manière. À l'époque, le système dans lequel nous fonctionnions existait depuis au moins 60 ans, de sorte que les choses changent.

Je dirai que, tout au long d'un tel processus, certaines municipalités ou certaines régions ont fait l'objet de circonstances spéciales et de considérations particulières. Ce que nous avons, c'était un système qui avait commencé à s'effriter. Il n'y avait pas d'uniformité. Il n'y avait pas d'égalité. Il n'y avait pas d'équité au sein du système. Ce que nous avons à la place, c'était une sorte d'ensemble disparate de systèmes qu'on essayait de maintenir ensemble afin qu'ils fonctionnent pour les gens. Il était très, très clair que ce n'était pas le cas, Monsieur le vice-président. Ce qui était clair, c'était qu'il était temps pour le gouvernement provincial d'essayer de moderniser sa façon d'aborder la gouvernance locale et d'aller de l'avant à cet égard.

À ce stade, le lien était que nous sommes passés par une réforme structurelle pour aboutir à une réforme fiscale. C'est ce dont traite le présent projet de loi. Cette réforme structurelle était essentielle. Elle comportait de nombreuses étapes et de nombreux problèmes à résoudre. Je crois que ma collègue, la députée de Sussex-Three Rivers, l'a bien dit. Les collectivités qui ont été touchées par les changements de la réforme de la gouvernance locale ont fait un travail extraordinaire. Elles ont pris le flambeau et ont dit : Oui, c'est difficile, et le changement est difficile, mais nous allons retenir notre souffle et passer à travers.

Nous avons entamé le processus de réforme de la gouvernance locale. Il y avait des gens qui n'avaient jamais été encadrés par une quelconque structure de gouvernance locale. Ils n'avaient aucune idée des rôles et des responsabilités. Ils n'avaient aucune idée de la manière dont ils allaient mettre en place leur conseil municipal. Heureusement, nous avons au sein de Gouvernement locaux une excellente équipe qui était là pour soutenir les nouvelles entités pendant qu'elles se mettaient en place dans le cadre de la réforme de la gouvernance locale.

Nous avons également apporté d'autres modifications importantes aux CSR. À un certain moment, les CSR

management and things like that. Eventually, with this change, the role expanded into much larger things such as tourism, transportation issues, and so on. There were five pillars, and that was a big change for people.

Now, I know that the government members still like to use their old opposition lines and call this a downloading onto people. What this was, though, was an opportunity to advance New Brunswick and make it better. The government members say that they are going to do that through *An Act to Amend the Community Funding Act*. What I am suggesting, Mr. Deputy Speaker, is that there are some questions that we're going to have as we go through this, just as people had questions throughout the structural reform. I remember the UMN and AFMN being there and being part of that process to make sure that government was living up to it.

You know, the minister took the time to say: Well, the previous government didn't get this thing done on time and so on and so forth. Mr. Deputy Speaker, I have said it before, and I'll say it again: We went through the structural reform. The intent with fiscal reform was to have something for the 2026 year in place by 2025. That was the implementation plan. What you are seeing from this government is something different.

Now, I will say that, for a government that made so many political promises, promises made simply to get elected, 101 of them, I will give them credit that I don't believe, up to a certain point, that they politicized this one. I give them credit for that.

This was a generational change that needed to happen. When the former minister started this process, there was a whole ream of consultations that took place. It was something that... I mean, I think he said he put 55 000 km on his car, or something like that, travelling around the province. He was meeting with people to consult with them and to understand their concerns so that the structural reform would work effectively enough that we could get to the fiscal reform. Had that part not been done right and with foresight and care, this fiscal reform couldn't have taken place.

s'occupaient simplement de la gestion des eaux usées et de choses de ce genre. Les changements ont fait que le rôle a été étendu à des domaines beaucoup plus vastes tels que le tourisme, les questions de transport et autres. Il y avait cinq piliers, et c'était un grand changement pour les gens.

Je sais que les parlementaires du côté du gouvernement aiment encore utiliser leurs vieilles lignes quand ils étaient dans l'opposition et dire qu'il s'agissait d'un délestage sur les gens. Il s'agissait plutôt d'une occasion de faire progresser le Nouveau-Brunswick et de l'améliorer. Les parlementaires du côté du gouvernement disent qu'ils vont faire cela au moyen de la *Loi modifiant la Loi sur le financement communautaire*. Ce que je dis, Monsieur le vice-président, c'est que nous aurons des questions à poser en cours de route, tout comme les gens ont posé des questions tout au long de la réforme structurelle. Je me souviens que les responsables de l'UMN et l'AFMN étaient là et qu'ils ont participé au processus pour s'assurer que le gouvernement respectait ses engagements.

Vous savez, le ministre a pris le temps de dire : Eh bien, le gouvernement précédent n'a pas fait les choses à temps et ainsi de suite. Monsieur le vice-président, je l'ai déjà dit et je le répète : Nous avons procédé à une réforme structurelle. L'intention de la réforme fiscale était de mettre en place quelque chose pour l'année 2026 d'ici à 2025. Tel était le plan de mise en oeuvre. Ce qu'on voit de la part du gouvernement actuel est quelque chose de différent.

Le gouvernement a fait tellement de promesses politiques, des promesses ne visant qu'à le faire élire, les 101 d'entre elles, mais je lui accorderai crédit en disant que je ne crois pas, jusqu'à un certain point, qu'il a politisé la promesse relative à la question dont nous parlons. Je leur reconnais un tel mérite.

Il s'agissait d'un changement générationnel qui devait être fait. Lorsque l'ancien ministre a entamé le processus, il y a eu toute une série de consultations. C'était quelque chose qui... Je crois qu'il a dit avoir parcouru 55 000 km avec sa voiture, ou quelque chose comme ça, en voyageant à travers la province. Il rencontrait les gens pour les consulter et comprendre leurs préoccupations afin que la réforme structurelle soit suffisamment efficace pour que nous puissions passer à la réforme fiscale. Si la phase structurelle n'avait pas été réalisée correctement, avec prévoyance

Then, we went through the growing pains. Of course, there was COVID-19. There were all those things that took place. I remember all these entities really just leaning into this and saying: We want help; can you help us? Every single time, team members at Local Government were there, picking up their phones and answering their emails. I'm going to say this many times throughout this process, Mr. Deputy Speaker. The staff were incredible. The level of expertise, the depth of knowledge, and the advice that these people were able to give to fledgling governments was absolutely outstanding. I can certainly agree with the minister on that. They were professional people from pillar to post. They were able to anticipate things to the benefit of these new local governments. There were a few times in the process of drafting legislation, as we went from the structural reform to the fiscal reform, that the Local Government staff were able to pick up and say: Let's watch out for this and make sure that the drafting gets done right so that we can ultimately put in a good piece of legislation.

I also have to give the current government and former opposition credit. You were part of it, Mr. Deputy Speaker. There was engagement at the level of the opposition to say: We recognize that this is important. That's what we're doing here. We're making sure that we put an acceptable lens on this thing. This is so people feel that, you know, it has been kicked around and looked at. We will look under the hood and consider this bill in many different ways so that people are satisfied.

Now, I don't agree with the government members in that they are going to put some of the structure in place but not actually deal with it until 2031. The government members said that they were going to deal with it in 2025, and that's not what's happening now.

14:20

Municipalities and new local governments have said that they need fiscal reform. That is why we pushed

et attention, la présente réforme fiscale n'aurait pas pu avoir lieu.

Ensuite, nous avons connu des problèmes de croissance. Bien sûr, il y a eu la pandémie de COVID-19. Il y a eu toutes ces choses qui se sont produites. Je me souviens que toutes les entités se sont penchées sur la question et ont dit : Nous voulons de l'aide, pouvez-vous nous aider? À chaque fois, les membres de l'équipe de Gouvernements locaux étaient là, décrochant leur téléphone et répondant aux courriels. Je vais le répéter à maintes reprises tout au long du processus, Monsieur le vice-président. Le personnel a été incroyable. Le niveau d'expertise et la profondeur des connaissances des membres du personnel de même que les conseils qu'ils ont pu donner aux gouvernements naissants étaient absolument remarquables. Je suis tout à fait d'accord avec le ministre sur ce point. Il s'agissait de personnes professionnelles jusqu'au bout des ongles. Elles ont été capables de prévoir les choses dans l'intérêt des gouvernements locaux naissants. À plusieurs reprises au cours du processus d'élaboration des mesures législatives, lorsque nous sommes passés de la réforme structurelle à la réforme fiscale, le personnel de Gouvernements locaux a été en mesure d'intervenir et de dire : Prenons garde à cela et assurons-nous que la rédaction est bien faite pour que nous puissions au bout du compte présenter un bon texte législatif.

Je dois également accorder crédit au gouvernement actuel et à l'ancienne opposition. Vous en faisiez partie, Monsieur le vice-président. Il y a eu un engagement de la part de l'opposition, qui a dit : Nous reconnaissons que c'est important. C'est ce que nous faisons ici. Nous veillons à adopter une perspective acceptable sur la question. C'est afin que les gens aient le sentiment que, vous savez, la question a été abordée et examinée. Nous regarderons sous le capot et examinerons le projet de loi de différentes manières afin que les gens soient satisfaits.

Or, je ne suis pas d'accord avec les parlementaires du côté du gouvernement lorsqu'ils disent qu'ils vont mettre en place une partie de la structure, mais qu'ils ne s'en occuperont pas avant 2031. Les parlementaires du côté du gouvernement ont dit qu'ils allaient s'en occuper en 2025, mais ce n'est pas ce qui se passe actuellement.

Les municipalités et les nouveaux gouvernements locaux ont dit qu'ils avaient besoin d'une réforme

through the structural reform so hard. All the funding—everything we did with the RSCs and the Regional Services Support Fund—and all the money was given to the RSCs to make sure they were able to meet their mandates. When we came across something where an RSC said it was struggling or having issues, again, the team at Local Government was there.

I would anticipate that, with the *Community Funding Act*, the same thing is happening, except that I am not entirely convinced that the government has given enough time to stakeholders. When I came on the scene in Local Government, we were just finishing the structural reform and getting ready to embark on the fiscal reform. I remember the number of people, mayors, councillors, and chairs of RSCs who came to me and said they needed a bit of a breather. At that point, the plan was to try to have a summit. That summit was meant to try to deal with these fiscal issues, such as the Community Funding Grant, and then try to make it so all that information was captured. There was so much difference of opinion, difference in approach, and difference in what the needs were.

At the end of the day, one of my main concerns about these changes to the *Community Funding Act* is whether they are equitable. Do they impact different municipalities to the same level so that they get the same benefit? When you look at some of the larger cities, such as Saint John, Moncton, Fredericton, Bathurst, and Miramichi, you see that they have established councils, they have established bylaws, they have the staff, and they have everything in place so that they are able to attend to these fiscal things. They have experienced CAOs in their offices who understand the interface between the finances of their municipalities and the finances of the province. That is a great advantage over the many, many, many other dozens of municipalities that don't have that in place yet. That is one concern about the *Community Funding Act* that I have.

In terms of the stakeholders, when we were going through that fiscal reform piece, the stakeholders said they needed a break. They needed to make sure they understood the structural piece, but they recognized they needed to move forward on the financial reform. When I came in, the idea was that they wanted to have

fiscale. C'est la raison pour laquelle nous avons tant insisté sur la réforme structurelle. Tout le financement — tout ce que nous avons fait avec les CSR et le Fonds d'aide aux services régionaux — et tout l'argent ont été donnés aux CSR pour s'assurer qu'elles étaient en mesure de remplir leur mandat. Lorsque nous constatons qu'une CSR disait avoir des difficultés ou des problèmes, l'équipe de Gouvernements locaux, encore une fois, était là.

Je pense qu'il en va de même pour la *Loi sur le financement communautaire*, mais je ne suis pas entièrement convaincu que le gouvernement ait accordé suffisamment de temps aux parties prenantes. Lorsque je suis entré en fonction à Gouvernements locaux, nous venions de terminer la réforme structurelle et nous nous apprêtions à entamer la réforme fiscale. Je me souviens du grand nombre de personnes, maires, conseillers et présidents de CSR, qui sont venus me dire qu'ils avaient besoin d'un peu de répit. À ce moment-là, le plan était d'essayer d'organiser un sommet. Ce sommet devait servir à tenter de traiter les questions financières, telles que la Subvention de financement communautaire, et de faire en sorte que tous les renseignements à cet égard soient recueillis. Il y avait tellement de divergences quant aux opinions, aux approches et aux besoins.

En fin de compte, l'une de mes principales préoccupations concernant les modifications proposées de la *Loi sur le financement communautaire* est de savoir si elles sont équitables. Ont-elles la même incidence sur les différentes municipalités, de sorte qu'elles bénéficient des mêmes avantages? Si l'on considère certaines des plus grandes villes, comme Saint John, Moncton, Fredericton, Bathurst et Miramichi, on constate qu'elles ont mis en place des conseils municipaux, qu'elles ont pris des arrêtés et qu'elles ont le personnel et tout ce qu'il faut pour pouvoir s'occuper de telles questions fiscales. Elles ont dans leurs bureaux des directeurs généraux expérimentés qui comprennent l'interface entre les finances de leur municipalité et celles de la province. C'est un grand avantage par rapport aux dizaines et dizaines d'autres municipalités qui ne disposent pas encore de tout cela. C'est l'une des préoccupations que m'inspire la *Loi sur le financement communautaire*.

En ce qui concerne les parties prenantes, lorsque nous avons procédé à la réforme fiscale, elles ont dit qu'elles avaient besoin d'une pause. Elles devaient s'assurer qu'elles comprenaient la partie structurelle, mais elles reconnaissaient qu'elles devaient aller de l'avant avec la réforme financière. Lorsque je suis

a summit. At that point, the summit had already been delayed many, many times. This is to illustrate the importance of getting it right and getting it right on time.

Right now, I think the government is missing the mark here. I am not one hundred percent sure that it is getting it one hundred percent right, which is okay. If we address it, deal with it now, get amendments, and get that work done, we can get it right and possibly get it right sooner. Right now, you have a bunch of municipalities that are not very pleased with this government because of some of the actions it has taken in terms of the assessment freeze and so on and so forth. How does that intersect with this? Well, the minister says government is giving municipalities another \$138 million, so it's a wash. Government is connecting two separate things. That is another bit of a concern here.

Let's get back to the commencement of fiscal reform, my experience with municipalities, and how they expressed how important fiscal reform was. They were happy with the structural reform because they felt that it got far enough toward where they needed it to be, that they got their feet under them, and that they were ready to tackle fiscal reform. By the time I got there, months and months and months had passed, and there was still no summit. Why? Because the goalposts kept moving. Everybody's needs were different. Everybody's priorities and focus were different. Because of that, the department struggled to find a way to make this thing happen so that we could have those conversations with municipalities and so that we could get to Acts such as this one.

14:25

At the end of the day, ultimately... I took a lot of heat for this, Mr. Deputy Speaker. When the current government members were in opposition, they took a lot of shots saying: Oh, everything has slowed to a crawl, and nothing is getting done. There was a tremendous amount of pressure. But the pressure for me was this: Yes, you take a little bit of time up front to get it right. Then, you move forward, and it will be done right throughout the process. It will actually get done on time or perhaps even more quickly.

arrivé, elles voulaient la tenue d'un sommet. À ce stade, le sommet avait déjà été reporté à de très nombreuses reprises. Cela illustre l'importance de bien faire les choses et de les faire à temps.

Actuellement, je pense que le gouvernement manque sa cible. Je ne suis pas sûr à cent pour cent qu'il réussira à cent pour cent, ce qui n'est pas grave. Si nous nous attaquons à la question, si nous la traitons maintenant, si nous apportons des amendements et si nous effectuons tout ce travail, nous pourrions faire les choses correctement et peut-être plus rapidement. Pour l'instant, un certain nombre de municipalités ne sont pas très satisfaites du gouvernement en raison de certaines des mesures qu'il a prises, notamment le gel des évaluations et d'autres. Quel est le lien avec ce qui nous occupe? Eh bien, le ministre dit que le gouvernement donne aux municipalités 138 millions supplémentaires, de sorte que c'est du pareil au même. Le gouvernement fait le lien entre deux choses distinctes. Voilà un autre sujet de préoccupation.

Revenons au début de la réforme fiscale, à mon expérience avec les municipalités et à la façon dont elles ont fait état de l'importance de cette réforme. Elles étaient satisfaites de la réforme structurelle parce qu'elles estimaient que celle-ci les avait suffisamment rapprochées de ce dont elles avaient besoin, qu'elles avaient pris leurs marques et qu'elles étaient prêtes à s'attaquer à la réforme fiscale. Lorsque je suis arrivé en fonction, des mois et des mois s'étaient écoulés et il n'y avait toujours pas eu de sommet. Pourquoi? Parce que les objectifs n'arrêtaient pas de changer. Les besoins de chacun étaient différents. Les priorités et les centres d'intérêt de chacun étaient différents. Pour cette raison, le ministère s'est efforcé de trouver un moyen de concrétiser un tel projet afin que nous puissions avoir des conversations avec les municipalités et que nous puissions nous pencher sur des lois comme celle qui est proposée.

Au bout du compte, ultimement... J'ai été très critiqué pour cela, Monsieur le vice-président. Lorsque les parlementaires du côté du gouvernement actuel étaient dans l'opposition, ils ont lancé de nombreuses attaques en disant : Oh, tout est au ralenti et rien ne se fait. La pression était énorme. Mais pour moi, la pression était la suivante : Oui, on prend un peu de temps au départ pour bien faire les choses. Ensuite, on va de l'avant et tout se passera bien tout au long du processus. Le travail sera fait dans les temps, voire plus rapidement.

What we actually wound up with... I sort of drew inspiration from the PMC, the Provincial Municipal Council. I drew the inspiration from that to ask: How do we engage municipalities so that they are part of the fiscal reform, not only as a single touchpoint but also as a consistent touchpoint of municipalities and stakeholders? I wanted to be able to tell municipalities that, as we went through the stages of fiscal reform, they would be part of it and would be engaged throughout the whole thing, rather than just being a touchpoint or part of a summit where they throw out their ideas and the province just kind of shakes the bag into a bowl and picks out whichever idea works. Again, there is no guarantee that you are going to get the equity and fairness for different municipalities that are required. That is the issue.

Now, we have some municipalities that are quite content because they are part of the process. Of course, we were running into an electoral cycle. There was a lot of nervousness and a lot of anxiousness. Municipalities were worried about how far down the road we could get before we hit the election and a possible change of government, which indeed happened, and about how we could insulate or stormproof this process so that, if a new government came in, it couldn't just kick the legs out from under them and make them start from zero.

I have stayed away from these kinds of issues quite a bit, Mr. Deputy Speaker, because, as a former minister, I didn't want to be seen as somebody who was trying to interfere, dig for problems, or look for issues or holes. I wanted the new government and the municipalities to be able to continue to do their work without it seeming like interference. I think that was a wise thing to do in the sense that it proved to the municipalities that this was bigger than politics. This was bigger than somebody saying they are right, somebody else saying they are wrong, and nobody agreeing. Then, you get what you get.

I was hopeful when the government decided to move along the same path. I'm hearing a mixed bag. I don't hear the same contentedness with, interest in, or satisfaction with the actions of the government on the fiscal reform piece. I can almost understand it because, as a new government, although the selling point was that the government has a minister with experience in

En fait, ce que nous avons finalement... Je me suis en quelque sorte inspiré du PMC, le Provincial Municipal Council. Je m'en suis inspiré pour demander : Comment mobiliser les municipalités de façon à ce qu'elles participent à la réforme fiscale, non seulement en tant que points de contact uniques, mais aussi en tant que points de contact cohérents entre elles et les parties prenantes? Je voulais pouvoir dire aux responsables des municipalités que, au fur et à mesure que nous franchirions les étapes de la réforme fiscale, ils y participeraient et y seraient engagés tout au long du processus, au lieu de n'être qu'un point de contact ou un participant à un sommet où ils lancent leurs idées et où le gouvernement provincial se contente de secouer le sac dans un bol et de choisir l'idée qui fonctionne. Encore une fois, il n'y a aucune garantie que vous obtiendrez l'équité et la justice nécessaires pour les différentes municipalités. C'est là le problème.

Il reste que certaines municipalités sont très satisfaites parce qu'elles participent au processus. Bien sûr, nous entrons dans un cycle électoral. Il y avait beaucoup de nervosité et d'anxiété. Les municipalités s'inquiétaient de savoir jusqu'où nous pouvions aller avant les élections et un éventuel changement de gouvernement, ce qui s'est effectivement produit, et de savoir comment nous pouvions mettre à l'abri ou protéger le processus afin que, si un nouveau gouvernement arrivait, il ne puisse pas simplement leur couper l'herbe sous le pied et les obliger à repartir de zéro.

Je me suis beaucoup tenu à l'écart des questions du genre, Monsieur le vice-président, car, en tant qu'ancien ministre, je ne voulais pas être perçu comme quelqu'un qui essayait d'interférer, de creuser pour trouver des problèmes ou de chercher des failles. Je voulais que le nouveau gouvernement et les municipalités puissent continuer à faire leur travail sans que j'aie l'air de m'ingérer. Je pense qu'il s'agissait d'une sage décision dans la mesure où elle prouvait aux municipalités que le sujet était plus important que la politique. Il était plus important que de voir quelqu'un dire qu'il a raison, de voir quelqu'un d'autre lui dire qu'il a tort, et de voir que personne n'est d'accord. On n'est donc pas surpris des résultats..

J'ai eu bon espoir lorsque le gouvernement a décidé de suivre la même voie. J'entends des avis mitigés. Je n'entends pas le même contentement, le même intérêt ou la même satisfaction à l'égard des mesures prises par le gouvernement dans le cadre de la réforme fiscale. Je peux presque le comprendre, car, en tant que nouveau gouvernement, même si l'argument de vente

municipal affairs... He worked for the town of Quispamsis. He has experience. So the argument should have been: It should be pretty much full bore. It should be full steam ahead. We should be able to get this moving.

However, you have to be considerate of the reality. I would argue that the minister needed time to settle into his role and understand what it is like to sit on the other side of the fence. It's no different from being in the House, Mr. Deputy Speaker. You have a certain perspective when you are in government. You have a different perspective when you are in opposition. Even though both of our roles are to serve people, our points of view change. Perhaps the minister had to go through a bit of growth, learning, and understanding. It seems as though things kind of slowed down a little bit. Again, that's no swipe. That's no big fault. This is just to say: Here we are in May. I would have expected this sooner. I believe I was originally told to expect something in January. That never happened. You give that bit of leeway, and you say: Okay, let them do their work. Let them do what they need to do. What we are seeing is a bit of a mixed bag.

14:30

That is a brief entry to how we got here, Mr. Deputy Speaker. The question now becomes this: Did the government actually consult with the stakeholders? From the emails and opinions that I'm getting, it doesn't seem as though it did. The municipalities have worries.

We know for sure that the government members didn't talk to them. Well, I believe it was the Minister of Finance who said that he had conversations with the municipalities and that they knew that the assessment freeze was coming. I don't know whether that extended to local governance reform. Did Local Government do any pre-work with the municipal associations before bringing this bill forward? From some of the concerns that I am seeing in some of these emails, I would say no, but that is something that we can get into as we go through this.

était que le gouvernement avait un ministre ayant de l'expérience dans les affaires municipales... Il a travaillé pour la ville de Quispamsis. Il a de l'expérience. L'argument aurait donc dû être : Nous devrions y aller à plein régime. Nous devrions avancer à toute vapeur. Nous devrions être en mesure de faire avancer les choses.

Il faut toutefois tenir compte de la réalité. Je dirais que le ministre a eu besoin de temps pour s'installer dans son rôle et comprendre ce que c'est que d'être assis de l'autre côté de la clôture. Ce n'est pas différent d'être à la Chambre, Monsieur le vice-président. On a une certaine perspective quand on est au gouvernement. On a une perspective différente quand on est dans l'opposition. Même si nos deux rôles consistent à servir les gens, nos points de vue diffèrent. Le ministre a peut-être dû passer par une phase d'initiation, d'apprentissage et de compréhension. Il semble que les choses se soient un peu ralenties. Encore une fois, ce n'est pas une attaque. Il ne s'agit pas d'une grosse faute. C'est juste pour dire : Nous sommes en mai. Je m'attendais à ce qu'on agisse plus tôt. Je crois qu'on m'avait dit à l'origine de m'attendre à quelque chose en janvier. Cela ne s'est jamais produit. On donne un peu de marge de manoeuvre et on dit : D'accord, laissons-les faire leur travail. Laissons-les faire ce qu'ils ont à faire. Ce que nous voyons est un peu mitigé.

Voilà brièvement comment nous en sommes arrivés là, Monsieur le vice-président. La question qui se pose maintenant est la suivante : Le gouvernement a-t-il réellement consulté les parties prenantes? D'après les courriels et les avis que je reçois, il ne semble pas l'avoir fait. Les responsables des municipalités s'inquiètent.

Nous savons avec certitude que les parlementaires du côté du gouvernement n'ont pas parlé aux responsables des municipalités. Je crois que c'est le ministre des Finances qui a dit qu'il avait eu des conversations avec eux et qu'ils savaient que le gel des évaluations était prévu. Je ne sais pas si cela s'est étendu à la réforme de la gouvernance locale. Gouvernements locaux a-t-il travaillé de quelque façon avec les associations municipales avant de présenter le projet de loi? D'après certaines des préoccupations que j'ai pu lire dans certains courriels, je dirais que non, mais c'est une question que nous

We can talk about how much was actually done and whether the minister got, as the rest of his colleagues and the Premier like to say, out of the office or on the road, out there with people. Well, we will find that out through the economic policy process when we ask the minister questions. We can include questions from the stakeholders who feel that their issues with the bill are not quite satisfied. Mr. Deputy Speaker, I think that is a fairly concise approach to how we got here on this bill.

The bill, Bill 33, *An Act to Amend the Community Funding Act*, does a few things. Well, in order for us to fully understand what amendments to the *Community Funding Act* are taking place, you have to understand the *Community Funding Act*. The government members are amending it. They're changing it. They're taking some sections out—completely deleting them. Without taking the time to take a look at it, would you know which sections are being repealed? Would you know what impact the repealing of those sections would actually have? Well, we would have to rely on government to tell us that. For the purposes of what we're trying to do here, I think it's important for people to understand that this bill amends numerous aspects of the *Community Funding Act*, which primarily focuses on how funding formulas are determined for provincial grants to municipalities.

What do we have today? Well, I'll tell you what we have today—the *Community Funding Act* definitions.

I The following definitions apply in this Act.

“community” means a local government or a rural district. (communauté)

These are the local governments that were created during the structural part of the reform, and there were some rural districts that were left over.

pourrons aborder au cours de l'examen du projet de loi.

Nous pouvons discuter de ce qui a été réellement fait et nous demander si le ministre s'est déplacé, comme ses collègues et la première ministre aiment à le dire, hors du bureau ou sur la route, sur le terrain auprès des gens. Eh bien, nous obtiendrons les réponses dans le cadre de l'examen au Comité de la politique économique, lorsque nous poserons des questions au ministre. Nous pouvons y inclure les questions des parties prenantes qui estiment que l'on n'a pas tout à fait répondu à leurs préoccupations à l'égard du projet de loi. Monsieur le vice-président, je pense que voilà une description assez concise de la façon dont nous en sommes arrivés au présent projet de loi.

Le présent projet de loi, le projet de loi 33, *Loi modifiant la Loi sur le financement communautaire*, permet d'accomplir un certain nombre de choses. Eh bien, pour bien comprendre les modifications apportées à la *Loi sur le financement communautaire*, il faut comprendre la *Loi sur le financement communautaire*. Les parlementaires du côté du gouvernement la modifient. Ils la changent. Ils enlèvent certains articles en les supprimant complètement. Sans prendre le temps d'y jeter un coup d'oeil, pourrions-nous savoir quels articles sont abrogés? Saurions-nous quel effet l'abrogation de tels articles aurait réellement? Eh bien, il nous faudrait compter sur le gouvernement pour nous le dire. Aux fins de ce que nous essayons de faire ici, je pense qu'il est important que les gens comprennent que le projet de loi modifie de nombreux aspects de la *Loi sur le financement communautaire*, laquelle porte principalement sur la façon dont les formules de financement sont déterminées pour les des subventions provinciales aux municipalités.

Qu'avons-nous aujourd'hui? Eh bien, je vais vous dire ce que nous avons aujourd'hui, nous avons les définitions de la *Loi sur le financement communautaire*.

I Les définitions qui suivent s'appliquent à la présente loi.

« communauté » Tout gouvernement local ou district rural.(community)

Il s'agit des gouvernements locaux qui ont été créés dans le cadre de la phase structurelle de la réforme, et il est resté quelques districts ruraux.

“current year” means the year for which the equalization grant is to be determined. (année en cours)

“Fund” means the Regional Services Support Fund established under section 14. (Fonds)

“heavy industrial property” means heavy industrial property as defined in the Assessment Act. (biens industriels lourds)

This is always the trick with local governance reform. It intersects with Finance and Treasury Board. It intersects with Service New Brunswick. You have your assessments and everything that exists under Service New Brunswick. You have Finance and Treasury Board, which deals with the taxes, and Local Government sort of deals with the structure. It deals with the required enabling Acts to allow those other functions to take place. They are all very closely linked, Mr. Deputy Speaker.

“Minister” means the Minister of Local Government and includes any person designated by the Minister to act on the Minister’s behalf. (ministre)

“municipal tax base” means the total of the following amounts, computed on or before October 15 in the previous year or as soon afterwards as the circumstances permit: (assiette fiscale municipale)

14:35

There is timing that’s important here, Mr. Deputy Speaker. When we started the fiscal reform, we had to make sure that we got enough in place so the municipalities could do their budgets. They have to do their budgets by a certain date in order for them to be able to comply with the Act and in order for the government to be able to do what it needs to do. There’s sort of a flow-through here. There’s a process that has to be followed, and that is defined in this Act.

“municipal tax base” means the total of the following amounts, computed on or before October 15 in the previous year or as soon afterwards as the circumstances permit:

« année en cours » L’année pour laquelle la subvention de péréquation doit être établie. (current year)

« Fonds » S’entend du Fonds d’aide aux services régionaux constitué à l’article 14. (Fund)

« biens industriels lourds » S’entend selon la définition que donne de ce terme la Loi sur l’évaluation. (heavy industrial property)

C’est toujours le problème avec la réforme de la gouvernance locale. Il y a des recoupements avec Finances et Conseil du Trésor. Il y en a aussi avec Services Nouveau-Brunswick. Il y a les évaluations et tout ce qui existe relevant de Services Nouveau-Brunswick. Il y a Finances et Conseil du Trésor, qui s’occupe des impôts, et Gouvernements locaux s’occupe en quelque sorte de la structure. Il s’occupe des lois habilitantes nécessaires pour permettre aux autres fonctions en question de s’exercer. Tous ces éléments sont très étroitement liés, Monsieur le vice-président.

« ministre » Le ministre des Gouvernements locaux ou toute personne qu’il désigne pour le représenter. (Minister)

« assiette fiscale municipale » La somme des montants qui suivent, calculée au plus tard le 15 octobre de l’année précédente ou dès que les circonstances le permettent par la suite : (municipal tax base)

Il y a un aspect temporel qui est important ici, Monsieur le vice-président. Lorsque nous avons entrepris la réforme fiscale, nous avons dû nous assurer que nous avions suffisamment d’éléments en place pour que les municipalités puissent établir leurs budgets. Elles doivent le faire avant une certaine date pour pouvoir se conformer à la loi et pour que le gouvernement puisse faire ce qu’il a à faire. Il y a un genre d’enchaînement, ici. Il y a un processus à suivre, qui est défini dans la loi en question.

« assiette fiscale municipale » La somme des montants qui suivent, calculée au plus tard le 15 octobre de l’année précédente ou dès que les circonstances le permettent par la suite : (municipal tax base)

(a) the total assessed value of all real property liable to taxation under the Assessment Act in a municipality, excluding

(i) real property owned by the municipality,

(ii) real property of utility commissions owned by the municipality, and

(iii) real property referred to in paragraph (b.1) of the definition “real property” under the Assessment Act;

(b) the assessed value of all real property in a municipality owned by the Crown in right of the Province;

(c) the assessed value of real property in a municipality owned by the Crown in right of Canada, computed in accordance with section 2;

(d) the assessed value of real property in a municipality that is exempt from taxation under paragraph 4(1)(l) of the Assessment Act; and

(e) the assessed value, computed in accordance with section 5, of any of the following non-residential property in a municipality referred to in paragraphs (a), (b) and (c):

(i) heavy industrial property; and

(ii) all other non-residential property.

Does anybody reasonably think that a new person who has just become part of a municipality, a new COA, would be able to easily or instantly understand what I just read, all those definitions and all those exemptions? Absolutely not. That’s why we need to make sure that we give this thing a thorough vetting to make sure that the people of New Brunswick understand what exactly...

Is this section being taken out? Well, I’ll have to take a look at what we have here. Maybe this section is being taken out. Maybe these definitions are being totally changed and it will totally change the circumstances under which this bill works. We don’t

a) le montant global de l’évaluation de l’intégralité des biens réels qui sont situés dans une municipalité et qui sont imposables en vertu de la Loi sur l’évaluation, à l’exclusion :

(i) de ceux qui appartiennent à la municipalité,

(ii) de ceux des commissions de services publics qui appartiennent à la municipalité,

(iii) de ceux que vise l’alinéa b.1) de la définition de « biens réels » figurant dans la Loi sur l’évaluation;

b) le montant de l’évaluation de l’intégralité des biens réels qui sont situés dans une municipalité et qui appartiennent à la Couronne du chef de la province;

c) le montant de l’évaluation des biens réels qui sont situés dans une municipalité et qui appartiennent à la Couronne du chef du Canada, calculé conformément à l’article 2;

d) le montant de l’évaluation des biens réels qui sont situés dans une municipalité et qui bénéficient d’une exonération en vertu de l’alinéa 4(1)l) de la Loi sur l’évaluation;

e) le montant, calculé conformément à l’article 5, de l’évaluation des biens non résidentiels ci-après qui sont situés dans une municipalité mentionnée aux alinéas a), b) et c) :

(i) les biens industriels lourds,

(ii) tous autres biens non résidentiels.

Quelqu’un peut-il raisonnablement penser qu’une personne qui vient d’entrer en fonction dans une municipalité, un nouveau directeur général, sera en mesure de comprendre facilement ou instantanément ce que je viens de lire, toutes ces définitions et toutes ces exemptions? Absolument pas. C’est pourquoi nous devons nous assurer de procéder à un examen approfondi pour que la population du Nouveau-Brunswick comprenne exactement ce que...

Le passage en question est-il supprimé? Eh bien, je vais devoir examiner ce que nous avons ici. Peut-être ce passage est-il supprimé. Peut-être que les définitions sont totalement modifiées et que cela changera totalement les circonstances dans lesquelles

know whether this is a tweak or a wholesale wiping clean and starting over again.

Other definitions are:

“non-residential property” means non-residential property as defined in the Assessment Act. (biens non résidentiels)

“previous year” means the year before the year for which the equalization grant is to be determined. (année précédente)

This is a big one.

“previous year” means the year before the year for which the equalization grant is to be determined.

“provincial tax base” means the sum of all municipal tax bases, rural community tax bases and rural district tax bases. (assiette fiscale provinciale)

“regional service commission” means a regional service commission established under the Regional Service Delivery Act. (commission de services régionaux)

“rural community” means a rural community within the meaning of the Local Governance Act and includes a regional municipality. (communauté rurale)

“rural community tax base” means the total of the following amounts, computed on or before October 15 in the previous year or as soon afterwards as the circumstances permit: (assiette fiscale de la communauté rurale)

(a) the total assessed value of all real property liable to taxation under the Assessment Act in a rural community, excluding

(i) real property owned by the rural community,

(ii) real property of utility commissions owned by the rural community, and

le projet de loi fonctionne. Nous ne savons pas s'il s'agit d'une retouche ou d'un grand nettoyage et d'un nouveau départ.

Voici d'autres définitions :

« biens non résidentiels » S'entend selon la définition que donne de ce terme la Loi sur l'évaluation. (non-residential property)

« année précédente » L'année qui précède celle pour laquelle la subvention de péréquation doit être établie. (previous year)

Voilà une définition importante.

« année précédente » L'année qui précède celle pour laquelle la subvention de péréquation doit être établie. (previous year)

« assiette fiscale provinciale » La somme des assiettes fiscales municipales, des assiettes fiscales de communautés rurales et des assiettes fiscales de districts ruraux. (provincial tax base)

« commission de services régionaux » S'entend de la commission de services régionaux constituée en vertu de la Loi sur la prestation de services régionaux. (regional service commission)

« communauté rurale » S'entend au sens de la Loi sur la gouvernance locale et s'entend également d'une municipalité régionale. (rural community)

« assiette fiscale de la communauté rurale » La somme des montants qui suivent, calculée au plus tard le 15 octobre de l'année précédente ou dès que les circonstances le permettent par la suite : (rural community tax base)

a) le montant global de l'évaluation de l'intégralité des biens réels qui sont situés dans une communauté rurale et qui sont imposables en vertu de la Loi sur l'évaluation, à l'exclusion :

(i) de ceux qui appartiennent à la communauté rurale,

(ii) de ceux des commissions de services publics qui appartiennent à la communauté rurale,

(iii) real property referred to in paragraph (b.1) of the definition “real property” under the Assessment Act;

(iii) de ceux que vise l’alinéa b.1) de la définition de « biens réels » figurant dans la Loi sur l’évaluation;

(b) the assessed value of all real property in a rural community owned by the Crown in right of the Province;

b) le montant de l’évaluation de l’intégralité des biens réels qui sont situés dans une communauté rurale et qui appartiennent à la Couronne du chef de la province;

(c) the assessed value of all real property in a rural community owned by the Crown in right of Canada, computed in accordance with section 3;

c) le montant de l’évaluation de l’intégralité des biens réels qui sont situés dans communauté rurale et qui appartiennent à la Couronne du chef du Canada, calculé conformément à l’article 3;

(d) the assessed value of real property in a rural community that is exempt from taxation under paragraph 4(1)(l) of the Assessment Act; and

d) le montant de l’évaluation des biens réels qui sont situés dans une communauté rurale et qui bénéficient d’une exonération en vertu de l’alinéa 4(1)l) de la Loi sur l’évaluation;

(e) the assessed value, computed in accordance with section 5, of any of the following non-residential property in a rural community referred to in paragraphs (a), (b) and (c):

e) le montant, calculé conformément à l’article 5, de l’évaluation des biens non résidentiels ci-après qui sont situés dans une communauté rurale mentionnée aux alinéas a), b) et c) :

(i) heavy industrial property; and

(i) les biens industriels lourds,

(ii) all other non-residential property.

(ii) tous autres biens non résidentiels.

“rural district” means a rural district as defined in the Local Governance Act. (district rural)

« district rural » S’entend selon la définition que donne de ce terme la Loi sur la gouvernance locale. (rural district)

14:40

“rural district tax base” means the total of the following amounts, computed on or before October 15 in the previous year or as soon afterwards as the circumstances permit: (assiette fiscale du district rural)

« assiette fiscale du district rural » La somme des montants qui suivent, calculée au plus tard le 15 octobre de l’année précédente ou dès que les circonstances le permettent par la suite : (rural district tax base)

(a) the total assessed value of all real property liable to taxation under the Assessment Act in a rural district, excluding real property referred to in paragraph (b.1) of the definition “real property” under that Act;

a) le montant global de l’évaluation de l’intégralité des biens réels imposables dans un district rural en vertu de la Loi sur l’évaluation, à l’exclusion des biens réels que vise l’alinéa b.1) de la définition « biens réels » figurant dans cette loi;

(b) the assessed value of all real property in a rural district owned by the Crown in right of the Province;

b) le montant de l’évaluation de l’intégralité des biens réels qui sont situés dans un district rural et qui appartiennent à la Couronne du chef de la province;

(c) the assessed value of real property in a rural district owned by the Crown in right of Canada, computed in accordance with section 4; and

(d) the assessed value, computed in accordance with section 5,

—which I believe might be repealed in this—

of any of the following non-residential property in a rural district referred to in paragraphs (a), (b) and (c):

(i) heavy industrial property; and

(ii) all other non-residential property.

Computation of the municipal tax base

2(1) For the purposes of computing the municipal tax base in paragraph (c) of the definition “municipal tax base”, the assessed value of real property in a municipality owned by the Crown in right of Canada shall be determined by the Minister in accordance with subsection (2).

2(2) The assessed value of real property in a municipality owned by the Crown in right of Canada shall be determined by the Minister by making

(a) adjustments to the assessed value of the real property to reflect the second preceding year’s property value determined under the Payments in Lieu of Taxes Act (Canada), and

(b) any other adjustments as required in respect of real property reclassifications and alterations and other modifications to real property so as to reflect the anticipated property value determined under the Payments in Lieu of Taxes Act (Canada).

Computation of the rural community tax base

3(1) For the purposes of computing the rural community tax base in paragraph (c) of the definition “rural community tax base”, the assessed value of real property in a rural community owned by the Crown in

c) le montant de l’évaluation des biens réels qui sont situés dans un district rural et qui appartiennent à la Couronne du chef du Canada, calculé conformément à l’article 4;

d) le montant, calculé conformément à l’article 5,

— qui, je crois, pourrait être abrogée dans le projet de loi —

de l’évaluation des biens non résidentiels ci-après qui sont situés dans un district rural mentionné aux alinéas a), b) et c) :

(i) les biens industriels lourds,

(ii) tous autres biens non résidentiels.

Calcul de l’assiette fiscale municipale

2(1) Aux fins du calcul de l’assiette fiscale municipale pour l’application de l’alinéa c) de la définition d’« assiette fiscale municipale », le ministre établit conformément au paragraphe (2) le montant de l’évaluation des biens réels dans la municipalité qui appartiennent à la Couronne du chef du Canada.

2(2) Le ministre établit le montant de l’évaluation des biens réels dans la municipalité qui appartiennent à la Couronne du chef du Canada en procédant :

a) aux rajustements du montant de leur évaluation afin de refléter leur valeur effective établie dans la deuxième année précédente en vertu de la Loi sur les paiements versés en remplacement d’impôts (Canada);

b) à tous autres rajustements nécessaires relativement à leur reclassification ainsi qu’aux changements et autres modifications qui leur ont été apportés de façon à refléter leur valeur prévue établie en vertu de la Loi sur les paiements versés en remplacement d’impôts (Canada).

Calcul de l’assiette fiscale de la communauté rurale

3(1) Aux fins du calcul de l’assiette fiscale de la communauté rurale pour l’application de l’alinéa c) de la définition d’« assiette fiscale de la communauté rurale », le ministre établit conformément au paragraphe (2) le montant de l’évaluation des biens

right of Canada shall be determined by the Minister in accordance with subsection (2).

3(2) The assessed value of real property in a rural community owned by the Crown in right of Canada shall be determined by the Minister by making

(a) adjustments to the assessed value of the real property to reflect the second preceding year's property value determined under the Payments in Lieu of Taxes Act (Canada), and

(b) any other adjustments as required in respect of real property reclassifications and alterations and other modifications to real property so as to reflect the anticipated property value determined under the Payments in Lieu of Taxes Act (Canada).

If I recall correctly, Mr. Deputy Speaker, that's something that was unique in New Brunswick. I believe we changed that for the 2025 taxation year. For assessment purposes, if I recall correctly, we had a look-forward system. There was an anticipatory judgment of how much they thought property taxes were going to be. There was that anticipatory expectation, whereas, now, I believe, we look backward. It's not based on the sales we think are going to happen that year based on sales... Again, the market can change. A lot of units could move. Fewer units could move the next year. Their value could be lower. Now, I believe, we have a look-back system that is based on actual numbers. I think that is much more beneficial for property tax payers and property owners.

Computation of the rural district tax base

4(1) For the purposes of computing the rural district tax base

Okay. Let's go to subsection 4(3).

4(3) When the sum credited by the Minister to a rural district in respect of a grant under the Payments in Lieu of Taxes Act (Canada) for a fiscal year is less than the sum actually received by the Province, the Minister shall for the second next ensuing year cause the difference to be credited to the estimate prepared

réels dans la communauté rurale qui appartiennent à la Couronne du chef du Canada.

3(2) Le ministre établit le montant de l'évaluation des biens réels dans la communauté rurale qui appartiennent à la Couronne du chef du Canada en procédant :

a) aux rajustements du montant de leur évaluation afin de refléter leur valeur effective établie dans la deuxième année précédente en vertu de la Loi sur les paiements versés en remplacement d'impôts (Canada);

b) à tous autres rajustements nécessaires relativement à leur reclassification ainsi qu'aux changements et autres modifications qui leur ont été apportés de façon à refléter leur valeur prévue établie en vertu de la Loi sur les paiements versés en remplacement d'impôts (Canada).

Si je me souviens bien, Monsieur le vice-président, c'était quelque chose d'unique au Nouveau-Brunswick. Je crois que nous avons changé cela pour l'année d'imposition 2025. Pour l'évaluation, si je me souviens bien, nous avons un système anticipatif. Il y avait une évaluation par anticipation quant au montant de l'impôt foncier à payer. Il y avait une évaluation prévisionnelle, alors que maintenant, je crois, nous regardons en arrière. Nous ne nous basons pas sur les ventes que nous pensons voir se réaliser au cours de l'année en fonction des ventes... Encore une fois, le marché peut changer. Beaucoup d'unités peuvent être vendues. Moins d'unités pourraient être vendues l'année suivante. Leur valeur pourrait être inférieure. Aujourd'hui, je crois que nous disposons d'un système rétrospectif basé sur les chiffres réels. Je pense que c'est beaucoup plus avantageux pour les contribuables et les propriétaires.

Calcul de l'assiette fiscale du district rural

4(1) Aux fins du calcul de l'assiette fiscale du district rural

D'accord. Passons au paragraphe 4(3).

4(3) Lorsque la somme qu'il porte au crédit d'un district rural relativement à une subvention accordée en vertu de la Loi sur les paiements versés en remplacement d'impôts (Canada) pour un exercice financier est inférieure à la somme que la province a effectivement reçue, le ministre, pour la deuxième

under paragraph 176.8(1)(a) of the Local Governance Act.

Here is the intersection of the *Community Funding Act* and the *Local Governance Act*. It has already intersected with the *Assessment Act*. Now we are at the intersection with the *Local Governance Act*.

4(4) When the sum credited by the Minister to a rural district in respect of a grant under the Payments in Lieu of Taxes Act (Canada) for a fiscal year exceeds the sum actually received by the Province, the Minister shall for the second next ensuing year cause the difference to be debited from the estimate prepared under paragraph 176.8(1)(a) of the Local Governance Act.

14:45

Computation of the assessed value of non-residential property

Now, this is section 5, which is where we get into some formulas. If I'm remembering correctly, I believe this part is going to be deleted in favour of the new system that the minister wants to put in. However, we need to understand what is currently there and how it works for municipalities and then understand that in the context of the changes the government wants to make.

5 When computing the assessed value of non-residential property for the purposes of paragraph (e) of the definitions "municipal tax base" and "rural community tax base" and paragraph (d) of the definition "rural district tax base", the assessed value shall be determined by the following formula:

$$(B - I) \times A$$

where

A means the assessed value of heavy industrial property or other non-residential property, as the case may be;

B means the average of the factors from 1.4 to 1.7 fixed in the previous year for properties throughout the province under clause 5(2)(a)(ii)(A) or (B),

année suivante, fait porter la différence au crédit du budget préparé en application de l'alinéa 176.8(1)a de la Loi sur la gouvernance locale.

Il s'agit de l'intersection de la *Loi sur le financement communautaire* et de la *Loi sur la gouvernance locale*. Il y a déjà eu intersection avec la *Loi sur l'évaluation*. Nous sommes maintenant à l'intersection avec la *Loi sur la gouvernance locale*.

4(4) Lorsque la somme qu'il porte au crédit d'un district rural relativement à une subvention accordée en vertu de la Loi sur les paiements versés en remplacement d'impôts (Canada) pour un exercice financier dépasse la somme que la province a effectivement reçue, le ministre, pour la deuxième année suivante, fait porter la différence au débit du budget préparé en application de l'alinéa 176.8(1)a de la Loi sur la gouvernance locale.

Calcul du montant de l'évaluation des biens non résidentiels

Il s'agit de l'article 5, où nous entrons dans certaines formules. Si je me souviens bien, je crois qu'il s'agit d'une partie qui sera supprimée en faveur du nouveau système que le ministre veut mettre en place. Cependant, nous devons comprendre ce qui existe actuellement et comment cela fonctionne pour les municipalités, puis comprendre cela dans le contexte des changements que le gouvernement veut apporter.

5 Le calcul du montant de l'évaluation des biens non résidentiels aux fins d'application de l'alinéa e) des définitions d'« assiette fiscale municipale » et d'« assiette fiscale de la communauté rurale » et de l'alinéa d) de la définition d'« assiette fiscale du district rural » se fait selon la formule suivante :

$$(B - I) \times A$$

où

A représente le montant de l'évaluation des biens industriels lourds ou des autres biens non résidentiels, selon le cas;

B représente la moyenne des facteurs, allant de 1,4 à 1,7, fixés dans l'année précédente pour ces biens dans l'ensemble de la province en vertu de la division 5(2)a)(ii)(A) ou (B), a.1)(ii)(A) ou (B), c)(ii)(A) ou (B)

(a.1)(ii)(A) or (B), (c)(ii)(A) or (B) or (d)(ii)(A) or (B), as the case may be, of the Real Property Tax Act.

This is the multiplier, Mr. Deputy Speaker. This is the multiplier that municipalities asked for. Municipalities asked for a sliding scale. Part of our struggle, and, I believe, part of this government's struggle, is that our systems in Service New Brunswick don't have the computational capacity to deal with multiple tax classes.

We came up with this scale to try to give us some flexibility. When municipalities came to us with this, the intent was for them to say, when they had a mom-and-pop bread store, shoe shop, or whatever or had a Tim Hortons—

(Interjections.)

Mr. Savoie: Oh, I'm sorry, Mr. Deputy Speaker. I have unlimited time as the Leader of the Opposition.

Mr. Deputy Speaker: Oh, you do. Excuse me. Excuse me. Yes, you are right.

(Interjections.)

Mr. Savoie: Do you know what? That's opposition. You guys did it as well.

Here we are at 1.4 to 1.7. Now, municipalities said: Okay, we want our heavy industrial properties, non-residential properties, to be separate. We want to be able to tax them differently than how we tax those mom-and-pop shops. In trying to respond to what the municipalities wanted, we said: Absolutely, here is your sliding scale. It used to be 1.5. That formula came in. It used to be 1.5 straight across the board. It became 1.4 to 1.7. Now, at that point, municipalities had the ability to tax some mom-and-pop operations in their municipalities at 1.4 times the residential rate and tax heavy industrial properties at 1.7 times the residential rate.

We were disappointed when the vast majority of municipalities cranked all non-residential properties—not only the heavy industrial properties but also all the non-residential properties—up to that 1.7 category.

ou d)(ii)(A) ou (B), selon le cas, de la Loi sur l'impôt foncier.

Il s'agit du multiplicateur, Monsieur le vice-président. C'est le multiplicateur que les municipalités ont demandé. Les municipalités ont demandé une échelle mobile. Une partie de notre problème et, je crois, une partie du problème du gouvernement actuel est que nos systèmes à Services Nouveau-Brunswick n'ont pas la capacité de calcul nécessaire pour traiter des catégories d'impôt multiples.

Nous avons élaboré une telle échelle pour essayer de nous donner une certaine souplesse. Lorsque les municipalités sont venues nous voir à ce sujet, l'intention était qu'elles disent, lorsqu'elles avaient une boulangerie artisanale, un magasin de chaussures ou autre, ou lorsqu'elles avaient un Tim Hortons...

(Exclamations.)

M. Savoie : Oh, je suis désolé, Monsieur le vice-président. Je dispose d'un temps illimité en tant que chef de l'opposition.

Le vice-président : Oh, c'est vrai. Excusez-moi. Excusez-moi. Oui, vous avez raison.

(Exclamations.)

M. Savoie : Vous savez quoi? C'est ça l'opposition. Vous avez fait cela vous aussi.

Ici, nous sommes entre 1,4 et 1,7. Les municipalités ont dit : D'accord, nous voulons que nos biens industriels lourds, nos biens non résidentiels, soient séparés. Nous voulons pouvoir les imposer différemment des petits commerces familiaux. En essayant de répondre aux souhaits des municipalités, nous avons dit : Absolument, voici votre échelle mobile. Avant, c'était 1,5. La formule est entrée en vigueur. C'était auparavant 1,5 pour tout le monde. Cela est passé de 1,4 à 1,7. À ce stade, les municipalités avaient la possibilité d'imposer certaines entreprises familiales à un taux 1,4 fois supérieur au taux résidentiel et d'imposer les biens industriels lourds à un taux 1,7 fois supérieur au taux résidentiel.

Nous avons été déçus lorsque la grande majorité des municipalités ont fait passer tous les biens non résidentiels, soit non seulement les biens industriels lourds mais aussi tous les biens non résidentiels, dans

That created a few problems, Mr. Deputy Speaker. The problems it created were that, in our system, having the multiplier tied to your residential tax base means... There is the concept of tax fairness. There are federal laws that state that any changes you make to a tax base have to be done equitably across the board. Because that formula ties non-residential properties to residential properties, it meant that any municipality that wanted to give residential properties any sort of break in their rate or a rate reduction, because municipalities control their rates, also had to automatically give a reduction to the non-residential properties, the heavy industrial properties.

We saw that happen. People were upset because, well, they had to give a reduction to a heavy industrial property. That is part of the reason fiscal reform is so important. We have a choice to make here. As time passes, I will be interested to see what this government is going to do. It has a lot of latitude in terms of which way it can go. It could decouple... Historically, the reason those were coupled was to stop a race to the bottom.

14:50

Back in the day—I believe it was in Louis J. Robichaud's days—under our old system, it was decided that we would tie non-residential heavy industrial property taxation to residential rates. That way, nobody could say... I'm just going to throw out numbers here. If Saint John said it was going to do \$1 per \$100 of assessment and Moncton said it was going to do 90¢ per \$100 of assessment and Fredericton said it was going to do 80¢ per \$100 of assessment, then you would have that race to the bottom that I'm describing. Business mobility would have been predicated on which city was able to be more competitive.

They all have their different challenges. As a city, Saint John, with its boundaries, can fit, if I recall correctly, the city of Fredericton, Moncton, I think, and, I think... What was the third one?

(Interjections.)

Mr. Savoie: Rothesay. Thank you. Rothesay is huge. It's huge. We have a large industrial tax base with

la catégorie de 1,7. Cela a créé quelques problèmes, Monsieur le vice-président. Ces problèmes résidaient dans le fait que, dans notre système, avoir un multiplicateur lié à l'assiette fiscale résidentielle signifie que... Il y a le concept d'équité fiscale. Des lois fédérales stipulent que tout changement apporté à une assiette fiscale doit être fait de manière globalement équitable. Comme la formule en question lie les biens non résidentiels aux biens résidentiels, cela signifiait que toute municipalité qui souhaitait accorder aux biens résidentiels un allègement ou une réduction quelconque de leur taux, parce que les municipalités contrôlent leurs taux, devait aussi accorder automatiquement une réduction aux biens non résidentiels, les biens industriels lourds.

Nous avons vu une telle chose se produire. Les gens étaient mécontents parce qu'ils avaient dû accorder une réduction à un bien industriel lourd. C'est l'une des raisons pour lesquelles la réforme fiscale est si importante. Nous avons un choix à faire. Au fur et à mesure que le temps passera, je serai curieux de voir ce que le gouvernement va faire. Il dispose d'une grande marge de manoeuvre quant à l'orientation à suivre. Il pourrait découpler... Historiquement, la raison pour laquelle il y a eu couplage était la volonté d'empêcher un nivellement par le bas.

À l'époque — je crois que c'était au temps de Louis J. Robichaud —, dans le cadre de notre ancien système, il a été décidé de lier l'impôt sur les biens industriels lourds non résidentiels aux taux résidentiels. De cette façon, personne ne pouvait dire... Je vais juste lancer quelques chiffres. Si Saint John disait qu'elle va imposer 1 \$ par 100 \$ d'évaluation, Moncton 90 ¢ par 100 \$ d'évaluation et Fredericton 80 ¢ par 100 \$ d'évaluation, nous aurions le nivellement par le bas que je viens de décrire. La mobilité des entreprises serait fonction de la capacité d'une ville à se montrer concurrentielle.

Les municipalités ont toutes des défis différents à relever. La ville de Saint John, dans ses limites territoriales, peut accueillir, si je me souviens bien, les villes de Fredericton, Moncton, je crois, et... Quelle était la troisième?

(Exclamations.)

M. Savoie : Rothesay. Merci. Rothesay est énorme. Elle est immense. Nous avons une importante assiette

communities nestled around a lot of that heavy industrial property. We have the sort of resident issues that come along with it. That made it so that properties in Saint John were valued differently than properties in other municipalities that perhaps didn't have the same heavy industrial presence. This is exactly the issue that the government is going to have to try to solve.

When you talk about the *Community Funding Act*, that's the question. Will municipalities like Saint John be able to work with their reality of having a lot of communities wrapped around heavy industrial properties, whereas other communities may not have that? Other communities have a smaller footprint. They have less cost associated with maintenance and capital costs. Will this help? Will this deal equitably with that? We heard lots of different things. We heard the city of Saint John, the province...

That's another thing I should clarify. The province does assessments as a service to the municipalities. We have professionals who do that work. The municipalities pay a small fee for the province to do that work. The alternative would be that you could then say: Assessments are the realm of the municipality. Again, I don't know whether this is a road that this government is going to go down. Where would each municipality get people with that skill set? There are not many of these people around. They have a particular skill set. It's not like you can just find them anywhere. It will be interesting to see how this government...

The government members want to do an assessment overhaul as well. How is that going to intersect with the Community Funding Grant? If you look at this, it's certainly longer from start to finish if you do things sequentially. If you deal with the Community Funding Grant and then you deal with the assessment and you deal with different things, that's going to take a very long time. However, if you do it contextually, then you have to make sure that nothing is going to interfere with anything else while you try to do that work at the same time. This is the challenge that is cut out for this government.

fiscale industrielle, compte tenu des collectivités nichées autour d'une grande partie des biens industriels lourds. Nous avons les types de problèmes résidentiels qui en découlent. C'est ainsi que les biens de Saint John étaient évalués différemment de ceux d'autres municipalités qui n'avaient peut-être pas la même présence industrielle lourde. C'est exactement le problème que le gouvernement devra tenter de résoudre.

Telle est, à propos de la *Loi sur le financement communautaire*, la question qui se pose. Les municipalités comme Saint John seront-elles en mesure de tenir compte de leur réalité, à savoir que de nombreuses collectivités sont entourées de biens industriels lourds, alors que d'autres collectivités peuvent ne pas être dans une telle situation? D'autres collectivités ont une empreinte plus petite. Leurs coûts d'entretien et d'investissement sont moindres. Est-ce que le projet de loi aidera? Permettra-t-il de traiter de tels problèmes de manière équitable? Nous avons entendu beaucoup de choses différentes. Nous avons entendu la ville de Saint John, la province...

Il y a une autre chose que je devrais clarifier. Le gouvernement provincial effectue des évaluations en tant que service aux municipalités. Nous avons des professionnels qui font un tel travail. Les municipalités paient une petite somme au gouvernement provincial pour qu'il effectue ce travail. L'alternative serait de dire : Les évaluations sont du ressort des municipalités. Là encore, je ne sais pas si le gouvernement s'engagera dans une telle voie. Où chaque municipalité pourrait-elle trouver des personnes possédant de telles compétences? De telles personnes ne sont pas nombreuses. Elles ont des compétences particulières. On ne peut pas les trouver n'importe où. Il sera intéressant de voir comment le gouvernement...

Les parlementaires du côté du gouvernement veulent également procéder à une révision de l'évaluation. Comment cela s'articulera-t-il avec la Subvention de financement communautaire? Si l'on examine la question, il est certain que le processus est plus long du début à la fin si l'on procède de manière séquentielle. Si l'on s'occupe de la Subvention de financement communautaire, puis de l'évaluation et ensuite d'autres choses, cela prendra beaucoup de temps. En revanche, si l'on procède de manière contextuelle, il faut s'assurer que rien n'interfère avec quoi que ce soit d'autre pendant que l'on essaie de

Total amount of community grant to be fixed

6(1) *The Lieutenant-Governor in Council shall fix by order the total amount of the community grant, which represents the sum of the following amounts:*

(a) *the total amount of the equalization grant provided to communities each year,*

(b) *the total amount of the transitional grant provided to communities each year, and*

(c) *the sum paid to the Fund each year.*

6(2) *The Lieutenant-Governor in Council shall not be required to fix a new amount under subsection (1) each year, and the amount so fixed remains in effect until it is amended.*

Municipal estimate

7(1) *Subject to subsections (2) to (4), the Minister shall approve the proposed municipal estimate that a municipality submits to the Minister in accordance with subsection 99(2) of the Local Governance Act.*

7(2) *If the Minister requires, a municipality shall participate in partnership budgeting in which the municipality shall provide the Minister with an explanation and justification of its projected revenues and proposed expenditures.*

7(3) *If the Minister requires partnership budgeting, the Minister may refuse to approve any part of the proposed municipal estimate that the Minister considers excessive, having regard to the standard of services provided by the municipality in preceding years and the proposed development and improvement of services in the municipality.*

14:55

Again, we lived through this one in our city, Mr. Deputy Speaker. These important mechanisms are in place to help our municipalities. They are not supposed to go into debt, but they do. They find ways,

faire un tel travail. Tel est le défi que doit relever le gouvernement.

Fixation du montant global de la subvention communautaire

6(1) *Le lieutenant-gouverneur en conseil fixe par décret le montant global de la subvention communautaire, lequel représente la somme des montants suivants :*

a) *le montant global de la subvention de péréquation accordée annuellement aux communautés;*

b) *le montant global de la subvention transitoire accordée annuellement aux communautés;*

c) *la montant de la somme versée annuellement au Fonds.*

6(2) *Le lieutenant-gouverneur en conseil n'est pas tenu de fixer un nouveau montant en application du paragraphe (1) chaque année, le montant ainsi fixé demeurant en vigueur jusqu'à ce qu'il soit modifié.*

Budget de la municipalité

7(1) *Sous réserve des paragraphes (2) à (4), le ministre approuve le budget proposé que la municipalité lui présente conformément au paragraphe 99(2) de la Loi sur la gouvernance locale.*

7(2) *Si le ministre l'exige, la municipalité participe à la préparation en commun de son budget en lui fournissant une explication et une justification circonstanciées de ses prévisions de recettes et de ses projets de dépenses.*

7(3) *S'il exige que le budget soit préparé en commun, le ministre peut refuser d'approuver toute partie du budget municipal proposé qu'il estime excessive, compte tenu de la qualité des services que la municipalité a fournis au cours des années antérieures et du projet d'expansion et d'amélioration des services qui y sont offerts.*

Encore là, nous avons vécu une telle situation dans notre ville, Monsieur le vice-président. Ces importants mécanismes sont en place pour aider nos municipalités. Celles-ci ne sont pas censées s'endetter,

and they go into debt. I want to make sure that, when we're dealing with the *Community Funding Act*, municipalities are able, once and for all... Going through this process, the one thing that municipalities talked to me about was the infrastructure deficits that they had. How does this bill help to deal with that in a more permanent way?

Rural community estimate

8(1) Subject to subsections (2) to (4), the Minister shall approve the proposed rural community estimate that a rural community submits to the Minister in accordance with subsection 99(2) of the Local Governance Act.

8(2) If the Minister requires, a rural community shall participate in partnership budgeting in which the rural community shall provide the Minister with an explanation and justification of its projected revenues and proposed expenditures.

8(3) If the Minister requires partnership budgeting, the Minister may refuse to approve any part of the proposed rural community estimate that the Minister considers excessive, having regard to the standard of services provided by the rural community in preceding years and the proposed development and improvement of services in the rural community.

8(4) The decision of the Minister not to approve a part of the proposed rural community estimate for a rural community under subsection (3) is final and not subject to review.

Payments to municipalities

9 On or before the first business day of each month in each year, the Minister shall pay to each municipality

(a) a portion of the equalization grant referred to in section 12,

(b) a portion of the transitional grant referred to in section 13, if any, and

(c) one-twelfth of the amount of the estimate of money under paragraph 99(2)(b) of the Local Governance Act.

mais elles le font. Elles trouvent des moyens de s'endetter. Je veux m'assurer que, dans le cadre de la *Loi sur le financement communautaire*, les municipalités puissent, une fois pour toutes... Au cours du processus, les municipalités m'ont parlé particulièrement de leurs déficits en matière d'infrastructures. En quoi le projet de loi contribue-t-il à régler un tel problème de manière plus permanente?

Budget de la communauté rurale

8(1) Sous réserve des paragraphes (2) à (4), le ministre approuve le budget proposé que la communauté rurale lui présente conformément au paragraphe 99(2) de la Loi sur la gouvernance locale.

8(2) Si le ministre l'exige, la communauté rurale participe à la préparation en commun de son budget en lui fournissant une explication et une justification circonstanciées de ses prévisions de recettes et de ses projets de dépenses.

8(3) S'il exige que le budget soit préparé en commun, le ministre peut refuser d'approuver toute partie du budget proposé par la communauté rurale qu'il estime excessive, compte tenu de la qualité des services qu'elle a fournis au cours des années antérieures et du projet d'expansion et d'amélioration des services qui y sont offerts.

8(4) La décision du ministre de ne pas approuver, en vertu du paragraphe (3), quelque partie que ce soit du budget que propose la communauté rurale est définitive et insusceptible de révision.

Versements aux municipalités

9 Au plus tard le premier jour ouvrable de chaque mois de l'année, le ministre verse à chaque municipalité :

a) une fraction de la subvention de péréquation prévue à l'article 12;

b) une fraction de la subvention transitoire prévue à l'article 13, le cas échéant;

c) un douzième de la part du budget visée à l'alinéa 99(2)b) de la Loi sur la gouvernance locale.

Payments to rural communities

10(1) On or before the first business day of each month in each year, the Minister shall pay to each rural community

(a) a portion of the equalization grant referred to in section 12 that remains after the rural community was credited the portion of the grant for the services provided to the rural community by the Minister,

(b) a portion of the transitional grant referred to in section 13, if any, and

(c) one-twelfth of the amount estimated under paragraph 99(2)(b) of the Local Governance Act.

10(2) Each year, the Minister shall credit to each rural community the portion of the equalization grant that relates to the provision of services to the rural community by the Minister.

10(3) Each year, the Minister shall compute and credit to each rural community the amount to be raised on the rural community tax base for the services provided to the rural community by the Minister.

Amounts credited to rural districts

11 Each year, the Minister shall

(a) credit to each rural district

(i) the equalization grant referred to in section 12, and

(ii) the transitional grant referred to in section 13, if any, and

(b) compute and credit to each rural district the amount to be raised on the rural district tax base.

Equalization grant

12(1) The equalization grant provided to a community shall be determined by the following formula:

$$[1 + (E - D)] \times C$$

where

Versements aux communautés rurales

10(1) Au plus tard le premier jour ouvrable de chaque mois de l'année, le ministre verse à chaque communauté rurale :

a) une fraction de la subvention de péréquation prévue à l'article 12 qui reste après avoir porté à son crédit la fraction de la subvention attribuée pour les services qu'il lui a fournis;

b) une fraction de la subvention transitoire prévue à l'article 13, le cas échéant;

c) un douzième de la part du budget visée à l'alinéa 99(2)b) de la Loi sur la gouvernance locale.

10(2) Le ministre porte annuellement au crédit de chaque communauté rurale la fraction de la subvention de péréquation qui est afférente aux services qu'il lui fournit.

10(3) Chaque année, le ministre calcule le montant de la somme à réunir sur l'assiette fiscale de la communauté rurale pour les services qu'il lui fournit puis porte cette somme à son crédit.

Sommes portées au crédit des districts ruraux

11 Chaque année, le ministre :

a) porte au crédit de chaque district rural :

(i) la subvention de péréquation prévue à l'article 12,

(ii) la subvention transitoire prévue à l'article 13, le cas échéant;

b) calcule le montant de la somme à réunir sur l'assiette fiscale de chaque district rural puis porte cette somme à son crédit.

Subvention de péréquation

12(1) La subvention de péréquation à accorder à une communauté est établie selon la formule suivante :

$$[1 + (E - D)] \times C$$

où

C means the equalization grant provided to the community for the previous year;

D means the growth of the municipal tax base, the rural community tax base or the rural district tax base, as the case may be;

E means the growth of the provincial tax base.

12(2) For the purposes of subsection (1), for the year 2023, the variable “C” shall be deemed to mean the equalization provided in the year 2022 under paragraph 11(b) or 14(b) or section 21, as the case may be, of the Community Funding Act, chapter 56 of the Acts of New Brunswick, 2012.

So, Mr. Deputy Speaker, because we needed fiscal reform so badly, the equalization grant became something that municipalities counted on. It was intended to be something to help municipalities through if there were a sudden shift in tax base or a loss in revenues. There was an opportunity to try to get some money. Each year, as the province took more and more and eroded the municipal overall tax account, the equalization grant became something that municipalities relied on. That’s where I think we’d like to get—away from municipalities requiring access to that equalization grant. Even if they do need it, if it’s there as a safety net in terms of potential need, it’s there. However, they should be able to grow their tax bases and provide services, and they all provide services differently and to a different level. That is the importance of that.

15:00

12(3) For the purposes of subsection (1), the variable “D” shall be determined by the following formula:

$$(F - G) / G$$

where

C représente la subvention de péréquation qui lui a été accordée pour l’année précédente;

D représente le taux de croissance de l’assiette fiscale municipale, de l’assiette fiscale de la communauté rurale ou de l’assiette fiscale du district rural, selon le cas;

E représente le taux de croissance de l’assiette fiscale provinciale.

12(2) Aux fins d’application du paragraphe (1), pour l’année 2023, la variable « C » est réputée représenter la péréquation accordée dans l’année 2022 comme le prévoit l’alinéa 11b) ou 14b) ou l’article 21, selon le cas, de la Loi sur le financement communautaire, chapitre 56 des Lois du Nouveau-Brunswick de 2012.

Ainsi, Monsieur le vice-président, nous avons besoin d’une réforme fiscale à un point tel que la subvention de péréquation est devenue un élément sur lequel les municipalités comptaient. Elle était destinée à aider les municipalités en cas de changement soudain de l’assiette fiscale ou de perte de recettes. Il y avait possibilité d’essayer d’obtenir de l’argent. Chaque année, alors que le gouvernement provincial prenait de plus en plus d’argent et érodait le compte fiscal global des municipalités, la subvention de péréquation est devenue un élément sur lequel les municipalités comptaient. C’est là que je pense que nous aimerions aller, à savoir nous éloigner de l’idée que les municipalités demandent d’avoir accès à cette subvention de péréquation. Même si elles en ont effectivement besoin, si elle sert de filet de sécurité en cas de besoin potentiel, elle est là. Toutefois, les municipalités devraient être en mesure d’accroître leur assiette fiscale et de fournir des services, et elles fournissent toutes des services de manière différente et à un niveau différent. C’est là toute l’importance de tout cela.

12(3) Aux fins d’application du paragraphe (1), la variable « D » est établie selon la formule suivante :

$$(F - G) / G$$

où

F means the municipal tax base, the rural community tax base or the rural district tax base, as the case may be, for the current year;

G means the municipal tax base, the rural community tax base or the rural district tax base, as the case may be, for the previous year.

12(4) *For the purposes of subsection (1), the variable “E” shall be determined by the following formula:*

$$(H - I) / I$$

where

H means the provincial tax base for the current year;

I means the provincial tax base for the previous year.

12(5) *For the purposes of the variable “G” in subsection (3) and the variable “I” in subsection (4), despite An Act to Repeal An Act to Comply with the Request of The City of Saint John on Taxation of the LNG Terminal,*

That was the LNG tax deal.

chapter 38 of the Acts of New Brunswick, 2016, the assessment of the LNG terminal to be used for the year 2022 is the assessment made after a review or appeal referred to in that Act arising from its assessment has been finally determined or the time for review or appeal of the assessment has expired.

12(6) *For the purposes of the formula referred to in subsection (4), if the variable “E” is a number greater than 0.03, it shall be deemed to be 0.03.*

12(7) *With respect to a community or a portion of a community that is incorporated or restructured following an amalgamation, an annexation or a decrease in its territorial limits, as the case may be, its equalization grant shall consist of the equalization grants that the affected municipalities, rural communities, rural districts or local service districts, or any portion of them, had received in their previous forms in the previous year.*

F représente l’assiette fiscale municipale, l’assiette fiscale de la communauté rurale ou l’assiette fiscale du district rural, selon le cas, pour l’année en cours;

G représente l’assiette fiscale municipale, l’assiette fiscale de la communauté rurale ou l’assiette fiscale du district rural, selon le cas, pour l’année précédente.

12(4) *Aux fins d’application du paragraphe (1) la variable « E » est établie selon la formule suivante :*

$$(H - I) / I$$

où

H représente l’assiette fiscale provinciale pour l’année en cours;

I représente l’assiette fiscale provinciale pour l’année précédente.

12(5) *Aux fins d’application de la variable « G » figurant au paragraphe (3) et de la variable « I » figurant au paragraphe (4), par dérogation à la Loi abrogeant la Loi visant à respecter la demande de la cité appelée The City of Saint John sur la taxation du terminal de GNL*

Il s’agissait de l’entente fiscale avec le terminal de GNL.

chapitre 38 des Lois du Nouveau-Brunswick de 2016, l’évaluation du terminal GNL à retenir pour l’année 2022 est celle établie une fois que les révisions et appels, mentionnés à cette loi, découlant de son évaluation ont été tranchés en dernier ressort ou que le délai de révision ou d’appel a expiré.

12(6) *Aux fins d’application de la formule prévue au paragraphe (4), si la variable « E » représente un nombre supérieur à 0,03, elle est réputée représenter 0,03.*

12(7) *S’agissant de tout ou partie d’une communauté constituée ou restructurée par voie de fusionnement, d’annexion ou de diminution de ses limites territoriales, selon le cas, sa subvention de péréquation se compose de celle que tout ou partie des municipalités, des communautés rurales, des districts ruraux ou des districts de services locaux touchés ont reçue sous leur forme antérieure dans l’année précédente.*

Transitional grant

13(1) In this section, “core funding” means the core funding component provided in 2022 of the community funding and equalization grant established under the Community Funding Act, chapter 56 of the Acts of New Brunswick, 2012.

13(2) Despite any other provision of this Act and subject to subsection (3), in addition to the equalization grant, a transitional grant shall be provided to communities, which shall be fixed as follows:

(a) for the year 2023, 80% of core funding;

(b) for the year 2024, 60% of core funding;

(c) for the year 2025, 40% of core funding;

(d) for the year 2026, 20% of core funding; and

(e) for the year 2027 and for every subsequent year, nil.

13(3) With respect to a community or a portion of a community that is incorporated or restructured following an amalgamation, an annexation or a decrease in its territorial limits, as the case may be, its core funding shall consist of the core funding that the affected municipalities, rural communities, rural districts or local service districts, or any portion of them, had received in their previous forms in the previous year.

Here’s the section in the *Community Funding Act* that deals with the Regional Services Support Fund.

14(1) There is established a fund named the Regional Services Support Fund.

14(2) The Minister of Finance and Treasury Board shall be the custodian of the Fund.

14(3) Payments into the Fund shall be made in accordance with section 15.

Subvention transitoire

13(1) Dans le présent article, « financement de base » s’entend de la composante financement de base de la subvention de financement et de péréquation, accordée en 2022, établie par la Loi sur le financement communautaire, chapitre 56 des Lois du Nouveau-Brunswick de 2012.

13(2) Par dérogation aux autres dispositions de la présente loi et sous réserve du paragraphe (3), est accordée aux communautés, en sus de la subvention de péréquation, une subvention transitoire fixée :

a) pour l’année 2023, à 80 % du financement de base;

b) pour l’année 2024, à 60 % du financement de base;

c) pour l’année 2025, à 40 % du financement de base;

d) pour l’année 2026, à 20 % du financement de base;

e) pour l’année 2027 et pour chaque année subséquente, à 0 \$.

13(3) S’agissant de tout ou partie d’une communauté constituée ou restructurée par voie de fusionnement, d’annexion ou de réduction de ses limites territoriales, selon le cas, son financement de base se compose de celui que tout ou partie des municipalités, des communautés rurales, des districts ruraux ou des districts de services locaux touchés ont reçu sous leur forme antérieure dans l’année précédente.

Voici l’article de la *Loi sur le financement communautaire* qui traite du Fonds d’aide aux services régionaux.

14(1) Est constitué le Fonds d’aide aux services régionaux.

14(2) Le ministre des Finances et du Conseil du Trésor est le dépositaire du Fonds.

14(3) Les versements dans le Fonds s’effectuent conformément à l’article 15.

14(4) Any payments out of the Fund made for the purposes of section 16 shall be a charge on and payable out of the Fund.

14(5) Payments out of the Fund shall not exceed an amount that represents the contributions made to the Fund and accumulated interest.

14(6) The Fund shall be held, for the purposes of this Act, in a separate account in the Consolidated Fund.

14(7) Any interest arising from the Fund shall be paid into and form part of the Fund.

14(8) Any amounts remaining in the Fund at the end of a fiscal year shall be carried forward to the next fiscal year.

14(9) The Minister of Finance and Treasury Board may invest the money in the Fund in the manner authorized by the Trustees Act, including investments in securities issued under the Provincial Loans Act.

Payments to the Fund

15 The amount determined by the following formula shall be paid to the Fund each year:

$$J - (K + L)$$

where

J means the total amount of the community grant fixed under section 6;

K means the total amount of the equalization grant provided under section 12;

L means the total amount of the transitional grant provided under section 13, if applicable.

Use of assets of Fund and grant applications

16(1) The assets of the Fund shall be used to support the regional service commissions in implementing the activities identified in their regional strategy

14(4) Tous prélèvements sur le Fonds opérés aux fins prévues à l'article 16 y sont imputés et sont payables sur celui-ci.

14(5) Les prélèvements auxquels il est procédé sur le Fonds ne peuvent dépasser le montant des contributions qui y sont versées, y compris les intérêts accumulés.

14(6) Le Fonds est détenu, aux fins d'application de la présente loi, dans un compte distinct faisant partie du Fonds consolidé.

14(7) Tous les intérêts produits par le Fonds y sont versés et en font partie intégrante.

14(8) Tout montant subsistant dans le Fonds en fin d'exercice est reporté à l'exercice suivant.

14(9) Le ministre des Finances et du Conseil du Trésor peut investir l'argent du Fonds de la façon qu'autorise la Loi sur les fiduciaires, notamment dans les valeurs émises en application de la Loi sur les emprunts de la province.

Versements au Fonds

15 Est versée annuellement au Fonds la somme représentant le montant établi selon la formule suivante :

$$J - (K + L)$$

où

J représente le montant global de la subvention communautaire fixé en application de l'article 6;

K représente le montant global de la subvention de péréquation accordée en application de l'article 12;

L représente le montant global de la subvention transitoire accordée en application de l'article 13, le cas échéant.

Utilisation de l'actif du Fonds et demandes de subvention

16(1) L'actif du Fonds sert à appuyer la commission de services régionaux dans la mise en œuvre des activités énumérées dans sa stratégie régionale

developed in accordance with section 3.2 of the Regional Service Delivery Act.

élaborée conformément à l'article 3.2 de la Loi sur la prestation de services régionaux.

15:05

16(2) *On application for a grant by a regional service commission, the Minister may make payments out of the Fund for the purposes of subsection (1) and pay sums to a regional service commission, subject to any parameters, terms, conditions or restrictions prescribed by regulation.*

16(2) *Le ministre peut, sur demande de subvention présentée par une commission de services régionaux, prélever des sommes sur le Fonds aux fins d'application du paragraphe (1) et les lui verser, sous réserve des paramètres, des modalités, des conditions et des restrictions établis par règlement.*

16(3) *Subject to subsection (4), the Minister shall not award a grant in an amount greater than 50% of the cost of the activity proposed in the application.*

16(3) *Sous réserve du paragraphe (4), le ministre ne peut accorder une subvention d'une valeur de plus de 50 % du coût de l'activité proposée dans la demande.*

16(4) *An application for a grant may propose a multi-year activity, but the Minister shall not pay to a regional service commission in any one year an amount greater than 50% of the portion of the annual budget allocated by the regional service commission to the activity in that year.*

16(4) *La demande de subvention peut concerner une activité devant être échelonnée sur plusieurs années, mais le ministre ne peut, dans une année, verser à la commission de services régionaux plus de 50 % de la partie du budget annuel qu'elle affecte à l'activité dans cette année.*

16(5) *An application for a grant shall be made in a form and in the manner determined by the Minister.*

16(5) *La demande de subvention est présentée sous la forme et selon les modalités que le ministre établit.*

16(6) *Each year, the Minister shall table a report in the Legislative Assembly specifying all grants provided and all payments made out of the Fund in the previous year.*

16(6) *Chaque année, le ministre dépose auprès de l'Assemblée législative un rapport détaillant toutes les subventions accordées et toutes les sommes prélevées sur le Fonds dans l'année précédente.*

SPECIAL CIRCUMSTANCES

CAS PARTICULIERS

Conditions on monthly payments to municipalities

Conditions relatives aux paiements mensuels versés aux municipalités

17(1) *Despite any provision of this Act, other than this section, or of any other Act or any regulation under this Act or any other Act, a municipality that collects tax and penalties under subsection 6(2) of the Real Property Tax Act is not entitled to the payment under paragraph 9(c) for the period of time of the collection.*

17(1) *Par dérogation aux dispositions de la présente loi, exception faite du présent article, ou aux dispositions de toute autre loi ou de tout règlement pris en vertu de la présente loi ou de toute autre loi, la municipalité qui perçoit l'impôt et les pénalités mentionnés au paragraphe 6(2) de la Loi sur l'impôt foncier n'a pas droit au paiement prévu à l'alinéa 9c) pour la période de temps correspondant à cette perception.*

17(2) *Despite any provision of this Act, other than this section, or of any other Act or any regulation under this Act or any other Act, when the Minister of Finance and Treasury Board collects under the Real Property Tax Act the tax imposed by a municipality under paragraph 5(2)(a) of that Act and the penalties on the tax for and on behalf of the municipality and the*

17(2) *Par dérogation aux dispositions de la présente loi, exception faite du présent article, ou aux dispositions de toute autre loi ou de tout règlement pris en vertu de la présente loi ou de toute autre loi, lorsque le ministre des Finances et du Conseil du Trésor perçoit en vertu de la Loi sur l'impôt foncier l'impôt que lève une municipalité en application de*

municipality claims the tax and penalties from the Minister of Finance and Treasury Board, the municipality is not entitled to the payment under paragraph 9(c).

17(3) Despite any provision of this Act, other than this section, or of any other Act or any regulation under this Act or any other Act, when a municipality has been paid the sums under paragraph 9(c) for a year, whether before or after the commencement of this subsection, the payment shall be deemed to be in full satisfaction of the payment over to the municipality of the tax imposed under paragraph 5(2)(a) of the Real Property Tax Act and the penalties on the tax for that year.

Conditions on monthly payments to rural communities

18(1) Despite any provision of this Act, other than this section, or of any other Act or any regulation under this Act or any other Act, a rural community that collects tax and penalties under subsection 6(4) of the Real Property Tax Act is not entitled to the payment under paragraph 10(1)(c) for the period of time of the collection.

18(2) Despite any provision of this Act, other than this section, or of any other Act or any regulation under this Act or any other Act, when the Minister of Finance and Treasury Board collects under the Real Property Tax Act the tax imposed by a rural community under paragraph 5(2)(a.1) of that Act and the penalties on the tax for and on behalf of the rural community and the rural community claims the tax and penalties from the Minister of Finance and Treasury Board, the rural community is not entitled to the payment under paragraph 10(1)(c).

18(3) Despite any provision of this Act, other than this section, or of any other Act or any regulation under this Act or any other Act, when a rural community has been paid the sums under paragraph 10(1)(c) for a year, whether before or after the commencement of this subsection, the payment shall be deemed to be in full satisfaction of the payment over to the rural community of the tax imposed under

l'alinéa 5(2)a) de cette loi et les pénalités relatives à celui-ci pour la municipalité et pour son compte et qu'elle lui réclame l'impôt et les pénalités, elle n'a pas droit au paiement prévu à l'alinéa 9c).

17(3) Par dérogation aux dispositions de la présente loi, exception faite du présent article, ou aux dispositions de toute autre loi ou de tout règlement pris en vertu de la présente loi ou de toute autre loi, lorsqu'une somme égale aux montants que prévoit l'alinéa 9c) pour une période d'un an a été payée à la municipalité, que ce soit avant ou après l'entrée en vigueur du présent paragraphe, le paiement est réputé constituer un acquittement entier du paiement qui lui est versé au titre de l'impôt levé en application de l'alinéa 5(2)a) de la Loi sur l'impôt foncier et des pénalités relatives à celui-ci pour cette année.

Conditions relatives aux paiements mensuels versés aux communautés rurales

18(1) Par dérogation aux dispositions de la présente loi, exception faite du présent article, ou aux dispositions de toute autre loi ou de tout règlement pris en vertu de la présente loi ou de toute autre loi, la communauté rurale qui perçoit l'impôt et les pénalités mentionnés au paragraphe 6(4) de la Loi sur l'impôt foncier n'a pas droit au paiement prévu à l'alinéa 10(1)c) pour la période de temps correspondant à cette perception.

18(2) Par dérogation aux autres dispositions de la présente loi, exception faite du présent article, ou aux dispositions de toute autre loi ou de tout règlement pris en vertu de la présente loi ou de toute autre loi, lorsque le ministre des Finances et du Conseil du Trésor perçoit en vertu de la Loi sur l'impôt foncier l'impôt que lève une communauté rurale en application de l'alinéa 5(2)a.1) de cette loi et les pénalités relatives à celui-ci pour la communauté rurale et pour son compte et qu'elle lui réclame l'impôt et les pénalités, elle n'a pas droit au paiement prévu à l'alinéa 10(1)c).

18(3) Par dérogation aux dispositions de la présente loi, exception faite du présent article, ou aux dispositions de toute autre loi ou de tout règlement pris en vertu de la présente loi ou de toute autre loi, lorsqu'une somme égale aux montants que prévoit l'alinéa 10(1)c) pour une période d'un an a été payée à la communauté rurale, que ce soit avant ou après l'entrée en vigueur du présent paragraphe, le paiement est réputé constituer un acquittement entier du paiement qui lui est versé au titre de l'impôt levé

paragraph 5(2)(a.1) of the Real Property Tax Act and the penalties on the tax for that year.

Grants to municipalities where universities are located

19 *If the municipal tax base includes the assessed value of real property in the municipality that is exempt from taxation under paragraph 4(1)(l)*

I think that is (i).

of the Assessment Act, the portion of the amount referred to in paragraph 9(c) that is equal to the tax on the real property that would be due and owing to the municipality under subsection 5(2.001) of the Real Property Tax Act if the real property were not exempt from taxation shall be deemed to be a grant paid by the Minister to the municipality.

Grants to rural communities where universities are located

20 *If the rural community tax base includes the assessed value of real property in the rural community that is exempt from taxation under paragraph 4(1)(l) of the Assessment Act, the portion of the amount referred to in paragraph 10(1)(c) that is equal to the tax on the real property that would be due and owing to the rural community under subsection 5(2.003) of the Real Property Tax Act if the real property were not exempt from taxation shall be deemed to be a grant paid by the Minister to the rural community.*

15:10

Stimulation grants

21(1) *The Lieutenant-Governor in Council may pay to a municipality or rural community or credit to a rural district a stimulation grant to assist the municipality, rural community or rural district in developing or improving the standard of a service or facility.*

21(2) *A grant paid or credited under subsection (1) may be either current or capital in nature, but if the grant is capital in nature, it shall be used by the municipality, the rural community or the Minister to reduce any capital borrowing related to the service or facility for which the grant is made unless the Lieutenant-Governor in Council agrees to pay to a*

en application de l'alinéa 5(2)a.1) de la Loi sur l'impôt foncier et des pénalités relatives à celui-ci pour cette année.

Subventions aux municipalités où des universités sont situées

19 *Si l'assiette fiscale municipale comprend le montant de l'évaluation des biens réels dans la municipalité qui bénéficient de l'exonération prévue à l'alinéa 4(1)l)*

Je pense que c'est i).

de la Loi sur l'évaluation, la fraction de la part visée à l'alinéa 9c) qui est égale à l'impôt sur ces biens réels qui lui serait dû et payable en application du paragraphe 5(2.001) de la Loi sur l'impôt foncier s'ils ne bénéficiaient pas de cette exonération est réputée constituer une subvention que le ministre lui verse.

Subventions aux communautés rurales où des universités sont situées

20 *Si l'assiette fiscale de la communauté rurale comprend le montant de l'évaluation des biens réels dans la communauté rurale qui bénéficient de l'exonération prévue à l'alinéa 4(1)l) de la Loi sur l'évaluation, la fraction de la part visée à l'alinéa 10(1)c) qui est égale à l'impôt sur ces biens réels qui lui serait dû et payable en application du paragraphe 5(2.003) de la Loi sur l'impôt foncier s'ils ne bénéficiaient pas de cette exonération est réputée constituer une subvention que le ministre lui verse.*

Subventions d'encouragement

21(1) *Le lieutenant-gouverneur en conseil peut verser à une municipalité ou à une communauté rurale ou porter au crédit d'un district rural une subvention d'encouragement pour l'aider à aménager un service ou une installation ou à en améliorer la qualité.*

21(2) *La subvention versée ou créditée en vertu du paragraphe (1) peut être affectée soit aux dépenses courantes, soit aux dépenses en immobilisations, mais, si elle est affectée aux dépenses en immobilisations, la municipalité, la communauté rurale ou le ministre est tenu de l'utiliser pour réduire tout emprunt de capitaux afférent au service ou à l'installation qui fait*

municipality or a rural community or credit to a rural district an annual grant related to the amortization and maintenance costs of a project in lieu of a grant to be used to reduce the capital borrowing.

21(3) *The Lieutenant-Governor in Council may attach terms and conditions to a stimulation grant.*

21(4) *The total amount of stimulation grants to be paid or credited in any year may be fixed by order of the Lieutenant-Governor in Council and shall not exceed 15% of the total amount of the community grant fixed in accordance with section 6.*

21(5) *Stimulation grants paid to municipalities or rural communities on an amalgamation or annexation are not subject to the limitation provided in subsection (4).*

21(6) *A stimulation grant may be paid or credited in one or more annual instalments not exceeding 10, but when a stimulation grant is being paid or credited in respect of a service or facility the costs of which are to be met on an amortized basis in relation to principal and interest, the stimulation grant may be paid or credited in whole or in part in conjunction with the schedule of amortization.*

21(7) *For the purposes of this section, a water or wastewater commission established or continued under section 15.2 of the Clean Environment Act and a regional service commission shall be deemed to be a municipality.*

Power to assist a municipality or rural community

22 *The Lieutenant-Governor in Council may, on the terms and conditions agreed to by the parties, grant to a municipality or rural community that is in financial difficulty the assistance by way of loan, guarantee, grant or otherwise as the Lieutenant-Governor in Council considers necessary.*

l'objet de la subvention, à moins que le lieutenant-gouverneur en conseil n'accepte de verser à la municipalité ou à la communauté rurale ou de porter au crédit du district rural une subvention annuelle afférente aux frais d'amortissement et d'entretien d'un projet au lieu d'une subvention destinée à réduire l'emprunt de capitaux.

21(3) *Le lieutenant-gouverneur en conseil peut assortir la subvention d'encouragement de modalités et de conditions.*

21(4) *Le montant global des subventions d'encouragement qui seront versées ou créditées au cours d'une année quelconque peut être fixé par décret du lieutenant-gouverneur en conseil, ce montant ne devant pas dépasser 15 % du montant global de la subvention communautaire fixé en application de l'article 6.*

21(5) *Les subventions d'encouragement versées aux municipalités ou aux communautés rurales lors d'un fusionnement ou d'une annexion ne sont pas assujetties au plafond fixé au paragraphe (4).*

21(6) *La subvention d'encouragement peut être versée ou créditée en un ou plusieurs versements annuels, sans que leur nombre puisse dépasser dix; cependant, la subvention d'encouragement qui est versée ou créditée en vue d'aménager un service ou une installation dont le coût en capital et intérêts sera réglé par voie d'amortissement peut être versée ou créditée en totalité ou en partie en fonction du tableau d'amortissement.*

21(7) *Aux fins d'application du présent article, sont réputées constituer des municipalités les commissions d'eau ou d'eaux usées constituées ou prorogées en vertu de l'article 15.2 de la Loi sur l'assainissement de l'environnement et les commissions de services régionaux.*

Pouvoir concernant l'aide apportée aux municipalités ou aux communautés rurales

22 *Le lieutenant-gouverneur en conseil peut, selon les modalités et aux conditions convenues entre eux, accorder à une municipalité ou à une communauté rurale qui se trouve en difficulté financière l'aide qu'il estime nécessaire, notamment sous forme de prêt, de garantie ou de subvention.*

Review of this Act

22.1 Every five years after the commencement of this Act, or at any earlier time specified by the Minister, the Minister shall undertake a review of the operation of this Act.

.....

Application of Regulations Act

This is under “General”

23 The Regulations Act does not apply to an order made under this Act, other than a regulation made under section 25.

Administration

24 The Minister shall administer this Act and may designate persons to act on the Minister’s behalf.

Regulations

25 The Lieutenant-Governor in Council may make regulations

(a) for the purposes of section 16,

(i) establishing the parameters to be followed by the Minister in selecting activities for funding, including designating

(A) activities that are eligible or ineligible for a grant, and

(B) activities to be prioritized,

(ii) prescribing any restrictions and conditions to be met by the Minister in withdrawing money from the Fund and paying it to a regional service commission,

(iii) prescribing terms and conditions to be met by a regional service commission to maintain eligibility for payments,

(iv) respecting any other matter that may be necessary for the proper administration of the Fund;

Examen de la présente loi

22.1 Le ministre entreprend l’examen de l’application de la présente loi tous les cinq ans à partir de son entrée en vigueur, ou dans le délai plus court qu’il peut fixer.

.....

Application de la Loi sur les règlements

C’est sous « Généralités ».

23 La Loi sur les règlements ne s’applique à aucun décret pris en vertu ou en application de la présente loi s’il ne s’agit pas d’un règlement pris en vertu de l’article 25.

Application de la Loi

24 Le ministre est chargé de l’application de la présente loi et peut désigner ses représentants.

Règlements

25 Le lieutenant-gouverneur en conseil peut, par règlement :

a) aux fins d’application de l’article 16 :

(i) établir les paramètres que doit respecter le ministre lorsqu’il choisit des activités à subventionner, notamment en désignant :

(A) les activités qui sont admissibles ou inadmissibles à faire l’objet d’une subvention,

(B) les activités à privilégier,

(ii) établir les conditions et les restrictions que doit respecter le ministre lorsqu’il prélève des sommes sur le Fonds et les verse à une commission de services régionaux,

(iii) établir les modalités et les conditions auxquelles doivent satisfaire les commissions de services régionaux pour conserver leur admissibilité aux versements,

(iv) prendre toute autre mesure nécessaire à la bonne gestion du Fonds;

(b) defining any word or expression used in but not defined in this Act for the purposes of this Act, the regulations or both;

(c) generally for the better administration of this Act.

**TRANSITIONAL PROVISIONS
AND CONSEQUENTIAL AMENDMENTS**

26(1) In the year 2023, regional service commissions shall not be entitled to a regional services support grant under section 16, but the Minister shall pay in lieu of the grant an amount fixed by order of the Lieutenant-Governor in Council, which amounts may vary for different commissions.

26(2) The Regulations Act does not apply to an order made under subsection (1).

26(3) The Minister may attach terms and conditions to a grant.

An Act Respecting Local Governance Reform

27(1) Subsection 4(1) of An Act Respecting Local Governance Reform, chapter 44 of the Acts of New Brunswick, 2021, is amended

(a) in paragraph (b), by repealing the portion preceding paragraph (a) of the definition “municipal tax base”, as enacted by paragraph (b), and substituting the following:

“municipal tax base” means the amount computed on or before October 15 or as soon afterwards as the circumstances permit in the year previous to the year in respect of which the equalization grant under the Community Funding Act is determined as

15:15

(b) in paragraph (c), by repealing the portion preceding paragraph (a) of the definition “regional municipality tax base”, as enacted by paragraph (c), and substituting the following:

“regional municipality tax base” means the amount computed on or before October 15 or as soon

b) définir les termes ou les expressions employés mais non définis dans la présente loi aux fins d’application de la présente loi ou de ses règlements, ou des deux;

c) prendre, de façon générale, les mesures propres à améliorer l’application de la présente loi.

**DISPOSITIONS TRANSITOIRES
ET MODIFICATIONS CORRÉLATIVES**

26(1) Au cours de l’année 2023, les commissions de services régionaux n’ont pas droit à la subvention d’aide aux services régionaux prévue à l’article 16, le ministre leur versant au lieu une somme égale au montant que fixe par décret le lieutenant-gouverneur en conseil, ce montant pouvant varier selon la commission.

26(2) La Loi sur les règlements ne s’applique à aucun décret pris en application du paragraphe (1).

26(3) Le ministre peut assortir les subventions de modalités et de conditions.

Loi concernant la réforme de la gouvernance locale

27(1) Le paragraphe 4(1) de la Loi concernant la réforme de la gouvernance locale, chapitre 44 des Lois du Nouveau-Brunswick de 2021, est modifié

a) à l’alinéa b), par l’abrogation du passage qui précède l’alinéa a) de la définition d’« assiette fiscale municipale », telle qu’elle est édictée par l’alinéa b), et son remplacement par ce qui suit :

« assiette fiscale municipale » La somme des montants qui suivent, calculée au plus tard le 15 octobre, ou dès que les circonstances le permettent par la suite, de l’année qui précède celle pour laquelle est déterminée la subvention de péréquation que prévoit la Loi sur le financement communautaire :

b) à l’alinéa c), par l’abrogation du passage qui précède l’alinéa a) de la définition d’« assiette fiscale de la municipalité régionale », telle qu’elle est édictée par l’alinéa c), et son remplacement par ce qui suit :

« assiette fiscale de la municipalité régionale » La somme des montants qui suivent, calculée au plus tard

afterwards as the circumstances permit in the year previous to the year in respect of which the equalization grant under the Community Funding Act is determined as

(c) in paragraph (d), by repealing the portion preceding paragraph (a) of the definition “rural community tax base”, as enacted by paragraph (d), and substituting the following:

“rural community tax base” means the amount computed on or before October 15 or as soon afterwards as the circumstances permit in the year previous to the year in respect of which the equalization grant under the Community Funding Act is determined as

(d) in paragraph (e), by repealing the portion preceding paragraph (a) of the definition “rural district tax base”, as enacted by paragraph (d), and substituting the following:

“rural district tax base” means the amount computed on or before October 15 or as soon afterwards as the circumstances permit in the year previous to the year in respect of which the equalization grant under the Community Funding Act is determined as

27(2) Subparagraph 5(4)(a)(i) of the Act is repealed and the following is substituted:

(i) by repealing the definition “local service district tax base” and substituting the following:

“local service district tax base” means local service district tax base as defined in the Local Governance Act, adjusted in accordance with subsection 4(2) of the Community Funding Act, chapter 56 of the Acts of New Brunswick, 2012, as those Acts existed immediately before January 1, 2023. (assiette fiscale de district de services locaux)

Regulation under the Local Governance Act

le 15 octobre, ou dès que les circonstances le permettent par la suite, de l'année qui précède celle pour laquelle est déterminée la subvention de péréquation que prévoit la Loi sur le financement communautaire :

c) à l'alinéa d), par l'abrogation du passage qui précède l'alinéa a) de la définition d'« assiette fiscale de la communauté rurale », telle qu'elle est édictée par l'alinéa d), et son remplacement par ce qui suit :

« assiette fiscale de la communauté rurale » La somme des montants qui suivent, calculée au plus tard le 15 octobre, ou dès que les circonstances le permettent par la suite, de l'année qui précède celle pour laquelle est déterminée la subvention de péréquation que prévoit la Loi sur le financement communautaire :

d) à l'alinéa e), par l'abrogation du passage qui précède l'alinéa a) de la définition d'« assiette fiscale du district rural », telle qu'elle est édictée par l'alinéa d), et son remplacement par ce qui suit

« assiette fiscale du district rural » La somme des montants qui suivent, calculée au plus tard le 15 octobre, ou dès que les circonstances le permettent par la suite, de l'année qui précède celle pour laquelle est déterminée la subvention de péréquation que prévoit la Loi sur le financement communautaire :

27(2) Le sous-alinéa 5(4)a)(i) de la Loi est abrogé et remplacé par ce qui suit :

(i) par l'abrogation de la définition d'« assiette fiscale de district de services locaux » et son remplacement par ce qui suit :

« assiette fiscale du district de services locaux » Assiette fiscale du district de services locaux selon la définition que donne de ce terme la Loi sur la gouvernance locale, rajustée conformément au paragraphe 4(2) de la Loi sur le financement communautaire, chapitre 56 des Lois du Nouveau-Brunswick de 2012, selon le libellé de ces deux lois immédiatement avant le 1er janvier 2023.(local service district tax base)

Règlement pris en vertu de la Loi sur la gouvernance locale

28 Paragraph 3(1)(b) of New Brunswick Regulation 2018-71 under the Local Governance Act is repealed and the following is substituted:

(b) the expiry of 30 days from the date in each year the local government receives the tax base and equalization grant information under the Community Funding Act.

REPEALS AND COMMENCEMENT

Repeal of the Community Funding Act

29 The Community Funding Act, chapter 56 of the Acts of New Brunswick, 2012, is repealed.

Repeal of Groups of Municipalities and Rural Communities Regulation – Community Funding Act

30 New Brunswick Regulation 86-143 under the Community Funding Act is repealed.

Commencement

31 Sections 1 to 26 and sections 28 to 30 of this Act come into force on January 1, 2023.

That, Mr. Deputy Speaker, for context, is the complexity of what this bill proposes to amend. That is the literal guts of every formula, definition, rule, and regulation, everything that municipalities have to deal with. They have to understand all of this, on some level, to be able to access the *Community Funding Act*.

Now, the government is saying it has a solution, and that is Bill 33, *An Act to Amend the Community Funding Act*, of which we are now at second reading.

28 L'alinéa 3(1)(b) du Règlement du Nouveau-Brunswick 2018-71 pris en vertu de la Loi sur la gouvernance locale est abrogé et remplacé par ce qui suit :

b) à l'échéance d'un délai de trente jours de la réception des renseignements portant sur son assiette fiscale et sa subvention de péréquation en application de la Loi sur le financement communautaire.

ABROGATIONS ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Abrogation de la Loi sur le financement Communautaire

29 La Loi sur le financement communautaire, chapitre 56 des Lois du Nouveau-Brunswick de 2012, est abrogée.

Abrogation du Règlement sur les groupes de municipalités et de communautés rurales – Loi sur le financement communautaire

30 Le Règlement du Nouveau-Brunswick 86-143 pris en vertu de la Loi sur le financement communautaire est abrogé.

Entrée en vigueur

31 Les articles 1 à 26 et 28 à 30 de la présente loi entrent en vigueur le 1er janvier 2023.

Voilà, Monsieur le vice-président, la complexité de ce que le projet de loi propose de modifier. Il s'agit de l'essence même de chaque formule, définition, règle et règlement, de tout ce que les municipalités doivent gérer. Elles doivent comprendre tout cela, à un certain niveau, pour pouvoir accéder à la *Loi sur le financement communautaire*.

Or, le gouvernement affirme qu'il a une solution, à savoir le projet de loi 33, *Loi modifiant la Loi sur le financement communautaire*, que nous examinons actuellement à l'étape de la deuxième lecture.

BILL 33***An Act to Amend the Community Funding Act***

His Majesty, by and with the advice and consent of the Legislative Assembly of New Brunswick, enacts as follows:

I Section 1 of the Community Funding Act, section 1 of chapter 40 of the Acts of New Brunswick, 2022, is amended

(a) by repealing the definition “provincial tax base”;

(b) in the definition “municipal tax base” in the portion preceding subparagraph (e)(i) by striking out “section 5” and substituting “the regulations”;

It seems as though they are substituting regulations.

(c) in the definition “rural community tax base” in the portion preceding subparagraph (e)(i) by striking out “section 5” and substituting “the regulations”;

(d) in the definition “rural district tax base” in the portion preceding subparagraph (d)(i) by striking out “section 5” and substituting “the regulations”;

(e) by adding the following definitions in alphabetical order:

“capital project” means a project of a type, category or size prescribed by regulation for the purposes of subsection 16.1(2). (projet d’immobilisation)

15:20

“capital renewal funding” means the funding referred to in subsection 16.1(2). (fonds affectés au renouvellement des immobilisations)

PROJET DE LOI 33***Loi modifiant la Loi sur le financement communautaire***

Sa Majesté, sur l’avis et avec le consentement de l’Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, édicte :

I L’article 1 de la Loi sur le financement communautaire, article 1 du chapitre 40 des Lois du Nouveau-Brunswick de 2022, est modifié

a) par l’abrogation de la définition d’« assiette fiscale provinciale »;

b) à la définition d’« assiette fiscale municipale », au passage qui précède le sous-alinéa e)(i), par la suppression de « à l’article 5 » et son remplacement par « aux règlements »;

Le gouvernement semble remplacer cela par les règlements.

c) à la définition d’« assiette fiscale de la communauté rurale », au passage qui précède le sous-alinéa e)(i), par la suppression de « à l’article 5 » et son remplacement par « aux règlements »;

d) à la définition d’« assiette fiscale du district rural », au passage qui précède le sous-alinéa d)(i), par la suppression de « à l’article 5 » et son remplacement par « aux règlements »;

e) par l’adjonction des définitions qui suivent selon l’ordre alphabétique :

« année » Sauf indication contraire du contexte, s’entend d’une année civile. (year)

« communauté admissible » S’entend d’une communauté qui, à la suite du calcul opéré en application de l’article 12 ou 16.2, selon le cas, a droit au versement d’une subvention de péréquation ou d’une subvention de renouvellement des immobilisations. (eligible community)

“capital renewal grant” means the funding provided to a community under section 16.2. (subvention de renouvellement des immobilisations)

“Consumer Price Index” means the Consumer Price Index for New Brunswick (All-items) published by Statistics Canada under the Statistics Act (Canada). (indice des prix à la consommation)

“eligible community” means a community that, following a determination made under section 12 or 16.2, as the case may be, is entitled to receive an equalization grant or a capital renewal grant. (communauté admissible)

“equalization grant” means the funding provided to a community under section 12. (subvention de péréquation)

“fiscal capacity funding” means the funding referred to in subsection 11.1(2). (fonds destinés à accroître la capacité fiscale)

“group” means a group of communities established by regulation. (groupe)

“local government cost index” means an estimate of the percentage change in the operational costs of communities computed under section 4.2. (indice des coûts des gouvernements locaux)

“year” means, unless the context requires otherwise, a calendar year. (année)

2 The Act is amended by adding after section 4 the following:

Minister may determine tax base

4.1 Despite sections 2, 3 and 4, the Minister may, in the Minister’s discretion, determine a municipal tax base, a rural community tax base or a rural district tax base when a community or a portion of a community has been incorporated or is restructured or dissolved following an amalgamation, an annexation or a decrease in its territorial limits, as the case may be.

« fonds affectés au renouvellement des immobilisations » Les fonds visés au paragraphe 16.1(2). (capital renewal funding)

« fonds destinés à accroître la capacité fiscale » Les fonds visés au paragraphe 11.1(2). (fiscal capacity funding)

« groupe » S’entend d’un groupe de communautés établi par règlement. (group)

« indice des coûts des gouvernements locaux » Taux estimatif de la variation dans les coûts d’exploitation des communautés calculé conformément à l’article 4.2. (local government cost index)

« indice des prix à la consommation » Indice des prix à la consommation pour le Nouveau-Brunswick (indice d’ensemble) publié par Statistique Canada en conformité avec la Loi sur la statistique (Canada). (Consumer Price Index)

« projet d’immobilisation » Projet d’un type, d’une catégorie ou d’une ampleur prescrit par règlement aux fins d’application du paragraphe 16.1(2). (capital project)

« subvention de péréquation » Les fonds accordés à une communauté en vertu de l’article 12. (equalization grant)

« subvention de renouvellement des immobilisations » Les fonds accordés à une communauté en vertu de l’article 16.2. (capital renewal grant)

2 La Loi est modifiée par l’adjonction de ce qui suit après l’article 4 :

Établissement de l’assiette fiscale par le ministre

4.1 Par dérogation aux articles 2, 3 et 4, le ministre peut, à sa discrétion, établir l’assiette fiscale municipale, l’assiette fiscale de la communauté rurale ou l’assiette fiscale du district rural lorsque tout ou partie d’une communauté est constituée, restructurée ou dissoute par voie de fusionnement, d’annexion ou de diminution de ses limites territoriales, selon le cas.

I remember that, when we had some amalgamations, there were some people whose tax base had to change as a result. I believe this just follows the same sort of approach.

Computation of the local government cost index

4.2(1) *Subject to subsection (2), the local government cost index is determined by the following formula:*

$$A \times 0.25 + B \times 0.25 + C \times 0.25 + D \times 0.25$$

where

A means the percentage change in population in the Province in the previous year;

B means the percentage change in the Consumer Price Index in the previous year;

C means the percentage change in the non-residential building cost in the Province in the previous year;

D means the percentage change in salaries and wages in the Province in the previous year.

4.2(2) *If the result of the computation under subsection (1) is a number greater than five, the local government cost index is deemed to be five percent.*

4.2(3) *For the purposes of subsection (1), the following values shall be determined by the Minister based on the most recent data for New Brunswick published by Statistics Canada:*

(a) population and change in population based on the official population estimate or, if an official population estimate has not been published, the latest official census;

(b) Consumer Price Index;

(c) wages and salaries; and

(d) non-residential building cost based on the Non-Residential Building Construction Price Index.

Je me souviens que, lorsque nous avons eu certaines fusions, l'assiette fiscale de certaines personnes a dû être modifiée en conséquence. Je pense que le projet de loi suit le même type d'approche.

Calcul de l'indice des coûts des gouvernements locaux

4.2(1) *Sous réserve du paragraphe (2), l'indice des coûts des gouvernements locaux se calcule selon la formule suivante :*

$$A \times 0,25 + B \times 0,25 + C \times 0,25 + D \times 0,25$$

où

A représente le taux de variation démographique dans la province l'année précédente;

B représente le taux de variation de l'indice des prix à la consommation l'année précédente;

C représente le taux de variation du coût de la construction non résidentielle dans la province l'année précédente;

D représente le taux de variation des salaires et des traitements dans la province l'année précédente.

4.2(2) *Si le résultat du calcul prévu au paragraphe (1) est supérieur à cinq, l'indice des coûts des gouvernements locaux est réputé être égal à 5 %.*

4.2(3) *Aux fins d'application du paragraphe (1), le ministre, se fondant sur les données les plus récentes publiées pour le Nouveau-Brunswick par Statistique Canada, établit la valeur des éléments suivants :*

a) la population et la variation démographique, selon l'estimation officielle de la population ou, en l'absence d'une telle estimation, selon le dernier recensement officiel;

b) l'indice des prix à la consommation;

c) les salaires et les traitements;

d) le coût de la construction non résidentielle, selon l'indice des prix de la construction de bâtiments non résidentiels.

4.2(4) *The Minister may, in the Minister's discretion, determine any value referred to in subsection (3)*

It seems as though the minister can change any one of those numbers at his discretion. That will definitely be part of the questions we have.

(a) in the absence of a publication referred to in subsection (3), or

(b) when a community or a portion of a community has been incorporated or is restructured or dissolved following an amalgamation, an annexation or a decrease in its territorial limits, as the case may be.

3 The Act is amended by repealing the heading "Computation of the assessed value of non-residential property" preceding section 5.

4 Section 5 of the Act is repealed.

5 The Act is amended by repealing the heading "Total amount of community grant to be fixed" preceding section 6.

6 Section 6 of the Act is repealed.

7 The Act is amended by adding before section 7 the following:

15:25

Funding

6.1 *In each year, the Minister may provide funding to eligible communities for the purposes of this Act out of the money appropriated by the Legislature for those purposes.*

8 Section 9 of the Act is amended

(a) in paragraph (a) of the English version by adding "and" at the end of the paragraph;

(b) by repealing paragraph (b).

9 Subsection 10(1) of the Act is amended

(a) in paragraph (a) of the English version by adding "and" at the end of the paragraph;

4.2(4) *Le ministre peut, à sa discrétion, établir la valeur de tout élément visé au paragraphe (3) :*

Il semble que le ministre puisse modifier n'importe lequel des chiffres en question à sa guise. Cela fera certainement partie de nos questions.

a) soit en l'absence d'une publication visée au paragraphe (3);

b) soit en cas de la constitution, de la restructuration ou de la dissolution de tout ou partie d'une communauté par voie de fusionnement, d'annexion ou de diminution de ses limites territoriales, selon le cas.

3 La Loi est modifiée par l'abrogation de la rubrique « Calcul du montant de l'évaluation des biens non résidentiels » qui précède l'article 5.

4 L'article 5 de la Loi est abrogé.

5 La Loi est modifiée par l'abrogation de la rubrique « Fixation du montant global de la subvention communautaire » qui précède l'article 6.

6 L'article 6 de la Loi est abrogé.

7 La Loi est modifiée par l'adjonction de ce qui suit avant l'article 7 :

Financement

6.1 *Chaque année, le ministre peut, aux fins d'application de la présente loi, accorder des subventions aux communautés admissibles à même les crédits que la Législature affecte à cet usage.*

8 L'article 9 de la Loi est modifié

a) à l'alinéa (a) de la version anglaise, par l'adjonction de « and » à la fin de l'alinéa;

b) par l'abrogation de l'alinéa b).

9 Le paragraphe 10(1) de la Loi est modifié

a) à l'alinéa (a) de la version anglaise, par l'adjonction de « and » à la fin de l'alinéa;

(b) by repealing paragraph (b)**10 Subparagraph 11(a)(ii) of the Act is repealed.**

There's another one that is being taken out.

11 The Act is amended by adding after section 11 the following:***Fiscal capacity funding***

11.1(1) *For the purposes of this section, “total amount of funding” means the total amount of fiscal capacity funding for all eligible communities.*

11.1(2) *The Minister may use fiscal capacity funding to provide equalization grants to eligible communities in order to ensure that they achieve the purposes set out in section 5 of the Local Governance Act.*

(Interjections.)

Mr. Savoie: I would hope that nobody is trying to interrupt me, because, if I lose my place, I may have to start all over again.

11.1(3) *On or before July 31 of the previous year, or as soon afterwards as the circumstances permit, the Lieutenant-Governor in Council shall fix by order the total amount of funding for the current year on the basis of the estimated total amount of equalization grants to be provided to all eligible communities in the current year.*

11.1(4) *For the purposes of subsection (3), the estimated total amount of funding for the year 2026 shall be fixed by the Minister, in the Minister's discretion.*

In the government's platform, Mr. Deputy Speaker, it said it would commit to evidence-based decision-making. The concern I have with “for the year 2026 shall be fixed by the Minister, in the Minister's discretion” is with what the minister will use. What will the minister use to arrive at his number? What data will he use? What will be the input from the municipalities? What needs will the government be addressing?

b) par l'abrogation de l'alinéa b).**10 Le sous-alinéa 11a)(ii) de la Loi est abrogé.**

Voilà une autre disposition qui est abrogée.

11 La Loi est modifiée par l'adjonction de ce qui suit après l'article 11 :***Fonds destinés à accroître la capacité fiscale***

11.1(1) *Aux fins d'application du présent article, « montant global des fonds » s'entend du montant global des fonds destinés à accroître la capacité fiscale pour l'ensemble des communautés admissibles.*

11.1(2) *Le ministre peut se servir des fonds destinés à accroître la capacité fiscale pour accorder aux communautés admissibles des subventions de péréquation afin qu'elles réalisent les fins prévues à l'article 5 de la Loi sur la gouvernance locale.*

(Exclamations.)

M. Savoie : J'espère que personne n'essaie de m'interrompre, car si j'oublie où je suis rendu, je risque de devoir tout recommencer.

11.1(3) *Au plus tard le 31 juillet de l'année précédente, ou dès que les circonstances le permettent par la suite, le lieutenant-gouverneur en conseil fixe par décret le montant global des fonds pour l'année en cours en se fondant sur le montant global estimatif des subventions de péréquation à accorder à l'ensemble des communautés admissibles dans l'année en cours.*

11.1(4) *Aux fins d'application du paragraphe (3), pour l'année 2026, le montant global des fonds estimatif est fixé par le ministre, à sa discrétion.*

Dans son programme électoral, Monsieur le vice-président, le gouvernement a dit qu'il s'engagerait à prendre des décisions fondées sur les données probantes. Ce qui me préoccupe dans le passage « pour l'année 2026, le montant global des fonds estimatif est fixé par le ministre, à sa discrétion », c'est ce que le ministre utilisera. Sur quoi le ministre s'appuiera-t-il pour parvenir au montant en question? Quelles données utilisera-t-il? Quelle sera la contribution des municipalités? À quels besoins le gouvernement répondra-t-il?

These are the questions, and I'm trying to give the minister a heads-up. These are the questions that are going to be asked. We are going to go through every single section of this bill. Economic policy is going to be quite long.

11.1(5) For the purposes of subsection (3), for the year 2027 and each subsequent year, the estimated total amount of funding is determined by the following formula:

$$E \times (1 + F)$$

where

E means the total amount of funding that was available for the previous year;

F means the local government cost index.

11.1(6) If the estimated total amount of funding under subsection (4) or (5) exceeds the available total amount of funding for the current year, equalization grants shall be provided to eligible communities from the available funding on a pro rata basis.

12 Section 12 of the Act is repealed and the following is substituted:

12(1) The amount of the equalization grant to be provided to a community in the current year is determined by the following formula:

$$G \times 0.25 + H \times 0.25 + I \times 0.25 + J \times 0.25$$

where

G means the equalization amount determined for the current year;

H means the equalization amount determined for the previous year;

I means the equalization amount determined for the year two years before the current year;

J means the equalization amount determined for the year three years before the current year.

Telles sont les questions, et j'essaie d'en prévenir le ministre. Telles sont les questions qui seront posées. Nous passerons en revue chaque article du projet de loi. Le travail au Comité de la politique économique sera assez long.

11.1(5) Aux fins d'application du paragraphe (3), pour l'année 2027 et pour chaque année subséquente, le montant global des fonds estimatif se calcule selon la formule suivante :

$$E \times (1 + F)$$

où

E représente le montant global des fonds disponibles pour l'année précédente;

F représente l'indice des coûts des gouvernements locaux.

11.1(6) Si le montant global des fonds estimatif visé au paragraphe (4) ou (5) dépasse le montant global des fonds disponibles pour l'année en cours, les subventions de péréquation sont versées aux communautés admissibles au prorata des fonds disponibles.

12 L'article 12 de la Loi est abrogé et remplacé par ce qui suit :

12(1) Le montant de la subvention à verser à une communauté dans l'année en cours se calcule selon la formule suivante :

$$G \times 0,25 + H \times 0,25 + I \times 0,25 + J \times 0,25$$

où

G représente le montant de la péréquation établi pour l'année en cours;

H représente le montant de péréquation établi pour l'année précédente;

I représente le montant de péréquation établi pour l'année s'étant déroulée deux ans avant l'année en cours;

J représente le montant de péréquation établi pour l'année s'étant déroulée trois ans avant l'année en cours.

I think I get that one well enough, Mr. Deputy Speaker. I think going back three years will adjust things well enough. If a municipality experiences something that causes its revenues to dip or if something happens to its tax base, I think going back that number of years may help provide it with a little more equalization, unless there is something that extends more than three years, in which case the municipality may get a little bit penalized. I'll get answers to that.

15:30

12(2) For the purposes of this section, an equalization amount shall be determined or adjusted, based on the group to which the community belongs, in accordance with the regulations.

12(3) Despite subsection (1), an equalization amount represented by the following variables is determined in accordance with subsection (4) in the following circumstances:

(a) when variable "H" applies to the year 2025;

(b) when variable "I" applies to the year 2024 or 2025; or

(c) when variable "J" applies to the year 2023, 2024 or 2025.

Okay, so now there seem to be some exceptions that the Liberals are putting in here. I need to understand who these apply to. Is this straight across the province, or are there particular situations that they are trying to deal with here?

12(4) For the purposes of subsection (3), variable "H", variable "I" or variable "J", as the case may be, is determined by the following formula:

$$K \times (L \div M)$$

where

K means the sum of the equalization grant and the transitional grant received by the community in the year 2025;

Voilà une disposition que je pense comprendre assez bien, Monsieur le vice-président. Je pense qu'un retour en arrière de trois ans permettra d'ajuster les choses de manière satisfaisante. Si une municipalité connaît une situation qui fait baisser ses recettes ou si quelque chose arrive à son assiette fiscale, je pense que le fait de remonter en arrière d'un tel nombre d'années peut l'aider à obtenir un peu plus de péréquation, à moins qu'il y ait une situation qui s'étende sur plus de trois ans, auquel cas la municipalité pourrait être un peu pénalisée. J'obtiendrai des réponses à ce sujet.

12(2) Aux fins d'application du présent article, le montant de péréquation est calculé ou rajusté conformément aux règlements en se fondant sur le groupe auquel appartient la communauté.

12(3) Par dérogation au paragraphe (1), le montant de péréquation que représentent les variables ci-dessous énumérées est établi conformément au paragraphe (4) dans les cas suivants :

a) lorsque la variable « H » s'applique à l'année 2025;

b) lorsque la variable « I » s'applique à l'année 2024 ou 2025;

c) lorsque la variable « J » s'applique à l'année 2023, 2024 ou 2025.

D'accord, il semble que les Libéraux aient prévu quelques exceptions. J'ai besoin de comprendre à qui elles s'appliquent. S'appliquent-elles dans toute la province, ou y a-t-il des situations particulières qu'on essaie de traiter ici?

12(4) Aux fins d'application du paragraphe (3), la valeur de la variable « H », « I » ou « J », selon le cas, se calcule selon la formule suivante :

$$K \times (L \div M)$$

où

K représente la somme de la subvention de péréquation et de la subvention transitoire reçues par la communauté en 2025;

L means the total amount of fiscal capacity funding fixed by the Lieutenant-Governor in Council for the year 2026;

Okay.

M means the total amount of equalization grants and transitional grants received by all communities in the year 2025.

13 The Act is amended by adding after section 12 the following:

Interpretation of “equalization grant” and “transitional grant”

12.1 For the purposes of subsection 12(4), the terms “equalization grant” and “transitional grant” have the same meaning as they did under sections 12 and 13, respectively, of this Act as it read on May 1, 2025.

14 The heading “Transitional grant” preceding section 13 of the Act is repealed.

15 Section 13 of the Act is repealed.

Now, if I can remember, we’re looking at 5, 6, and 13.

16 The heading “Payments to the Fund” preceding section 15 of the Act is repealed and the following is substituted:

Total amount paid into the Fund

17 Section 15 of the Act is repealed and the following is substituted:

Here is another repealed section.

15(1) The Lieutenant-Governor in Council shall fix by order the total amount to be paid into the Fund for the allocation of grants to regional service commissions during the current year.

15(2) The Lieutenant-Governor in Council shall not be required to fix a new amount under subsection (1) each year, and the amount so fixed remains in effect until it is amended.

15(3) The amount fixed under subsection (1) shall be paid into the Fund each year.

L représente le montant global des fonds destinés à accroître la capacité fiscale fixé par le lieutenant-gouverneur en conseil pour l’année 2026;

D’accord.

M représente le montant global des subventions de péréquation et des subventions transitoires reçues par l’ensemble des communautés en 2025.

13 La Loi est modifiée par l’adjonction de ce qui suit après l’article 12 :

Interprétation de « subvention de péréquation » et de « subvention transitoire »

12.1 Aux fins d’application du paragraphe 12(4), les termes « subvention de péréquation » et « subvention transitoire » ont le même sens qu’ils avaient aux articles 12 et 13, respectivement, de la présente loi dans sa version du 1er mai 2025.

14 La rubrique « Subvention transitoire » qui précède l’article 13 de la Loi est abrogée.

15 L’article 13 de la Loi est abrogé.

Si je me souviens bien, il s’agit de 5, 6 et 13.

16 La rubrique « Versements au Fonds » qui précède l’article 15 de la Loi est abrogée et remplacée par ce qui suit :

Montant global versé au Fonds

17 L’article 15 de la Loi est abrogé et remplacé par ce qui suit :

Voilà un autre article abrogé.

15(1) Le lieutenant-gouverneur en conseil fixe par décret le montant global à verser au Fonds pour l’allocation de subventions aux commissions de services régionaux pendant l’année en cours.

15(2) Le lieutenant-gouverneur en conseil n’est pas tenu de fixer un nouveau montant en application du paragraphe (1) chaque année, le montant ainsi fixé demeurant en vigueur jusqu’à ce qu’il soit modifié.

15(3) La somme du montant fixé en application du paragraphe (1) est versée annuellement au Fonds.

18 Section 16 of the Act is amended

(a) in subsection (3) by striking out “cost of the activity” and substituting “total cost of the activities”;

(b) by repealing subsection (4) and substituting the following:

16(4) An application for a grant may propose a multiyear activity, but the Minister shall not pay to a regional service commission in any one year an amount greater than 50% of the total cost of all the activities proposed by the regional service commission for that year.

19 The Act is amended by adding after section 16 the following:***Capital renewal funding***

16.1(1) For the purposes of this section, “total amount of funding” means the total amount of capital renewal funding for all eligible communities.

16.1(2) The Minister may provide capital renewal funding to support eligible communities in implementing capital projects relating to the renewal and replacement of community infrastructure, subject to the parameters, terms, conditions or restrictions, if any, prescribed by regulation.

16.1(3) On or before July 31 of the previous year, or as soon afterwards as the circumstances permit, the Lieutenant-Governor in Council shall fix by order the total amount of funding for the current year.

16.1(4) For the years 2026 to 2030, the total amount of funding shall be fixed by the Minister, in the Minister’s discretion.

Again, here we go. Whenever we vest powers in a minister, we have to understand the auspices under which those conditions are going to work. What criteria are there going to be? Are they going to be set out in regulation? It doesn’t say it here. Is this

18 L’article 16 de la Loi est modifié

a) au paragraphe (3), par la suppression de « coût de l’activité proposée » et son remplacement par « coût global des activités proposées »;

b) par l’abrogation du paragraphe (4) et son remplacement par ce qui suit :

16(4) La demande de subvention peut concerner une activité devant être échelonnée sur plusieurs années, or le ministre ne peut verser à la commission de services régionaux, dans une année quelconque, une somme représentant plus de 50 % du coût global de l’ensemble des activités proposées par celle-ci pour cette année.

19 La Loi est modifiée par l’adjonction de ce qui suit après l’article 16 :***Fonds affectés au renouvellement des immobilisations***

16.1(1) Aux fins d’application du présent article, « montant global des fonds » s’entend du montant global des fonds affectés au renouvellement des immobilisations pour l’ensemble des communautés admissibles.

16.1(2) Le ministre peut accorder des fonds affectés au renouvellement des immobilisations pour appuyer les communautés admissibles dans la mise en œuvre de projets d’immobilisation relatifs au renouvellement et au remplacement des éléments d’infrastructure communautaire, sous réserve des paramètres, des modalités, des conditions ou des restrictions, s’il en est, prescrits par règlement.

16.1(3) Au plus tard le 31 juillet de l’année précédente, ou dès que les circonstances le permettent par la suite, le lieutenant-gouverneur en conseil fixe par décret le montant global des fonds pour l’année en cours.

16.1(4) Pour les années 2026 à 2030, le montant global des fonds est fixé par le ministre, à sa discrétion.

Nous y revoilà. Chaque fois que nous confions des pouvoirs à un ministre, nous devons comprendre sous quelles conditions de tels pouvoirs seront exercés. Quels seront les critères? Seront-ils définis dans un règlement? Cela n’est pas précisé ici. Le ministre

something that he's going to have to get approval for? These are all the kinds of things that we have to understand.

15:35

16.1(5) For the year 2031 and for each subsequent year, the total amount of funding is determined by the following formula:

$$N \times (1 + O)$$

where

N means the total amount of funding that was available for the previous year;

O means the local government cost index.

Capital renewal grants

16.2(1) The amount of a capital renewal grant to be provided to a community shall be determined in accordance with the regulations.

Okay, so there's something in the regulations.

16.2(2) The Minister shall pay to each eligible community a portion of the capital renewal grant referred to in subsection (1)

(a) on or before January 31 in each year

January 31 is a great day.

(b) on or before July 31 in each year.

20 Section 21 of the Act is amended

(a) in subsection (4) by striking out "and shall not exceed 15% of the total amount of the community grant fixed in accordance with section 6";

(b) by repealing subsection (5).

devra-t-il obtenir une approbation à cet égard? Voilà le genre de choses que nous devons comprendre.

16.1(5) Pour l'année 2031 et pour chaque année subséquente, le montant global des fonds se calcule selon la formule suivante :

$$N \times (1 + O)$$

où

N représente le montant global des fonds disponibles pour l'année précédente;

O représente l'indice des coûts des gouvernements locaux.

Subventions visant le renouvellement des immobilisations

16.2(1) Le montant de la subvention de renouvellement des immobilisations à verser à une communauté se calcule conformément aux règlements.

D'accord, il y a donc quelque chose dans le règlement.

16.2(2) Le ministre verse annuellement à chaque communauté admissible une partie de la subvention de renouvellement des immobilisations visée au paragraphe (1), selon le calendrier suivant :

a) le premier versement est effectué au plus tard le 31 janvier;

Le 31 janvier est un grand jour.

b) le deuxième versement est effectué au plus tard le 31 juillet.

20 L'article 21 de la Loi est modifié

a) au paragraphe (4), par la suppression de « , ce montant ne devant pas dépasser 15 % du montant global de la subvention communautaire fixé en application de l'article 6 »;

b) par l'abrogation du paragraphe (5).

21 Section 22.1 of the Act is amended by striking out “the commencement of this Act” and substituting “September 1, 2025”.

It looks as though this won't come into force until September 1, 2025.

22 Section 25 of the Act is repealed and the following is substituted:

25(1) The Lieutenant-Governor in Council may make regulations

(a) prescribing the type, category or size of projects for the purposes of the definition “capital project”;

(b) establishing groups of communities for the purposes of the definition “group”;

(c) determining the assessed value of non-residential property, including heavy industrial property, for the purposes of the definitions “municipal tax base”, “rural community tax base” and “rural district tax base”;

The Lieutenant-Governor in Council may make regulations concerning the assessed value to determine the assessed value of heavy industrial properties.

(d) governing fiscal capacity funding for the purposes of section 11.1;

(e) governing equalization grants for the purposes of section 12, including regulations

(i) respecting the determination or adjustment of equalization amounts for the purposes of subsection 12(2),

(ii) prescribing one or more formulas for the purposes of determining or adjusting an equalization amount under subsection 12(2) and the manner in which a formula is to be applied,

“Prescribing one or more formulas for the purposes of determining or adjusting an equalization amount”— that's to give it some flexibility, but I would like to know whether that goes against any of the other limits

21 L'article 22.1 de la Loi est modifié par la suppression de « de son entrée en vigueur » et son remplacement par « du 1^{er} septembre 2025 ».

Il semble que cela n'entrera pas en vigueur avant le 1^{er} septembre 2025.

22 L'article 25 de la Loi est abrogé et remplacé par ce qui suit :

25(1) Le lieutenant-gouverneur en conseil peut, par règlement :

a) prescrire les types, les catégories ou l'ampleur des projets aux fins d'application de la définition de « projet d'immobilisation »;

b) établir les groupes de communautés aux fins d'application de la définition de « groupe »;

c) établir le montant de l'évaluation des biens non résidentiels, notamment les biens industriels lourds, aux fins d'application des définitions d'« assiette fiscale municipale », d'« assiette fiscale de la communauté rurale » et d'« assiette fiscale du district rural »;

Le lieutenant-gouverneur en conseil peut prendre des règlements concernant le montant de l'évaluation pour déterminer le montant de l'évaluation des biens industriels lourds.

d) gérer les fonds destinés à accroître la capacité fiscale aux fins d'application de l'article 11.1;

e) gérer les subventions de péréquation aux fins d'application de l'article 12, notamment :

(i) en prévoyant le calcul ou le rajustement des montants de péréquation aux fins d'application du paragraphe 12(2),

(ii) en prescrivant, d'une part, une ou plusieurs formules aux fins d'application du calcul ou du rajustement d'un montant de péréquation opéré en vertu du paragraphe 12(2) et, d'autre part, leurs modalités d'application,

« en prescrivant, d'une part, une ou plusieurs formules aux fins d'application du calcul ou du rajustement d'un montant de péréquation » — c'est pour donner une certaine souplesse, mais j'aimerais savoir si cela va à l'encontre de l'une ou l'autre des autres limites

that have been put in place. That is another question that will be asked.

(iii) prescribing any restrictions or conditions to be met by the Minister in providing an equalization grant to a community, and

(iv) respecting any other matter that may be necessary for the proper administration of equalization grants;

(f) governing the Fund for the purposes of section 16, including regulations

(i) establishing the parameters to be followed by the Minister in selecting activities for funding, including designating

(A) activities that are eligible or ineligible for a grant, and

(B) activities to be prioritized,

(ii) prescribing any restrictions or conditions to be met by the Minister in withdrawing money from the Fund and paying it to a regional service commission,

(iii) prescribing terms and conditions to be met by a regional service commission to maintain eligibility for payments,

(iv) respecting reporting by a regional service commission concerning the administration and use of money it has received from the Fund

Okay, I get that one. I would just like to have details on how much administrative overburden this is going to cause for municipalities or local governments and what the timelines are, so there will be questions about that.

(g) governing capital renewal funding for the purposes of section 16.1, including regulations

(i) prescribing parameters, terms, conditions or restrictions for the purposes of subsection 16.1(2), including

qui ont été mises en place. C'est une autre question qui sera posée.

(iii) en prescrivant les restrictions ou les conditions que doit respecter le ministre lorsqu'il accorde une subvention de péréquation à une communauté,

(iv) en prenant toute autre mesure jugée nécessaire à la bonne gestion des subventions de péréquation;

f) gérer le Fonds aux fins d'application de l'article 16, notamment :

(i) en établissant les paramètres que doit respecter le ministre lorsqu'il choisit des activités à subventionner, y compris en désignant :

(A) les activités admissibles ou inadmissibles à faire l'objet d'une subvention,

(B) les activités à privilégier,

(ii) en prescrivant les restrictions ou les conditions que doit respecter le ministre lorsqu'il prélève des sommes d'argent sur le Fonds et les verse à une commission de services régionaux,

(iii) en prescrivant les modalités et les conditions que doivent respecter les commissions de services régionaux pour conserver leur admissibilité aux versements,

(iv) en prévoyant les rapports que doivent dresser les commissions de services régionaux concernant la gestion et l'utilisation des sommes d'argent prélevées sur le Fonds qu'elles ont reçues,

D'accord, j'ai compris la disposition. J'aimerais juste avoir des détails sur le niveau de surcharge administrative que cela entraînera pour les municipalités ou les gouvernements locaux, ainsi que sur les délais, car il y aura des questions à ce sujet.

g) gérer les fonds affectés au renouvellement des immobilisations aux fins d'application de l'article 16.1, notamment :

(i) en prescrivant, aux fins d'application du paragraphe 16.1(2), les paramètres, les

	<i>modalités, les conditions ou les restrictions, y compris :</i>
<i>(A) any restrictions or conditions to be met by the Minister in providing a capital renewal grant to a community, and</i>	<i>(A) les restrictions ou les conditions que doit respecter le ministre lorsqu'il accorde une subvention de renouvellement des immobilisations à une communauté,</i>
<i>(B) parameters to be followed by the Minister in approving capital projects for funding,</i>	<i>(B) les paramètres que doit respecter le ministre lorsqu'il approuve le versement de fonds pour des projets d'immobilisation,</i>
15:40	
<i>(ii) respecting capital projects for the purposes of subsection 16.1(2), including</i>	<i>(ii) en traitant des projets d'immobilisation aux fins d'application du paragraphe 16.1(2), y compris :</i>
<i>(A) eligible expenditures, contributions that may be required and the financing that may be provided in connection with capital projects,</i>	<i>(A) les dépenses admissibles, les cotisations à payer et les fonds pouvant être accordés au regard des projets d'immobilisation,</i>
<i>(B) capital projects that are eligible or ineligible for a capital renewal grant, and</i>	<i>(B) les projets d'immobilisation admissibles ou inadmissibles à faire l'objet d'une subvention de renouvellement des immobilisations,</i>
<i>(C) capital projects to be prioritized, and</i>	<i>(C) les projets d'immobilisation à privilégier,</i>
<i>(iii) respecting any other matter that may be necessary for the proper administration of capital renewal funding;</i>	<i>(iii) en prenant toute autre mesure jugée nécessaire à la bonne gestion des fonds affectés au re- renouvellement des immobilisations;</i>
<i>(h) governing capital renewal grants for the purposes of section 16.2, including regulations</i>	<i>h) gérer les subventions de renouvellement des immobilisations aux fins d'application de l'article 16.2, notamment :</i>
<i>(i) prescribing the manner in which the Minister may determine the amount of a capital renewal grant for the purposes of subsection 16.2(1),</i>	<i>(i) en prescrivant la manière que le ministre peut établir le montant d'une subvention de renouvellement des immobilisations aux fins d'application du paragraphe 16.2(1),</i>
<i>(ii) prescribing one or more formulas for the purposes of determining the amount of a capital renewal grant under subsection 16.2(1) and the manner in which a formula is to be applied,</i>	<i>(ii) en prescrivant, d'une part, une ou plusieurs formules aux fins d'application du calcul du montant d'une subvention de renouvellement des immobilisations opéré en vertu du paragraphe 16.2(1) et, d'autre part, leurs modalités d'application,</i>
<i>(iii) prescribing terms and conditions to be met by a community to maintain eligibility for a capital renewal grant,</i>	<i>(iii) en prescrivant les modalités et les conditions que doivent respecter les communautés pour conserver leur admissibilité aux subventions de renouvellement des immobilisations,</i>

(iv) prescribing the circumstances in which and the time within which a capital renewal grant shall be deferred, reallocated or repaid, and

(v) respecting reporting by a community concerning the administration and use of capital renewal funding;

(i) governing the effect of any calculation under this Act or the regulations that produces a result equal to or less than zero;

(j) prescribing information or documentation to be provided to the Minister in relation to funding under this Act;

(k) respecting funding to be provided to a community when that community or a portion of that community is incorporated or is restructured or dissolved following an amalgamation, an annexation or a decrease in its territorial limits, as the case may be;

.....
 (m) respecting any other matter or thing necessary or advisable to carry out the intent of this Act.

25(2) Regulations may vary for or be made in respect of different communities, groups, capital projects, matters or activities or different classes or categories of communities, groups, capital projects, matters or activities.

25(3) A regulation may be general or particular in its application, may be limited as to time or place or both and may exclude any community, group, capital project, matter or activity from the application of the regulation.

That's an out clause.

**TRANSITIONAL PROVISIONS,
 CONSEQUENTIAL AMENDMENTS AND
 COMMENCEMENT**

Transitional provisions

(iv) en prescrivant les circonstances et les délais dans lesquels une subvention de renouvellement des immobilisations doit être reportée, réaffectée ou remboursée,

(v) en prévoyant les rapports que doivent dresser les communautés concernant la gestion et l'utilisation des fonds affectés au renouvellement des immobilisations;

i) prévoir l'effet de tout calcul, opéré en vertu de la présente loi ou de ses règlements, dont le résultat est égal ou inférieur à zéro;

j) prescrire les renseignements ou la documentation à fournir au ministre au regard des fonds accordés au titre de la présente loi;

k) prévoir les fonds à accorder à une communauté lorsque tout ou partie de celle-ci est constituée, dissoute ou restructurée par voie de fusionnement, d'annexion ou de réduction de ses limites territoriales, selon le cas;

.....
 m) préciser toute autre question ou mesure nécessaire ou souhaitable pour assurer la réalisation de l'objet de la présente loi.

25(2) Les règlements peuvent être pris ou peuvent varier soit selon la communauté, le groupe, le projet d'immobilisation, la question ou l'activité, soit selon leurs classes ou leurs catégories.

25(3) Les règlements peuvent avoir une portée générale ou particulière ainsi qu'une portée restreinte quant au temps et au lieu, ou à l'un d'eux, et aussi exclure toute communauté, tout groupe, tout projet d'immobilisation, toute question ou toute activité de leur champ d'application.

C'est une disposition dérogatoire.

**DISPOSITIONS TRANSITOIRES,
 MODIFICATIONS CORRÉLATIVES ET
 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Dispositions transitoires

23(1) In the year 2025, a community shall be entitled to the equalization grant to which the community was entitled under section 12 of the Act as it read immediately before the commencement of this section.

23(2) In the year 2025, a community shall be entitled to the transitional grant to which the community was entitled under section 13 of the Act as it read immediately before the commencement of this section.

23(3) In the year 2025, a regional service commission shall be paid any grant from the Regional Services Support Fund which the regional service commission was awarded under section 16 of the Act as it read immediately before the commencement of this section.

Consequential amendment – Regulation under the Community Funding Act and the Regional Service Delivery Act

24 Section 2 of New Brunswick Regulation 2023-35 under the Community Funding Act and the Regional Service Delivery Act is amended by adding the following definition in alphabetical order:

“provincial tax base” means the sum of all municipal tax bases, rural community tax bases and rural district tax bases. (assiette fiscale provinciale)

Commencement

25(1) Subject to subsection (2), this Act or any provision of it comes into force on a day or days to be fixed by proclamation.

Okay. This is going to be proclaimed. The government has to proclaim this.

25(2) The following provisions of this Act come into force on Royal Assent:

(a) sections 5 and 6;

The government is taking out the old stuff and putting in sections 5 and 6 so that there is continuity.

23(1) Au cours de l’année 2025, une communauté a droit à la subvention de péréquation à laquelle elle avait droit au titre de l’article 12 de la Loi dans sa version antérieure à l’entrée en vigueur du présent article.

23(2) Au cours de l’année 2025, une communauté a droit à la subvention transitoire à laquelle elle avait droit au titre de l’article 13 de la Loi dans sa version antérieure à l’entrée en vigueur du présent article.

23(3) Au cours de l’année 2025, est versée à une commission de services régionaux toute subvention prélevée sur le Fonds d’aide aux services régionaux qui lui a été accordée au titre de l’article 16 de la Loi dans sa version antérieure à l’entrée en vigueur du présent article.

Modification corrélative – Règlement pris en vertu de la Loi sur le financement communautaire et de la Loi sur la prestation des services régionaux

24 L’article 2 du Règlement du Nouveau-Brunswick 2023-35 pris en vertu de la Loi sur le financement communautaire et de la Loi sur la prestation des services régionaux est modifié par l’adjonction de la définition qui suit selon l’ordre alphabétique :

« assiette fiscale provinciale » La somme des assiettes fiscales municipales, des assiettes fiscales de communautés rurales et des assiettes fiscales de districts ruraux. (provincial tax base)

Entrée en vigueur

25(1) Sous réserve du paragraphe (2), la présente loi ou l’une quelconque de ses dispositions entre en vigueur à la date ou aux dates fixées par proclamation.

D’accord. Cela sera proclamé. Le gouvernement doit proclamer cela.

25(2) Les dispositions qui suivent de la présente loi entrent en vigueur à la sanction royale :

a) les articles 5 et 6;

Le gouvernement supprime les anciennes dispositions et ajoute les articles 5 et 6 afin d’assurer la continuité.

(b) subsections 11.1(1) to 11.1(4) as enacted by section 11;

(c) sections 14 to 17;

(d) subsections 16.1(1) to 16.1(4) as enacted by section 19; and

(e) section 23.

15:45

Only portions of this bill are going to come into force, Mr. Deputy Speaker. Some of them will come into force fairly immediately, upon royal assent, but others won't come into force until proclamation. We are going to need to understand from the government which ones and why. The bill explains it, but we are going to need a detailed explanation.

With respect to the engagement on this, there are concerns from stakeholder groups. There is a 5% cap on the local government cost index. Why impose this cap? How will municipalities cover actual cost increases if this index is artificially limited? I believe that speaks to the discretionary power of the minister. The local government cost index, mentioned in subsection 4.2(2), is capped at 5%, which seems arbitrary given that municipal costs rarely fit neatly within a fixed percentage. This cap risks creating significant funding gaps if real-world costs outpace this limit, especially as municipalities face inflationary pressures and rising service demands. There it is, Mr. Deputy Speaker. Imposing a cap may effectively continue the deficits that municipalities are experiencing. We will certainly be asking questions on this.

Discretionary power over funds is mentioned in subsections 11.1(4) and 16.1(4). Why is this power left entirely to ministerial discretion? Will there be clear criteria to ensure fairness and stability without adding unnecessary complexity to the process? Mr. Deputy Speaker, you've heard the complexity that exists in this, especially with the formulas, how the bill criss-crosses into different Acts, the regulations, all the statutes, and everything that goes along with this. This is exactly what I talked about earlier when reading the

b) les paragraphes 11.1(1) à 11.1(4), tels qu'ils sont édictés par l'article 11;

c) les articles 14 à 17;

d) les paragraphes 16.1(1) à 16.1(4), tels qu'ils sont édictés par l'article 19;

e) l'article 23.

Seules certaines parties du projet de loi entreront en vigueur, Monsieur le vice-président. Certaines d'entre elles entreront en vigueur immédiatement, dès la sanction royale, mais d'autres n'entreront en vigueur qu'au moment de la proclamation. Il faudra que le gouvernement nous dise lesquelles et nous explique pourquoi. Le projet de loi l'explique, mais nous aurons besoin d'une explication détaillée.

En ce qui concerne l'engagement à l'égard du projet de loi, il y a des préoccupations de la part de groupes de parties prenantes. L'indice des coûts des gouvernements locaux est plafonné à 5%. Pourquoi imposer un tel plafond? Comment les municipalités pourront-elles couvrir les augmentations de coûts réelles si cet indice est artificiellement plafonné? Je pense que cela nous renvoie au pouvoir discrétionnaire du ministre. L'indice des coûts des gouvernements locaux, mentionné au paragraphe 4.2(2), est plafonné à 5%, ce qui semble arbitraire étant donné que les coûts municipaux s'inscrivent rarement parfaitement dans un pourcentage fixe. Un tel plafond risque de créer d'importants déficits de financement si les coûts réels dépassent une telle limite, d'autant plus que les municipalités sont aux prises avec des pressions inflationnistes et des demandes de services croissantes. Voilà, Monsieur le vice-président. L'imposition d'un plafond pourrait effectivement maintenir les déficits que connaissent les municipalités. Nous ne manquerons certes pas de poser des questions à ce sujet.

Le pouvoir discrétionnaire sur les fonds est mentionné aux paragraphes 11.1(4) et 16.1(4). Pourquoi un tel pouvoir est-il laissé à l'entière discrétion du ministre? Y aura-t-il des critères clairs pour assurer l'équité et la stabilité sans ajouter une complexité inutile au processus? Monsieur le vice-président, vous avez entendu la complexité du sujet, en particulier en ce qui concerne les formules, la façon dont le projet de loi s'entrecroise avec différentes lois, les règlements, toutes les lois et tout ce qui s'y rattache. C'est

bill. Why are we vesting power in the minister? Is it for expediency? Does it make the process faster? Possibly, but is this the right way to go? Is this the right way to have municipalities work on a go-forward basis? This is something the government is going to have to defend.

The bill gives the minister broad discretionary power to set funding amounts for 2026 and capital renewal funds from 2026 to 2030. The whole point of fiscal reform was to give municipalities more certainty in their funding. If this is something that the government expects municipalities to depend on, then they would like to be certain of that funding going forward. While we understand that many of these details will likely be defined through future regulations, the lack of clear parameters in the bill itself still raises concerns. Municipalities need predictable, stable funding in order to plan effectively, and too much ministerial discretion risks creating uncertainty and delays. There is a message being sent right there, Mr. Deputy Speaker. I hope the minister is paying attention.

Clear, practical funding parameters are in section 16.1. Will the government commit to providing clear, practical guidance on these funds to avoid unnecessary confusion and ensure municipalities can plan effectively without creating excessive administrative hurdles? I talked about that earlier. I caught that one as well. It's one thing for a municipality to embark on a project and everything that is connected to it. However, sometimes the administrative overburden makes it so that municipalities, especially smaller ones, can't get into these kinds of things because they don't have the right staff or enough staff to be able to manage this overburden. Again, the minister is going to have to explain how this equality translates through the different municipalities that provide different services.

The bill refers to capital renewal grants without clear guidelines on how these funds will be managed or dispersed. While we understand the need to earmark funds for specific priorities, such as infrastructure, municipalities are in the best position to assess their own needs and allocate resources accordingly. We've emphasized that simple is better when it comes to

exactly what I showed earlier in reading the bill. Why are we vesting power in the minister? Is it for expediency? Does it make the process faster? Possibly, but is this the right way to go? Is this the right way to have municipalities work on a go-forward basis? This is something the government is going to have to defend.

The bill gives the minister broad discretionary power to set funding amounts for 2026 and capital renewal funds from 2026 to 2030. The whole point of fiscal reform was to give municipalities more certainty in their funding. If this is something that the government expects municipalities to depend on, then they would like to be certain of that funding going forward. While we understand that many of these details will likely be defined through future regulations, the lack of clear parameters in the bill itself still raises concerns. Municipalities need predictable, stable funding in order to plan effectively, and too much ministerial discretion risks creating uncertainty and delays. There is a message being sent right there, Mr. Deputy Speaker. I hope the minister is paying attention.

Clear, practical funding parameters are in section 16.1. Will the government commit to providing clear, practical guidance on these funds to avoid unnecessary confusion and ensure municipalities can plan effectively without creating excessive administrative hurdles? I talked about that earlier. I caught that one as well. It's one thing for a municipality to embark on a project and everything that is connected to it. However, sometimes the administrative overburden makes it so that municipalities, especially smaller ones, can't get into these kinds of things because they don't have the right staff or enough staff to be able to manage this overburden. Again, the minister is going to have to explain how this equality translates through the different municipalities that provide different services.

The bill refers to capital renewal grants without clear guidelines on how these funds will be managed or dispersed. While we understand the need to earmark funds for specific priorities, such as infrastructure, municipalities are in the best position to assess their own needs and allocate resources accordingly. We've emphasized that simple is better when it comes to

accountability to avoid unnecessary administrative burden.

15:50

Respect for municipal autonomy and local knowledge... Will the government commit to minimizing restrictive conditions that undermine municipal autonomy and limit local flexibility? Municipal governments are duly elected and have the best understanding of their local needs. The province shouldn't dictate how municipalities allocate their funding, especially when those funds are meant to address local priorities. If the government is serious about building stronger local governance, this bill needs to reflect that by ensuring funds aren't tied up in unnecessary provincial oversight or last-minute rule changes.

Again, getting back to the reason that we're going through all this, I will say that municipalities need predictability, Mr. Deputy Speaker. They need the ability to say: We know how much money we have going forward, we know what our tax base is, we know what those expectations are, we can manage this, and we can move forward.

Now, we have a situation where municipalities are not self-determining in terms of their funding. There has always been that provincial connection. Government will have to advise us of its intentions in terms of its expectations around loosening the reins or enabling municipalities to go through that.

Here are some other worries that we're getting from stakeholders. In subsection 16.1(2) of the bill, it states "The Minister may provide". There is a concern that this gives the provincial government the discretion not to fund infrastructure renewal. We've seen that there have been successive former governments, federal and provincial, with interests in housing. However, there were also strings attached from some governments that would say: Well, if you're not investing in housing, you can't do these kinds of projects because they have to relate to housing. That may be very limiting for municipalities. They may have a completely different need. They may not have a housing need. I'm just using that as an example, but it could be anything. The

Nous avons insisté sur le fait que la simplicité est préférable en matière de reddition de comptes, afin d'éviter tout fardeau administratif inutile.

Respect de l'autonomie municipale et des connaissances locales... Le gouvernement s'engagera-t-il à réduire au minimum les conditions restrictives qui sapent l'autonomie municipale et limitent la marge de manoeuvre locale? Les administrations municipales sont dûment élues et ont la meilleure compréhension de leurs besoins locaux. Le gouvernement provincial ne devrait pas dicter la façon dont les municipalités allouent leurs fonds, surtout lorsque ces fonds sont destinés à répondre aux priorités locales. Si le gouvernement veut vraiment renforcer la gouvernance locale, le présent projet de loi doit en tenir compte en veillant à ce que les fonds ne soient pas bloqués par une surveillance provinciale inutile ou des changements de règles de dernière minute.

Encore une fois, pour en revenir à la raison pour laquelle nous faisons une telle réforme, je dirai que les municipalités ont besoin de prévisibilité, Monsieur le vice-président. Elles ont besoin de pouvoir dire : Nous savons de combien d'argent nous disposons pour l'avenir, nous connaissons notre assiette fiscale, nous savons quelles sont les attentes, nous pouvons gérer tout cela et nous pouvons aller de l'avant.

Toujours est-il que nous nous trouvons dans une situation où les municipalités ne sont pas autonomes en matière de financement. Il y a toujours eu un lien avec la province. Le gouvernement devra nous informer de ses intentions pour ce qui est des attentes quant au relâchement des rênes ou quant aux mesures à prendre pour faciliter la tâche aux municipalités.

Voici d'autres inquiétudes que nous entendons de la part des parties prenantes. Au paragraphe 16.1(2) du projet de loi, on peut lire « Le ministre peut accorder ». L'on craint que cela ne donne au gouvernement provincial le pouvoir discrétionnaire de ne pas financer le renouvellement des infrastructures. Nous avons vu que les gouvernements fédéraux et provinciaux qui se sont succédé s'intéressaient au logement. Cependant, certains gouvernements ont également imposé des conditions qui leur ont permis de dire : Eh bien, si vous n'investissez pas dans le logement, vous ne pouvez pas réaliser un tel type de projets parce que les projets doivent être liés au logement. Cela peut être très contraignant pour les

concern is that this gives the minister the discretion to say: Do you know what? Your project is not a priority. Your infrastructure is not a priority.

Subsection 16.2(2) states that “The Minister shall”. Is that legislated or not? In subsection 25(1), generally, the minister and Cabinet seem to have a lot of ability to determine criteria, which undermines local decision-making. Again, we talked about that earlier. It’s the ability for government to say: Okay, we’re not going to go forward with this. It could unilaterally do that.

The government could change its mind. We don’t know. I mean, the predictions are there. Certainly, we know that the GDP drop is there, so we’re already anticipating lower revenues. What does that mean for the money that local governments need and expect? Again, it goes back to the whole reason we’re doing fiscal reform. Those are just a few of the concerns, Mr. Deputy Speaker.

I kind of just want to summate the broad changes a little bit. The bill adds a formula for the computation of a local government cost index, which combines year over year percentage changes in population growth, the Consumer Price Index, non-residential building costs, and salaries and wages as the basis for determining this index. The question that I’ll have for the minister is this. If you have extreme changes in population growth, and I know we’ve talked about this over a number of years, that may give some cushioning. However, there could be some unforeseen situations that may cause this calculation to work better for some than for others. We’ll deal with that.

I’ll mention that, in the current Act, sections 5 and 6, which deal with the computation of the assessed value of non-residential property and the fixed amount for the Community Funding Grant, are being repealed. A new formula for fiscal capacity funding is being added. The formula in section 12, which is being used to determine the municipal equalization grant, is being

municipalités. Elles peuvent avoir des besoins complètement différents. Il se peut qu’elles n’aient pas de besoins en matière de logement. C’est simplement un exemple que je donne, car il pourrait s’agir de n’importe quoi. Le problème, c’est que la disposition donne au ministre le pouvoir discrétionnaire de dire : Vous savez quoi? Votre projet n’est pas une priorité. Votre infrastructure n’est pas une priorité.

Le paragraphe 16.2(2) dispose que « Le ministre verse ». Est-ce prescrit par la loi ou non? Au paragraphe 25(1), de manière générale, le ministre et le Cabinet semblent avoir une grande capacité à déterminer les critères, ce qui nuit à la prise de décision locale. Là encore, nous en avons parlé tout à l’heure. Il s’agit de la capacité du gouvernement de dire : D’accord, nous n’irons pas de l’avant avec cela. Il pourrait le faire unilatéralement.

Le gouvernement pourrait changer d’avis. Nous n’en savons rien. Je veux dire que les prévisions sont là. Nous savons assurément que le PIB chute, et nous prévoyons donc déjà une baisse des recettes. Qu’est-ce que cela signifie pour l’argent dont les gouvernements locaux ont besoin et qu’ils attendent? Encore une fois, cela nous ramène à la raison globale pour laquelle nous procédons à une réforme fiscale. Ce ne sont là que quelques-unes des préoccupations, Monsieur le vice-président.

Je voudrais juste résumer un peu les changements généraux. Le projet de loi ajoute une formule pour le calcul de l’indice des coûts des gouvernements locaux, qui combine les variations annuelles en pourcentage de la croissance démographique, l’indice des prix à la consommation, les coûts des bâtiments non résidentiels et les salaires et traitements comme base de détermination de cet indice. La question que j’aurai pour le ministre est la suivante. En cas de variations extrêmes de la croissance démographique, et je sais que nous en avons parlé pendant un certain nombre d’années, cela pourrait permettre d’amortir le choc. Toutefois, certaines situations imprévues pourraient faire en sorte qu’un tel calcul fonctionne mieux pour certaines municipalités que pour d’autres. Nous y reviendrons.

Je mentionnerai que, dans la loi actuelle, les articles 5 et 6, qui traitent du calcul du montant de l’évaluation des biens non résidentiels et du montant fixe de la Subvention de financement communautaire, sont abrogés. Une nouvelle formule de financement de la capacité fiscale est ajoutée. La formule de l’article 12, qui sert à déterminer la subvention de péréquation

repealed and replaced, so there's another item being repealed and replaced. In the current Act, section 13, which deals with transitional grants, is being repealed, along with all references to section 13 in other parts of the Act. We need to understand what that will ultimately accomplish.

15:55

A capital renewal grant is being added to section 16. Subsection 16.1(4) states that "For the years 2026 to 2030, the total amount of funding shall be fixed by the Minister, in the Minister's discretion." Subsection 16.1(5) presents the funding formula that will begin to be used in 2031. I talked about this already, Mr. Deputy Speaker. This is some of the concern. We're seeing that stakeholders have some concerns about the discretionary powers of the minister. The bill doesn't provide the stable funding that we're looking for. This speaks directly to the fact that some of this is being deferred with a formula that won't be used until 2031. Is this going to give municipalities the stability they need?

Changes to stimulation grants repeal the stipulation that the total amount of such a grant shall not exceed 15% of the total amount of the community grant fixed in accordance with section 6. Section 25 of the current Act is being repealed and replaced with a much more extensive section.

The new section 25 appears to give the Lieutenant-Governor in Council more powers, namely "determining the assessed value of non-residential property" for the purposes of defining tax bases and the ability to make regulations "prescribing one or more formulas for the purposes of determining or adjusting an equalization amount under subsection 12(2) and the manner in which a formula is to be applied". At face value, when I read in this bill about determining the assessed value of non-residential property for the purposes of defining the tax base, my question is this: How is the government able to do that? How will it be able to do that for non-residential and heavy industrial properties and do that exclusively? That is a question that we'll have for the minister once we get this thing into committee.

municipale, est abrogée et remplacée, ce qui fait qu'un autre élément est abrogé et remplacé. Dans la loi actuelle, l'article 13, qui traite des subventions transitoires, est abrogé, ainsi que toutes les références à l'article 13 dans les autres parties de la loi. Nous devons comprendre quel effet cela aura au bout du compte.

Une subvention de renouvellement des immobilisations est ajoutée à l'article 16. Le paragraphe 16.1(4) dispose que « Pour les années 2026 à 2030, le montant global des fonds est fixé par le ministre, à sa discrétion. » Le paragraphe 16.1(5) présente la formule de financement qui commencera à être utilisée en 2031. J'en ai déjà parlé, Monsieur le vice-président. C'est l'une des préoccupations. Nous constatons que les parties prenantes ont certaines préoccupations à l'égard des pouvoirs discrétionnaires du ministre. Le projet de loi n'assure pas le financement stable que nous recherchons. Cela concerne directement le fait qu'une partie en est reportée avec une formule qui ne sera pas utilisée avant 2031. Cela donnera-t-il aux municipalités la stabilité dont elles ont besoin?

Les modifications apportées aux subventions d'encouragement abrogent la disposition selon laquelle le montant total d'une telle subvention ne peut excéder 15 % du montant total de la subvention communautaire fixée conformément à l'article 6. L'article 25 de la loi actuelle est abrogé et remplacé par un article beaucoup plus détaillé.

Le nouvel article 25 semble donner au lieutenant-gouverneur en conseil davantage de pouvoirs, à savoir « établir le montant de l'évaluation des biens non résidentiels » aux fins d'application des définitions d'assiettes fiscales, et la capacité de prendre des règlements « en prescrivant, d'une part, une ou plusieurs formules aux fins d'application du calcul ou du rajustement d'un montant de péréquation opéré en vertu du paragraphe 12(2) et, d'autre part, leurs modalités d'application ». À première vue, lorsque je vois que le projet de loi parle de déterminer le montant d'évaluation des biens non résidentiels afin de définir l'assiette fiscale, ma question est la suivante : Comment le gouvernement peut-il faire une telle chose? Comment pourra-t-il faire cela pour les biens non résidentiels et les biens industriels lourds et le faire de manière exclusive? C'est une question que

The minister is saying that there are significant investments for municipalities across the province, and he's saying that this is going to provide them with stability. However, those within the municipalities themselves are saying that they don't see that. This is why this is important, Mr. Deputy Speaker. At the end of the day, we need to make sure that the government gets this right to ensure that municipalities get what they need. This was why we embarked on reform in the first place. Again, as I said earlier, I had no issue with the fact that the government members were doing this work. I felt that they needed to, and I commend them for it, but it needs to be done right.

We have a section that is split into two parts. Subsection 4.2(4) allows for the minister, in certain circumstances, such as in the absence of certain data or when a community status changes due to amalgamation, dissolution, or incorporation, to determine the values that go into the computation of the local government cost index. In other words, the minister can make up data when none is available. That's exactly what I talked about when reading the bill. This government committed to evidence-based decision-making, but it seems that the minister can just pluck some numbers or some data out of the air and get what he wants out of this. That is certainly, certainly worrisome.

Regarding subsections 16.1(4) and 16.1(5), why wait until 2031 to apply the formula for determining capital renewal funding? Why give the minister the discretion to determine amounts for this fund in the meantime? This must give some sort of flexibility to the minister. I'm sure that the members have it figured out in their minds, but this is something that has to be explained to New Brunswickers and municipalities so they can understand it.

I think we need to ask for practical demonstrations of how the new funding formulas, compared to the current formula, would change the real amounts of funding that municipalities would receive. That is why we did this exercise of going through the old bill and getting what the changes are going to be on the record

nous poserons au ministre une fois que le projet de loi aura été renvoyé au comité.

Le ministre dit qu'il y a des investissements importants pour les municipalités dans l'ensemble de la province et que cela leur apportera une certaine stabilité. Cependant, les responsables des municipalités eux-mêmes disent que tel n'est pas le cas. C'est pourquoi il s'agit d'une question importante, Monsieur le vice-président. Au bout du compte, nous devons veiller à ce que le gouvernement fasse ce qu'il faut pour que les municipalités obtiennent ce dont elles ont besoin. C'était la raison pour laquelle nous avons entrepris une réforme. Comme je l'ai déjà dit, je n'avais rien contre le fait que les parlementaires du côté du gouvernement fassent le travail. J'estimais qu'ils devaient le faire et je les en félicite, mais il faut que ce soit bien fait.

Nous avons un article qui est divisé en deux parties. Le paragraphe 4.2(4) permet au ministre, dans certaines circonstances, notamment en l'absence de certaines données ou lorsque le statut d'une collectivité change en raison d'une fusion, d'une dissolution ou d'une incorporation, de déterminer les valeurs entrant dans le calcul de l'indice des coûts des gouvernements locaux. En d'autres termes, le ministre peut inventer des données lorsqu'il n'y en a pas. C'est exactement ce dont j'ai parlé en donnant lecture du projet de loi. Le gouvernement actuel s'est engagé à prendre des décisions fondées sur les données probantes, mais il semble que le ministre puisse se contenter d'inventer des chiffres ou des données et d'en tirer ce qu'il veut. Voilà qui est très certainement inquiétant.

En ce qui concerne les paragraphes 16.1(4) et 16.1(5), pourquoi attendre 2031 pour appliquer la formule de détermination du financement de renouvellement des immobilisations? Pourquoi donner au ministre le pouvoir discrétionnaire de déterminer les montants de ce financement dans l'intervalle? Cela doit donner une certaine souplesse au ministre. Je suis sûr que les parlementaires ont l'explication en tête, mais il faudra que cette explication soit donnée aux gens du Nouveau-Brunswick et aux municipalités pour qu'ils puissent comprendre.

Je pense que nous devons demander des démonstrations pratiques de la manière dont les nouvelles formules de financement, par opposition à la formule actuelle, modifieraient les montants réels de financement que les municipalités recevraient. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes livrés à un tel

so we can clearly indicate to the minister that we want to know what the benefit is going to be, municipality by municipality, local government by local government.

16:00

There is a worry that more rural local governments that don't have the same capacity as the larger urban centres may be left behind. That's where we need to make sure that equanimity and equality are looked after. For example, what would be the provincial funding to Plaster Rock for 2024-25 under the new formulas versus the current formulas? What sort of data would this comparison exercise produce for numerous other municipalities across the province? Who would be the winners and losers due to the changes?

Tied to this concern is the basic question: Why now? What is the impetus for these changes, especially given the relatively new status of the existing legislation? Again, has the government found any empirical evidence that the changes made recently, just a couple of years ago, are not working for municipalities? The government needs to be able to defend that and explain to people why moving to this new formula makes sense.

Under the subject of reduced municipal autonomy and local democracy, as I said earlier, unconditional grants have long been the foundation of municipal independence. They allow local governments to determine what their priorities are. Whether they're for fixing roads, supporting volunteer fire departments, or creating recreation spaces for youth, these grants reflect government's trust in municipalities to make choices based on local realities. However, by shifting funding into conditional, targeted streams, this Act tells municipalities that they have to do what the province tells them to do, or they will not be funded. That's not partnership—that's centralization. That's the message we are getting from this. There are worries about the centralization of authority in the minister. This is just a more precise way to put them.

exercice consistant à parcourir la loi actuelle et à relever les changements à venir afin de pouvoir indiquer clairement au ministre que nous voulons connaître les avantages qui en découleront, municipalité par municipalité, gouvernement local par gouvernement local.

Il y a une inquiétude selon laquelle davantage de gouvernements locaux ruraux qui n'ont pas les mêmes capacités que les grands centres urbains pourraient être laissés pour compte. C'est là que nous devons nous assurer que l'équité et l'égalité sont respectées. Par exemple, quel serait le financement provincial accordé à Plaster Rock pour 2024-2025 selon les nouvelles formules par rapport aux formules actuelles? Quel type de données un tel exercice de comparaison produirait-il pour de nombreuses autres municipalités de la province? Qui seraient les gagnants et les perdants des changements proposés?

Une telle préoccupation s'accompagne d'une question fondamentale : Pourquoi maintenant? Qu'est-ce qui motive de tels changements, surtout si l'on tient compte du fait que la loi existante est relativement récente? Encore une fois, le gouvernement a-t-il trouvé des preuves empiriques que les changements apportés récemment, il y a seulement quelques années, ne fonctionnent pas pour les municipalités? Le gouvernement doit être en mesure de défendre ces changements et d'expliquer aux gens pourquoi il est sensé de passer à la nouvelle formule.

En ce qui concerne la réduction de l'autonomie municipale et de la démocratie locale, comme je l'ai dit plus tôt, les subventions inconditionnelles sont depuis longtemps le fondement de l'indépendance municipale. Elles permettent aux gouvernements locaux de déterminer leurs priorités. Qu'il s'agisse de réparer les routes, de soutenir les services de pompiers bénévoles ou de créer des espaces de loisirs pour les jeunes, les subventions inconditionnelles témoignent de la confiance que le gouvernement accorde aux municipalités pour qu'elles fassent des choix en fonction des réalités locales. Or, en déplaçant le financement vers des subventions conditionnelles et ciblées, le projet de loi dit aux municipalités qu'elles doivent faire ce que le gouvernement provincial leur dit de faire, sinon elles ne seront pas financées. Ce n'est pas un partenariat, c'est de la centralisation. Tel est le message que nous envoie le projet de loi. La centralisation de l'autorité entre les mains du ministre

In addition to this, the emphasis on regional collaboration in the Act needs to be addressed. While shared services, joint infrastructure, and regional planning sound good in practice, they can create a messy and complicated situation that is often just fraught. Municipalities have different priorities, capacities, and political cultures, and forcing them into partnerships, especially under the looming threat of withheld funds, is coercive, not co-operative. That was something we knew we needed to address early on. How do we encourage, rather than coerce, communities to work together?

The new reporting requirements, new performance indicators, and new compliance documentation are all tied to access to funding. This may sound good, like accountability, but, in practice, what does this do to those smaller municipalities? The larger municipalities have policy analysts and compliance officers, but the smaller ones do not. They don't have the resources to meet the demands, nor are they able to produce them. Is that something they are going to have to contract out? Is this going to be another cost for these municipalities to access these funds? The Act is silent on administrative capacity, and it is not evenly distributed across the province.

Mr. Deputy Speaker, that's sort of where we are going with this in terms of signalling to the minister what our concerns are with this bill. I think this second reading has been fairly exhaustive, and exhausting for some, perhaps, but the point is that we need to know, based on everything we've learned so far, how this government is going to proceed with municipalities to have them at the table and to hear their concerns. I took a significant amount of time to allow the minister to get a flavour of where we are going to go with this in committee and to hear the concerns of municipal partners and stakeholders. That's not exhaustive. That was sort of just a skimming over or a précis of the kinds of questions that we have been getting. We need to make sure...

suscite des inquiétudes. Ce n'est qu'une façon plus précise de les exprimer.

En outre, l'accent mis sur la collaboration régionale dans le projet de loi doit être abordé. Si les services partagés, les infrastructures communes et la planification régionale semblent être une bonne chose dans la pratique, ils peuvent créer une situation désordonnée et compliquée qui n'est souvent rien de moins que difficile. Les municipalités ont des priorités, des capacités et des cultures politiques différentes, et les forcer à conclure des partenariats, en particulier sous la menace imminente d'une retenue de fonds, relève de la coercition et non de la coopération. Nous savions depuis longtemps que nous devions nous pencher sur cette question. Comment encourager, plutôt que contraindre, les collectivités à travailler ensemble?

Les nouvelles exigences en matière de rapports, les nouveaux indicateurs de rendement et les nouveaux documents de conformité sont tous liés à l'accès au financement. Cela peut sembler une bonne chose, comme la reddition de comptes, mais en pratique, qu'est-ce que cela signifie pour les petites municipalités? Les grandes municipalités disposent d'analystes de politique et de responsables de la conformité, mais pas les petites. Elles n'ont pas les ressources nécessaires pour répondre aux exigences et elles ne sont pas en mesure de les produire. Devront-elles faire appel à des sous-traitants? S'agira-t-il d'un coût supplémentaire pour l'accès de ces municipalités au financement? Le projet de loi est muet sur la capacité administrative, et celle-ci n'est pas répartie de manière égale dans la province.

Monsieur le vice-président, voilà en quelque sorte là où nous allons en faisant part au ministre de nos préoccupations à l'égard du projet de loi. Je pense que la présente deuxième lecture a été assez exhaustive, et peut-être épuisante pour certains, mais le fait est que nous avons besoin de savoir, sur la base de tout ce que nous avons appris jusqu'à présent, comment le gouvernement actuel procédera avec les municipalités pour les faire participer au processus et entendre leurs préoccupations. J'ai pris beaucoup de temps pour permettre au ministre de se faire une idée de l'orientation que nous prendrons lors de l'examen en comité et pour entendre les préoccupations des partenaires municipaux et des parties prenantes. Ce n'est pas un exercice exhaustif. Il s'agit en quelque sorte d'un simple survol ou d'un résumé du type de

Again, this is not about disagreeing with the bill. It's about making sure the bill does what it's intended to do. That's all we are after here. If we can get those questions answered in committee, away it will go, and we will move on to something else. However, I felt it was appropriate, throughout this process, to ensure that we signalled to the minister that this is where we are going to go with this. This is substantive. At the end of the day, a lot of this stuff is highly technical in nature. I know that the minister has staff who can handle it, but I think it's almost... Well, it's not almost. It's definitely a sign of respect to the department to say: Here's what we are signalling in terms of questions, so maybe take the time to get this looked after before this goes to committee so that, when we get there, we can be a little more efficient. We can do a little bit more on the front end, a little bit less in the middle, and then, of course, ultimately, less at the end.

16:05

Once again, Mr. Deputy Speaker, I truly want to thank you for your patience throughout this process. This is not something I would advise us to do with every single bill, but I think this one in particular needed the airing. We need to know where we came from and how we got here. We need to signal to the government where we are going so that we can say with certainty that, once this bill passes, if it passes in a way that answers the questions and checks the boxes, then we can be partners with the government and say: You know, this is a good bill, and it does what it needs to do. We can work through that with the government.

If it doesn't—and we will discover whether that's true through the Q & A process in economic policy—then hopefully the government will be open to amendments. When the current government was in opposition, we certainly took the time to look at the amendments it had. There were times when we did exactly that. I would argue, especially with some of the questions we have, that this will take a little bit of thought-provoking discussion and perhaps a willingness on the minister's part to be open enough to

questions que nous avons reçues. Nous devons nous assurer...

Encore une fois, il ne s'agit pas de désapprouver le projet de loi. Il s'agit de s'assurer que le projet de loi fait ce qu'il est censé faire. C'est tout ce que nous voulons. Si nous pouvons obtenir des réponses à nos questions au comité, le projet de loi poursuivra son chemin et nous passerons à autre chose. Toutefois, j'ai estimé qu'il était approprié, tout au long du processus, de veiller à ce que nous signalions au ministre que c'est dans une telle direction que nous irons. Il s'agit d'une question de fond. En fin de compte, bon nombre des dispositions sont de nature très technique. Je sais que le ministre a du personnel qui peut maîtriser celles-ci, mais je pense que c'est presque... Enfin, ce n'est pas presque. C'est certainement un signe de respect envers le ministère que de dire : Voici les sujets à propos desquels nous poserons des questions, alors prenez peut-être le temps de faire en sorte que l'on s'en occupe avant que le projet de loi n'aille en comité afin que, lorsque nous y serons, nous puissions être un peu plus efficaces. Nous pouvons en faire un peu plus au début, un peu moins au milieu et, bien sûr, ultimement, moins à la fin.

Une fois de plus, Monsieur le vice-président, je tiens à vous remercier sincèrement pour la patience dont vous avez fait preuve tout au long du processus. Ce n'est pas quelque chose que je vous conseillerais de faire pour chaque projet de loi, mais je pense que le présent projet de loi en particulier avait besoin d'une telle attention. Nous devons savoir d'où nous venons et comment nous en sommes arrivés où nous sommes. Nous devons signaler au gouvernement où nous allons afin de pouvoir affirmer avec certitude que, une fois le projet de loi adopté, s'il est adopté de manière à répondre aux questions et à cocher les cases, nous pourrions être ses partenaires et dire : Vous savez, c'est un bon projet de loi et il fait ce qu'il doit faire. Nous pourrions travailler là-dessus avec le gouvernement.

Si tel n'est pas le cas, et nous verrons si ça l'est ou non lors des questions et réponses au Comité de la politique économique, il faudra alors espérer que le gouvernement sera ouvert aux amendements. Lorsque le gouvernement actuel était dans l'opposition, nous avons certainement pris le temps d'examiner les amendements qu'il a présentés. Il y a eu des moments où nous avons fait exactement cela. Je dirais, dans le cas tout particulièrement de certaines des questions que nous avons, qu'il faudra un peu de discussion

say yes for the benefit of people in this province, especially because they are now living under these new structures—which are a couple of years old but are still relatively new—and are working under these new processes, and the government is now introducing another change.

Let's make sure that what we are doing is going to benefit not only all residential properties in this province but also, equally, the non-residential heavy industrial properties. These property owners are the wealth creators in this province. They are the ones our people go to work for, and, in going to work, people are able to pay their residential property taxes. If, throughout the course of this legislation, we find or create an imbalance that makes it so that non-residential or heavy industrial properties are unfairly targeted or targeted to a degree where being in business is untenable, then we are not doing any good for the people who work there.

That's just a signal to the minister to say: Let's make sure we get this right. Please be open to the amendments that we have and to the discussion that we want to have. I'm sure the department will be able to give us all the answers we need. I've sent plenty of indications here.

At the end of the day, Mr. Deputy Speaker, thank you very much for your time. Thank you very much for your patience. I appreciate this. It was quite exhaustive, and it's something I think was instructive for a lot of folks in this Chamber. Thank you.

Mr. Deputy Speaker: Thank you, member.

Mr. M. LeBlanc: Mr. Deputy Speaker, I would like to move the adjournment of the debate on Bill 33 so that we can continue with the Orders of the Day.

(**Mr. Deputy Speaker** put the question, and the motion was carried.)

incitant à la réflexion et peut-être une volonté de la part du ministre d'être suffisamment ouvert pour dire oui dans l'intérêt des gens de la province, essentiellement parce qu'ils vivent maintenant dans les nouvelles structures en place, qui datent de quelques années mais sont encore relativement nouvelles, et travaillent dans le cadre des nouveaux processus, et que le gouvernement instaure à présent un autre changement.

Assurons-nous que ce que nous faisons sera bénéfique non seulement à tous les biens résidentiels de la province, mais aussi, en toute égalité, aux biens non résidentiels de l'industrie lourde. Les propriétaires de ces biens sont les créateurs de richesse de la province. C'est pour eux que nos gens vont travailler, et leur travail leur permet de payer leurs impôts fonciers résidentiels. Si, dans le cadre de l'application du projet de loi, nous trouvons ou créons un déséquilibre qui fait que les biens non résidentiels ou les biens de l'industrie lourde sont injustement ciblés ou ciblés à un point tel qu'il devient intenable d'exercer une activité industrielle, alors nous ne faisons rien de bon pour les personnes qui travaillent dans cette industrie.

Il s'agit simplement d'un signal adressé au ministre et disant : Faisons en sorte de bien faire les choses. S'il vous plaît, soyez ouverts aux amendements que nous avons et à la discussion que nous voulons avoir. Je suis sûr que le ministère sera en mesure de nous donner toutes les réponses dont nous avons besoin. J'ai envoyé beaucoup d'indications ici.

En terminant, Monsieur le vice-président, je vous remercie beaucoup de votre temps. Merci beaucoup de votre patience. Je vous en sais gré. C'était assez exhaustif et je pense que c'était instructif pour beaucoup de parlementaires. Merci.

Le vice-président : Merci, Monsieur le député.

M. M. LeBlanc : Monsieur le vice-président, j'aimerais proposer l'ajournement du débat sur le projet de loi 33 afin que nous puissions poursuivre l'ordre du jour.

(**Le vice-président** met la question aux voix ; la motion est adoptée.)

Debate on Second Reading of Bill 21 / Débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi 21

Hon. Mr. McKee: Thank you, Mr. Deputy Speaker.

J'ai le plaisir de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui à l'occasion de la deuxième lecture du projet de loi 21, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*.

Dans son budget de 2024, le gouvernement fédéral prévoyait des modifications de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada visant à prolonger l'admissibilité à l'Allocation canadienne pour enfants après le décès d'un enfant, passant d'un mois à six mois. La modification fédérale est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Prior to this change, a recipient of the Canada child benefit became ineligible for the benefit the month following a child's death. If the Canada Revenue Agency was not notified in time, this could result in a clawback of benefits. With the recent federal changes, effective January 1, 2025, an eligible individual will continue receiving the federal Canada child benefit for a deceased child for up to six months following the child's death.

16:10

Mr. Deputy Speaker, New Brunswick currently provides two related benefit programs to eligible families with children as refundable tax credits through the personal income tax system. These are the New Brunswick child tax benefit and the New Brunswick working income supplement.

L'Agence du revenu du Canada administre la prestation fiscale pour enfants du Nouveau-Brunswick et le supplément au revenu gagné du Nouveau-Brunswick pour le compte de la province. Les deux prestations provinciales sont versées en même temps que l'Allocation canadienne pour enfants en un seul paiement mensuel.

Monsieur le vice-président, les modifications proposées de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* font en sorte que les délais

Débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi 21 / Debate on Second Reading of Bill 21

L'hon. M. McKee : Merci, Monsieur le vice-président.

I am pleased to rise in the House today during second reading of Bill 21, *An Act to Amend the New Brunswick Income Tax Act*.

The federal government announced in its 2024 budget that it planned to amend the Canadian *Income Tax Act* to extend eligibility for the Canada Child Benefit after the death of a child from one month to six months. The federal amendment came into effect on January 1, 2025.

Avant un tel changement, un bénéficiaire de l'Allocation canadienne pour enfants devenait inadmissible à l'allocation le mois suivant le décès de l'enfant. Si l'Agence du revenu du Canada n'était pas informée à temps, il pouvait en résulter un recouvrement des allocations. Grâce aux récentes modifications fédérales, entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2025, une personne admissible continuera à recevoir l'Allocation canadienne pour enfants pour un enfant décédé pendant une période maximale de six mois suivant le décès de l'enfant.

Monsieur le vice-président, le Nouveau-Brunswick offre actuellement aux familles admissibles ayant des enfants deux programmes de prestations connexes sous forme de crédits d'impôt remboursables par l'intermédiaire du régime d'impôt sur le revenu des particuliers. Il s'agit de la prestation fiscale pour enfants du Nouveau-Brunswick et du supplément du revenu gagné du Nouveau-Brunswick.

The Canada Revenue Agency administers the New Brunswick child tax benefit and the New Brunswick working income supplement on behalf of the province. The two provincial benefits are disbursed in a single monthly payment at the same time as the Canada Child Benefit.

Mr. Deputy Speaker, the proposed amendments to the *New Brunswick Income Tax Act* will make the extended eligibility period for the New Brunswick

d'admissibilité prolongés pour la prestation fiscale pour enfants du Nouveau-Brunswick et le supplément au revenu gagné du Nouveau-Brunswick soient les mêmes que ceux de l'Allocation canadienne pour enfants, à la suite du décès d'un enfant admissible.

Les modifications seront rétroactives au 1^{er} janvier 2025, soit la date d'entrée en vigueur de la modification fédérale. D'autres modifications d'ordre administratif concernant la prestation fiscale pour enfants du Nouveau-Brunswick et le supplément au revenu gagné du Nouveau-Brunswick sont également proposées afin d'assurer leur conformité avec la *Loi de l'impôt sur le revenu* fédérale.

Monsieur le vice-président, le projet de loi 21 est très important, surtout pour les familles ayant des enfants. Nous espérons donc pouvoir renvoyer le projet de loi en question rapidement au comité, afin qu'il soit étudié et qu'il reçoive toutes les lectures nécessaires à son adoption ainsi que la sanction royale à la Chambre le plus tôt possible. Merci beaucoup, Monsieur le vice-président.

Mr. Deputy Speaker: Thank you, minister.

Mr. Cullins: Thank you, Mr. Deputy Speaker. I rise today as a representative of His Majesty's loyal opposition to offer remarks on Bill 21, *An Act to Amend the New Brunswick Income Tax Act*. From the outset, I want to acknowledge what this bill purports to do. It has been presented to us as a largely technical measure, one aimed at aligning provincial income tax provisions with those of the federal government. It's framed as a move toward greater consistency, greater clarity, and administrative simplicity.

On the surface, those objectives may seem reasonable and even welcome. However, this House has a duty to look deeper than the surface. We're not here to act as mere bystanders to the process. We are here to assess legislation thoroughly, to question its consequences, and to ensure that it genuinely serves the interests of New Brunswickers.

Let us ask plainly: What does this legislation actually accomplish, and, more importantly, for whom does it accomplish it? At its core, Bill 21 seeks to bring the *New Brunswick Income Tax Act* into alignment with

child tax benefit and the New Brunswick working income supplement the same as for the Canada Child Benefit, following the death of an eligible child.

The amendments will be retroactive to January 1, 2025, the date that the federal amendment came into effect. Other housekeeping amendments concerning the New Brunswick child tax benefit and the New Brunswick working income supplement are also proposed to make sure they comply with the federal *Income Tax Act*.

Mr. Deputy Speaker, Bill 21 is very important, especially for families with children. Therefore, we hope to be able to refer this bill to committee for consideration quickly so that it gets all the readings needed for its passage and receives royal assent in the House as soon as possible. Thank you very much, Mr. Deputy Speaker.

Le vice-président : Merci, Monsieur le ministre.

M. Cullins : Merci, Monsieur le vice-président. Je prends la parole aujourd'hui en tant que représentant de la loyale opposition de Sa Majesté pour faire part de mes observations sur le projet de loi 21, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*. D'entrée de jeu, je tiens à souligner ce que vise à faire le projet de loi. Il nous a été présenté comme une mesure essentiellement technique, visant à aligner les dispositions provinciales en matière d'impôt sur le revenu sur celles du gouvernement fédéral. Il est présenté comme un pas vers une plus grande cohérence, une plus grande clarté et une plus grande simplicité administrative.

À première vue, de tels objectifs peuvent sembler raisonnables et même bienvenus. Cependant, la Chambre a le devoir de regarder plus loin que la surface. Nous ne sommes pas ici pour être de simples spectateurs du processus. Nous sommes ici pour évaluer le projet de loi de manière approfondie, pour nous interroger sur ses conséquences et pour nous assurer qu'il sert véritablement les intérêts des gens du Nouveau-Brunswick.

Posons clairement la question : Qu'est-ce que le projet de loi accomplit réellement et, plus important encore, pour qui l'accomplit-il? Essentiellement, le projet de loi 21 vise à harmoniser la *Loi de l'impôt sur le revenu*

the federal *Income Tax Act*. Specifically, the bill adjusts the New Brunswick child tax benefit and the working income supplement to match changes made at the federal level. Particularly, this is in relation to childcare expenses during the pandemic years and benefit eligibility following the tragic death of a child. Most notably, the bill extends the time a parent may receive the child benefit after the death of a child from one month to six months. This is to mirror a similar federal change, effective January 1, 2025.

Mr. Deputy Speaker, on this point, I offer my full support. No parent should endure the added stress of navigating bureaucratic cut-offs in the aftermath of losing a child. If our tax system can offer a small measure of relief and a moment of financial breathing room, then it's not just a policy adjustment, it's an act of compassion. In that spirit, this provision is not only sound public policy but also a moral imperative.

Our responsibility in this Chamber extends beyond endorsing a single positive clause. We must consider the legislation as a whole, and that means examining elements that raise legitimate concern. One such concern is the bill's retroactive scope. Several of the provisions in Bill 21 apply retroactively, with some reaching as far back as 10 years. That prompts us to ask an important question: Why? Why are we amending tax rules from the distant past? What impact might this have on New Brunswickers who acted under the previous rules, believing that their obligations were settled?

16:15

Retroactive legislation, particularly in the realm of taxation, should never be adopted lightly. It has the potential to undermine the basic principle of legal certainty. As individuals and businesses make decisions based on existing law, they deserve to know that those rules won't be rewritten to their detriment years down the road. The question we must ask is this: Do these retroactive changes solve a problem, or do they create new ones?

du Nouveau-Brunswick avec la Loi de l'impôt sur le revenu fédérale. Plus précisément, le projet de loi ajuste la prestation fiscale pour enfants du Nouveau-Brunswick et le supplément du revenu gagné pour qu'ils correspondent aux changements apportés à l'échelle fédérale. Cela concerne en particulier les frais de garde d'enfants pendant les années de pandémie et l'admissibilité aux prestations à la suite du décès tragique d'un enfant. Notamment, le projet de loi porte d'un mois à six mois la période pendant laquelle un parent peut recevoir la prestation pour enfants après le décès d'un enfant. Il s'agit d'une modification semblable à celle apportée à l'échelle fédérale, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Monsieur le vice-président, sur ce point, j'apporte tout mon soutien. Aucun parent ne devrait subir le stress supplémentaire d'avoir à faire face à des obstacles bureaucratiques à la suite de la perte d'un enfant. Si notre système fiscal peut offrir une petite mesure de soulagement et un moment de répit financier, il ne s'agit pas seulement d'un ajustement de politique, mais d'un acte de compassion. Dans un tel esprit, la mesure n'est pas seulement une bonne politique publique, mais aussi un impératif moral.

Notre responsabilité à la Chambre va au-delà de l'approbation d'une seule disposition positive. Nous devons considérer le projet de loi dans son ensemble, ce qui implique d'examiner les éléments qui suscitent des préoccupations légitimes. L'une de ces préoccupations est la portée rétroactive du projet de loi. Plusieurs dispositions du projet de loi 21 s'appliquent rétroactivement, certaines remontant jusqu'à 10 ans en arrière. Cela nous amène à poser une question importante : Pourquoi? Pourquoi modifions-nous des règles fiscales d'un passé lointain? Quelle incidence cela pourrait-il avoir sur les gens du Nouveau-Brunswick qui se sont conformés aux règles antérieures, croyant que leurs obligations étaient réglées?

Une mesure législative rétroactive, en particulier dans le domaine de la fiscalité, ne devrait jamais être adoptée à la légère. Elle est susceptible de saper le principe fondamental de la sécurité juridique. Lorsque les gens et les entreprises prennent des décisions fondées sur le droit existant, ils méritent de savoir que les règles ne seront pas réécrites à leur détriment dans les années à venir. La question que nous devons nous poser est la suivante : Les modifications rétroactives

The second issue we must consider is the matter of practical benefit. We have been told that these amendments will enhance administrative efficiency and harmonize our systems with federal standards. Again, I ask: For whom is this efficient? Is it for tax administrators or the CRA? That may be true, but are we certain that those efficiencies translate into tangible benefits for ordinary New Brunswickers? Do these amendments make life easier for families filing taxes? Do they simplify things for low-income workers who are trying to access the working income supplement? Or do they merely tidy up intergovernmental spreadsheets while leaving the public no better informed? As Codify Legal Publishing aptly points out, the real test of this legislation is not whether it aligns the books but whether it balances the scales between administrative necessity and human consequence.

That leads me to my third point, which is on clarity and communication. Mr. Deputy Speaker, one of the most consistent frustrations our constituents have with government is that policies are too often written in language that only experts can decipher. This bill is a case in point. It refers to federal subsections, applies retroactive timelines, and introduces technical definitions without offering any plain language explanation of what it all means. How many New Brunswickers will know that their eligibility for a tax credit has changed or that they may qualify for this retroactive relief? How many will even be aware of this bill's existence, let alone understand its implications? If we truly believe in accessible government, then clarity must be a cornerstone of our legislative work. This means not only drafting laws in simpler terms but also ensuring that the public is educated about how those laws apply to it.

My fourth and final point is that we must consider the broader context in which this legislation arrives. The references to childcare expenses from 2020 and 2021 are rooted in the pandemic. That was a period of extraordinary disruption for families, particularly

résolvent-elles un problème ou en créent-elles de nouveaux?

Le deuxième aspect que nous devons considérer est celui des avantages pratiques. On nous a dit que les modifications amélioreraient l'efficacité administrative et harmoniseraient nos systèmes avec les normes fédérales. Encore une fois, je demande : Pour qui est-ce efficace? Pour les administrateurs fiscaux ou pour l'ARC? C'est peut-être vrai, mais sommes-nous certains que les gains d'efficacité se traduisent par des avantages tangibles pour les gens ordinaires du Nouveau-Brunswick? Les modifications facilitent-elles la vie des familles qui remplissent leur déclaration de revenus? Simplifient-elles les choses pour les travailleurs à faible revenu qui essaient d'avoir accès au supplément du revenu gagné? Ou ne font-elles que mettre de l'ordre dans les feuilles de calcul intergouvernementales sans que le public soit mieux informé? Comme le souligne à juste titre Codify Legal Publishing, le véritable test du projet de loi n'est pas de savoir s'il harmonise les livres, mais s'il assure un équilibre entre la nécessité administrative et les conséquences humaines.

Voilà qui m'amène à mon troisième point, lequel concerne la clarté et la communication. Monsieur le vice-président, l'une des frustrations les plus constantes des gens de nos circonscriptions à l'égard du gouvernement est que les politiques sont trop souvent rédigées dans un langage que seuls les experts peuvent déchiffrer. Le présent projet de loi en est un bon exemple. Il renvoie à des paragraphes fédéraux, applique des délais rétroactifs et introduit des définitions techniques sans offrir d'explication en langage clair de ce que tout cela signifie. Combien de gens du Nouveau-Brunswick sauront que leur admissibilité à un crédit d'impôt a changé ou qu'ils pourraient être admissibles à un allègement rétroactif? Combien d'entre eux seront même au courant de l'existence du projet de loi, sans parler d'en comprendre les répercussions? Si nous croyons vraiment en un gouvernement accessible, la clarté doit être la pierre angulaire de notre travail législatif. Cela signifie qu'il faut non seulement rédiger les lois en termes plus simples, mais aussi veiller à ce que les gens soient informés de la manière dont ces lois s'appliquent à eux.

Mon quatrième et dernier point est que nous devons tenir compte du contexte plus large dans lequel s'inscrit le projet de loi. Les références aux frais de garde d'enfants à partir de 2020 et de 2021 sont enracinées dans la pandémie. Cela a été une période de

those with children. Many parents were forced to make unplanned childcare arrangements, often at great personal cost. Some of those costs may now be subject to retroactive benefit calculations. Is the government prepared to assist families that may face new tax reassessments under these rules? Is there a plan to proactively communicate with low-income households that may be entitled to additional support under these changes? Is this truly a final effort to align policy or a belated attempt to clean up administrative oversights from a crisis that we are still recovering from?

Mr. Deputy Speaker, I raise these questions not to obstruct the passage of the bill but rather to ensure that it receives the scrutiny it deserves. It would be far too easy to wave this through as a technical update, but this Chamber does not exist for us to nod along. It exists for us to debate, to question, and to hold policy up to the light.

In closing, I want to be clear that there are aspects of Bill 21 that are not only defensible but also commendable. Extending benefits to parents who are grieving the loss of a child is a small but vital act of decency and one that I wholeheartedly support. However, I urge the government members and all members of this House to consider how we approach legislation such as this in the future. We must be mindful of the balance between streamlining government operations and upholding the principles of fairness, transparency, and accountability. Every amendment we make, no matter how technical it may appear, has the potential to touch the lives of real people, often in profound ways. Thank you, Mr. Deputy Speaker.

16:20

Mr. Deputy Speaker: Thank you. I have two speakers standing. Do you want to fight it out?

(Interjections.)

perturbations extraordinaires pour les familles, en particulier celles qui ont des enfants. De nombreux parents ont été contraints de prendre des dispositions imprévues pour la garde de leurs enfants, souvent à grands frais. Certains des coûts à cet égard peuvent maintenant faire l'objet d'un calcul rétroactif des prestations. Le gouvernement est-il prêt à aider les familles qui pourraient faire l'objet de nouveaux redressements fiscaux conformément à de telles règles? Existe-t-il un plan pour communiquer de manière proactive avec les ménages à faible revenu qui pourraient avoir droit à une aide supplémentaire conformément aux changements proposés? S'agit-il vraiment d'un dernier effort pour aligner les politiques ou d'une tentative tardive de réparer les oublis d'une crise dont nous sommes encore à nous remettre?

Monsieur le vice-président, je soulève de telles questions non pas pour faire obstruction à l'adoption du projet de loi, mais plutôt pour veiller à ce qu'il fasse l'objet de l'examen qu'il mérite. Il serait bien facile de le faire passer pour une simple mise à jour technique, mais la Chambre n'existe pas pour que nous nous contentions d'approuver sans rien dire. Elle existe pour que nous débattions, que nous posions des questions et que nous mettions les politiques en lumière.

En conclusion, je tiens à préciser clairement que certains aspects du projet de loi 21 sont non seulement défendables, mais également louables. L'extension des prestations aux parents qui pleurent la perte d'un enfant est un acte de décence, petit mais essentiel, que je soutiens de tout coeur. Toutefois, j'exhorte les parlementaires du côté du gouvernement et tous les autres parlementaires à réfléchir à la manière dont nous aborderons à l'avenir une mesure législative telle que celle-ci. Nous devons garder à l'esprit l'équilibre entre la rationalisation des opérations gouvernementales et le respect des principes d'équité, de transparence et de responsabilité. Chaque modification que nous apportons, aussi technique qu'elle puisse paraître, a le potentiel de toucher la vie de personnes réelles, souvent de manière profonde. Merci, Monsieur le vice-président.

Le vice-président : Merci. Deux intervenants se sont levés. Voulez-vous vous affronter?

(Exclamations.)

Mr. Deputy Speaker: Okay. I recognize the honourable member for Saint Croix.

Ms. Bockus: Thank you, Mr. Deputy Speaker. I get a chance this time around.

Mr. Deputy Speaker: Yes. I'm sorry about that.

Ms. Bockus: That's all right. You explained it.

I rise today to speak on Bill 21, *An Act to Amend the New Brunswick Income Tax Act*. As I stated earlier in this Chamber, numbers are not my first love, so anything to do with taxes and adding and subtracting whatever causes me some concern. However, I feel I must comment on this bill and the changes it proposes.

The government claims this legislation is a technical adjustment. The bill calls for updates to multiple sections by incorporating provisions from federal tax regulations and by addressing technical discrepancies, with the goal of synchronizing New Brunswick's tax legislation with federal standards and clearing up any ambiguities in the current law. In my opinion, anything we can do to make it easier for taxpayers to wade through red tape and forms can only be seen as a good thing.

I'd like to focus on a federal government amendment, which started on January 1, 2025, to extend the Canada child benefit program from one month to six months after a child's death. Both federal and provincial programs are paid at the same time. To ensure consistency with the federal program, this proposed provincial bill will amend the *New Brunswick Income Tax Act* to ensure parents can receive the New Brunswick child tax benefit and the New Brunswick working income supplement for six months following a child's death. What will be the impact of this particular amendment on those who would be affected? We must look into this and ask questions.

(**Madam Speaker** resumed the chair.)

Le vice-président : D'accord. Je donne la parole à la députée de Sainte-Croix.

M^{me} Bockus : Merci, Monsieur le vice-président. La chance est avec moi cette fois.

Le vice-président : Oui. J'en suis désolé.

M^{me} Bockus : Ce n'est pas grave. Vous l'avez expliqué.

Je prends la parole aujourd'hui sur le projet de loi 21, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*. Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, je ne suis pas une amoureuse des chiffres, alors tout ce qui a trait aux impôts et aux additions et soustractions et autres me donne un peu de difficulté. Cependant, je me dois de commenter le projet de loi et les changements qu'il propose.

Le gouvernement prétend que le présent projet de loi est un ajustement technique. Le projet de loi prévoit la mise à jour de plusieurs articles en incorporant des dispositions des règlements fiscaux fédéraux et en corrigeant des divergences techniques, afin de synchroniser la loi fiscale du Nouveau-Brunswick avec les normes fédérales et d'éliminer toute ambiguïté dans la loi actuelle. À mon avis, tout ce que nous pouvons faire pour faciliter la tâche des contribuables qui doivent se frayer un chemin à travers la bureaucratie et les formulaires ne peut être considéré que comme une bonne chose.

J'aimerais me concentrer sur une modification du gouvernement fédéral, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025, visant à prolonger l'Allocation canadienne pour enfants en la portant d'un mois à six mois après le décès d'un enfant. Les allocations fédérales et provinciales sont versées en même temps. Pour assurer la cohérence avec le programme fédéral, le projet de loi provincial proposé modifiera la *Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* pour faire en sorte que les parents puissent recevoir la prestation fiscale pour enfants du Nouveau-Brunswick et le supplément du revenu gagné du Nouveau-Brunswick pendant les six mois suivant le décès d'un enfant. Quelle sera l'incidence de cette modification particulière sur les personnes concernées? Nous devons nous pencher là-dessus et poser des questions.

(**La présidente** reprend le fauteuil.)

Understanding this question and others related to the proposed amendments is vital for legal compliance but can also impact financial planning and decision-making, especially in light of the complex family and personal situations covered by the amendments. Economically, federal and provincial alignment can lead to more straightforward tax reporting and clarity, which is ultimately beneficial for the administration of taxes and for taxpayers themselves. Do these amendments produce benefits for all those involved or trade-offs that need to be weighed by those concerned? What exactly does Bill 21 do? What are we truly being asked to vote for?

Part of the bill introduces retroactive commencement dates, some of which go back more than 10 years. I agree with my colleagues here and across the aisle. No parent should ever have to face the unimaginable loss of a child. However, for those who do, the last thing they need is a system that cuts off financial support just as their lives have fallen apart. In that regard, extending the payment period for this benefit from one month after to six months after is not only appropriate but also humane and right. I commend this aspect of the bill.

As the official opposition in this House, it is our role to avoid treating technical bills such as this as a formality, nodding them through. This cannot be rubber-stamped. This bill and all the others introduced must never be rubber-stamped. Bills must serve the people of New Brunswick in the fullest sense.

I do not stand today to oppose every word in this bill. There are elements that I believe are necessary and even compassionate, particularly the provision to extend benefits to grieving families. I want to remind all my colleagues that every statute we amend changes someone's life. Thank you, Madam Speaker.

M. Monahan : Merci, Madame la présidente.

La compréhension d'une telle question et d'autres liées aux modifications proposées est essentielle pour le respect de la loi, mais peut également avoir un effet sur la planification financière et la prise de décision, en particulier à la lumière des situations familiales et personnelles complexes couvertes par les modifications. D'un point de vue économique, l'harmonisation entre le fédéral et le provincial peut conduire à une déclaration fiscale plus simple et à une plus grande clarté, ce qui est en fin de compte bénéfique pour l'administration des impôts et pour les contribuables eux-mêmes. Les modifications proposées présentent-elles des avantages pour toutes les parties concernées ou des compromis qui doivent être évalués par les personnes concernées? Que fait exactement le projet de loi 21? En faveur de quoi au juste nous demande-t-on de voter?

Une partie du projet de loi établit des dates d'entrée en vigueur rétroactives, dont certaines remontent à plus de 10 ans. Je suis d'accord avec mes collègues de ce côté-ci et ceux d'en face. Aucun parent ne devrait jamais vivre la perte inimaginable d'un enfant. Toutefois, dans le cas de ceux qui le vivent, la dernière chose dont ils ont besoin, c'est un système qui les prive d'une aide financière au moment même où leur vie s'est effondrée. À cet égard, la prolongation de la période de versement de la prestation en la portant d'un mois à six mois est non seulement appropriée, mais aussi humaine et juste. Je salue un tel aspect du projet de loi.

En tant qu'opposition officielle à la Chambre, il est de notre rôle d'éviter de traiter des projets de loi techniques tels que celui sur lequel nous nous penchons comme une formalité, en les approuvant d'un signe de tête. Ce projet de loi ne peut pas être approuvé sans discussion. Ce projet de loi et tous les autres qui sont présentés ne doivent jamais être approuvés automatiquement. Les projets de loi doivent servir la population du Nouveau-Brunswick au sens le plus large du terme.

Je ne prends pas la parole aujourd'hui pour m'opposer à chaque mot du projet de loi. Certains éléments me semblent nécessaires et même inspirés par la compassion, en particulier la disposition visant à étendre les prestations pour les familles en deuil. Je tiens à rappeler à tous mes collègues que chaque loi que nous modifions change la vie de quelqu'un. Merci, Madame la présidente.

Mr. Monahan: Thank you, Madam Speaker.

Today, I am going to speak on behalf of the official opposition to offer our remarks in support of Bill 21, *An Act to Amend the New Brunswick Income Tax Act*. We acknowledge the work of the government in bringing forward this legislation, and we recognize the efforts of the Minister of Finance in sponsoring this bill and of those officials who have worked behind the scenes to prepare its contents.

16:25

At its core, this legislation addresses both technical and compassionate elements within our province's tax framework. It is a bill that brings New Brunswick legislation into alignment with recent changes made at the federal level, ensuring that our residents are treated fairly and consistently, no matter where they live in this country. While, on the surface, the bill may appear to be a collection of technical amendments, updates to language, references, and legal synchronizations, it is, in fact, something more significant. When we take a closer look at what is being proposed, we see a meaningful and thoughtful response to one of the most difficult moments any family could face—the death of a child.

The federal government has taken steps to extend the Canada child benefit for a period of six months following the loss of a child. Bill 21 ensures that New Brunswick follows suit by amending our New Brunswick child tax benefit and working income supplement so that families in our province receive the same continued support. This means that grieving parents, who are already dealing with an unimaginable heartache, won't face the additional burden of seeing essential financial supports suddenly end. They will have a six-month period of continued stability, which can make a significant difference in how they navigate such a traumatic period.

Madam Speaker, this is more than just a policy change. This is an act of compassion. It's a demonstration that our laws can reflect empathy and that our system does not have to be cold and unfeeling. Instead, through legislation such as this, it can provide consistency, comfort, and clarity in a time of crisis. This bill also includes retroactive commencement dates—a great idea—some reaching back over a decade. This will help resolve long-standing

Aujourd'hui, je vais parler au nom de l'opposition officielle pour présenter nos observations à l'appui du projet de loi 21, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*. Nous reconnaissons le travail accompli par le gouvernement dans la présentation du projet de loi, ainsi que les efforts du ministre des Finances qui l'a parrainé et des fonctionnaires qui ont travaillé en coulisse pour en préparer le contenu.

Fondamentalement, le projet de loi porte à la fois sur des éléments techniques et compassionnels dans le cadre fiscal de notre province. Il aligne la mesure législative du Nouveau-Brunswick sur les récents changements apportés à l'échelle fédérale, ce qui garantit que nos gens sont traités de manière équitable et cohérente, quel que soit l'endroit où ils vivent dans ce pays. Si, à première vue, le projet de loi peut sembler être un ensemble de modifications techniques, de formulations mises à jour, de références et d'harmonisations juridiques, il s'agit en fait de quelque chose de plus important. Lorsque nous regardons de plus près ce qui est proposé, nous voyons une réponse significative et réfléchie à l'un des moments les plus difficiles que puisse vivre une famille, à savoir la mort d'un enfant.

Le gouvernement fédéral a pris des mesures pour prolonger l'Allocation canadienne pour enfants pendant une période de six mois après la perte d'un enfant. Le projet de loi 21 veille à ce que le Nouveau-Brunswick emboîte le pas en modifiant sa prestation fiscale pour enfants et son supplément du revenu gagné afin que les familles de notre province bénéficient du même soutien continu. Cela signifie que les parents endeuillés, qui sont déjà aux prises avec un chagrin inimaginable, n'auront pas à porter le fardeau supplémentaire de la fin soudaine d'un soutien financier essentiel. Ils bénéficieront d'une période de six mois de stabilité continue, ce qui peut avoir des effets importants sur la façon dont ils traversent une période aussi traumatisante.

Madame la présidente, il ne s'agit pas seulement d'un changement de politique. C'est un acte de compassion. C'est la démonstration que nos lois peuvent refléter l'empathie et que notre système n'a pas à être froid et insensible. Au contraire, grâce à un projet de loi comme celui qui est proposé, il peut apporter cohérence, réconfort et clarté en temps de crise. Ce projet de loi prévoit également des dates d'entrée en vigueur rétroactives — une excellente idée — dont

inconsistencies and legal ambiguities. These corrections, while administrative in nature, contribute to a fairer, clearer, and more functional system for both taxpayers and tax professionals. The amendments ensure that New Brunswickers are not left in the dark about their obligations or entitlements and that the system works as it was always intended to.

Madam Speaker, we know that trust in public institutions, especially in taxation, is earned when citizens feel that the system is transparent, fair, and responsive to their needs. This legislation contributes to that trust. It brings our province's tax law up to date. It supports families in need and aligns our provincial approach with the national standard in a way that is coherent and responsible.

We also want to take a moment to acknowledge the question of impact. One might ask: Will these amendments truly make a difference in people's day-to-day lives? In many cases, the answer is yes. Yes, they will. For the families who will benefit from the six-month extension, this will mean the world to them. For those navigating an increasingly complex tax system, any effort to reduce confusion and improve consistency is a welcome and necessary step.

At a time when many New Brunswickers are experiencing economic uncertainty, rising living costs, wage pressures, and housing challenges, any measure that simplifies government interactions and provides meaningful, targeted support deserves serious consideration, and, when warranted, our full support.

Madam Speaker, the official opposition is pleased to support this bill. We do so not only because it updates outdated legislation and improves bureaucratic efficiency but also because it reflects the values of fairness, dignity, and compassion for our fellow citizens, values that we all hold dear. We are hopeful that this legislation will move swiftly through the necessary stages so New Brunswick families can begin to feel the positive impacts as soon as possible. We encourage the government to continue looking for

certaines remontent à plus d'une décennie. Cela permettra de résoudre des incohérences et des ambiguïtés juridiques de longue date. De telles corrections, bien que de nature administrative, contribuent à un système plus juste, plus clair et plus fonctionnel pour à la fois les contribuables et les professionnels de l'impôt. Les modifications garantissent que les gens du Nouveau-Brunswick ne sont pas laissés dans l'ignorance de leurs obligations ou de leurs droits et que le système fonctionne comme il a toujours été prévu.

Madame la présidente, nous savons que la confiance dans les institutions publiques, en particulier dans le domaine fiscal, est acquise lorsque les gens ont le sentiment que le système est transparent et équitable et qu'il répond à leurs besoins. Le présent projet de loi contribue à cette confiance. Il met à jour la législation fiscale de notre province. Il soutient les familles dans le besoin et aligne notre approche provinciale sur la norme nationale d'une manière cohérente et responsable.

Nous souhaitons également prendre un moment pour aborder la question de l'incidence. On pourrait demander : Les modifications amélioreront-elles vraiment la vie quotidienne des gens? Dans de nombreux cas, la réponse est oui. Oui, elles l'amélioreront. Pour les familles qui bénéficieront de la prolongation de six mois, cela signifiera beaucoup. Pour les gens qui naviguent dans un système fiscal de plus en plus complexe, tout effort visant à réduire la confusion et à améliorer la cohérence est une étape bienvenue et nécessaire.

À une époque où bien des gens du Nouveau-Brunswick sont aux prises avec l'incertitude économique, l'augmentation du coût de la vie, des pressions salariales et des problèmes de logement, toute mesure qui simplifie les interactions gouvernementales et fournit un soutien significatif et ciblé mérite d'être examinée sérieusement et, le cas échéant, d'être soutenue sans réserve.

Madame la présidente, l'opposition officielle a le plaisir d'appuyer le projet de loi. Nous le faisons non seulement parce qu'il met à jour une loi désuète et améliore l'efficacité bureaucratique, mais aussi parce qu'il reflète les valeurs d'équité, de dignité et de compassion envers nos concitoyens, des valeurs qui nous sont chères à tous. Nous espérons que le projet de loi franchira rapidement les étapes nécessaires pour que les familles du Nouveau-Brunswick puissent commencer à en ressentir les effets positifs le plus tôt

ways, big and small, to bring our tax system in line with the realities and challenges that New Brunswickers face today. Thank you, Madam Speaker.

16:30

Mr. Lee: Thank you, Madam Speaker. I rise in the House today as a member of His Majesty's loyal opposition to speak on Bill 21, *An Act to Amend the New Brunswick Income Tax Act*. Let me begin by acknowledging the purpose and intentions of this bill. The government claims the legislation is a technical adjustment, the harmonization of provincial and federal income tax provisions. It is described as a step toward clarity and consistency. At first glance, who could argue against consistency and clarity? However, in this Chamber, we have a responsibility to not merely accept what appears on the surface but rather examine legislation closely, ask the necessary questions, and consider the impacts, not only for accountants and bureaucrats but also for the people of this province whose lives may be touched by what seems to be a minor policy amendment.

Today, I ask: What exactly does Bill 21 do? What are we truly being asked to vote for? The bill aligns New Brunswick's tax legislation with federal standards, particularly with regard to the New Brunswick child tax benefit and the New Brunswick working income supplement. It brings provincial law in line with federal provisions such as subsection 63(3.1), which is related to COVID-19 childcare expenses, and subsections 122.62(9) and 122.62(10), which address benefit eligibility following the death of a dependent child.

The bill introduces retroactive commencement dates, including some that go back more than a decade. Most significantly, and this is where I find common ground with my colleagues opposite, it extends the provincial child benefit payment period from one month to six months following the death of a child to mirror the change made at the federal level.

Madam Speaker, let us be clear. No parent should ever have to face the unimaginable loss of a child.

possible. Nous encourageons le gouvernement à continuer à chercher des moyens, petits et grands, d'adapter notre système fiscal aux réalités et aux défis auxquels les gens du Nouveau-Brunswick doivent faire face aujourd'hui. Merci, Madame la présidente.

M. Lee : Merci, Madame la présidente. Je prends la parole à la Chambre aujourd'hui en tant que député de la loyale opposition de Sa Majesté au sujet du projet de loi 21, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*. Permettez-moi d'abord de souligner l'objectif et les intentions de ce projet de loi. Le gouvernement prétend qu'il s'agit d'un ajustement technique, de l'harmonisation des dispositions provinciales et fédérales en matière d'impôt sur le revenu. Le projet de loi est décrit comme un pas vers la clarté et la cohérence. À première vue, qui pourrait s'opposer à la cohérence et à la clarté? Cependant, à la Chambre, nous avons la responsabilité de ne pas nous contenter d'accepter ce qui apparaît en surface, mais plutôt d'examiner la législation de près, de poser les questions nécessaires et de considérer les conséquences, non seulement pour les comptables et les bureaucrates, mais aussi pour les gens de la province dont la vie peut être touchée par ce qui semble être une modification mineure de politique.

Aujourd'hui, je demande : Que fait exactement le projet de loi 21? En faveur de quoi nous demande-t-on au juste de voter? Le projet de loi aligne la loi fiscale du Nouveau-Brunswick sur les normes fédérales, particulièrement en ce qui concerne la prestation fiscale pour enfants du Nouveau-Brunswick et le supplément du revenu gagné du Nouveau-Brunswick. Il harmonise la loi provinciale avec les dispositions fédérales telles que le paragraphe 63(3.1), qui porte sur les frais de garde d'enfants liés à la COVID-19, et les paragraphes 122.62(9) et 122.62(10), qui traitent de l'admissibilité aux prestations à la suite du décès d'un enfant à charge.

Le projet de loi établit des dates d'entrée en vigueur rétroactives, dont certaines remontent à plus d'une décennie. Plus important encore, et c'est là où je trouve un terrain d'entente avec mes collègues d'en face, il prolonge la période de versement de la prestation provinciale pour enfants d'un mois à six mois après le décès d'un enfant, afin de refléter le changement opéré à l'échelle fédérale.

Madame la présidente, soyons clairs. Aucun parent ne devrait jamais vivre la perte inimaginable d'un enfant.

However, for those who do, the last thing they need is a system that cuts off financial support just as their lives have fallen apart. In that regard, extending the payment period for this benefit from one month after to six months after is not only appropriate but also humane and right. I commend that aspect of this bill.

Madam Speaker, the work of this Chamber is not only to applaud good intentions but also to scrutinize the legislation before us. When we look at this bill in its entirety, we see there are several items to consider, and I urge all members to reflect on them.

The first item is retroactivity. This bill includes retroactive amendments that reach as far back as a decade, and the question must be asked: To what end? Who is affected by these changes? Is there a clear public interest served by rewriting tax history and potentially impacting individuals or businesses that made decisions in good faith under the law as it stood then? Retroactive legislation, particularly in matters of taxation, should always be approached with caution. We in this House should be wary of any precedent that permits the government to alter the rules of the game long after the fact, as it can undermine public trust and raise concerns about fairness and predictability in the law.

The second item is who benefits. The bill's summary and supporting documents suggest these amendments are largely administrative, improving efficiency and alignment with federal frameworks. However, as I said before: For whom is this efficient? Is it for Revenue Canada? Is it for provincial bureaucrats? That is not a bad thing in itself, but if the changes we make do not translate into meaningful benefits for taxpayers, families, workers, and small business owners, then I question whether we are truly acting in the public interest.

As Codify Legal Publishing rightly observes, the question is not whether the bill is clean or tidy on paper but whether the trade-offs it introduces are warranted.

Cependant, dans le cas de ceux qui le vivent, la dernière chose dont ils ont besoin, c'est un système qui les prive d'une aide financière au moment même où leur vie s'est effondrée. À cet égard, la prolongation de la période de versement de la prestation en question d'un mois à six mois est non seulement appropriée, mais aussi humaine et juste. Je salue un tel aspect du projet de loi.

Madame la présidente, notre travail à la Chambre ne consiste pas seulement à applaudir les bonnes intentions, mais aussi à examiner minutieusement la législation qui nous est soumise. Lorsque nous examinons le projet de loi dans son intégralité, nous constatons qu'il y a plusieurs éléments à prendre en considération, et j'exhorte tous les parlementaires à réfléchir à ceux-ci.

Le premier élément est la rétroactivité. Le projet de loi comprend des modifications rétroactives qui remontent jusqu'à une décennie, et la question doit être posée : Dans quel but? Qui est concerné par ces modifications? Est-il clairement dans l'intérêt du public de réécrire l'histoire fiscale et de produire un effet potentiel sur les personnes ou les entreprises qui ont pris des décisions de bonne foi en vertu de la loi telle qu'elle existait à l'époque? Les mesures législatives rétroactives, en particulier en matière de fiscalité, devraient toujours être abordées avec prudence. Nous devrions, à la Chambre, nous méfier de tout précédent permettant au gouvernement de modifier les règles du jeu longtemps après les faits, car cela peut saper la confiance de la population et susciter des préoccupations quant à l'équité et à la prévisibilité de la loi.

Le deuxième élément concerne les bénéficiaires. Le résumé du projet de loi et les documents qui l'accompagnent indiquent que les modifications sont essentiellement administratives, améliorant l'efficacité et l'alignement sur les cadres fédéraux. Cependant, comme je l'ai déjà dit : Pour qui ces modifications sont-elles efficaces? Pour Revenu Canada? Pour les bureaucrates provinciaux? Ce n'est pas une mauvaise chose en soi, mais si les changements que nous apportons ne se traduisent pas par des avantages significatifs pour les contribuables, les familles, les travailleurs et les propriétaires de petites entreprises, alors je me demande si nous agissons vraiment dans l'intérêt public.

Comme le fait remarquer à juste titre Codify Legal Publishing, la question n'est pas de savoir si le projet de loi remet de l'ordre ou fait le ménage sur le papier,

Is this merely a matter of legislative housecleaning, or are we rearranging the tax code in ways that may have unanticipated consequences?

The third item is clarity and transparency. One of the guiding principles of a just taxation system is that it must be comprehensible to those it governs. Yet, Madam Speaker, the technical language of this bill, which is full of references to federal subsections and obscure retroactive provisions, raises concerns about accessibility. How many New Brunswickers can read this bill and fully understand its implications? How many will know what their entitlements under the new law are? How many will have to rely on tax professionals just to navigate a benefit they desperately need?

We must do better. If we believe that public policy should serve people, then we must write laws that people can understand. If the government is serious about synchronizing legislation with the federal standards, then it should be equally committed to plain language explanations and public education so that no family is left confused or misinformed.

16:35

Fourth is the context of this bill. I am reminded that these amendments come at a time when many families in our province are still feeling the aftershocks of COVID-19. The inclusion of childcare expense provisions from 2020 and 2021 raises questions about whether this bill is simply catching up on unfinished business or whether it opens the door to reassessments and confusion for low-income parents who were already burdened during the pandemic. Is this government prepared to issue guidance or support for those who may be affected by these changes? Will we see new reassessments triggered by retroactive applications of new rules?

Finally, I will say a word about our role in this House. It is easy to treat technical bills such as this as a formality and to nod them through. However, if we do that, then we risk reducing this House to a rubber stamp, so to speak. Every clause we pass, no matter

mais si les compromis qu'il introduit sont justifiés. S'agit-il simplement d'un ménage législatif ou sommes-nous en train de réorganiser le code fiscal d'une manière qui pourrait avoir des conséquences imprévues?

Le troisième élément est la clarté et la transparence. L'un des principes directeurs d'un système fiscal juste est qu'il doit être compréhensible pour les gens qu'il régit. Or, Madame la présidente, le langage technique du projet de loi, qui est rempli de références à des paragraphes fédéraux et d'obscurités dispositions rétroactives, soulève des préoccupations quant à l'accessibilité. Combien de gens du Nouveau-Brunswick peuvent lire ce projet de loi et en comprendre pleinement les répercussions? Combien d'entre eux sauront quels sont leurs droits en vertu de la nouvelle loi? Combien d'entre eux devront faire appel à des fiscalistes rien que pour obtenir un avantage dont ils ont désespérément besoin?

Nous devons faire mieux. Si nous pensons que les politiques publiques doivent être au service des gens, nous devons rédiger des lois que les gens peuvent comprendre. Si le gouvernement veut vraiment synchroniser la loi avec les normes fédérales, il doit s'engager tout autant à fournir des explications en langage clair et à informer le public afin qu'aucune famille ne soit laissée dans la confusion ou mal informée.

Quatrièmement, il y a le contexte du projet de loi. Les modifications en question interviennent à un moment où de nombreuses familles de notre province ressentent encore le contrecoup de la pandémie de COVID-19. L'inclusion des dispositions relatives aux frais de garde d'enfants à partir de 2020 et de 2021 soulève la question de savoir si le projet de loi ne fait que terminer un travail inachevé ou s'il ouvre la porte à des réévaluations et à la confusion pour les parents à faible revenu qui ont déjà été accablés pendant la pandémie. Le gouvernement actuel est-il prêt à fournir des conseils ou un soutien aux personnes susceptibles d'être touchées par de tels changements? Verrons-nous de nouvelles réévaluations déclenchées par des applications rétroactives des nouvelles règles?

Enfin, je dirai un mot sur notre rôle à la Chambre. Il est facile de traiter des projets de loi techniques du genre de celui qui nous occupe comme une formalité et de les approuver d'un signe de tête. Cependant, si nous faisons cela, nous risquons de réduire le rôle de

how minor it may seem, reflects the values and priorities that we choose to govern by. Let us make sure it serves the people of New Brunswick in the fullest sense.

In conclusion, I do not stand here today to oppose every word in this legislation. There are elements of Bill 21 that I believe are necessary and even compassionate, particularly the provision extending benefits to grieving families. I do rise to say this: We must take a more careful, more critical, and more human-centred approach to how we pass laws in this province. This is especially the case for laws that touch on death, hardship, and financial insecurity. Let us not allow technicalities to obscure compassion nor efficiency to overshadow fairness. Let us remember that every statute that we amend changes someone's life, sometimes in ways that we cannot foresee. Thank you, Madam Speaker.

Mr. Weir: Thank you, Madam Speaker. I rise today to speak on Bill 21, *An Act to Amend the New Brunswick Income Tax Act*. I'll get to the gist of it and cover some of my main points.

According to a summary provided by Codify Legal Publishing, this bill introduces updates to multiple sections of the *New Brunswick Income Tax Act* by incorporating provisions from the federal tax regulations and addressing technical discrepancies. This is housekeeping that is needed, from what I understand from the minister and the government. I understand that. This goes back to what we always worry about when we have 34 bills on the table, and we are working through them as a group as well as we can. Sometimes there may be things that get overlooked.

Unintended consequences affect New Brunswickers who struggle with socioeconomic problems more than they do others. We have to be very careful that we don't have unintended consequences from any of our bills, motions, or Acts. We need to be aware of the consequences of these small mistakes and how they may affect small groups of people in our communities in a terribly negative way. Although we can fix these

la Chambre à celui d'une simple approbation automatique, pour ainsi dire. Chaque disposition que nous adoptons, aussi mineure qu'elle puisse paraître, reflète les valeurs et les priorités sur la base desquelles nous choisissons de gouverner. Veillons à ce qu'elle serve au mieux les intérêts de la population du Nouveau-Brunswick.

En conclusion, je ne suis pas ici aujourd'hui pour m'opposer à chaque mot du projet de loi. Certains éléments du projet de loi 21 me semblent nécessaires et même inspirés par la compassion, en particulier la disposition prolongeant le versement des prestations aux familles en deuil. Je prends la parole pour dire ceci : Nous devons adopter une approche plus prudente, plus critique et plus centrée sur l'être humain dans la manière dont nous adoptons les lois dans la province. C'est particulièrement vrai pour les lois qui touchent à la mort, aux épreuves et à l'insécurité financière. Ne laissons pas les détails techniques occulter la compassion, ni l'efficacité prendre le pas sur l'équité. N'oublions pas que chaque modification que nous apportons à une loi change la vie de quelqu'un, parfois d'une manière que nous ne pouvons pas prévoir. Merci, Madame la présidente.

M. Weir : Merci, Madame la présidente. Je prends la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi 21, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*. Je vais aborder l'essentiel et couvrir quelques-uns de mes principaux points.

Selon un résumé fourni par Codify Legal Publishing, le projet de loi met à jour plusieurs articles de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* en incorporant des dispositions des règlements fiscaux fédéraux et en corrigeant des divergences techniques. D'après ce que j'ai compris de la part du ministre et du gouvernement, il s'agit d'une mesure d'ordre administratif qui est nécessaire. Je comprends cela. Cela nous ramène à ce qui nous préoccupe toujours lorsque nous avons 34 projets de loi à l'ordre du jour, et nous les examinons en groupe du mieux que nous le pouvons. Il peut arriver que certaines choses soient négligées.

Les conséquences involontaires touchent davantage les gens du Nouveau-Brunswick qui ont des problèmes socio-économiques que les autres. Nous devons veiller à ce que nos projets de loi ou nos motions n'aient pas de conséquences imprévues. Nous devons être conscients des conséquences des petites erreurs et de la manière dont elles peuvent affecter de façon terriblement négative de petits groupes de personnes

problems, and I say this a lot, they are still not fixed in a very timely fashion for those who are affected by the mistakes in a terrible way. As legislators, we let a year go by before we fix something, and that's our cycle. It doesn't seem like a long time to us, but if these tiny mistakes, these little oversights, are affecting you, then they are a big deal. We need to work as hard as we can through this process, through debate, through committee, through first and second readings, through the departments and their ministers working hard on these bills, and through the government engaging with the population to find solutions.

16:40

The idea here is a fine idea. The possible unforeseen outcomes are something that this House is designed to find and fix. We must find and fix as many unforeseen outcomes as possible before this bill goes to royal assent and then has to be fixed later if we find something. Maybe we're perfect. That's unlikely, but it's possible. We've had some lovely, wonderful bills—multi-party bills—pass in this House and go on to royal assent. They had great stuff in them. They fixed things that were 40 years old and had real flaws in them. They fixed them.

Lo and behold, a year or two later, we find out that we missed things, even with the whole House and all the departments working hard to find a solution. We were working co-operatively on something everybody agreed on, and we still missed some things. Is that normal? Absolutely. The time it takes to repair those things affects people in a terribly negative manner. I'll do my duty here to speak on this bill and talk about the things I would like answers to in committee.

In the introduction, it says we are fixing some of the problems that occur in the interaction between our regulations and the federal tax regulations. There are some technical discrepancies as things move forward. We are trying to synchronize New Brunswick's tax regulations with the federal standards and clear up any ambiguities in the current law. The bill extends certain

dans nos collectivités. Bien que nous puissions résoudre de tels problèmes, ceux-ci, je le dis souvent, ne sont jamais résolus assez rapidement pour ceux qui sont terriblement affectés par de telles erreurs. En tant que législateurs, nous laissons passer un an avant de corriger quelque chose, tel est notre cycle. Cela ne nous semble pas très long à nous, mais les gens qui sont affectés par de telles petites erreurs, de tels petits oublis, les trouvent graves. Nous devons travailler aussi dur que possible tout au long du processus, lors des débats, en comité, en première et deuxième lectures, par l'intermédiaire des ministères et de leurs ministres qui oeuvrent d'arrache-pied sur de tels projets de loi, et par le truchement du gouvernement qui s'engage auprès de la population à trouver des solutions.

L'idée, ici, est bonne. Les résultats imprévus potentiels sont quelque chose que la Chambre a pour rôle de trouver et de corriger. Nous devons trouver et corriger autant de résultats imprévus que possible avant que le projet de loi ne reçoive la sanction royale et ne doive être corrigé plus tard si nous trouvons quelque chose. Nous sommes peut-être parfaits. C'est peu probable, mais c'est possible. Nous avons eu de magnifiques et merveilleux projets de loi, des projets de loi multipartites, qui ont été adoptés à la Chambre et qui ont reçu la sanction royale. Ils contenaient d'excellentes choses. Ils corrigeaient des dispositions vieilles de 40 ans qui présentaient de réelles lacunes. Ils les ont corrigées.

Ô surprise, un an ou deux plus tard, nous nous apercevons que nous avons raté des choses, même si tous les parlementaires et tous les ministères ont travaillé d'arrache-pied pour trouver une solution. Nous avons travaillé en coopération sur un sujet sur lequel tout le monde était d'accord, et nous avons quand même raté des choses. Est-ce normal? Tout à fait. Le temps qu'il faut pour réparer de tels faux pas affecte les gens d'une manière terriblement négative. Je ferai mon devoir en parlant du projet de loi et en abordant les questions auxquelles j'aimerais obtenir des réponses en comité.

Dans la présentation, il est dit que nous apportons des solutions à certains problèmes liés à l'interaction entre notre réglementation et la réglementation fiscale fédérale. Il y a quelques divergences techniques qui se présentent au fur et à mesure que les choses avancent. Nous essayons de synchroniser les règlements fiscaux du Nouveau-Brunswick avec les normes fédérales et

provisions related to the death of a qualified dependent occurring after 2024 and institutes retroactive commencement dates, some dating back to over a decade ago, to seamlessly align historical and current legislation.

This is a wonderful, wonderful idea that deals with very complex and technical tax laws, and there are all kinds of opportunities to make a mistake here. Not being an expert, I will try very hard to have a full understanding before we go into committee so I can ask some questions that may shine a light on something that was overlooked or that at least make me feel that I have done the job I was voted in here to do for my constituents and the people of New Brunswick.

The bill specifically aligns section 51 of the *New Brunswick Income Tax Act*, which deals with the child tax benefit and the working income supplement, with subsections 63(3.1) and 122.62(9) and, for the 2020 and 2021 taxation years, subsections 122.62(9) and 122.62(10) to address dependent qualifications related to the death of a child. These are things we need to get right. These things need to be seamless. I appreciate the work of the minister and staff in the department to find ways to solve these delays, and I hope we've done a wonderful job. I'm cheering on the minister and those in the department. I hope they got everything exactly right. I wouldn't hold them to account if they were off on something because this is complicated business. I applaud them for working through this. Dealing with the death of a child is bad enough. Having to deal with bureaucracy that's not working for you would be challenging to say the very, very least.

Background... The federal government made amendments, which started on January 1, 2025, to the Canada child benefit to extend the program from one month to six months after a child's death. Both federal and provincial programs are paid at the same time. This proposed bill would amend the *Income Tax Act* to ensure parents can receive the child tax benefit and the New Brunswick working income supplement for six months following a child's death to ensure consistency with the federal program. That's wonderful. I'm sure

de lever toute ambiguïté dans la loi actuelle. Le projet de loi prolonge certaines dispositions relatives au décès d'une personne à charge admissible survenant après 2024 et institue des dates d'entrée en vigueur rétroactives, dont certaines remontent à plus d'une décennie, afin d'harmoniser la mesure législative antérieure et la mesure législative actuelle.

Il s'agit d'une idée tout à fait merveilleuse qui oblige à composer avec des lois fiscales très complexes et techniques, de sorte que les occasions de toutes sortes de commettre une erreur ne manquent pas. N'étant pas un expert, je ferai tous les efforts pour bien comprendre le projet de loi avant que nous n'allions en comité afin de pouvoir poser des questions qui pourraient mettre en lumière quelque aspect qui a été négligé ou qui me donneraient au moins le sentiment d'avoir fait le travail pour lequel j'ai été élu à la Chambre pour les gens de ma circonscription et les gens du Nouveau-Brunswick.

Le projet de loi aligne spécifiquement l'article 51 de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*, qui traite de la prestation fiscale pour enfants et du supplément du revenu gagné, sur les paragraphes 63(3.1) et 122.62(9) et, pour les années d'imposition 2020 et 2021, sur les paragraphes 122.62(9) et 122.62(10) afin de couvrir l'admissibilité des personnes à charge liée au décès d'un enfant. Ce sont des choses que nous devons faire correctement. Elles doivent être faites sans faille. Je suis gré au ministre et au personnel du ministère pour le travail accompli afin de trouver des façons de résoudre de tels délais, et j'espère que nous avons fait un excellent travail. J'applaudis le ministre et le personnel du ministère. J'espère qu'ils ont fait exactement ce qu'il fallait. Je ne leur en tiendrais pas rigueur s'ils s'étaient trompés sur un aspect, car il s'agit d'un sujet compliqué. Je les félicite d'y avoir travaillé. Il est déjà difficile de faire face à la mort d'un enfant. Devoir faire face à une bureaucratie qui ne travaille pas pour vous serait pour le moins difficile.

Du contexte... Le gouvernement fédéral a apporté des modifications, qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2025, à l'Allocation canadienne pour enfants afin de prolonger le programme d'un mois à six mois après le décès d'un enfant. Les allocations fédérales et provinciales sont versées en même temps. Le projet de loi proposé modifierait la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour que les parents puissent recevoir la prestation fiscale pour enfants et le supplément du revenu gagné du Nouveau-Brunswick pendant les six mois suivant le décès d'un enfant, afin d'assurer la cohérence avec

the details are well thought out, and I hope they prove to be flawless.

Items for consideration... One may want to ask what particular impact these amendments will have on those who would be affected by the alignment of provincial and federal income tax policies in these matters. Does it carry the risk of causing needless adverse effects on certain people in the interest of minor potential improvements in bureaucratic efficiency? That's the yin and the yang of these types of things. Sometimes, when we fix something that needs to be fixed, we ignore the unforeseen consequences. We don't spend enough time on the unforeseen consequences. These are complicated questions with complicated answers. If we are not thorough and careful, we could cause a bigger problem than the one we're trying to solve.

16:45

Do these amendments address matters related to tax fairness or fraud? Are they minor technical tweaks that have little to no practical impact on the day-to-day lives of those the amendments may apply to? One may want to honestly inquire about all these matters and more when assessing the value of the bill, and this important work is done by the opposition in committee. We need to understand that this is not being oppositional. This is being co-operative in finding value and finding possible ways to do things better.

According to Codify Legal Publishing, the bill matters because it underlines the importance of remaining knowledgeable about tax law updates. Understanding these changes is vital not only for legal compliance but also for impacting financial planning and decision-making, especially in light of the complex family and personal situations covered by the amendment. Economically, alignment can lead to more straightforward tax reporting and clarity, which is ultimately beneficial to the administration of taxes for the taxpayers themselves. This may form the foundation upon which to assess the bill. Do these amendments produce benefits for all those involved or trade-offs that need to be weighed by those concerned?

le programme fédéral. C'est merveilleux. Je suis sûr que les détails sont bien pensés et j'espère qu'ils s'avéreront sans faille.

Questions à prendre en considération... On peut se demander quelle incidence particulière de telles modifications auront sur les personnes qui seraient touchées par l'alignement des politiques provinciales et fédérales en matière d'impôt sur le revenu à cet égard. Ces modifications risquent-elles d'avoir des effets négatifs inutiles sur certaines personnes dans l'intérêt d'améliorations mineures potentielles de l'efficacité bureaucratique? C'est le yin et le yang d'un tel genre de choses. Parfois, lorsque nous corrigeons quelque chose qui doit l'être, nous ignorons les conséquences imprévues. Nous ne consacrons pas assez de temps aux conséquences imprévues. Ce sont des questions compliquées qui ont des réponses compliquées. Si nous ne sommes pas rigoureux et prudents, nous pourrions causer un problème plus grave que celui que nous essayons de résoudre.

Les modifications portent-elles sur des questions liées à l'équité fiscale ou à la fraude? Ne sont-elles que des ajustements techniques mineurs qui n'ont que peu ou pas de conséquences pratiques sur la vie quotidienne des personnes auxquelles elles peuvent s'appliquer? On peut s'interroger honnêtement sur toutes ces questions et sur d'autres encore lorsqu'on évalue le projet de loi, et c'est l'opposition qui fait ce travail important en comité. Nous devons comprendre qu'il ne s'agit pas de s'opposer. Il s'agit de coopérer pour déterminer la valeur de ce qui est proposé et trouver les moyens d'améliorer les choses.

Selon Codify Legal Publishing, le projet de loi est important car il démontre l'importance de rester informé des mises à jour des mesures législatives fiscales. Il est essentiel de comprendre de tels changements, non seulement pour respecter la loi, mais aussi pour en tenir compte dans la planification financière et la prise de décision, considérant en particulier les situations familiales et personnelles complexes couvertes par ces changements. D'un point de vue économique, l'alignement peut conduire à une déclaration fiscale plus simple et à une plus grande clarté, ce qui est en fin de compte bénéfique à l'administration des impôts et pour les contribuables eux-mêmes. C'est possiblement sur une telle base qu'il convient d'évaluer le projet de loi. Les modifications présentent-elles des avantages pour

Sources were used to develop this particular line of questioning on Bill 21. I have the link to Codify Legal Publishing if anybody would like to have it. I'm more than happy to share it with the government. I'm sure we all have the link to the government of Canada's *Income Tax Act*. Of course, I'll roll with the sections one more time. This is from the *Income Tax Act*. It's subsections 63(3.1), 122.62(9), and 122.62(10). These are in the *Income Tax Act*, and they are pertinent to this bill and the amendments within. The government of New Brunswick's chapter N-6.001, *New Brunswick Income Tax Act*, was also one of the sources used to compile this list and document that I've used here today. Those resources are available to anybody, to the department and to the people of New Brunswick, to have a better understanding of the brief that I read about Bill 21, *An Act to Amend the New Brunswick Income Tax Act*. It's a bill that is designed to align our income tax legislation and some of the things at the provincial level with those at the federal level.

I jotted down a couple of key points. What is the rationale for amending the *New Brunswick Income Tax Act* at this time, especially amid the high cost of living pressures for New Brunswickers? It's just a question, a question that I'm sure can be answered by the department. I'm sure it has a good reason. That's one of those questions that came to mind when I was thinking about what to ask in committee in order to have a better understanding of how this works, how well it's designed, and how it affects all different types of New Brunswickers.

Has the government conducted a public or economic consultation to determine whether the proposed changes reflect the current fiscal need? Now, that's kind of a tough question to ask on this particular bill, but it still applies. It always applies to everything we do that affects the income and the taxation of the people of New Brunswick. It's important to consider. In this particular case, it may not be the most important thing, but it's still important and should be considered.

toutes les parties concernées ou des compromis qui doivent être évalués par les personnes concernées?

Des sources ont été utilisées pour élaborer une telle ligne de questionnement particulière sur le projet de loi 21. J'ai le lien vers Codify Legal Publishing si quelqu'un souhaite l'obtenir. Je serais ravi de le transmettre au gouvernement. Je suis sûr que nous avons tous le lien vers la *Loi de l'impôt sur le revenu* du gouvernement du Canada. Bien sûr, je vais énumérer les dispositions une fois de plus. Elles sont de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Il s'agit des paragraphes 63(3.1), 122.62(9) et 122.62(10). Ils figurent dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* et sont pertinents pour le projet de loi et les modifications qu'il contient. Le chapitre N-6.001 des Lois du Nouveau-Brunswick, *Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*, a également été l'une des sources utilisées pour réunir la liste et le document que j'ai utilisés ici aujourd'hui. Il s'agit de ressources qui sont à la disposition de tous, du ministère et de la population du Nouveau-Brunswick, pour mieux comprendre le résumé que j'ai lu sur le projet de loi 21, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*. Il s'agit d'un projet de loi qui vise à harmoniser notre loi en matière d'impôt sur le revenu et certains éléments à l'échelle provinciale avec ceux de l'échelle fédérale.

J'ai noté quelques éléments clés. Pourquoi modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* maintenant, surtout dans le contexte des pressions exercées par le coût de la vie élevé sur les gens du Nouveau-Brunswick? Ce n'est qu'une question, une question à laquelle je suis sûr que les gens du ministère peuvent répondre. Je suis sûr qu'ils ont une bonne raison. C'est l'une des questions qui me sont venues à l'esprit lorsque je réfléchissais à ce que je devais demander lors de l'étude en comité afin de mieux comprendre comment tout cela fonctionne, dans quelle mesure c'est bien conçu et comment cela touche toutes les différentes catégories de gens du Nouveau-Brunswick.

Le gouvernement a-t-il mené une consultation publique ou économique pour déterminer si les changements proposés reflètent les besoins fiscaux actuels? C'est une question difficile à poser dans le cas du présent projet de loi, mais elle s'applique quand même. Elle s'applique toujours à tout ce que nous faisons et qui a une incidence sur le revenu et l'imposition des gens du Nouveau-Brunswick. Il est important de se la poser. Dans le cas qui nous occupe,

elle n'est peut-être pas ce qui importe le plus, mais elle est quand même importante et il ne faut pas l'écarter.

16:50

Was this bill driven by provincial revenue pressures or by political considerations? This is always a good question for the opposition to ask. That's part of why we're here. We're here to help. We're here to suggest. Sometimes we're here to oppose. Part of the opposition's job is to ferret out the use of political reasons over sound fiscal and financial reasons and sound reasons for some New Brunswickers over sound reasons for all New Brunswickers. I'm not saying any of this is true in this case. I'm just pointing out some of the questions that should be asked in committee on bills such as this.

How will these changes affect low- and middle-income individuals and families compared to high income earners? Is it fair? Does it add fairness, or does it take away fairness? This is a job that needs to be done by all legislators. We represent all the different income levels in our ridings and in this province. It's important that we think of all people and always remember that those at the low end of the income scale have trials and tribulations that those in the middle- and higher-income brackets don't exactly share.

We all have issues with finances and family and how to keep it all going. Maybe the very high-income earners don't. However, at the low-income levels, it becomes about survival, not just getting through the day. It becomes about whether you eat, whether you're clothed, whether you have heat, and those types of things. We always have to be careful of the low-income earners and judge what we do carefully with regard to the way it affects them. We cannot forget that those who have families and are in the middle of the income stream also have their own trials and tribulations, as do those with high incomes. It's just a different type or set of problems. They still have to provide—some of them, anyway—jobs and opportunities for others. We have to look at all aspects, keeping a special eye on the people who are

Le projet de loi a-t-il été motivé par des pressions sur les recettes provinciales ou par des considérations politiques? C'est toujours une bonne question à poser pour l'opposition. C'est en partie pour poser des questions du genre que nous sommes à la Chambre. Nous sommes là pour aider. Nous sommes là pour suggérer. Parfois, nous sommes là pour nous opposer. Une partie du travail de l'opposition consiste à débusquer les raisons politiques privilégiées au détriment de raisons fiscales et financières valables, de même que les raisons valables pour certaines personnes du Nouveau-Brunswick privilégiées au détriment de raisons valables pour l'ensemble des gens du Nouveau-Brunswick. Je ne dis pas que c'est ce qui se passe dans le cas présent. Je souligne simplement certaines des questions qui devraient être posées en comité sur des projets de loi comme celui qui nous est soumis.

Comment les changements proposés toucheront-ils les personnes et les familles à faible et moyen revenu par rapport à celles à revenu élevé? Sont-ils équitables? Ajoutent-ils de l'équité ou enlèvent-ils de l'équité? C'est un travail qui doit être fait par tous les parlementaires. Nous représentons les gens de tous les niveaux de revenu dans nos circonscriptions et dans la province. Il est important que nous pensions à tout le monde et que nous nous souvenions toujours que les gens qui se trouvent au bas de l'échelle des revenus connaissent des épreuves et des difficultés que ceux qui se situent dans les tranches de revenu moyenne et supérieure ne connaissent pas exactement.

Nous sommes tous aux prises avec des problèmes financiers et familiaux et avec la question de savoir comment faire pour que tout se passe bien. Ce n'est peut-être pas le cas des personnes à très haut revenu. Pour les personnes à faible revenu, par contre, c'est une question de survie, et non pas seulement de passer à travers la journée. Il s'agit de savoir si l'on pourra manger, si l'on pourra se vêtir, si l'on pourra se chauffer et autres préoccupations du genre. Nous devons toujours nous soucier des personnes à faible revenu et juger attentivement ce que nous faisons à l'aune de la manière dont cela les touche. Nous ne pouvons pas oublier que les personnes qui ont une famille et qui ont un revenu moyen ont aussi leurs propres épreuves et difficultés, tout comme les personnes à revenu élevé. Leurs problèmes sont

challenged most, and consider how a bill such as this could affect them most.

Will the amendments result in a net tax increase for any income group? If so, which one? We really don't need to hand out money to people who don't need it. We really need to hand out the ability to look after oneself to those who need it. Any bill that deals with finances or taxation should always have a good look at that. Those are the types of questions that are asked in committee. Sometimes, in committee, you can find answers that maybe slipped through and weren't asked when the bill was developed in the boardroom, for lack of a better term.

Has the government conducted a distributional impact analysis on how different demographics will be affected? I think I just read that one. This is very similar to the one I just read. It's the same piece as the one before. It gets into a little more detail. It's important to consider both. It's important to ask questions about both.

Are any provisions of this amendment designed to alter the corporate tax structure or to benefit high-income earners? It's a reasonable question. We should always understand all aspects of an Act that affects income taxes and income for New Brunswickers. The people of New Brunswick are interested in it. They're always watching these types of things. It's a reasonable question to ask in committee.

If corporate tax rates are adjusted, then how will the government ensure this does not come at the expense of critical public services? It is always a balancing act. It is always important to understand the unintended consequences of a bill when we bring it forward. As legislators for the province of New Brunswick, we always have to dig hard and do the best job we can do.

simplement d'une nature ou d'une catégorie différente. Elles doivent continuer à fournir — c'est du moins le cas de certaines d'entre elles — des emplois et des occasions à d'autres. Nous devons examiner tous les aspects, en gardant un oeil particulier sur les personnes qui sont le plus aux prises avec des difficultés, et tenir compte de la manière dont un projet de loi comme celui qui nous est soumis pourrait les toucher le plus.

Les modifications entraîneront-elles une augmentation nette de l'impôt pour une catégorie de revenus? Si oui, laquelle? Nous n'avons vraiment pas à distribuer de l'argent aux personnes qui n'en ont pas besoin. Nous devons vraiment donner la capacité de se prendre en charge aux gens qui sont dans le besoin. Tout projet de loi qui traite des finances ou de la fiscalité devrait toujours tenir rigoureusement compte de cela. Voilà le genre de questions qui sont posées en comité. Parfois, en comité, on peut trouver des réponses qui sont peut-être passées inaperçues et qui n'ont pas fait l'objet de questions lorsque le projet de loi a été élaboré dans la salle de réunion, faute d'un meilleur terme.

Le gouvernement a-t-il procédé à une analyse des effets distributifs de la manière dont les différents groupes démographiques seront touchés? Je crois que je viens de lire ce point. Celui-ci est très semblable à celui que je viens de lire. Il porte sur le même sujet que le précédent. Il entre un peu plus dans les détails. Il est important de tenir compte des deux. Il est important de poser des questions sur les deux.

Certaines dispositions du projet de loi visent-elles à modifier la structure de l'impôt sur le revenu des sociétés ou à avantager les personnes à revenu élevé? C'est une question raisonnable. Nous devrions toujours comprendre tous les aspects d'une loi qui touche l'impôt sur le revenu et le revenu des gens du Nouveau-Brunswick. Les gens du Nouveau-Brunswick s'y intéressent. Ils surveillent toujours ce genre de choses. C'est une question raisonnable à poser en comité.

Si les taux d'imposition des sociétés sont ajustés, comment le gouvernement s'assurera-t-il que cela ne se fera pas au détriment de services publics essentiels? Il s'agit toujours d'un exercice d'équilibre. Il est toujours important de comprendre les conséquences involontaires d'un projet de loi lorsque nous le présentons. En tant que législateurs du Nouveau-Brunswick, nous devons toujours approfondir le tout et faire le meilleur travail possible.

Has the government considered tightening the loopholes on offshore tax avoidance mechanisms before making changes that affect the average taxpayer? My colleague across the aisle might say that I am drifting away from this bill a little bit with this question, but I'm not. We're changing the bill to affect people's income and taxation, mostly in a positive way and maybe all in a positive way. However, there are other things tied to our income tax legislation that could be changed with this bill or with another bill. The question is legitimately worthwhile to ask.

16:55

How much additional or reduced revenue is the government projecting from this amendment? Does it affect our coffers? Is it good or bad for the province of New Brunswick and its financial situation? Does it not affect it at all? Questions should be asked of the experts we have in our department along with the Minister of Finance, whom I consider an expert, at times, at least. What specific programs or services will be funded or cut as a result of these tax changes?

There are unintended consequences from time to time. With one hand we giveth, and with the other hand we sometimes taketh away. We have \$200 million for Education, and we take back \$47 million.

Point of Order / Rappel au Règlement

Mr. M. LeBlanc: This bill refers to the income tax Act regarding the children's benefit. The member opposite is now talking about cuts to the education system. He is clearly not on the subject. I would like to remind the member to speak on Bill 21 in this debate. It is very specific.

Mr. Weir: I am talking about unintended consequences, Madam Speaker. I am giving examples of how unintended consequences might affect this. Those unintended consequences are only set as an example for the government and the Speaker to think about. I am not focusing on the cuts that were done. I am only focusing on unintended consequences, and these are examples of those, Madam Speaker.

Le gouvernement a-t-il envisagé de resserrer les failles des mécanismes liés à l'évasion fiscale à l'étranger avant d'apporter des changements qui touchent le contribuable moyen? Mon collègue d'en face pourrait dire que je m'éloigne un peu du sujet du projet de loi avec une telle question, mais ce n'est pas le cas. Nous modifions le projet de loi pour qu'il ait une incidence sur les revenus et sur l'imposition des gens, une incidence principalement positive et peut-être même entièrement positive. Cependant, il y a d'autres éléments de notre loi sur l'impôt sur le revenu qui pourraient être modifiés au moyen du présent projet de loi ou d'un autre projet de loi. La question mérite légitimement d'être posée.

À combien s'élèvent les recettes que le gouvernement prévoit recevoir en moins ou en plus à la suite de telles modifications? Y a-t-il un effet sur nos coffres? Est-ce bon ou mauvais pour le Nouveau-Brunswick et sa situation financière? N'y a-t-il aucune incidence? Des questions devraient être posées aux experts que nous avons à notre ministère et au ministre des Finances, que je considère comme un expert, du moins à l'occasion. Quels programmes ou services particuliers seront financés ou supprimés à la suite de telles modifications fiscales?

Il y a de temps en temps des conséquences involontaires. D'une main nous donnons, de l'autre nous reprenons parfois. Nous avons 200 millions pour l'éducation et nous en reprenons 47 millions.

Rappel au Règlement / Point of Order

M. M. LeBlanc : Le projet de loi fait référence à la *Loi de l'impôt sur le revenu* en ce qui a trait à la prestation pour enfants. Le député d'en face parle maintenant de compressions dans le système d'éducation. Il est clair qu'il est hors sujet. J'aimerais rappeler au député qu'il doit parler du projet de loi 21 au cours du présent débat. C'est un débat très spécifique.

M. Weir : Je parle de conséquences involontaires, Madame la présidente. Je donne des exemples de la façon dont des conséquences involontaires pourraient avoir une incidence sur la question qui nous occupe. Ces conséquences involontaires ne sont données qu'à titre d'exemple pour que le gouvernement et la présidente y réfléchissent. Je ne me concentre pas sur les réductions qui ont été effectuées. Je me concentre uniquement sur les conséquences involontaires, et je

Madam Speaker: I would like to thank the member for his objections to the point of order, but I would like to remind the member that we do need the member to speak on the bill. Please restrict your comments to the bill that is now being debated, Bill 21.

Debate on Second Reading of Bill 21 / Débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi 21

Mr. Weir: Yes, Madam Speaker. Where was I? I was speaking about the unintended consequences that governments sometime have when they don't do the work properly and don't have a good understanding of a bill. Governments, sometimes around the country and sometimes in this province, make bills that have unintended consequences. Money doesn't go where it's supposed to. They have done this in the past, and they do it now. Sometimes governments have to take money from another place to cover their unintended consequences. It can be a large amount or it can be a small amount. It could be \$100 000, or it could be \$8 million. It could be \$200 million. It could be \$40 million. Unintended consequences are important, and not learning from unintended consequences is a terrible mistake that affects all New Brunswickers in a terribly negative way.

As legislators, I suggest we always pay attention to the mistakes we've made and learn from them. Let's not bury our heads in the sand and pretend the mistakes we've made didn't happen. They were mistakes. They affect New Brunswickers in a negative way. They can happen when we're not paying close attention to what we're doing in our bills and they have unintended consequences. It's a terrible thing to have unintended consequences.

Of course, intended consequences would be worse, but I am not speaking on them. I don't believe we have intended consequences. Everybody here is trying to do their job, and I would never want to point my finger at somebody and say they have caused intended consequences when there is an unbelievably large chance that they were just unintended consequences and maybe from a lack of careful and detailed

donne des exemples de telles conséquences, Madame la présidente.

La présidente : Je voudrais remercier le député pour ses objections au rappel au Règlement, mais je voudrais lui rappeler que nous avons besoin qu'il parle du projet de loi. Veuillez limiter vos observations au projet de loi qui fait actuellement l'objet d'un débat, le projet de loi 21.

Débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi 21 / Debate on Second Reading of Bill 21

M. Weir : Oui, Madame la présidente. Où en étais-je? Je parlais des conséquences involontaires que les gouvernements causent parfois lorsqu'ils ne font pas le travail correctement et qu'ils ne comprennent pas bien un projet de loi. Les gouvernements, parfois dans tout le pays et parfois celui de la province, élaborent des projets de loi qui ont des conséquences imprévues. L'argent ne va pas là où il est censé aller. Les gouvernements l'ont fait dans le passé et ils le font encore aujourd'hui. Parfois, les gouvernements doivent prendre de l'argent ailleurs pour couvrir les conséquences imprévues. Il peut s'agir d'un montant important ou d'un petit montant. Il peut s'agir de 100 000 \$ ou de 8 millions. Il peut s'agir de 200 millions. Il peut s'agir de 40 millions. Les conséquences involontaires sont importantes, et ne pas tirer les leçons de celles-ci est une terrible erreur qui touche tous les gens du Nouveau-Brunswick d'une manière terriblement négative.

En tant que législateurs, je crois que nous devons toujours être attentifs aux erreurs que nous avons commises et tirer les leçons de celles-ci. Ne nous cachons pas la tête dans le sable en prétendant que les erreurs que nous avons commises n'ont pas eu lieu. Il s'agit bien d'erreurs. Elles touchent les gens du Nouveau-Brunswick de manière négative. Elles peuvent se produire lorsque nous ne faisons pas attention à ce que nous faisons dans nos projets de loi et elles ont des conséquences inattendues. C'est une chose terrible que de voir des conséquences involontaires.

Bien sûr, les conséquences intentionnelles seraient pires, mais je n'en parle pas. Je ne crois pas que nous ayons des conséquences intentionnelles. Tout le monde ici essaie de faire son travail, et je ne voudrais jamais pointer du doigt quelqu'un et dire qu'il a causé des conséquences intentionnellement alors qu'il y a une probabilité incroyable qu'il ne s'agisse que de conséquences involontaires, peut-être dues à un

observation a bill, trying to go too fast, and not really getting the answers properly. My job here is to be careful and to encourage the government and my colleagues to be careful so we don't get into a spot where we are looking at large sums of money being shuffled around for unintended consequences.

Now, I have lost my place.

(Interjections.)

Mr. Weir: I could start over, but I don't need to start over. I know I was talking about unintended consequences and spending. Then, I was interrupted, and now I am back. I've got it. All right, look at this. What specific program... That is what got me going.

17:00

What specific programs or services will be funded or cut as a result of these tax changes? I don't know. I will not speak about how any of these things may or may not have happened in the past, but it is a challenge. It happens to all governments at all times, and it is our job as an opposition, especially during committee, to find out whether any mistakes were made—unintended mistakes, I am sure.

Is this amendment part of a broader fiscal plan, and, if so, why has that plan not been tabled for a full legislative review? When we deal with minutiae, we sometimes miss parts of a greater picture. I am always a big fan of the greater picture. Bring forward a bill that shows exactly where you are going. Don't bring it forward in small pieces. I'm not saying that is what is going on here, but this is a question worth asking. It is a good question for committee. Is this part of a broader set of legislation, or is this a stand-alone piece of housekeeping? Is it, or isn't it? I don't know the answer to that. I've had nothing from the government side to tell me either way, except for the bill itself. The bill itself deals with none of that detail.

We will go to committee, and we will ask questions, but questions are hard to design to figure out the details of the plan. I would hope the plan will be shared,

manque d'observation minutieuse et détaillée d'un projet de loi, en essayant d'aller trop vite et en n'obtenant pas vraiment les réponses appropriées. Mon travail ici consiste à être prudent et à encourager le gouvernement et mes collègues à être prudents afin que nous ne nous retrouvions pas dans une situation où de grosses sommes d'argent sont déplacées avec comme résultat des conséquences involontaires.

J'ai oublié où j'étais rendu.

(Exclamations.)

M. Weir : Je pourrais recommencer du début, mais ce n'est pas nécessaire. Je sais que je parlais des conséquences involontaires et des dépenses. J'ai été interrompu et me voici de retour. J'ai trouvé. Très bien, regardez ça. Quel programme spécifique... C'est ce qui m'a fait avancer.

Quels programmes ou services spécifiques seront financés ou supprimés à la suite des modifications fiscales en question? Je n'en sais rien. Je ne parlerai pas de la façon dont quelque erreur que ce soit peut s'être produite ou non dans le passé, mais il s'agit d'une préoccupation. Cela arrive à tous les gouvernements, à tout moment, et c'est notre travail en tant qu'opposition, surtout en comité, de déterminer si des erreurs ont été commises — des erreurs involontaires, j'en suis sûr.

Les modifications font-elles partie d'un plan fiscal plus large et, si tel est le cas, pourquoi ce plan n'a-t-il pas été déposé aux fins d'un examen législatif complet? Lorsque nous nous penchons sur des détails, nous ne voyons pas toujours le portrait global. Je suis toujours un fervent partisan du portrait global. Proposez un projet de loi qui montre exactement où vous allez. Ne présentez pas votre plan en petits morceaux. Je ne dis pas que c'est ce qui se passe ici, mais la question mérite d'être posée. C'est une bonne question pour le comité. S'agit-il d'un élément d'un ensemble législatif plus large ou d'un élément autonome de nature administrative? De quoi s'agit-il au juste? Je ne connais pas la réponse à cette question. Je n'ai rien reçu du gouvernement qui puisse m'éclairer à cet égard, à l'exception du projet de loi lui-même. Le projet de loi ne traite pas de tels détails.

Nous irons en comité et nous poserons des questions, mais il est difficile de concevoir des questions permettant de comprendre les détails du plan. J'espère

obviously. Maybe I am being too sharp on this. Maybe it is as simple as it looks, but my job is to ask questions. I am a question asker. It's my job. I am here to ask the government questions. I am here to help the government where I can, and sometimes I am here to oppose ideas that I disagree with.

The members opposite are the government, and they are responsible for the bill and the unintended consequences. The unintended fiscal consequences of their bills are their responsibility, and they need to own that. My job is to find out where these unintended consequences are. I've seen some, and I understand that they happen, so it reinforces my need to dig deep to find out where these unintended consequences may be, especially when they are of a fiscal nature and affect all kinds of people in New Brunswick.

Our province is made up of many different people. Some people have a high economic status, some have a low one, some are children at risk, and some are people dealing with hunger, sickness, mental health, and addiction. There are all these things. The unintended consequences of not looking carefully at the finances and not understanding where the money is, where it is going, and why it is going there—these types of things—are important for us to dig into and deal with.

What stakeholder consultations, if any, were held prior to introducing this amendment? Is that a reasonable question, Madam Speaker? I think it is. This government often talks about its stakeholder engagement, and I have heard nothing about... The government members talk about it a lot. I admire them for it. We are supposed to do stakeholder engagement. We do it, and they are doing it. Sometimes, I wonder about the timelines. I have done the math a couple of times, and the math didn't quite work out, but that is okay. Sometimes you can get a meeting done in 20 minutes and understand what a stakeholder has to say. I have never been part of one of those meetings, but I am not saying it can't happen.

I don't know whether the consultations happened. I will ask that question in committee. I want to know

que le plan sera présenté, évidemment. Je suis peut-être trop rigoureux sur ce point. C'est peut-être aussi simple que cela en a l'air, mais mon travail consiste à poser des questions. Je suis un poseur de questions. C'est mon travail. Je suis ici pour poser des questions au gouvernement. Je suis ici pour aider le gouvernement quand je le peux, et parfois je suis ici pour m'opposer à des idées que je n'approuve pas.

Les parlementaires d'en face forment le gouvernement et sont responsables du projet de loi ainsi que de ses conséquences involontaires. Les conséquences fiscales imprévues de leurs projets de loi relèvent de leur responsabilité, et ils doivent les assumer. Mon travail consiste à découvrir où se trouvent ces conséquences involontaires. J'en ai vu certaines et je comprends qu'elles se produisent, ce qui renforce le besoin que j'ai de creuser pour découvrir où peuvent se trouver ces conséquences involontaires, surtout lorsqu'elles sont de nature fiscale et qu'elles touchent toutes sortes de personnes au Nouveau-Brunswick.

Notre province est composée de nombreuses personnes différentes. Certaines ont un statut économique élevé, d'autres un statut économique faible, certaines sont des enfants à risque, d'autres encore sont aux prises avec la faim, la maladie, des troubles de santé mentale et des dépendances. Il y a tout cela. Il est important que nous découvriions et que nous traitions les conséquences involontaires d'un manque d'attention aux finances et du fait de ne pas comprendre où est l'argent, où il va et pourquoi il va là — ce genre de choses.

Quelles consultations ont été menées, le cas échéant, auprès des parties prenantes avant le dépôt des modifications en question? Est-ce une question raisonnable, Madame la présidente? Je pense que oui. Le gouvernement parle souvent de son engagement auprès des parties prenantes, mais je n'ai rien entendu au sujet de... Les parlementaires du côté du gouvernement en parlent beaucoup. Je les admire pour cela. Nous sommes censés faire participer les parties prenantes. Nous le faisons, et eux aussi le font. Parfois, je m'interroge sur l'aspect temporel. J'ai fait le calcul à quelques reprises et il n'a pas bien fonctionné, mais ce n'est pas grave. Parfois, il est possible de tenir une réunion de 20 minutes et de comprendre ce qu'une partie prenante a à dire. Je n'ai jamais participé à une réunion du genre, mais je ne dis pas que c'est impossible.

Je ne sais pas si les consultations ont eu lieu. Je poserai la question en comité. Je veux savoir si les parties

whether there was stakeholder consultation. For this bill, maybe the department and the minister will tell me that it wasn't really a bill that needed stakeholder consultation. That is possible. It's been touted as housekeeping for some rules. I understand that, but, again, these types of things sometimes have unintended consequences. We all work together here to find out what those might be and try to solve them before we have royal assent and have to fix them.

Why was this amendment not accompanied by an independent fiscal analysis or economic impact studies? We do like our studies. We like to study things. This is what we do in the House. This government has a great track record of doing studies and wanting studies. I am sure the government members are reading their studies. I am sure they are reading past studies to understand what is going on and what can be done. We don't really need to have studies that cover other studies.

17:05

In the news today, there was some talk about a study... Actually, in question period this morning, there was talk about studies. Then, in the news, I read that the parameters of a study are being moved to a further date. We are moving the parameters of a past study to a further date for the purpose of protecting New Brunswickers. Where was the study? What did the study say? What was the original study based on? Does the criticism for moving that date the first time not now apply to the new moving of the date? It all goes back to studies and how important they are for proper fiscal management in our province.

Will the government commit to releasing a full financial breakdown showing who benefits the most and who bears the greatest cost for this bill? That's a big deal. That doesn't mean it has to be done before the bill has passed or has received royal assent. It's just a question of whether the government has the responsibility to release a financial breakdown of what it's doing with the province's finances. The Auditor General looks at these things, but the Auditor General's department tends to look at bigger items. It has limited resources. Maybe, in committee, the government could release a financial breakdown of

prenantes ont été consultées. Peut-être que le personnel du ministère et le ministre me diront que le présent projet de loi n'en était pas vraiment un qui nécessitait une consultation des parties prenantes. C'est possible. On a dit qu'il s'agissait d'une mesure d'ordre administratif concernant certaines règles. Je comprends cela, mais, encore une fois, un tel genre de choses a parfois des conséquences inattendues. Nous travaillons tous ensemble ici pour trouver ce que pourraient être ces conséquences et essayer de les corriger avant d'obtenir la sanction royale et de devoir le faire ultérieurement.

Pourquoi le projet de loi n'a-t-il pas été accompagné d'une analyse fiscale ou d'études de l'incidence économique indépendantes? Nous aimons nos études. Nous aimons étudier les choses. C'est ce que nous faisons à la Chambre. Le gouvernement a l'habitude de faire des études et de vouloir des études. Je suis sûr que les parlementaires du côté du gouvernement lisent leurs études. Je suis sûr qu'ils lisent les études antérieures pour comprendre ce qui se passe et ce qui peut être fait. Nous n'avons pas vraiment besoin d'études qui couvrent d'autres études.

Dans les nouvelles d'aujourd'hui, il a été question d'une étude... En fait, au cours de la période des questions de ce matin, il a été question d'études. Puis, dans les nouvelles, j'ai lu que les paramètres d'une étude étaient reportés à une date ultérieure. Nous reportons les paramètres d'une étude passée à une date ultérieure afin de protéger les gens du Nouveau-Brunswick. Où était l'étude? Que disait l'étude? Sur quoi l'étude originale était-elle basée? Les critiques formulées à l'encontre du report de cette date la première fois ne s'appliquent-elles pas aujourd'hui au nouveau report de la date? Tout cela ramène aux études et à leur importance pour une bonne gestion fiscale dans notre province.

Le gouvernement s'engagera-t-il à publier une ventilation financière complète montrant qui bénéficie le plus et qui supporte le coût le plus élevé du projet de loi? C'est important. Cela ne signifie pas qu'il faille le faire avant que le projet de loi ne soit adopté ou qu'il n'ait reçu la sanction royale. Il s'agit simplement de savoir si le gouvernement a la responsabilité de publier une ventilation de ce qu'il fait avec les finances de la province. Le vérificateur général se penche sur de telles questions, mais son bureau a tendance à s'intéresser à des questions plus vastes. Ses ressources sont limitées. Peut-être qu'en comité, le gouvernement

some of these proposed bills or provide a little write-up for the committee members so they could understand the financial breakdown showing who benefits most, who bears the greatest cost, and all these other things I have been asking about. It could be a small briefing with the panel that the government has access to beforehand. When you get to committee, share. If we're trying to govern, get things done in a timely fashion, and move things forward with as little productive debate as possible, we should consider these things.

Now, I have a speech. I'm going to read my speech. I'm not much of a speech giver. I prefer to talk. I prefer to talk about the importance of what we do here and how it affects our fellow New Brunswickers. I understand there are now only 48 of us, including you, Madam Speaker, and we're all here for the right reasons. That's why all of us came here. We're all here for the same thing, which is that we want to make New Brunswick a better place for the people who live here. The way the government does that is by governing, and part of governing includes introducing bills. They go through first reading, second reading, and then move to committee. Here we are in first reading, talking about this bill. A bill goes to committee, and we discuss it. We ask questions. We have staff come. I have always found that ministers and their staff are very forthcoming with their answers in committee. They do their best. There is very little misdirection, in my opinion.

However, it is a challenge for the questioner. The questioner is working with less data to understand which questions to ask. Briefing notes go to ministers all the time. Could a briefing note go to committee members so they could work more smoothly, ask better questions, and have a better look at the bills? The bill itself... It's a bill. It just lays out legal words. The briefing notes that ministers get lay out the details, pitfalls, and positive aspects. All these types of things would be wonderful things to serve to committee members.

pourrait publier une ventilation financière de certains des projets de loi proposés ou fournir un petit résumé aux membres du comité afin qu'ils puissent comprendre la ventilation financière montrant qui bénéficie le plus, qui supporte le coût le plus élevé et toutes les autres choses que j'ai demandées. Il pourrait s'agir d'une petite séance d'information avec le groupe auquel le gouvernement a déjà accès. Lorsque vous arrivez en comité, communiquez de tels renseignements. Si nous essayons de gouverner, de faire avancer les choses rapidement et de les faire progresser avec le moins de débats productifs possible, nous devrions tenir compte de tels éléments.

À présent, j'ai un discours. Je vais le lire. Je ne suis pas très doué pour les discours. Je préfère parler. Je préfère parler de l'importance de ce que nous faisons à la Chambre et de la façon dont cela touche nos gens du Nouveau-Brunswick. Je comprends que nous ne sommes plus que 48, y compris vous, Madame la présidente, et que nous sommes tous ici pour les bonnes raisons. C'est pour ces raisons que nous sommes tous venus ici. Nous sommes tous ici pour le même motif, à savoir que nous voulons faire du Nouveau-Brunswick un meilleur endroit pour les gens qui y vivent. Le gouvernement y parvient en gouvernant, et une partie d'une telle gouvernance consiste à présenter des projets de loi. Ceux-ci passent par la première lecture, la deuxième lecture et ils sont ensuite renvoyés en comité. Nous voici en ce moment en première lecture, à parler du présent projet de loi. Un projet de loi est renvoyé en comité et nous en discutons. Nous posons des questions. Nous accueillons des membres du personnel. J'ai toujours trouvé que les ministres et leurs fonctionnaires étaient très ouverts dans leurs réponses en comité. Ils font de leur mieux. À mon avis, il arrive très peu souvent que l'on nous informe mal.

Cependant, il s'agit d'un défi pour la personne qui pose la question. Elle travaille avec moins de données pour comprendre quelles questions poser. Les ministres reçoivent constamment des notes d'information. Une note d'information pourrait-elle être envoyée aux membres du comité afin qu'ils puissent travailler plus facilement, poser de meilleures questions et avoir un meilleur aperçu des projets de loi? Le projet de loi lui-même... C'est un projet de loi. Il ne fait que formuler des énoncés juridiques. Les notes d'information que les ministres reçoivent exposent les détails, les embûches et les aspects positifs. Tous les renseignements du genre seraient merveilleusement utiles aux membres du comité.

This is my speech, folks. Madam Speaker, I rise in the House today as a member of His Majesty's loyal opposition to speak on Bill 21, *An Act to Amend the New Brunswick Income Tax Act*. Let me begin by acknowledging the purpose and intent of this bill.

The government claims the legislation is a technical adjustment, a harmonization of provincial and federal income tax provisions. It is described as a step toward clarity and consistency. At first glance, who could argue against this? Clarity and consistency are important, especially in taxation.

17:10

Madam Speaker, in this Chamber, we have a responsibility not merely to accept what appears on the surface but rather to examine legislation closely, ask necessary questions, and consider the impact. This relates to speaking in debate, going to committee, and asking pertinent, to-the-point questions, not only for accountants and the bureaucracy but also for the people of the province whose lives may be touched by what seems to be a minor policy amendment.

Today, I ask: What exactly does Bill 21 do? What are we truly being asked to vote for? Well, I'm not entirely sure. I have a very brief bill briefing, and it doesn't give me much information. I have spoken quite a bit about that here. Of course, the answer could be easily found in committee. That's where you find out the information, Mr. Weir—in committee. That goes back to my comment about how I like to ask good questions in committee. Be that as it may, I feel I'm lacking a lot of the information I would need to ask better questions.

The bill aligns New Brunswick's tax regulations with federal standards, particularly in regard to the New Brunswick child tax credit and the New Brunswick working income supplement. It brings provincial laws in line with federal provisions such as subsection 63(3.1) and, related to COVID-19 childcare expenses, subsections 122.62(9) and

Voici mon discours, Mesdames et Messieurs. Madame la présidente, je prends la parole à la Chambre aujourd'hui en tant que député de la loyale opposition de Sa Majesté au sujet du projet de loi 21, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*. Permettez-moi d'abord de souligner l'objectif et l'intention du projet de loi.

Le gouvernement affirme que le projet de loi consiste en un ajustement technique, une harmonisation des dispositions provinciales et fédérales en matière d'impôt sur le revenu. Il est décrit comme un pas vers la clarté et la cohérence. À première vue, qui pourrait s'opposer à cela? La clarté et la cohérence sont importantes, en particulier dans le domaine de la fiscalité.

Madame la présidente, à la Chambre, nous avons la responsabilité de ne pas nous contenter d'accepter ce qui apparaît en surface, mais plutôt d'examiner les mesures législatives de près, de poser les questions nécessaires et d'en évaluer l'incidence. Cela implique d'intervenir dans les débats, d'aller en comité et de poser des questions pertinentes et précises, non seulement pour les comptables et la bureaucratie, mais aussi pour les gens de la province dont la vie peut être affectée par ce qui semble être une modification de politique mineure.

Aujourd'hui, je demande : Que fait exactement le projet de loi 21? En faveur de quoi nous demande-t-on vraiment de voter? Eh bien, je ne sais pas au juste. J'ai eu droit à une très brève séance d'information sur le projet de loi, qui ne m'a pas donné beaucoup de renseignements. J'en ai parlé assez longuement ici. Bien sûr, la réponse pourrait facilement être trouvée lors de l'étude en comité. C'est là que vous trouvez les renseignements, M. Weir, au comité. Cela me ramène à mon observation sur le fait que j'aime poser de bonnes questions en comité. Quoi qu'il en soit, j'ai l'impression qu'il me manque beaucoup de renseignements dont j'aurais besoin pour poser de meilleures questions.

Le projet de loi aligne la réglementation fiscale du Nouveau-Brunswick sur les normes fédérales, en particulier en ce qui concerne la prestation fiscale pour enfants du Nouveau-Brunswick et le supplément du revenu gagné du Nouveau-Brunswick. Il harmonise les lois provinciales avec des dispositions fédérales telles que le paragraphe 63(3.1) et, en ce qui concerne les frais de garde d'enfants liés à la COVID-19, les

122.62(10), which address eligibility following the death of a dependent child. We spoke about those.

The bill introduces retroactive commencement dates, including some that go back more than a decade. That's good stuff. Most significantly, and this is where I can find common ground with my colleagues, the bill extends the payment period for the provincial child tax benefit from a period of one month to six months following the death of a child to mirror legislation at the federal level. We spoke about this earlier in the breakdown, but this is the speech part.

Madam Speaker, let us be clear. No parent should ever have to face the unimaginable loss of a child. For those who do, the last thing they need is a system that cuts off financial support just as their lives are falling apart. In that regard, extending the benefit from one month to six months is not only appropriate but also humane. It's right. I applaud the minister and his staff on this. I commend this aspect of the bill.

The role of this Chamber is not only to applaud good intentions but also to scrutinize the legislation before us. When I look at this bill in its entirety, I see there are several items to consider. I urge all members to reflect on them.

The first item is retroactivity. This bill includes retroactive amendments that reach as far back as a decade. The question must be asked: To what end? Who is affected by these changes? Is there a clear public interest served by rewriting tax history and potentially impacting individuals or businesses that made decisions in good faith under the law as it then stood? Retroactivity can be a challenge, especially with taxes. Retroactive legislation, particularly in matters of taxation—I guess I'm going over my own speech—should always be approached with caution. We in this House should be very wary of any precedent that permits government to alter the rules of the game long after the fact. Many people have had to deal with this. It undermines public trust and raises concerns about fairness and predictability in law.

paragraphes 122.62(9) et 122.62(10), qui traitent de l'admissibilité à la suite du décès d'un enfant à charge. Nous en avons parlé.

Le projet de loi établit des dates d'entrée en vigueur rétroactives, dont certaines remontent à plus d'une décennie. C'est une bonne chose. Plus important encore, et c'est là que je peux trouver un terrain d'entente avec mes collègues, le projet de loi prolonge la période de versement de la prestation fiscale pour enfants provinciale d'un mois à six mois après le décès d'un enfant afin de refléter la loi fédérale. Nous en avons parlé plus tôt en rapport avec la répartition, mais il s'agit ici de la partie discours.

Madame la présidente, soyons clairs. Aucun parent ne devrait jamais vivre la perte inimaginable d'un enfant. Dans le cas de ceux qui le vivent, la dernière chose dont ils ont besoin, c'est un système qui les prive d'une aide financière au moment même où leur vie s'effondre. À cet égard, la prolongation du versement de la prestation d'un mois à six mois est non seulement appropriée, mais aussi humaine. C'est une bonne chose. J'applaudis le ministre et son personnel sur cet élément. Je salue un tel aspect du projet de loi.

Le rôle de la Chambre n'est pas seulement d'applaudir les bonnes intentions, mais aussi d'examiner minutieusement les mesures législatives qui lui sont présentées. Lorsque je considère le projet de loi dans son intégralité, je constate qu'il y a plusieurs éléments à prendre en considération. J'invite tous les parlementaires à réfléchir à ceux-ci.

Le premier élément est la rétroactivité. Le projet de loi comprend des modifications rétroactives qui remontent jusqu'à une décennie. La question se pose : Dans quel but? Qui est concerné par ces modifications? Est-il clairement dans l'intérêt public de réécrire l'histoire fiscale et de créer un effet potentiel sur les personnes ou les entreprises qui ont pris des décisions de bonne foi dans le cadre de la loi telle qu'elle existait à l'époque? La rétroactivité peut être problématique, en particulier dans le domaine fiscal. Les mesures législatives rétroactives, en particulier en matière de fiscalité — je reviens sur mon propre discours —, devraient toujours être abordées avec prudence. Nous devrions, à la Chambre, nous méfier de tout précédent permettant au gouvernement de modifier les règles du jeu longtemps après les faits. De nombreuses personnes ont vécu une telle situation. Cela sape la confiance de la population

The second item is this: Who benefits? The bill's summary and supporting documents suggest these amendments are largely administrative, improve efficiency, and align with federal frameworks. However, as I said before, for whom is this efficient? Is it Revenue Canada? Is it provincial departments? That, in itself, is not a bad thing, but if the changes we make do not translate into meaningful benefits for taxpayers, families, workers, and small business owners, then I question whether we are truly acting in the public interest. As Codify Legal Publishing rightly observes, the question is not whether the bill is clean or tidy on paper but whether the trade-offs it introduces are warranted. Is the bill merely a matter of legislative housecleaning, or are we rearranging the tax code in a way that may have unanticipated consequences? Those are bad.

17:15

The third item is clarity and transparency. We have to make sure that opaque isn't the new transparency. "Transparency" means you can see what something is, and, as of late, I have found my vision clouded. One of the guiding principles of a just taxation system is that it must be comprehensible to those it governs and not so complicated that you can't understand it. Yet the technical language of this bill, full of references to federal subsections and obscure retroactive provisions, raises this concern about accessibility and transparency. We are serving the people of New Brunswick, not ourselves. How many New Brunswickers could read this bill and fully understand its implications? How many will know their entitlements under this new law? How many will have to rely on tax professionals just to navigate a benefit they so desperately need?

I am running out of time. We must do better. If we believe that public policy should serve people, then we must write laws that people can understand. If the

et soulève des préoccupations quant à l'équité et à la prévisibilité de la loi.

Le deuxième élément est le suivant : Qui bénéficie des changements? Le résumé du projet de loi et les documents qui l'accompagnent laissent entendre que les modifications sont essentiellement d'ordre administratif, qu'elles améliorent l'efficacité et qu'elles s'alignent sur les cadres fédéraux. Toutefois, comme je l'ai déjà dit, pour qui ces modifications sont-elles efficaces? Est-ce pour Revenu Canada? Est-ce pour les ministères de la province? En soi, ce n'est pas une mauvaise chose, mais si les changements que nous apportons ne se traduisent pas par des avantages significatifs pour les contribuables, les familles, les travailleurs et les propriétaires de petites entreprises, alors je me demande si nous agissons vraiment dans l'intérêt public. Comme le fait remarquer à juste titre Codify Legal Publishing, la question n'est pas de savoir si le projet de loi remet de l'ordre ou fait le ménage sur le papier, mais si les compromis qu'il introduit sont justifiés. Le projet de loi n'est-il simplement qu'un nettoyage législatif ou sommes-nous à réorganiser le code fiscal d'une manière qui pourrait avoir des conséquences imprévues? Ces conséquences ne sont pas bonnes.

Le troisième élément est la clarté et la transparence. Nous devons nous assurer que l'opacité n'est pas la nouvelle transparence. La « transparence » signifie que l'on peut voir ce qu'il en est de quelque chose et, ces derniers temps, j'ai trouvé ma vision brouillée. L'un des principes directeurs d'un système fiscal juste est qu'il doit être compréhensible pour ceux qu'il régit et non pas compliqué au point qu'on ne peut le comprendre. Or, le langage technique du projet de loi, plein de références à des paragraphes fédéraux et à d'obscures dispositions rétroactives, soulève une telle préoccupation quant à l'accessibilité et à la transparence. Nous sommes au service de la population du Nouveau-Brunswick, et non pas de nous-mêmes. Combien de gens du Nouveau-Brunswick pourraient lire le projet de loi et en comprendre pleinement les répercussions? Combien connaîtront leurs droits en vertu de la nouvelle loi? Combien d'entre eux devront faire appel à des fiscalistes rien que pour pouvoir bénéficier d'un avantage dont ils ont désespérément besoin?

Je manque de temps. Nous devons faire mieux. Si nous croyons que les politiques publiques doivent servir les gens, nous devons rédiger des lois que les gens

government is serious about synchronizing legislation with federal standards, then it should be equally committed to plain language explanations and public education so no family is left confused or misinformed. Unintended consequences...

Fourth is the context of this bill. Madam Speaker, I am reminded that these amendments come at a time when many families in our province are still feeling the aftershocks of COVID-19. The inclusion of childcare expense provisions from 2020 and 2021 raises questions about whether this bill is simply catching up on unfinished business or whether it opens doors to reassessments and confusion for low-income parents who were already burdened during the pandemic and have increasing costs of living. Is the government prepared to issue guidance or support to those who may be affected by these changes? Will we see new reassessments triggered by a retroactive application of the rules?

Finally, Madam Speaker, let's have a word about the role of this House. It is going to be quick. Our job here in this House is to protect the people of New Brunswick. That is our job. It is to work for the people of New Brunswick. I say, when we are not careful, we do not do a service to those people. Thank you for your time.

L'hon. M^{me} Thériault : Merci beaucoup, Madame la présidente. J'ai le plaisir de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi 21, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*.

Je veux reprendre les propos du parlementaire d'en face qui dit que le travail de l'opposition est de protéger les gens du Nouveau-Brunswick. Voilà exactement l'objectif du projet de loi dont il est question, soit de protéger les gens du Nouveau-Brunswick. Il est question de deux modifications qui aideront les familles du Nouveau-Brunswick. Comment les parlementaires d'en face peuvent-ils s'y opposer? Des modifications comparables sont entrées en vigueur à l'échelle fédérale le 1^{er} janvier. Le gouvernement du Canada a décidé de prolonger la période d'admissibilité au programme d'Allocation canadienne pour enfants et le Nouveau-Brunswick doit s'arrimer aux changements effectués à l'échelle

peuvent comprendre. Si le gouvernement veut vraiment harmoniser la mesure législative avec les normes fédérales, il doit également s'engager à fournir des explications en langage clair et à informer la population afin qu'aucune famille ne soit laissée dans la confusion ou mal informée. Conséquences involontaires...

Le quatrième élément est le contexte du projet de loi. Madame la présidente, les modifications en question interviennent à un moment où de nombreuses familles de notre province ressentent encore le contrecoup de la pandémie de COVID-19. L'inclusion des dispositions relatives aux frais de garde d'enfants à partir de 2020 et de 2021 soulève des questions quant à savoir si le projet de loi ne fait que terminer un travail inachevé ou s'il ouvre la porte à des réévaluations et à la confusion pour les parents à faible revenu qui ont déjà été accablés pendant la pandémie et qui doivent faire face à une augmentation du coût de la vie. Le gouvernement est-il prêt à fournir des conseils ou un soutien aux personnes susceptibles d'être affectées par de tels changements? Verrons-nous de nouvelles réévaluations déclenchées par une application rétroactive des règles?

Enfin, Madame la présidente, parlons un peu du rôle de la Chambre. Ce sera rapide. Notre travail à la Chambre est de protéger la population du Nouveau-Brunswick. Tel est notre travail. Il consiste à travailler pour les gens du Nouveau-Brunswick. Je dis que si nous ne sommes pas prudents, nous ne rendons pas service à ces gens. Merci pour le temps accordé.

Hon. Ms. Thériault: Thank you very much, Madam Speaker. I am pleased to rise in the House today during second reading of Bill 21, *An Act to Amend the New Brunswick Income Tax Act*.

I want to revisit the words of the member opposite who said that the opposition's job is to protect New Brunswickers. The objective of this bill is precisely to protect New Brunswickers. It has two amendments that will help New Brunswick families. How can the members opposite oppose them? Similar changes went into effect federally on January 1. The government of Canada decided to extend the eligibility period for the Canada Child Benefit, and New Brunswick must align with the national changes to ensure that New Brunswick families benefit from the program.

nationale pour s'assurer que les familles du Nouveau-Brunswick puissent bénéficier du programme.

Nous parlons de choses sérieuses, Madame la présidente, soit de prolonger d'un mois à six mois l'accès des parents ou des familles en deuil à l'Allocation canadienne pour enfants après le décès d'un enfant. Comment les parlementaires d'en face peuvent-ils s'opposer à l'idée? C'est impossible. L'opposition officielle ne fait que de l'obstruction parlementaire au projet de loi. Les parlementaires du côté de l'opposition tentent de trouver des arguments, mais n'en présentent aucun qui soit substantiel ou pertinent. Comment peuvent-ils s'opposer à l'idée de prolonger d'un mois à six mois la période d'admissibilité à un programme pour que des familles en deuil qui veulent avoir accès à de l'argent puissent y avoir droit? Il s'agit d'une situation honteuse, Madame la présidente. La situation n'est aucunement sensée.

L'Allocation canadienne pour enfants est une bonne initiative. Chez nous, dans notre région, dans le Grand Acadie-Bathurst, il est question d'une somme de 4 millions par mois, non imposable, qui aide 10 000 enfants et 6 000 familles. Nous voulons prolonger la période d'admissibilité d'un mois à six mois pour aider les familles des enfants qui décèdent. Le gouvernement fédéral l'a fait et le Nouveau-Brunswick doit s'arrimer, mais les Conservateurs sont allergiques au gouvernement fédéral, encore une fois, Madame la présidente. Ils ne sont pas capables de voir le plan à long terme.

Alors, je ne suis pas d'accord avec le parlementaire d'en face qui avance qu'il essaie de protéger les familles. Il n'essaie pas de protéger les familles, il n'avance rien qui a de la substance ou de la pertinence. Nous devons faire adopter le projet de loi pour justement être en mesure de protéger les familles du Nouveau-Brunswick.

17:20

Point of Order / Rappel au Règlement

Mr. Oliver: All day, we have heard people telling us to stay on the bill. I would ask the member just to start on the bill. That would be nice.

M. M. LeBlanc: Madame la présidente, durant son allocution, la ministre a parlé de l'Allocation canadienne pour enfants à environ 10 reprises. Le

We're talking about serious things, Madam Speaker, extending access to the Canada Child Benefit for grieving parents or families from one month to six months. How can the members opposite oppose this idea? It is impossible. The official opposition is just filibustering on the bill. The opposition members are trying to find arguments but aren't presenting any that are substantial or relevant. How can they oppose extending the eligibility period of a program from one month to six months so that grieving families who want to have access to the money are entitled to it? This is a shameful situation, Madam Speaker. It makes no sense.

The Canada Child Benefit is a good initiative. In our region, Greater Acadie-Bathurst, \$4 million tax-free per month is provided in assistance to 10 000 children and 6 000 families. We want to extend the eligibility period from one month to six months to help families of children who have died. The federal government did it and New Brunswick must align with it, but the Conservatives are once again allergic to the federal government, Madam Speaker. They're not able to see the long-term plan.

So, I don't agree with the member opposite who says that he's trying to protect families. He's not trying to protect families; he's not putting anything substantial or relevant forward. We must get the bill passed precisely so that we are able to protect New Brunswick families.

Rappel au Règlement / Point of Order

M. Oliver: Toute la journée, nous avons entendu des gens nous dire de nous en tenir au projet de loi. Je demande à la députée de commencer à parler du projet de loi. Ce serait bien.

Mr. M. LeBlanc: Madam Speaker, during his remarks, the minister mentioned the Canada Child Benefit about 10 times. Bill 21 aims to extend

projet de loi 21 vise à prolonger, d'un mois à six mois, l'admissibilité à l'Allocation canadienne pour enfants après le décès d'un enfant. Voilà exactement ce dont a parlé la ministre.

La présidente : Je rappelle aux parlementaires que les allocutions ne doivent porter que sur la question à l'étude. À mon avis, la ministre parlait du projet de loi 21. Merci. Je redonne la parole à la ministre. Avez-vous terminé?

L'hon. M^{me} Thériault : Merci beaucoup, Madame la présidente. J'ai dit tout ce que je voulais dire.

Deuxième lecture / Second Reading

(**La présidente** met la question aux voix ; le projet de loi 21, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*, est lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent de la politique économique.)

Debate on Second Reading of Bill 23 / Débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi 23

Hon. Mr. Dornan, after the Speaker called for second reading of Bill 23, *An Act Respecting the Prescription Monitoring Act*: Madam Speaker, it is a pleasure to rise to speak at second reading of a bill entitled *An Act Respecting the Prescription Monitoring Act*. These amendments will make changes to the *Prescription Monitoring Act* and its general regulation to address the legislative and regulatory issues identified by the 2019 operational review of the *Prescription Monitoring Act*.

In particular, the amendments focus on four key objectives: strengthening the governance of drug prescription and dispensing practices, expanding access to the prescription monitoring program to support its use throughout all levels of care, improving reporting and data quality, and modernizing and strengthening the legislative and regulatory framework. Before sharing more details about the changes we are hoping to make to the Act and regulation, I want to provide some background and context of the existing program and Act, what they are, how they work, and why they matter.

eligibility for the Canada Child Benefit after the death of a child from one month to six months. That's exactly what the minister was talking about.

Madam Speaker: I remind members that remarks must only be on the matter under consideration. In my opinion, the minister was talking about Bill 21. Thank you. I give the floor back to the minister. Have you finished?

Hon. Ms. Thériault: Thank you very much, Madam Speaker. I have said all I wanted to say.

Second Reading / Deuxième lecture

(**Madam Speaker** put the question, and Bill 21, *An Act to Amend the New Brunswick Income Tax Act*, was read a second time and referred to the Standing Committee on Economic Policy.)

Débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi 23 / Debate on Second Reading of Bill 23

L'hon. M. Dornan, à l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 23, *Loi concernant la Loi sur la surveillance pharmaceutique* : Madame la présidente, j'ai le plaisir de prendre la parole à l'étape de la deuxième lecture d'un projet de loi intitulé *Loi concernant la Loi sur la surveillance pharmaceutique*. Celui-ci modifiera la *Loi sur la surveillance pharmaceutique* et son Règlement général afin de régler les problèmes législatifs et réglementaires relevés lors de la révision opérationnelle de 2019 de la *Loi sur la surveillance pharmaceutique*.

Les modifications se concentrent en particulier sur quatre objectifs clés : renforcer la gouvernance des pratiques d'ordonnance et de délivrance des médicaments, élargir l'accès au programme de surveillance pharmaceutique pour soutenir son utilisation à tous les niveaux de soins, améliorer les rapports et la qualité des données ainsi que moderniser et renforcer le cadre législatif et réglementaire. Avant de donner plus de détails sur les changements que nous espérons apporter à la loi et à la réglementation, je tiens à présenter un peu le contexte et l'historique du programme et de la loi actuels, et rappeler ce qu'ils sont, comment ils fonctionnent et pourquoi ils sont importants.

Prescription monitoring programs collect prescription information and are considered essential tools for helping to manage the risks involved in prescribing, dispensing, and using prescription medications that can lead to problematic use. Monitored drugs, including opioids, stimulants, and sedatives, are drugs that are open and prone to misuse. This is particularly important, as, in Canada, we know there has been an increasing recognition of the harms associated with opiate usage.

Prescription monitoring programs aim to encourage changes in prescribing behaviours, with a goal of achieving safer and better-informed prescribing. Information from these programs can help clinicians identify patients who may be at risk of overdosing and provide appropriate interventions. It would not be an exaggeration to say that, for some, these programs can be life-saving. Most provinces in Canada have prescription monitoring programs that seek to reduce the misuse or abuse of monitored drugs.

In New Brunswick, the program is enabled by the *Prescription Monitoring Act*, which received royal assent in December 2009 and came into force in August 2014. Under the current program, prescribers and dispensers are able to view a patient's monitored drug prescriptions and promote the appropriate use of monitored drugs that have the potential for abuse, misuse, and use for nonmedical purposes.

17:25

Madame la présidente, le premier système d'information du programme de surveillance pharmaceutique de la province a été conçu à l'interne et a commencé à recevoir des données des pharmacies en décembre 2016. Il s'agissait d'une étape importante, et beaucoup de travail a été effectué pour lancer le programme. Or, depuis son lancement, le programme a connu plusieurs difficultés qui ont entravé son fonctionnement optimal.

Challenges with the original system include low registration usage among prescribers due to the fact that participation in the program is currently voluntary, data quality issues related in part to the

Les programmes de surveillance pharmaceutique recueillent des renseignements sur les ordonnances et sont considérés comme des outils essentiels pour aider à gérer les risques liés à la prescription, à la délivrance et à l'utilisation de médicaments sur ordonnance qui peuvent conduire à un usage problématique. Les médicaments contrôlés, notamment les opioïdes, les stimulants et les sédatifs, sont des médicaments accessibles et susceptibles d'être mal utilisés. Cela est d'autant plus important qu'au Canada, nous savons que les méfaits liés à l'utilisation des opiacés sont de plus en plus reconnus.

Les programmes de surveillance pharmaceutique visent à encourager les changements dans les comportements de prescription afin de parvenir à une prescription plus sûre et mieux informée. Les renseignements fournis par ces programmes peuvent aider les cliniciens à identifier les patients susceptibles de présenter un risque de surdosage et à intervenir de manière appropriée. Il n'est pas exagéré de dire que, dans certains cas, de tels programmes peuvent sauver des vies. La plupart des provinces canadiennes disposent de programmes de surveillance pharmaceutique qui visent à réduire le mauvais usage ou l'abus de médicaments contrôlés.

Au Nouveau-Brunswick, le programme est rendu possible par la *Loi sur la surveillance pharmaceutique*, qui a reçu la sanction royale en décembre 2009 et est entrée en vigueur en août 2014. Dans le cadre du programme actuel, les prescripteurs et les préparateurs peuvent consulter les ordonnances de médicaments contrôlés d'un patient et encourager l'utilisation appropriée des médicaments contrôlés qui présentent un risque d'abus, de mauvais usage et d'utilisation à des fins non médicales.

Madam Speaker, the first information system for the province's prescription monitoring program was developed internally and began to receive data from pharmacies in December 2016. It was an important step, and a lot of work was done to launch the program. However, since its launch, the program has had a number of difficulties that have prevented it from performing optimally.

Les difficultés rencontrées par le système initial comprenaient un faible taux d'inscription de la part des prescripteurs en raison du fait que la participation au programme est actuellement volontaire, des

voluntary nature of the program, technological issues such as outages, limited functionality, and no auditing capacity, a lack of access to health care providers who are involved in a patient's circle of care, creating a disconnect between health care providers and the health system, a lack of countermeasures for the diversion of monitored drug prescriptions to prevent forgeries, reduce fraud, and, ultimately, limit inappropriate use and access to monitored drugs, and an overall lack of educational support for prescribers, dispensers, patients, and the general public.

I once called a colleague of mine who had prescribed large doses of narcotics. He didn't know that the patient was in the emergency department with drugs that made those drugs worse, including methadone and five other drugs. The prescriber had no clue.

Taken together, what we have is a very well-intentioned program that simply cannot achieve its very important goals in its current form.

Madam Speaker, as per the Act, the Minister of Health was required to conduct a comprehensive review of the *Prescription Monitoring Act* within four years of it coming into force and to submit the report to the Legislative Assembly within one year of it being undertaken. In 2019, the Department of Health did just that, engaging with multiple health sector stakeholders, groups, and professionals to complete the task.

In 2021, the operational review of the *Prescription Monitoring Act* was approved by the government and published. Through the review process, the challenges identified by the Department of Health with regard to the function of the program were confirmed. The review determined that the system was hard to use and lacked the required functionality and that low registration and usage rates made it ineffective. The review also identified issues with the legislation and the regulatory framework, noting that the process for establishing a list of monitored drugs was burdensome and that there was ambiguity about what data had to be reported, resulting in challenges regarding data accuracy, inconsistencies in the regulation of users, and the lack of a sturdy enforcement framework.

problèmes de qualité des données liés en partie à la nature volontaire du programme, des problèmes technologiques tels que des pannes, des fonctionnalités limitées et l'absence de capacité de vérification, un manque d'accès aux fournisseurs de soins de santé qui sont engagés dans le cercle de soins d'un patient, créant ainsi une déconnexion entre les fournisseurs de soins de santé et le système de santé, le manque de contre-mesures à l'égard du détournement des prescriptions de médicaments contrôlés visant à empêcher les falsifications, à réduire la fraude et, au bout du compte, à limiter l'utilisation et l'accès inappropriés aux médicaments contrôlés et un manque général de soutien éducatif pour les prescripteurs, les préparateurs, les patients et la population en général.

J'ai appelé un jour un collègue qui avait prescrit de fortes doses de narcotiques. Il ne savait pas que le patient se trouvait à l'urgence avec des médicaments qui aggravait ces médicaments, notamment de la méthadone et cinq autres médicaments. Le prescripteur n'en savait rien.

Dans l'ensemble, nous avons un programme très bien intentionné qui ne peut tout simplement pas atteindre ses objectifs très importants dans sa forme actuelle.

Madame la présidente, aux termes de la *Loi sur la surveillance pharmaceutique*, le ministre de la Santé était tenu de procéder à une révision complète de la loi dans les quatre années suivant son entrée en vigueur et de soumettre un rapport à cet égard à l'Assemblée législative dans l'année suivant cet examen. C'est exactement ce qu'a fait le ministère de la Santé en 2019, en collaborant avec de nombreux acteurs, groupes et professionnels du secteur de la santé pour mener à bien une telle tâche.

En 2021, la révision opérationnelle de la *Loi sur la surveillance pharmaceutique* a été approuvée par le gouvernement et publiée. Le processus de révision a permis de confirmer les difficultés identifiées par le ministère de la Santé en ce qui concerne le fonctionnement du programme. La révision a permis de déterminer que le système était difficile à utiliser, qu'il ne disposait pas des fonctionnalités requises et que les faibles taux d'inscription et d'utilisation le rendaient inefficace. La révision a également mis en évidence des problèmes liés au cadre législatif et réglementaire, en notant que le processus d'établissement d'une liste de médicaments contrôlés était fastidieux et qu'il y avait une ambiguïté quant aux données à communiquer, ce qui entraînait des

Madam Speaker, work to address the issues began upon completion of the review.

The first order of business was to address the technical issues by establishing a new prescription monitoring program information system. In July 2024, MaveRX NB went live in New Brunswick. MaveRX NB is a modern cloud-based technology that provides prescription medication information to support health care. This new platform allows users to view prescriptions for monitored and other drugs together. MaveRX NB operates entirely in an online environment that does not require any special hardware or software, allowing a user to access their account anywhere internet access is available. Since it has gone live, we have seen an increase in registration and usage rates, and the initial reaction to the functionality of MaveRX NB has been largely positive. However, while MaveRX NB has resolved several of the technical issues identified in the review, the review also identified several legislative and regulatory gaps that needed to be filled.

Voilà la raison pour laquelle nous sommes ici aujourd'hui. Les modifications proposées dans la *Loi concernant la Loi sur la surveillance pharmaceutique* cherchent à harmoniser le cadre législatif et réglementaire avec la mise en place et l'utilisation de la nouvelle plateforme.

17:30

As I noted earlier, there are four areas we are looking at addressing through these proposed amendments. Strengthening the governance of monitoring drug prescribing and dispensing practices is one of our key focuses, and we are proposing several changes to do this. The fact is that a lack of governance has diminished the effectiveness of the program. In its present form, participation is voluntary, enforcement capabilities are limited, and the mandate of the advisory committee is weak, among other things. If we want this program to function effectively and if we

problèmes concernant l'exactitude des données, des incohérences dans la réglementation visant les utilisateurs et l'absence d'un cadre solide d'application de la loi. Madame la présidente, les travaux visant à résoudre ces problèmes ont commencé dès l'achèvement de la révision.

La première chose à faire était de résoudre les problèmes techniques en établissant un nouveau système d'information pour le programme de surveillance pharmaceutique. En juillet 2024, MaveRX NB a été mis en service au Nouveau-Brunswick. MaveRX NB est un outil technologique infonuagique moderne qui fournit des renseignements sur les médicaments prescrits pour soutenir les soins de santé. Il s'agit d'une nouvelle plateforme qui permet aux utilisateurs de consulter les ordonnances à la fois de médicaments contrôlés et d'autres médicaments. MaveRX NB fonctionne entièrement dans un environnement en ligne qui ne nécessite aucun matériel ou logiciel particulier, ce qui permet à l'utilisateur d'accéder à son compte partout où il y a un accès à Internet. Depuis la mise en service de MaveRX, nous avons constaté une augmentation des taux d'inscription et d'utilisation, et la réaction initiale à la fonctionnalité du système a été largement positive. Cependant, bien que MaveRX NB ait résolu plusieurs des problèmes techniques cernés dans l'étude, cette dernière a également mis en évidence plusieurs lacunes législatives et réglementaires qui devaient être comblées.

That's why we're here today. The amendments proposed in *An Act Respecting the Prescription Monitoring Act* seek to align the legislative and regulatory framework with the establishment and use of the new platform.

Comme je l'ai indiqué précédemment, nous envisageons de cibler quatre aspects au moyen des modifications proposées. Le renforcement de la gouvernance de la surveillance des pratiques de prescription et de délivrance des médicaments est l'un de nos principaux objectifs, et nous proposons plusieurs changements à cet effet. Le fait est qu'un manque de gouvernance a diminué l'efficacité du programme. Dans la forme actuelle de celui-ci, la participation est volontaire, les capacités d'application de la loi sont limitées et le mandat du comité consultatif est faible, entre autres choses. Si nous voulons que le programme fonctionne efficacement et

want to actually make a difference, we need to make some changes.

Madam Speaker, the first step in doing this is to shift away from voluntary participation and, instead, make registering and using the prescription monitoring program mandatory for prescribers and dispensers. Along with encouraging its use... It is worth noting that, in provinces that have mandated participation, registration and the use of these programs have risen to well over 90%. Evidence suggests that mandatory registration and an inquiry about the prescription monitoring program prior to prescribing or dispensing—it makes sense that you look at what a patient is taking before you write a prescription—result in a higher rate of compliance for health professionals checking medication histories and reducing prescriptions of monitored drugs. This is a benefit to everyone involved.

We are also proposing to update the mandate of the Prescription Monitoring Program Advisory Committee. Under the current Act, this committee functions purely in an advisory role. It can make recommendations to the minister on what classes of drugs are to be considered monitored drugs, among other things. Its authority is limited by its advisory classification. The changes we are proposing would see the advisory committee become responsible for establishing the list of monitored drugs and classes of monitored drugs. This change would allow for more dynamic additions to the list of monitored drugs according to need and as new illicit drugs hit the street.

Madam Speaker, the enforcement of the Act against offences under the Act has been a significant challenge, given the lack of a true enforcement mechanism. We are proposing to strengthen the enforcement piece of the Act by adding offences along with an enforcement structure that includes inspectors and administrative penalties. With these amendments, it would be considered an offence not to register with the prescription monitoring program and not to use it prior to prescribing or dispensing a monitored drug, along with providing misleading or false information, such as a prescriber's licence number, to the program. We are also hoping to make changes related to how

si nous voulons réellement changer les choses, nous devons procéder à des changements.

Madame la présidente, la première étape consiste à abandonner la participation volontaire et à rendre obligatoires l'inscription au programme de surveillance pharmaceutique et son utilisation pour les prescripteurs et les préparateurs. En plus d'encourager son utilisation... Il convient de noter que, dans les provinces qui ont rendu la participation à de tels programmes obligatoire, les taux d'inscription et d'utilisation de ceux-ci ont largement dépassé les 90 %. Les données indiquent que l'inscription obligatoire et la demande de renseignements au programme de surveillance pharmaceutique avant de prescrire ou de délivrer un médicament — il est logique d'examiner ce que prend un patient avant de rédiger une ordonnance — se traduit par un taux de conformité plus élevé de la part des professionnels de la santé du fait qu'ils vérifient les antécédents pharmaceutiques et réduisent les prescriptions de médicaments contrôlés. C'est un avantage pour toutes les personnes concernées.

Nous proposons également d'actualiser le mandat du comité consultatif du programme de surveillance pharmaceutique. En vertu de la loi actuelle, ce comité n'a qu'un rôle consultatif. Il peut faire des recommandations au ministre sur les catégories de médicaments qui doivent être considérés comme des médicaments contrôlés, entre autres choses. Son pouvoir est limité par sa classification consultative. Les changements que nous proposons feraient en sorte que le comité consultatif devienne responsable de l'établissement de la liste des médicaments contrôlés et des catégories de médicaments contrôlés. Un tel changement permettrait d'ajouter de manière plus dynamique à la liste des médicaments contrôlés en fonction des besoins et de l'apparition de nouvelles drogues illicites dans la rue.

Madame la présidente, l'application de la loi dans les cas d'infractions à celle-ci a constitué un défi important, étant donné l'absence d'un véritable mécanisme d'application. Nous proposons de renforcer l'application de la loi en ajoutant des infractions ainsi qu'une structure d'application comprenant des inspecteurs et des pénalités administratives. Aux termes des modifications proposées, le fait de ne pas s'inscrire au programme de surveillance pharmaceutique et de ne pas l'utiliser avant de prescrire ou de délivrer un médicament contrôlé serait considéré comme une infraction, de même que le fait de fournir au programme des

information is shared with law enforcement and other jurisdictions.

Finally, when it comes to governance, we are proposing to make e-prescribing mandatory. We won't write it out anymore. E-prescribing offers many benefits for everyone involved, from reducing the administrative burden to enhancing patient safety and reducing fraud. Taken together, these changes will help us achieve our goal of enhancing the safety of everyone involved in the program, not the least of whom are the patients.

Madam Speaker, currently, participation in the prescription monitoring program is limited to prescribers and licenced pharmacists. Through *An Act Respecting the Prescription Monitoring Act*, we are looking to expand access to the program in order to support its use in all levels of care. Why does this matter? It means the impact on patient care would not be limited by a lack of access to relevant patient information. By expanding access to others who are involved in a patient's circle of care, we would ensure that health care providers, regardless of their profession, would have access to the same important and critical information.

Madam Speaker, the prescription monitoring program can only be effective in providing information if it is being used. From the perspective of the professional, expanding access to future health professionals, such as students, residents, and interns, would increase the adoption of health technologies and establish effective and consistent use of such technologies early in their careers. It is too late for me. Providing access to early-career professionals would help promote and inform safe prescribing and dispensing practices in this province.

Il y a aussi la question des données. Madame la présidente, pour que les cliniciens et le gouvernement puissent prendre des décisions justes et éclairées, il faut des données solides, exactes et de grande qualité.

renseignements trompeurs ou faux, portant par exemple sur le numéro de permis du prescripteur. Nous espérons également apporter des modifications à la manière dont les renseignements sont communiqués aux services d'application de la loi et à d'autres administrations.

Enfin, en matière de gouvernance, nous proposons de rendre obligatoires les ordonnances électroniques. Nous ne prescrivons plus par écrit. L'ordonnance électronique présente de nombreux avantages pour toutes les parties concernées, qu'il s'agisse de réduire la charge administrative, d'améliorer la sécurité des patients ou de réduire la fraude. Considérés dans leur ensemble, de tels changements nous aideront à atteindre notre objectif d'améliorer la sécurité de toutes les personnes engagées dans le programme, en particulier les patients.

Madame la présidente, à l'heure actuelle, seuls les prescripteurs et les pharmaciens titulaires de permis peuvent participer au programme de surveillance pharmaceutique. Grâce à la *Loi concernant la Loi sur la surveillance pharmaceutique*, nous souhaitons élargir l'accès au programme afin de favoriser son utilisation à tous les niveaux de soins. En quoi cela est-il important? Cela signifie que l'incidence sur les soins aux patients ne serait pas limitée par un manque d'accès aux renseignements pertinents sur les patients. En élargissant l'accès à d'autres personnes engagées dans le cercle de soins d'un patient, nous garantirions que les fournisseurs de soins de santé, quelle que soit leur profession, aient accès aux mêmes renseignements importants et cruciaux.

Madame la présidente, le programme de surveillance pharmaceutique ne peut être efficace pour fournir des renseignements que s'il est utilisé. Du point de vue des professionnels, l'élargissement de l'accès aux futurs travailleurs de la santé, tels que les étudiants, les résidents et les internes, augmenterait l'adoption des technologies de la santé et établirait une utilisation efficace et cohérente de ces technologies dès le début de leur carrière. Il est trop tard pour moi. Donner accès au programme aux professionnels en début de carrière aiderait à promouvoir et faire connaître les pratiques de prescription et de délivrance sûres dans la province.

There is the issue of the data, too. Madam Speaker, clinicians and government need solid, precise, and high-quality data to be able to make fair and informed decisions.

17:35

La qualité des données est l'exigence fondamentale d'un programme de surveillance pharmaceutique solide, et, comme je l'ai déjà mentionné, la qualité des données produites par notre système actuel pose des problèmes.

Much of this has to do with the way that the Act and program are currently designed. For example, in the current Act, there is some ambiguity about whether all prescription drugs should be reported. Additionally, some essential information, such as information about compounded drugs, drugs sold from one dispenser to another, and drugs dispensed to animals, such as pharmaceuticals given to bees, is not included in the Act.

Finally, some required information, like prescriber licence numbers, is not being reported accurately. The use of incorrect or default prescriber licence numbers limits the ability of health care providers to confirm the legitimacy of prescriptions and to identify the responsible prescriber. The proposed amendments in this Act will aim to improve reporting and data quality by requiring dispensers to report on all dispensed drugs, not only monitored drugs, and to include reporting requirements for compounded drugs, drugs dispensed to an animal, and drugs sold to another dispenser. Having high-quality, reliable data will provide a more complete patient record for clinical decision-making, including prescriptions written for animals, to reduce the risk of accidental or unintentional misuse by family members or guests and lower the potential for drug diversion.

It's important to also consider the unintended consequences of combatting the excessive use of monitored drugs, such as through rapid tapering. There is a problem there. Cutting off a patient's supply of monitored prescription drugs too quickly can lead to negative impacts. Refusal to care for patients with monitored drug-related issues further stigmatizes patients and could lead to a shift toward illicit sources of pain medications. Enhancing data quality would mitigate these unintended consequences by helping health care providers make informed clinical decisions

The quality of the data is the fundamental requirement of a solid prescription monitoring program, and, as I already mentioned, the quality of the data produced by our current system is problematic.

Les problèmes de qualité des données tiennent en grande partie à la manière dont la loi et le programme sont actuellement conçus. Par exemple, dans la loi actuelle, il y a une certaine ambiguïté sur la question de savoir si tous les médicaments prescrits devraient être déclarés. En outre, certains renseignements essentiels, tels que ceux sur les médicaments magistraux, les médicaments vendus d'un préparateur à un autre et les médicaments délivrés aux animaux, comme les produits pharmaceutiques administrés aux abeilles, ne sont pas inclus dans la loi.

Enfin, certains renseignements requis, comme les numéros de permis des prescripteurs, ne sont pas communiqués avec exactitude. L'utilisation de numéros de permis de prescripteur incorrects ou faux limite la capacité des fournisseurs de soins de santé à confirmer la légitimité des ordonnances et à identifier le prescripteur responsable. Les modifications proposées dans le projet de loi visent à améliorer la qualité des rapports et des données en exigeant des préparateurs qu'ils déclarent tous les médicaments délivrés, et pas seulement les médicaments contrôlés, et en incluant des exigences de déclaration pour les médicaments magistraux, les médicaments délivrés à un animal et les médicaments vendus à un autre préparateur. La production de données fiables et de haute qualité permettra de disposer d'un dossier patient plus complet pour la prise de décision clinique, y compris dans le cas des ordonnances rédigées pour des animaux, ce qui réduira le risque d'un mauvais usage accidentel ou involontaire par des membres de la famille ou des visiteurs et diminuera le risque de détournement de médicaments.

Il est également important de prendre en compte les conséquences involontaires de la lutte contre l'usage excessif des médicaments contrôlés, menée par exemple au moyen d'un sevrage rapide. Il y a là un problème. Couper trop rapidement l'approvisionnement d'un patient en médicaments contrôlés peut avoir des conséquences négatives. Le refus de soigner des patients ayant des problèmes liés aux médicaments contrôlés les stigmatise davantage et pourrait les amener à se tourner vers des sources illicites d'analgésiques. L'amélioration de la qualité

with the best available information and analytical tools and by supporting health care providers to connect with each other to collectively support patient care. This is good for everyone involved.

Lastly, Madam Speaker, through this Act, we are proposing to repeal prior patient monitoring agreements. Patient monitoring agreements are established between a physician and a patient, establishing the terms for the prescription and use of monitored drugs. There is a stigma associated with patient monitoring agreements, and they are controversial due to the potential power imbalance between a clinician and a patient. There is also a lack of evidence that they lead to better outcomes, such as reduced harm.

Madam Speaker, the environment in which health care providers deliver care has significantly changed since the Act was first developed. Additionally, addressing the challenges associated with the misuse of opioids requires a concerted, multi-pronged approach involving up-to-date and robust legislation, improved monitoring and analysis, and enhanced adaptability to reflect a rapidly changing environment. These challenges underscore the need to update the legislation to more accurately reflect current practices and close gaps that have been identified. This is exactly what we are doing here today. The updates being proposed for this program will make it stronger for both prescribers and patients. They will help us reach our goal of achieving safer, better-informed prescriptions, which will, in turn, help clinicians to identify patients who may be at risk of overdosing and to provide appropriate interventions and supports.

Madam Speaker, I also want to recognize that, as great a tool as this can be, this Act is not a cure-all. While it will help mitigate and reduce the harms from prescription drugs, it won't solve every problem when it comes to drugs. Some of those problems are due to street drugs coming from illegal, illicit sources. That's why I'm proud of the work that the people working in Public Health and Addictions and Mental Health in our RHAs, our partners, and the government are doing

des données permettrait d'atténuer de telles conséquences involontaires en aidant les fournisseurs de soins de santé à prendre des décisions cliniques éclairées à l'aide des meilleurs renseignements et des meilleurs outils d'analyse disponibles, et en aidant les fournisseurs de soins de santé à communiquer les uns avec les autres pour soutenir collectivement les soins aux patients. C'est une bonne chose pour toutes les personnes concernées.

Enfin, Madame la présidente, par l'intermédiaire du présent projet de loi, nous proposons d'abroger les ententes préalables de surveillance du patient. Les ententes de surveillance du patient sont conclues entre un médecin et un patient et établissent les conditions de prescription et d'utilisation des médicaments contrôlés. Il y a une stigmatisation associée aux ententes de surveillance du patient, et celles-ci sont controversées en raison du déséquilibre de pouvoir potentiel entre le clinicien et le patient. Il n'est pas non plus prouvé qu'elles permettent d'obtenir de meilleurs résultats, notamment une réduction des dommages.

Madame la présidente, l'environnement dans lequel les fournisseurs de soins de santé dispensent des soins a considérablement changé depuis que la loi initiale a été élaborée. En outre, pour relever les défis liés au mauvais usage des opioïdes, il faut une approche concertée et multidimensionnelle, comprenant des mesures législatives actualisées et solides, un suivi et une analyse améliorés ainsi qu'une meilleure adaptabilité pour refléter un environnement qui évolue rapidement. De tels défis soulignent la nécessité d'actualiser la loi afin de mieux refléter les pratiques actuelles et de combler les lacunes qui ont été cernées. C'est exactement ce que nous faisons ici aujourd'hui. Les mises à jour proposées pour le programme le renforceront à la fois pour les prescripteurs et pour les patients. Elles nous aideront à atteindre notre objectif, à savoir des ordonnances plus sûres et reposant sur des renseignements fiables, ce qui, à son tour, aidera les cliniciens à identifier les patients susceptibles de présenter un risque de surdosage et à assurer les interventions et les soutiens appropriés.

Madame la présidente, je tiens également à souligner qu'aussi formidable que soit un tel outil, la loi n'est pas un remède miracle. Bien qu'elle contribue à atténuer et à réduire les dommages causés par les médicaments sur ordonnance, elle ne résoudra pas tous les problèmes liés aux médicaments. Certains de ces problèmes sont attribuables à des drogues de rue provenant de sources illégales et illicites. C'est pourquoi je suis fier du travail accompli par les

to improve access to help for people with substance use disorders.

Je suis heureux de compter le ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances parmi mes collègues. Je suis déterminé à l'appuyer dans des domaines clés, comme l'élargissement du Tribunal de la santé mentale, l'offre de davantage de possibilités de formation aux psychiatres et aux psychologues cliniciens et l'investissement dans un plus grand nombre de lits de traitement.

17:40

Pour conclure, je veux également prendre un moment pour exprimer ma gratitude envers tout le personnel qui a participé à la révision opérationnelle de la *Loi sur la surveillance pharmaceutique*, en 2019.

These reviews provide an important opportunity to reflect on what is working, as well as what can be improved. The amendments being proposed today reflect the feedback gathered through this review. Thank you to those who were involved in this very important work. Thank you, Madam Speaker.

Merci, Madame la présidente.

Mr. Cullins: Thank you, Madam Speaker. I rise today to speak in regard to Bill 23, *An Act Respecting the Prescription Monitoring Act*. This legislation is a critical piece of our ongoing efforts to safeguard public health, enhance patient safety, and ensure the responsible distribution and use of prescription medications across our province.

As members of the official opposition, it is our duty to rigorously scrutinize this bill to ensure it fulfills its intended purposes without causing any unintended consequences. We aim to ensure that it effectively enhances our prescription monitoring capabilities while protecting individuals' privacy and maintaining the integrity of our health care system.

personnes oeuvrant dans les domaines de la santé publique, du traitement des dépendances et de la santé mentale dans nos RRS, par nos partenaires et par le gouvernement pour améliorer l'accès à l'aide pour les personnes souffrant de troubles liés à la toxicomanie.

I am glad the Minister responsible for Addictions and Mental Health Services is one of my colleagues. I am determined to support him in key areas, such as expanding the Mental Health Court, providing more training opportunities to psychiatrists and clinical psychologists, and investing in more treatment beds.

To conclude, I also want to take a moment to express my gratitude to all the staff who participated in the operational review of the *Prescription Monitoring Act* in 2019.

De telles révisions constituent une occasion importante de réfléchir à ce qui fonctionne et à ce qui peut être amélioré. Les modifications proposées aujourd'hui reflètent les observations recueillies lors de cette révision. Merci à toutes les personnes qui ont participé à un travail aussi important. Merci, Madame la présidente.

Thank you, Madam Speaker.

M. Cullins : Merci, Madame la présidente. Je prends la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi 23, *Loi concernant la Loi sur la surveillance pharmaceutique*. Ce projet de loi est un élément essentiel de nos efforts continus pour protéger la santé publique, améliorer la sécurité des patients et assurer la distribution et l'utilisation responsables des médicaments d'ordonnance dans toute la province.

En tant que parlementaires du côté de l'opposition officielle, il est de notre devoir d'examiner rigoureusement le présent projet de loi afin de nous assurer qu'il remplit les objectifs prévus sans entraîner de conséquences imprévues. Nous voulons nous assurer qu'il améliore effectivement nos capacités de contrôle des ordonnances tout en protégeant la vie privée des personnes et en maintenant l'intégrité de notre système de santé.

First, let us acknowledge the importance of a robust prescription monitoring system. The opioid crisis and the misuse of prescription drugs have become pressing public health issues, not only in New Brunswick but also across Canada and the world. By enhancing our prescription monitoring capabilities, we aim to address these challenges head-on, reducing the risk of drug misuse and supporting health care providers in delivering safe and effective care.

One of the key changes proposed in Bill 23 is the expansion of the definition of “licensing authority” to include entities such as the Nurses Association of New Brunswick, the Midwifery Council, and others. This expansion is a positive step, as it recognizes the diverse range of health care professionals involved in prescribing and dispensing medications. However, it is essential to ensure that all these licencing authorities are in the prescription monitoring program. We must ask government how it plans to support these organizations in fulfilling their new roles and responsibilities.

The bill also introduces the concept of electronic prescriptions, which is a welcome modernization of our health care system. Electronic prescriptions can reduce errors, improve efficiency, and enhance the security of prescription information. However, it is crucial to ensure the technology used for electronic prescriptions is secure, reliable, and accessible to all health care providers across the province. We urge the government to provide details on the measures in place to protect electronic prescription data from cybersecurity threats and to ensure that all health care facilities, regardless of size or location, have the necessary infrastructure to effectively implement these changes.

Furthermore, the bill mandates that prescribers review a patient’s medication profile in the information network before prescribing a monitored drug. This requirement is a crucial safeguard to prevent over-prescription and the misuse of medications. However,

Tout d’abord, reconnaissons l’importance d’un système robuste de surveillance pharmaceutique. La crise des opioïdes et le mauvais usage des médicaments sur ordonnance sont devenus des problèmes de santé publique urgents, non seulement au Nouveau-Brunswick, mais aussi dans l’ensemble du Canada et dans le monde entier. En améliorant nos capacités de surveillance pharmaceutique, nous visons à relever de tels défis de front, en réduisant le risque de mauvais usage des médicaments et en aidant les fournisseurs de soins de santé à dispenser des soins sûrs et efficaces.

L’un des principaux changements proposés dans le projet de loi 23 est l’élargissement de la définition d’« organisme chargé de la délivrance des permis » pour inclure des organismes tels que l’Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, l’Ordre des sages-femmes et d’autres. Cet élargissement est une mesure positive, car il reconnaît la diversité des professionnels de la santé engagés dans la prescription et la délivrance de médicaments. Cependant, il est essentiel de s’assurer que tous les organismes chargés de la délivrance des permis participent au programme de surveillance pharmaceutique. Nous devons demander au gouvernement comment il compte aider ces organismes à exercer leurs nouveaux rôles et responsabilités.

Le projet de loi introduit également le concept d’ordonnance électronique, qui constitue une modernisation bienvenue de notre système de santé. Les ordonnances électroniques peuvent réduire les erreurs, améliorer l’efficacité et renforcer la sécurité des renseignements relatifs aux ordonnances. Toutefois, il est essentiel de s’assurer que la technologie utilisée pour les ordonnances électroniques est sûre, fiable et accessible à tous les fournisseurs de soins de santé de la province. Nous exhortons le gouvernement à fournir des détails sur les mesures mises en place pour protéger les données des ordonnances électroniques contre les menaces à la cybersécurité et à veiller à ce que tous les établissements de soins de santé, indépendamment de leur taille ou de leur emplacement, disposent de l’infrastructure nécessaire pour mettre en oeuvre de manière efficace les changements en question.

En outre, le projet de loi oblige les prescripteurs à prendre connaissance du profil pharmaceutique d’un patient dans le réseau d’information avant de prescrire un médicament contrôlé. Une telle exigence constitue une garantie essentielle pour prévenir la

it also raises concerns about the accessibility and usability of the information network. We must ensure that the system is user-friendly and does not create additional administrative burdens for health care providers that could inadvertently impact patient care. The government must clarify how it intends to make the information network efficient and accessible to all prescribers.

17:45

Bill 23 also outlines the introduction of inspectors appointed by the minister to ensure compliance with the Act. While oversight is necessary to maintain the integrity of the prescription monitoring system, it is vital to establish clear guidelines for the powers and duties of these inspectors. The government must ensure that inspections are conducted fairly, transparently, and with respect for the privacy rights of patients and health care providers. We call on the government to provide detailed information on the training, accountability, and oversight of these inspectors to prevent any potential misuse of power.

Another significant change proposed by Bill 23 is the establishment of administrative penalties for noncompliance with the Act. While penalties are an effective tool for enforcement, they must be applied judiciously and fairly. We must ensure that the imposition of penalties does not disproportionately impact smaller health care providers or create a punitive environment that discourages participation in the prescription monitoring program. The government must outline the criteria for imposing penalties and ensure there are avenues for appeal and review to protect against potential injustices.

Moreover, the bill allows for the exchange of prescription monitoring information with programs outside the province. While this can enhance collaborative efforts to combat prescription drug misuse, it also raises concerns about data privacy and the protection of personal health information. The government must ensure that any data-sharing agreements with external entities include stringent

surprescription et le mauvais usage des médicaments. Toutefois, elle soulève également des préoccupations quant à l'accessibilité et à la facilité d'utilisation du réseau d'information. Nous devons nous assurer que le système est convivial et qu'il ne crée pas de charges administratives supplémentaires pour les fournisseurs de soins de santé, ce qui pourrait avoir un effet imprévu sur les soins prodigués aux patients. Le gouvernement doit préciser comment il entend rendre le réseau d'information efficace et accessible à tous les prescripteurs.

Le projet de loi 23 prévoit également la mise en place d'inspecteurs nommés par le ministre pour veiller au respect de la loi. Si un contrôle est nécessaire pour maintenir l'intégrité du système de surveillance pharmaceutique, il est d'autre part essentiel d'établir des lignes directrices claires concernant les pouvoirs et les devoirs de tels inspecteurs. Le gouvernement doit veiller à ce que les inspections soient menées de manière équitable et transparente, et dans le respect du droit à la vie privée des patients et des fournisseurs de soins de santé. Nous demandons au gouvernement de fournir des renseignements détaillés sur la formation, l'obligation redditionnelle et la surveillance des inspecteurs en question afin d'éviter tout abus de pouvoir potentiel.

Un autre changement important proposé dans le projet de loi 23 est la mise en place de pénalités administratives en cas de non-respect de la loi. Bien que les pénalités soient un outil efficace pour l'application de la loi, elles doivent être appliquées de manière judicieuse et équitable. Nous devons veiller à ce que l'imposition de pénalités n'ait pas un effet disproportionné sur les petits fournisseurs de soins de santé ou ne crée pas un environnement punitif qui décourage la participation au programme de surveillance pharmaceutique. Le gouvernement doit définir les critères d'imposition des pénalités et veiller à ce qu'il existe des voies d'appel et de révision pour éviter les injustices potentielles.

En outre, le projet de loi autorise l'échange de renseignements relatifs à la surveillance pharmaceutique avec des programmes de l'extérieur de la province. Bien que cela puisse renforcer les efforts de collaboration pour lutter contre le mauvais usage des médicaments sur ordonnance, cela soulève également des préoccupations quant à la confidentialité des données et à la protection des renseignements personnels sur la santé. Le

safeguards to protect patient confidentiality and to comply with privacy legislation.

Lastly, the periodic review of the Act, with the first review to be completed by December 31, 2030, and subsequent reviews to be completed every five years, is a prudent measure to ensure that the legislation remains relevant and effective. However, we urge the government to commit to a transparent review process that includes input from a broad range of stakeholders, including health care workers, providers, patient advocacy groups, and the public. This will ensure that the Act continues to meet the needs of our evolving health care landscape.

In closing, while Bill 23 represents a significant step forward in enhancing our prescription monitoring capabilities, it is imperative that we address the potential concerns and ensure that the legislation is implemented effectively and fairly. We must work collaboratively to ensure that it achieves its intended goals of improving patient safety and reducing prescription drug misuse while safeguarding individual privacy and maintaining trust in our health care system.

As a member of the official opposition, I am committed to holding the government accountable and working together to ensure that this bill serves the best interests of all New Brunswickers. Let us strive to create a health care system that is both innovative and compassionate, one that meets the challenges of today while preparing for the needs of tomorrow. Thank you, Madam Speaker.

Ms. Mitton: Thank you, Madam Speaker. I'm rising today to speak on the second reading of Bill 23, *An Act Respecting the Prescription Monitoring Act*. I just want to make a few comments, and then I'm sure we'll have a chance to ask lots of questions and receive clarification when we get to committee.

gouvernement doit s'assurer que toute entente d'échange de données avec des entités externes comporte des garanties strictes pour protéger la confidentialité des patients et se conformer à la législation sur la protection de la vie privée.

Enfin, la révision périodique de la loi, la première devant être achevée d'ici au 31 décembre 2030 et les suivantes tous les cinq ans, est une mesure prudente pour garantir que la mesure législative demeure pertinente et efficace. Cependant, nous exhortons le gouvernement à s'engager à mener un processus de révision transparent qui inclue la contribution d'un large éventail de parties prenantes, y compris les travailleurs de la santé, les fournisseurs de soins de santé, les groupes de défense des patients et la population. Cela permettra de s'assurer que la loi continue à répondre aux besoins de notre environnement de soins de santé en constante évolution.

En conclusion, bien que le projet de loi 23 représente une avancée significative dans l'amélioration de nos capacités de surveillance pharmaceutique, il est impératif que nous répondions aux préoccupations potentielles et que nous veillions à ce que la mesure législative soit mise en oeuvre de manière efficace et équitable. Nous devons travailler en collaboration pour veiller à ce que celle-ci atteigne les objectifs visés, à savoir améliorer la sécurité des patients et réduire le mauvais usage des médicaments sur ordonnance, tout en protégeant la vie privée des personnes et en maintenant la confiance dans notre système de santé.

En tant que député de l'opposition officielle, je m'engage à tenir le gouvernement responsable et à travailler en collaboration pour veiller à ce que le projet de loi serve l'intérêt supérieur de tous les gens du Nouveau-Brunswick. Efforçons-nous de créer un système de santé à la fois novateur et empreint de compassion, qui réponde aux défis d'aujourd'hui tout en se préparant pour les besoins de demain. Merci, Madame la présidente.

M^{me} Mitton : Merci, Madame la présidente. Je prends la parole aujourd'hui à l'occasion de la deuxième lecture du projet de loi 23, *Loi concernant la Loi sur la surveillance pharmaceutique*. Je voudrais simplement faire quelques observations, et je suis sûre que nous aurons l'occasion de poser beaucoup de questions et d'obtenir des éclaircissements lorsque nous serons en comité.

I'm glad to see this legislation come forward. In fact, as the minister said, issues were actually identified in an operational review of the *Prescription Monitoring Act* in 2019. That's over five years ago now. I'm glad that these changes are finally coming forward because, as outlined by the minister here today, there have been some gaps and some issues. I'm glad that this is finally coming forward.

17:50

I think that New Brunswick has been kind of in the Dark Ages when it comes to things such as electronic medical records, prescription monitoring systems, and the electronic and digital ways of communicating within the medical system. I have seen the lack of infrastructure in terms of that type of communication negatively impact people in my family. I've even seen the communication between departments within one hospital fail and cause problems for patients. I've seen someone in my family be given a medication that they were allergic to because it wasn't written down. It was prescribed and administered without someone knowing about the allergy. So I strongly believe that patient care can be significantly improved by better communication. Safety in patient care is certainly one of the goals of having a better prescription monitoring system. I'm glad to hear about the newer system that's in place. When we get to committee, I will ask the minister more questions just to gain some clarity.

While I am speaking on this topic, I want to urge the minister and this government to look at where there need to be and can be other improvements. I understand this is about prescription data, but how can we share a patient's health care information if they are moving between RHAs or are moving from their doctor's office to a clinic? How can we not only make it easier for patients but also prevent mistakes? That's something I really worry about. I know one of the reasons for monitoring the specific drugs we are talking about here, such as opioids, is to ensure safety and that they are monitored and tracked. However, we need to make sure that other types of drugs, even if they are not something we are worried about with substance use disorder, are not being prescribed or getting missed and contradicting something else or

Je suis contente de voir un tel projet de loi présenté. En fait, comme l'a dit le ministre, des problèmes ont été cernés lors d'une révision opérationnelle de la *Loi sur la surveillance pharmaceutique* en 2019. Cela fait maintenant plus de cinq ans. Je suis contente que des changements soient enfin apportés car, comme l'a souligné le ministre ici aujourd'hui, il y a eu des lacunes et des problèmes. Je suis contente que ces changements se concrétisent enfin.

Je pense que le Nouveau-Brunswick est un peu à l'âge des ténèbres en ce qui concerne des choses telles que les dossiers médicaux électroniques, les systèmes de surveillance pharmaceutique et les moyens électroniques et numériques de communication au sein du réseau médical. J'ai vu le manque d'infrastructure liée à de tels types de communication avoir des conséquences négatives sur des membres de ma famille. J'ai même vu la communication entre les départements d'un même hôpital s'effondrer et causer des problèmes aux patients. J'ai vu un membre de ma famille recevoir un médicament auquel il était allergique parce que l'allergie n'était pas consignée. Le médicament a été prescrit et administré sans que personne ne sache qu'il y avait allergie. Je suis donc fermement convaincue que les soins aux patients peuvent être considérablement améliorés par une meilleure communication. La sécurité des soins aux patients est certainement l'un des objectifs à viser pour avoir un meilleur système de surveillance pharmaceutique. Je suis contente d'entendre parler du nouveau système en place. Lorsque nous serons en comité, je poserai d'autres questions au ministre afin d'obtenir des éclaircissements.

Pendant que je parle d'un tel sujet, je voudrais exhorter le ministre et le gouvernement à examiner les secteurs où d'autres améliorations sont nécessaires et peuvent être apportées. Je comprends qu'il est ici question de données sur les ordonnances, mais comment pouvons-nous communiquer les renseignements sur les soins de santé d'un patient si celui-ci passe d'une RRS à l'autre ou du cabinet de son médecin à une clinique? Comment pouvons-nous non seulement faciliter la tâche des patients, mais aussi prévenir les erreurs? C'est une question qui me préoccupe vraiment. Je sais que l'une des raisons du contrôle des médicaments spécifiques dont nous parlons ici, tels que les opioïdes, est de garantir la sécurité et de veiller à ce qu'ils soient contrôlés et suivis. Cependant, nous devons nous assurer que d'autres types de médicaments, même s'ils ne sont pas visés par nos préoccupations à l'égard des

causing allergic reactions or bad reactions, which, as I said, has happened in my family.

(Interjections.)

Ms. Mitton: Pardon?

(Interjections.)

Ms. Mitton: It's all drugs, yes. It's all drugs, yes. It's all drugs, not just opioids. For patients' safety, we need to make sure that all drugs, and even other types of things such as diagnostic imaging or something like that, are part of the system. I've talked to people who have had to move between the RHAs, for example. It hasn't been easy for their files, even digital files, to be shared. As I said, even within hospitals, the communication systems seem to be lacking, especially if they are on paper and are not being kept up in real time with the tests that are being done or the care that is being provided.

Again, thank you to the minister for bringing this forward. It seems long overdue, as these recommendations predate the minister even being the Minister of Health. I am glad they are coming forward. I look forward to asking some more questions when we get to committee. Thank you for the opportunity to speak on Bill 23. Thank you, Madam Speaker.

Mr. Austin: Thank you, Madam Speaker. I know we only have a couple of minutes left, but I want to rise to briefly speak on this bill. I think my colleagues pretty much summed it up in terms of the bill's importance and how it can have a positive impact on our network and system overall. Of course, as with any bill, including this one, there are questions that will have to come up in committee for us to be able to dig in a little bit on some of the particulars of the bill and what it means.

17:55

We talk about prescription drugs. You can't talk about prescription drugs without talking about pharmacists

troubles liés à la toxicomanie, ne sont pas prescrits ou oubliés et ne vont pas à l'encontre de quelque chose d'autre ou ne provoquent pas de réactions allergiques ou de mauvaises réactions, ce qui, comme je l'ai dit, s'est produit dans ma famille.

(Exclamations.)

M^{me} Mitton : Pardon?

(Exclamations.)

M^{me} Mitton : Il s'agit de tous les médicaments, oui. Tous les médicaments, oui. Tous les médicaments, pas seulement les opioïdes. Pour la sécurité des patients, nous devons nous assurer que tous les médicaments, et même d'autres types d'outils comme l'imagerie diagnostique ou autre, font partie du système. J'ai parlé à des personnes qui ont dû passer d'une RRS à l'autre, par exemple. Il n'a pas été facile de transmettre leurs dossiers, même numériques. Comme je l'ai dit, même au sein des hôpitaux, les systèmes de communication semblent faire défaut, surtout s'ils sont sur papier et qu'ils ne sont pas tenus à jour en temps réel en y consignnant au fur et à mesure les tests effectués ou les soins prodigués.

Une fois de plus, je remercie le ministre d'avoir présenté un tel projet de loi. Il semble qu'il soit attendu depuis longtemps, car les recommandations qui sont à son origine datent d'avant que le ministre ne soit ministre de la Santé. Je suis contente qu'elles soient mises en oeuvre. J'ai hâte de poser d'autres questions lorsque nous serons en comité. Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer sur le projet de loi 23. Merci, Madame la présidente.

M. Austin : Merci, Madame la présidente. Je sais qu'il ne nous reste que quelques minutes, mais je voudrais prendre la parole brièvement au sujet du projet de loi. Je pense que mes collègues ont assez bien résumé l'importance de ce projet de loi et l'incidence positive qu'il peut avoir sur notre réseau et notre système dans son ensemble. Bien sûr, comme pour tout projet de loi, celui-ci ne faisant pas exception, certaines questions devront être soulevées en comité pour que nous puissions approfondir un peu certains détails du projet de loi et leur signification.

Nous parlons de médicaments sur ordonnance. On ne peut pas parler de médicaments sur ordonnance sans

and the important role they play in our health care system. Over the years, I think we have seen—positively seen—an expansion, we'll call it, of the scope of practice or whatnot, whether it's with pharmacists, nurses, paramedics, or different roles that all provide some element of medical care. We see each one expanding its scope. I think pharmacists are an important part of that.

Over the years, I know there have been a lot of significant changes to what pharmacists can do. They provide a lot of things. They provide convenience. If you have a minor ailment, rather than going to wait at a clinic for hours or worse, God forbid, such as being in an emergency room for 8 to 10 hours, you can go to your local pharmacist and get a basic diagnosis of whatever the minor ailment may be.

I was just looking up pharmacists in relation to some of the minor ailments that they can assess and prescribe for. I think there are now over 30 in total that they can look at. They include simple things such as cold sores, urinary tract infections, and Lyme disease. That is a big one now. We know that ticks are becoming more prevalent in New Brunswick. With ticks comes the unfortunate chance of catching Lyme disease that comes from those ticks. That is an important one.

There are allergic dermatitis, mild-to-moderate eczema, and gastroesophageal reflux disease. I am sure the Minister of Health is going to get a chuckle from my pronunciation of that one. There are fungal infections and nicotine dependency. That is one that is important to help people quit smoking, get away from that, and have a healthier lifestyle. There are certain therapies that work, and pharmacists can help provide some of those therapies for those folks. There are nasal allergies, mild acne, and insect bites and stings.

Obviously, there are some ailments in there that pharmacists could traditionally look at and provide some over-the-counter options for. When you get into the area of the scope of it... We talk about UTIs and other things that pharmacists can now have a direct impact on. Coincidentally, I had a minor issue not too long ago. I had the choice of going to a clinic,

parler des pharmaciens et du rôle important qu'ils jouent dans notre système de santé. Au fil des ans, je pense que nous avons constaté — c'est une constatation positive — une extension, dirons-nous, du champ d'activité ou autre, que ce soit des pharmaciens, du personnel infirmier, des travailleurs paramédicaux ou d'autres acteurs qui fournissent tous un certain type de soins médicaux. Nous constatons que chacun d'entre eux élargit son champ d'action. Je pense que c'est tout particulièrement le cas des pharmaciens.

Au fil des ans, je sais que ce peuvent faire les pharmaciens a beaucoup évolué. Ils offrent beaucoup de choses. Ils offrent la commodité. Si nous souffrons d'une affection mineure, au lieu d'attendre des heures dans une clinique ou pire, Dieu nous en préserve, dans une salle d'urgence pendant 8 à 10 heures, nous pouvons nous rendre chez notre pharmacien local et obtenir un diagnostic de base de celle-ci, quelle qu'elle soit.

J'étais justement en train de chercher des pharmaciens en rapport avec certaines des affections mineures qu'ils peuvent évaluer et pour lesquels ils peuvent prescrire. Je pense qu'il y en a maintenant plus de 30 au total qu'ils peuvent examiner. Il s'agit de choses simples comme les feux sauvages, les infections urinaires et la maladie de Lyme. Cette dernière est aujourd'hui très importante. Nous savons que les tiques sont de plus en plus présentes au Nouveau-Brunswick. Avec les tiques vient malheureusement le risque d'attraper la maladie de Lyme, qui est transmise par celles-ci. C'est un problème important.

Il y a la dermatite allergique, l'eczéma léger à modéré et le reflux gastro-oesophagien. Je suis sûr que le ministre de la Santé va s'amuser de ma prononciation de cette dernière affection. Il y a les infections fongiques et la dépendance à la nicotine. Il est important d'aider les gens à arrêter de fumer, à se libérer d'une telle dépendance et à adopter un mode de vie plus sain. Certaines thérapies sont efficaces et les pharmaciens peuvent fournir certaines d'entre elles. Il y a les allergies nasales, l'acné légère et les piqûres et morsures d'insectes.

Il est évident qu'il y a là des affections que les pharmaciens pouvaient traditionnellement examiner et pour lesquelles ils pouvaient proposer des remèdes en vente libre. Pour ce qui est de la question du champ d'exercice... Nous parlons des infections urinaires et d'autres problèmes que les pharmaciens peuvent désormais traiter directement. Par coïncidence, j'ai eu

registering, and sitting in a waiting room for what could have been several hours. I said I would go to the pharmacist and see whether there was anything he could do. You go up with your Medicare number and have a quick consultation. It's pretty simple.

I walked out with my prescription, and away I went. It was very simple. Not only is it convenient for me and everybody else who uses it, but it also frees up clinics and emergency rooms. So often, we hear from people who don't have an emergency medical condition but also don't have any options. They go to the ER, again, just to get what a pharmacist could give them if they visited a Shoppers Drug Mart, Guardian, or wherever else you get your medication.

Again, I think this is a good bill. There is also a part of the bill that talks about allowing prescribers to submit electronic prescriptions to the information network. I was kind of surprised that, in the medical system, we still use fax machines. That blew my mind. Apparently, there are hundreds of fax machines in our hospital system and pharmacies. I would say that is slightly outdated.

Madam Speaker: Thank you, member. It being six o'clock, the House is now adjourned.

(The House adjourned at 5:59 p.m.)

une affection mineure il n'y a pas très longtemps. J'avais le choix entre me rendre dans une clinique, m'y inscrire et patienter dans une salle d'attente pendant peut-être plusieurs heures. J'ai décidé d'aller chez le pharmacien pour voir s'il pouvait faire quelque chose. On se présente avec son numéro d'assurance maladie et on a une consultation rapide. C'est très simple.

Je suis sorti avec mon ordonnance et je suis parti. Cela a été très simple. Non seulement c'est pratique pour moi et pour tous ceux qui utilisent un tel service, mais cela libère aussi les cliniques et les urgences. Nous entendons souvent parler de personnes qui n'ont pas de problème médical urgent mais qui n'ont pas non plus d'autre choix. Elles se rendent à l'urgence, encore une fois, juste pour obtenir ce qu'un pharmacien pourrait leur donner si elles se rendaient dans un Shoppers Drug Mart, un Guardian ou n'importe quel autre endroit où l'on achète ses médicaments.

Encore une fois, je pense qu'il s'agit d'un bon projet de loi. Il y a aussi une partie de celui-ci qui prévoit autoriser les prescripteurs à soumettre des ordonnances électroniques au réseau d'information. J'ai été assez surpris de constater que, dans le système médical, nous utilisons encore des télécopieurs. J'en suis resté bouche bée. Apparemment, il y a des centaines de télécopieurs dans notre système hospitalier et nos pharmacies. Je dirais que c'est un peu dépassé.

La présidente : Merci, Monsieur le député. Comme il est 18 h, la séance est maintenant levée.

(La séance est levée à 17 h 59.)